



16

N. N. II. 9

NN. II. 9.

LE
DUC DE RICHELIEU

— 1818-1821 —

COULOMMIERS

Imprimerie PAUL BRODARD.



Le Duc de Richelieu
d'après une miniature de Saint

✓
Juv. 1834.

N. N. II. 9

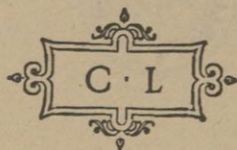
LE
DUC DE RICHELIEU

SON ACTION AUX CONFÉRENCES D'AIX-LA-CHAPELLE
SA RETRAITE DU POUVOIR

DOCUMENTS ORIGINAUX RECUEILLIS ET ANNOTÉS

PAR

RAOUL DE CISTERNES



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

—
1898



249474

PRÉFACE

Le nom de Richelieu, l'un des plus populaires de l'histoire de France, occupe justement la renommée pendant ces trois derniers siècles, mais d'une façon bien différente : il inspire la crainte et le respect avec le cardinal. Le génie de ce ministre eût sans doute mérité de donner son nom au xvii^e siècle, si le Roi-Soleil n'eût fourni à la France un règne qui imposa son autorité à l'histoire par sa grandeur et son éclat. Le restaurateur de la puissance royale fut aussi le fondateur de l'Académie française et, dès cette époque, il marqua peut-être un fauteuil pour son futur historien?

Célèbre à bien des titres, le neveu du tout-puissant cardinal continua la gloire du nom pendant le xviii^e siècle; d'une originalité très particulière, il sut faire admirer ses défauts à l'égal de ses

qualités : le maréchal de Richelieu fut un général heureux et avisé, le vainqueur de Port-Mahon était un courtisan magnifique et un séducteur émérite.

Le ^{xix}^e siècle va s'éteindre sans avoir donné au monde un homme d'État dont la carrière soit plus dignement remplie que celle du petit-fils du célèbre maréchal. Après avoir été un administrateur admirable dans la première partie de sa vie, le duc de Richelieu fut, pour sa patrie, un négociateur hors ligne.

Armand-Emmanuel-Joseph-Septimanie de Vignerot du Plessis-Richelieu, comte de Chinon, duc de Fronsac en 1788, puis duc de Richelieu en 1791, était né le 25 septembre 1766 à Bordeaux ; il était fils du duc de Fronsac ¹, lieutenant général des armées du roi, qui ne porta le nom de Richelieu que pendant trois ans à peine et mourut en 1791.

La vie d'Armand de Richelieu peut être divisée en trois périodes : la première contient son voyage

1. Louis-Joseph-Antoine de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc de Fronsac (1736, † 1791), avait épousé en premières noces Adélaïde-Gabrielle d'Hautefort de Juillac, mère du ministre de la Restauration. Lieutenant général en 1780, il avait épousé en secondes noces, le 20 avril 1776, Marie-Antoinette de Gallifet.

en Allemagne en 1790¹, le siège d'Ismaël et les quelques années qui suivirent, pendant lesquelles les calamités qui désolaient la France lui firent une existence errante; la seconde commence à sa nomination de gouverneur d'Odessa en 1802, poste auquel il sut donner une importance immense, en créant un véritable État qui reçut le nom de « Nouvelle-Russie ».

Cependant l'empire venait de s'écrouler; les conditions et le devoir changeaient pour Richelieu; sa famille, dont il avait été si longtemps séparé², le rappelait; son expérience, son autorité, ses talents pouvaient être nécessaires à sa patrie et à la monarchie. Il abandonna sa vice-royauté et rentra en France en 1814, époque à laquelle commença la troisième période de sa vie.

A son retour de Gand, en 1815, Louis XVIII,

1. Nous avons trouvé dans les papiers de M. Lainé, le manuscrit du voyage en Allemagne et du siège d'Ismaël. Le duc de Richelieu a écrit lui-même cette relation si intéressante qu'il légua à son ami et ancien collègue.

2. Le duc de Richelieu avait épousé, le 4 mai 1782, Alexandrine-Rosalie de Rochechouart, dont il avait presque toujours été séparé, d'abord par ses voyages en Italie, en Suisse, en Hollande, et en Allemagne, puis, à partir de 1792, par les grades ou les fonctions qu'il occupa à l'étranger jusqu'en 1814.

appela le duc de Richelieu à la présidence du conseil et lui confia le portefeuille des affaires étrangères. — L'affection que l'empereur Alexandre portait à celui qu'il considérait comme son collaborateur, devint le point d'appui de la politique du nouveau ministre et lui permit, à la suite de la réunion du congrès d'Aix-la-Chapelle dont il fut le promoteur, de libérer la France de l'occupation étrangère.

Le rôle joué par Richelieu, devenu plénipotentiaire du roi aux conférences, ne peut être raconté d'une façon plus intéressante et plus exacte, qu'en produisant les lettres qu'il écrivit lui-même au roi pendant son séjour à Aix-la-Chapelle. Presque tous les documents que nous allons mettre sous les yeux du lecteur proviennent des papiers de M. Lainé, l'ancien ministre de l'intérieur du cabinet Richelieu. Nous avons eu la bonne fortune d'acquérir ces manuscrits et nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de faire connaître, dans tous ses détails, la suite de négociations qui ont réglé des intérêts d'une si grande importance pour la France.

Paris, le 13 novembre 1896.

LES
CONFÉRENCES D'AIX-LA-CHAPELLE

D'APRÈS LES LETTRES INÉDITES

DU DUC DE RICHELIEU

Le duc de Richelieu s'était imposé la tâche glorieuse de préparer l'évacuation du territoire français avant l'époque fixée par le traité du 20 novembre 1815; il s'occupait de la rendre possible au point de vue politique comme au point de vue financier. Une publication récente, faite par la *Revue de Paris*¹, éclaire ce fait historique d'un jour tout nouveau, en donnant les appréciations de l'un des acteurs qui prirent part à ce mémorable événement.

Le président du conseil des ministres avait su trouver un puissant appui du côté de la Russie, pays dans lequel il avait laissé d'inoubliables souvenirs. L'ambassadeur du tsar à Paris, le comte Pozzo di Borgo, aida de toutes ses facultés le duc de Richelieu dans ces négociations patriotiques. Dès l'année 1816, l'empereur Alexandre avait chargé ses conseillers, les comtes de Nesselrode et Capo d'Istria, d'étudier cette question dont la grandeur donnait satisfaction à ses instincts généreux. Ces ministres puisèrent

1. *France et Russie en 1817*. (*Revue de Paris*; numéro du 1^{er} octobre 1896.)

leurs renseignements à la source même, c'est-à-dire à Paris, auprès du général Pozzo qui avait mission d'éclairer son gouvernement.

Il s'agissait de savoir si les puissances alliées trouveraient les passions politiques assez apaisées en France, pour qu'il leur soit possible d'assumer la responsabilité, devant l'Europe, de renoncer à l'occupation de nos départements frontières. L'agitation des partis n'était-elle pas un avertissement, pour les souverains de la quadruple alliance, que l'esprit révolutionnaire avait encore besoin d'être contenu? Lord Stanhope, au parlement anglais, venait de déclarer, sans aucune précaution oratoire, que ce serait une vraie folie de rendre la liberté à *un peuple tout chaud de révolution*.

Il fallait lutter également contre le mauvais effet produit sur les cabinets étrangers par la *note secrète*¹, dans laquelle on examinait l'état politique présent de la France, les chances qu'on avait d'obtenir l'évacuation anticipée, et qui concluait à la nécessité de

1. Cette note anti-patriotique examinait cinq questions : 1° le partage de la France; 2° le changement de dynastie; 3° s'il fallait réclamer au roi l'observation de principes capables de sauver la monarchie; 4° s'il fallait proposer au roi la ruine du gouvernement représentatif; 5° s'il fallait simplement demander au roi un changement de ministère. — La paternité de ce factum était attribuée à divers personnages de l'intimité de Monsieur, sans qu'il y ait jamais eu de preuves à cet égard.

conserver encore les troupes étrangères par mesure de précaution.

Le duc de Richelieu mit tout en œuvre pour contrebalancer l'effet produit par cette note : il fit remettre à l'empereur Alexandre un mémoire dans lequel étaient décrits la situation du gouvernement et celle de l'opposition, le calme complet des départements et l'obéissance absolue aux lois du pays. Plusieurs lettres de Louis XVIII confirmèrent le plaidoyer de son ministre. Enfin, le comte Pozzo di Borgo seconda, par ses rapports au gouvernement russe, les efforts du chef du cabinet français.

D'un autre côté, le Roi avait su prendre un grand ascendant sur le commandant en chef de l'armée d'occupation, lord Wellington, qui, il faut le reconnaître, se montrait depuis 1815, aussi loyal ami de la France qu'il en avait été l'ennemi acharné pendant la période impériale. Le général anglais appuya de son influence les revendications du duc de Richelieu auprès des souverains alliés. Cependant le duc de Wellington ¹, en quittant la France par antici-

1. Une tentative d'assassinat ayant eu lieu contre lord Wellington, M. Decazes, ministre de la police, écrivait le 25 février 1818 au duc de Richelieu : « Tous les torts sont du duc ou de chez lui : 1° de ses gens qui n'ont pas arrêté l'assassin et l'ont laissé passer à côté d'eux, de son laquais qui ne l'a pas poursuivi, des autres qui, croyant l'avoir vu entrer dans une maison, n'ont pas gardé la maison, de lui, duc, de ses aides de camp, de ses gens qui n'ont fait avertir

pation, perdait une grande situation et un traitement considérable. Il n'hésita pas non plus à se mettre en opposition avec toute l'aristocratie anglaise, qui était animée à notre égard des sentiments les plus malveillants et de la méfiance la plus exagérée. C'est avec ces dispositions, qui furent si utiles aux projets du duc de Richelieu, que le noble lord devait assister aux conférences d'Aix-la-Chapelle.

L'occupation étrangère imposait au budget la charge d'entretenir cent vingt-cinq mille hommes et

ni le commissaire, ni le préfet, ni moi, n'ont donné ni ordres ni avis, n'ont prescrit aucune recherche et ne m'ont rien fait dire qu'à neuf heures et demie; 2° de lui, qui a divulgué la lettre de lord Kenmare ^(a) et en a donné des copies à tout le monde, qui n'a envoyé que le 12 au matin un courrier à lord Clancarty ^(b) quoique je l'aie pressé le 11 de ne pas perdre une minute, qui à l'arrivée de lord Kenmare a dit chez lui et même à madame Coste que le *banni* était venu avec lui et qui par là a tout compromis et rendu sans effet la missive de Nicolli, où du moins lui a donné le prétexte de le dire et de tenir la conduite qu'il a tenue... Sa Grandeur a de l'humeur et elle en prend sur tout. J'ai donné le 11, par estafette, et par dépêche que je lui ai communiquée, l'ordre, non pas d'arrêter mais de visiter tout officier à demi-solde étranger, qui serait parti de Paris le 11 et de s'assurer de sa personne, si son signalement se rapportait à celui de l'assassin... si je ne l'avais pas fait, le duc aurait fait bien d'autres cris, et il aurait eu raison, au lieu qu'ici il a tort... En vérité je crains qu'il n'y ait bien du vent et du ballon dans ce grand homme-là. Que Dieu nous tire au plus tôt de ses griffes! »

(a). Valentin Browne, 6^e comte Kenmare, vicomte Castelrose, pair d'Irlande (1788, †).

(b). Richard Le Poer-Trenck, 2^e comte Clancarty (1760, † 1837).

de payer une contribution mensuelle de quinze millions. Dès le 11 février 1817, le président du conseil avait pu annoncer aux Chambres que l'occupation allait être diminuée de trente mille hommes et la contribution de deux millions et demi par mois; mais il fallait remplir les conditions imposées par le traité du 20 novembre 1815; il était évident que l'évacuation était subordonnée à l'apurement des créances de toutes natures dues aux gouvernements et aux particuliers.

Cependant, après cette première concession des alliés, le premier ministre, par ses efforts constants, par une politique extérieure mesurée, prudente et sans faiblesse, avait obtenu que les rapports avec les cabinets étrangers devinssent moins ombrageux. Cédant à la préoccupation de donner des garanties à l'Europe, en apportant au cabinet qu'il présidait une plus sérieuse entente avec la majorité du Parlement, il prit la résolution de se séparer de MM. Clarke et du Bouchage, ministres de la guerre et de la marine¹,

1. Le duc de Richelieu écrivait au comte Decazes : « Avez-vous vu le duc de Feltre? — Cette discussion du budget me tracasse; si lui et le ministre de la marine veulent se défendre pied à pied contre les économies que la commission propose, nous tomberons dans une confusion inextricable. Il faut céder honorablement en disant que l'on fera l'impossible pour se restreindre dans les bornes fixées par la commission, mais qu'à trois ou quatre millions près, on ne peut pas être responsable d'un surcroît de dépenses. Si M. Taba-

et les remplaça par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le comte Molé, dont les talents devaient exercer sur la Chambre une plus grande influence, en même temps qu'ils donneraient aux puissances étrangères, la mesure des progrès que faisaient en France les tendances modérées. En effet, la composition du

rier monte à la tribune, il est fort à craindre que la Chambre ne s'emporte et ne sabre bien autrement que la commission. Tâchez de faire au duc de Feltre vos offres de dépense, ce qui amènera naturellement à discuter les points ci-dessus.....

» Le ministre de la marine est furieux contre vous : il prétend que vous ne l'avez pas fait prévenir à temps et que c'est pour avoir l'air de lui faire faire bande à part; il m'a fait du fond du cœur des protestations qui m'ont touché. Ayez la bonté, par amitié pour moi, de faire une démarche vis-à-vis de lui à ce sujet : il faut être bien ensemble. »

Le duc de Richelieu écrivait encore au même quelques jours après : « Pour le maintien de la bonne et utile harmonie qui règne maintenant entre nous, permettez à ma sincère amitié de vous donner un conseil qu'elle autorise : lorsque le papa du Bouchage vous donnera quelque avis sur quelque conspiration ou entreprise des malveillants, ne le rejetez pas, faites semblant d'y attacher du prix, quitte à vous à en faire ensuite le cas qu'il méritera. Je me suis aperçu dernièrement que vous ayant fait voir une lettre qu'on lui écrivait, de je ne sais plus où, et à laquelle il attachait beaucoup d'importance, il fut fort choqué de la manière insouciant dont vous reçûtes son avis qui probablement n'en valait pas la peine. Mais il ne vous coûtera rien de lui donner cette satisfaction; c'est une douceur pour l'amour-propre, et j'ai toujours vu que le succès ou la défaveur auprès des hommes, venait du plus ou moins d'égards qu'on avait pour leur amour-propre. »

ministère remanié représentait exactement le centre droit de la Chambre des députés avec MM. Pasquier, Lainé, Decazes et Molé. Quant au maréchal Saint-Cyr, ses opinions le rapprochaient davantage du centre gauche.

Le duc de Richelieu, dans sa correspondance avec les ambassadeurs français à Londres, à Pétersbourg, à Berlin et à Vienne, revenait sans cesse sur la nécessité de convaincre le monde politique étranger, que l'occupation des départements de l'Est n'avait plus, même à leurs yeux, aucune nécessité et que l'état de la France ne devait plus donner aucune inquiétude pour le repos de l'Europe.

M. d'Osmond, dont la position à Londres exigeait une adresse supérieure et une légèreté de main peu commune, sut persuader à lord Castlereagh que les libéraux français n'avaient trempé, en aucune façon, dans la préparation des troubles qui agitaient alors l'Angleterre ¹. A Pétersbourg, la situation de M. de Noailles était infiniment plus facile, puisqu'il était l'intermédiaire du ministre, auquel le tsar gardait une éternelle reconnaissance des services rendus à Odessa. MM. de Caraman et de Bonay, à Vienne et à Berlin, s'employaient activement à démontrer que le trône des Bourbons n'avait plus rien à redouter

1. Un attentat venait d'être commis contre la personne du prince régent, et les radicaux anglais tenaient la population de Londres dans un état constant d'agitation.

des menées du parti libéral et que, d'un autre côté, les ultras avaient beaucoup perdu de leur crédit.

Mais une question très embrouillée, fort épineuse et qui menaçait de compromettre entièrement la situation financière du pays, donnait les plus graves préoccupations au duc de Richelieu : c'était la liquidation des créances des sujets étrangers lésés par l'Empire. Il ne se passait pas de jour qu'il n'arrivât des réclamations à cet égard au conseiller d'État, président de la commission de liquidation, M. le baron Mounier ¹. La fortune publique était véritablement mise en danger par la multiplicité de ces réclamations, auxquelles il était impossible de faire face ². Deux cents millions avaient déjà été payés, mais il restait un solde formidable d'un milliard quatre cents millions, qu'il était impossible de demander aux contribuables. Toutes ces réclamations étaient appuyées par la grande conférence des ministres étrangers composée de lord Stuart, du comte Pozzo di Borgo, du baron de Vincent et du comte de Goltz.

1. Cette commission avait d'abord été présidée par M. Duden, auquel le baron Mounier avait succédé.

2. Ces réclamations provenaient d'Angleterre, d'Anhalt, de Bade, de Bavière, de Bohême, de Danemark, d'Espagne, des États romains, de Francfort, de Hambourg, de Hanovre, de la Confédération helvétique, des deux Hesse, d'Holstein-Oldenbourg, de Lubeck, de Mecklembourg, de Parme, des Pays-Bas, de Portugal, de Prusse, de Reuss, de Sardaigne, de Saxe, de Schwarzburg et de Toscane.

Le gouvernement français, renonçant à entrer dans le détail de comptes impossibles à aligner, offrait l'abandon d'un capital de cent trente millions, représentant au cours du jour dix millions de rente que les différents pays créanciers se partageraient entre eux, et que chaque gouvernement distribuerait aux intéressés. — Ces ouvertures furent naturellement repoussées à cause de l'énorme disproportion entre l'offre et la réclamation.

Le duc de Richelieu passait par des phases qui le jetaient dans un véritable désespoir; il se sentait impuissant en présence des exigences qu'on voulait lui faire subir, et dont il lui était impossible, du reste, de contrôler la légitimité. Les infortunes publiques étaient tellement prises à cœur par cet homme d'État si dévoué à la prospérité de son pays sérieusement menacée, qu'il ne pouvait plus supporter le fardeau de pareilles tortures morales; il dut faire appel à tout son ardent patriotisme pour ne pas succomber à pareille tâche; heureusement, l'affection qu'éprouvait l'empereur Alexandre pour l'ancien gouverneur de la Nouvelle-Russie ¹, avait décidé ce souverain à lui

1. Lors de son entrée à Paris, une des premières visites d'Alexandre avait été pour la duchesse de Richelieu : « Votre mari m'en veut un peu, lui dit-il, de ne pas l'avoir amené avec moi; si j'eusse prévu que cette campagne eût une aussi heureuse issue, il serait ici; mais je vous l'enverrai bientôt ». (Alfred Rambaud, *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} décembre 1887.)

donner son puissant appui auprès du roi de Prusse et du duc de Wellington : il allait l'aider à triompher de toutes les mauvaises volontés. Le président du conseil français obtint donc des puissances signataires du traité de 1815, la modification de la clause ayant trait à la question des créances étrangères. Après de nouveaux et pénibles débats, il fut convenu que la France abandonnerait une rente de seize millions au lieu des dix millions qu'elle avait d'abord offerts.

Le roi Louis XVIII s'était du reste montré inébranlable; lorsqu'on lui demanda d'augmenter cette somme déjà considérable, il déclara verbalement au duc de Wellington et chargea le duc de Richelieu de répondre aux puissances qu'il romprait avec elles et les rendrait responsables des malheurs qui en résulteraient, plutôt que de faire une nouvelle concession.

Ce chiffre de seize millions ¹ de rente étant donc définitivement adopté de part et d'autre, lord Wellington fut nommé président de la commission diplomatique et financière chargée de régulariser la modification réclamée par le roi de France. Le duc de Richelieu annonça cette grande nouvelle à la Chambre des députés le 25 avril 1818 ² et le parlement vota à

1. Trois millions de rente devaient être alloués à l'Angleterre, un million à l'Espagne et le reste aux autres États.

2. Voici en quels termes s'exprima M. le duc de Richelieu :
« La France, moyennant l'abandon de seize millions quatre cent mille francs de rente, va être définitivement libérée de

l'unanimité les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense dont la conséquence pouvait être l'évacuation du territoire.

Le duc de Richelieu n'avait rien négligé pour obtenir la réunion des puissances afin qu'on pût discuter les moyens pratiques de faire aboutir le résultat qu'il poursuivait de tous ses efforts. Il fut convenu que les souverains alliés se rencontreraient sur les bords du Rhin, à Aix-la-Chapelle, et l'on décida que l'ouverture du Congrès aurait lieu le 26 septembre. Le président du conseil partit de Paris comme ministre plénipotentiaire du roi, emportant des instructions écrites qui lui permettraient de faire face à toutes les questions imprévues qui pouvaient se produire : il nous paraît indispensable de reproduire ce document tout entier.

Instructions au Duc de Richelieu.

16 septembre 1818.

Le traité du 20 novembre 1815, après avoir fixé à cinq ses engagements, et le moment est venu où elle va recevoir le prix de sa courageuse résignation. Tenant à la main ces mêmes traités dont elle a accompli les conditions les plus rigoureuses..... elle ne demandera pas en vain à l'Europe d'exécuter celles qui lui sont favorables. Le traité du 20 novembre porte : *L'occupation militaire de la France peut finir au bout de trois ans.* — Ce terme approche, et tous les cœurs français tressaillent de joie à l'espoir de ne plus voir flotter sur le sol de la patrie que la bannière française. »

ans le maximum de la durée de l'occupation militaire du territoire français, porte ces mots : « Elle peut finir avant ce terme, si, au bout de trois ans, les souverains alliés, après avoir de concert avec S. M. le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, s'accordent à reconnaître que les motifs qui les portaient à cette mesure ont cessé d'exister. »

Le traité d'alliance conclu le même jour entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie contient l'engagement « de renouveler à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe ».

Ces deux articles contiennent le germe de toutes les négociations qui vont s'ouvrir à Aix-la-Chapelle et montrent d'avance au plénipotentiaire du Roi toute l'étendue des devoirs qu'il aura à remplir.

Le premier, le plus essentiel de tous, est d'assurer l'entière et prompte évacuation de la France par les troupes étrangères.

Les seules conditions que les alliés y aient mises sont, d'une part, le repos intérieur de la France et la stabilité de son gouvernement; de l'autre, l'acquittement des sommes qui leur restent dues sur l'indemnité pécuniaire, stipulée par l'article 4 du traité du 20 novembre. De ces deux conditions, la première se trouve remplie et sans doute au delà de leur attente. En effet, la tranquillité de la France est aujourd'hui plus complète et

plus assurée qu'on eût pu le présager à l'époque où ce traité fut signé. La sagesse et la fermeté du Roi ont surmonté les obstacles de tout genre qui s'étaient accumulés pour entraver la marche de son gouvernement : sa considération au dehors s'est accrue en même temps que le respect et l'affection de ses peuples : et enfin, grâce à sa main tutélaire, la France sort des ruines où elle paraissait ensevelie, aussi forte qu'elle doit désirer de l'être, pour assurer son indépendance et rendre sa protection efficace.

Dans cette situation, il paraît impossible de lui refuser, sous des prétextes politiques, ce qu'on lui a si solennellement promis à la face de tous les peuples.

Les prétextes qui auraient pu avoir pour objet l'insuffisance des moyens de paiement n'existent pas davantage. Grâce à la prévoyance de Sa Majesté et à la confiance que sa fidélité à remplir tous ses engagements ont inspirée dans toute l'Europe, elle peut, dès à présent, offrir aux alliés la totalité de ce qu'ils ont à prétendre.

C'est, à proprement parler, sur ce point seul que peuvent rouler les négociations, à leur début. Le Plénipotentiaire français doit tâcher d'obtenir, sinon une réduction sur la somme totale, du moins un escompte calculé d'après les époques plus ou moins rapprochées où se feront les paiements. Il doit particulièrement insister pour le maintien de la stipulation du traité du 20 novembre, d'après laquelle les cent derniers millions à payer par la France pourraient être reçus en rente au cours. Ce serait, vu la hausse actuelle, un bénéfice assez considérable. Toutefois, on ne peut se dissimuler que cette clause n'est positivement obligatoire pour les alliés que dans le cas où l'occupation militaire aurait

duré cinq ans. Ils peuvent alléguer, pour se dispenser de l'exécuter, la déclaration remise au moment de la signature du traité du 20 novembre, laquelle portait « que, si au bout de trois ans, la situation des choses est telle que les puissances ne se trouvent pas dans le cas de prolonger l'occupation militaire par des motifs quelconques, cette occupation sera réduite à une échelle proportionnée aux sommes qui resteront encore à acquitter sur l'indemnité pécuniaire, et que la France pourra la faire cesser entièrement, en acquittant le restant de l'indemnité, soit en valeur réelle, soit par des arrangements qui seraient jugés par les alliés l'équivalent d'un paiement effectif ».

Il est évident qu'il s'agit ici de nouveaux arrangements et non de ceux qui étaient conclus pour un cas différent. Pourtant, il est permis d'espérer que les souverains alliés, qui ont aujourd'hui beaucoup plus d'intérêt et de propension à se conduire avec modération envers la France, ne voudront pas lui retirer une facilité qu'ils lui avaient accordée à une époque où dominaient d'autres vues et d'autres sentiments.

Au reste, si pour obtenir quelques bonifications, quelques facilités de paiement, le Plénipotentiaire de Sa Majesté s'apercevait qu'il court risque de retarder l'époque de la sortie des troupes, de manière à ce que la saison trop avancée pût devenir un prétexte de prolonger leur séjour sur le territoire français, il ne doit pas hésiter à se relâcher de ses demandes. Il ne perdra jamais de vue que ce n'est point là l'objet principal, et qu'au fond, quelques semaines d'anticipées sur le départ des troupes compensent entièrement tous les avantages pécuniaires qu'il désirerait faire accorder à la France. Sous le point de vue moral et politique, les

deux questions peuvent encore moins souffrir de comparaison.

Mais l'évacuation du territoire, bien que ce soit le premier et principal objet à obtenir, ne constitue pas encore l'entière libération de la France. Il faut, de plus, rompre cette alliance basée sur le traité de Chaumont qui, d'après les termes mêmes dans lesquels elle est conçue, doit survivre à l'exécution des stipulations du 20 novembre, c'est-à-dire, continuer à tenir la France sous un joug à la vérité moins onéreux, mais non moins préjudiciable à ses intérêts et à sa dignité.

Cette alliance a été présentée et le sera sans doute encore, comme formée dans l'intérêt du gouvernement légitime; et, sous ce prétexte, si l'on est forcé d'avouer que les circonstances la rendent inutile et même dangereuse dans ce même intérêt, peut-être voudra-t-on y substituer un nouvel accord qui aura le même effet, c'est-à-dire qui tiendra la France dans une impuissance totale et sous une humiliante surveillance. Le Plénipotentiaire du Roi doit employer tous ses soins, tous ses efforts, pour rompre entièrement le nœud qui unit les quatre puissances. Les considérations les plus puissantes tirées également et de la situation intérieure de la France, et de la disposition générale des esprits en Europe, ne lui manqueront pas. D'une part, il faut voir, en analysant les difficultés qu'éprouve le gouvernement du Roi, que les précautions que l'on supposerait propres à accroître son pouvoir et son influence, auraient au contraire pour effet de le laisser isolé et sans appui au milieu de la nation, et que le vrai moyen de le mettre en état de faire tête à tous les partis, est de lui laisser le droit de s'annoncer comme le libérateur de la France. D'un autre côté, il fera sentir que ce vœu, on pourrait

presque dire ce cri d'indépendance qui se fait entendre d'un bout de l'Europe à l'autre par les gouvernements, comme par les nations, est principalement causé par cet abus que les plus puissants font de leur force, par ce contraste qu'on aperçoit entre la prétention d'avoir rendu à la société européenne son équilibre, et l'asservissement dans lequel on retient un des membres les plus essentiels de cette société; et que l'exemple de cette union hostile au sein de la paix, effraye et révolte tous les peuples; qu'ainsi, loin d'assurer le repos de l'Europe, loin d'éteindre l'esprit révolutionnaire qui (quoiqu'on affecte de le croire) n'est point concentré en France, on ne ferait qu'aigrir les esprits, ranimer les haines nationales, en préparer un peu plus tôt ou un peu plus tard une explosion dont il est difficile de calculer les suites.

Lors de l'ouverture du congrès de Vienne, le traité de Chaumont existait, mais il n'avait pas été notifié à la France, comme celui du 20 novembre; elle pouvait être censée l'ignorer, cette circonstance rend la position du Plénipotentiaire du Roi à Aix-la-Chapelle plus délicate que n'a été celle de ses ambassadeurs à Vienne.

Il ne peut pas déclarer qu'il ne reconnaît pas d'alliés. Mais, à Vienne même, la quadruple alliance n'a été réellement dissoute que le jour où le Roi en a signé une autre avec deux des puissances qui en faisaient partie. C'est par un moyen analogue que l'on peut arriver au même résultat, non par une alliance partielle qui, aujourd'hui, irait directement contre le but qu'on doit se proposer, l'affermissement du repos général, mais par l'admission de la France dans l'alliance des grandes puissances, alliance qui, dès lors, perd son caractère offensif, pour reprendre celui que réclament impérieu-

sement les vœux de l'Europe, celui d'une union essentiellement pacifique. Sous ce point de vue, abstraction faite de la position particulière où se trouve la France, on ne peut nier qu'une telle alliance ne soit infiniment désirable. Les restes d'agitation qui, dans tous les pays, ont survécu aux événements qui ont porté d'un bout du monde à l'autre le trouble et la désolation, rendent indispensable l'union intime des souverains dont le premier intérêt est de se garantir des fléaux des guerres extérieures, pour donner toute leur attention aux besoins intérieurs de leurs États et à l'état moral de leurs peuples.

Si, ce que l'on ne saurait prévoir, on refusait d'admettre la France dans cette alliance, comme partie intégrante et sur le pied de la plus parfaite égalité, ou si les quatre puissances, en consentant à se l'associer dans toutes les questions d'un intérêt général pour l'Europe, conservaient néanmoins des liens particuliers et maintenaient un accord éventuellement dirigé contre elle, son ministre, loin d'acquiescer à un semblable arrangement, devrait déclarer qu'elle se renferme de préférence dans un système d'isolement complet. Ce système ne pourrait pas être de longue durée; la force des choses amènerait des chances par lesquelles la France, recherchée non seulement par les petites puissances, mais même par quelques-unes des grandes, reprendrait bientôt le rang qui lui appartient. On ne saurait trop le redire, sans elle rien de solide, rien de durable; mais alors, de nouvelles guerres, de nouvelles secousses seraient inévitables et, dans cette hypothèse, les intérêts généraux de l'Europe et du monde civilisé, se trouvant nécessairement sacrifiés, le mal qui en résulterait deviendrait bientôt irrémédiable. Pour

l'avantage de la France, comme pour celui de toutes les autres puissances, le système politique le plus désirable est donc, on le répète, celui d'une quintuple alliance, qui réunisse en un seul faisceau, les États qui peuvent exercer une véritable influence sur le cours des événements.

Cette vérité est si palpable et par conséquent la nécessité de l'alliance si évidente, qu'il est difficile de croire que les souverains veuillent se séparer sans l'avoir conclue. Comme elle n'aurait pour but que de consolider ce qui existe, de maintenir la tranquillité générale, d'empêcher tout acte quelconque d'injustice et d'ambition, on doit espérer que l'opinion publique, en s'associant à ce nouveau système, en garantira la durée.

Peut-être pourrait-on objecter, qu'en suivant cette politique, on s'exposerait à voir les puissances du second et du troisième ordre qui, dans un temps ordinaire, forment le vrai système fédératif de la France, se détacher entièrement d'elle; mais cette crainte n'est pas fondée. Le jour où la France, rendue à son entière indépendance, en aurait besoin, elle les retrouverait comme à toutes les époques antérieures; mais lorsque cette indépendance ne peut se recouvrer qu'en prenant part à la grande alliance, ou en cimentant, par son isolement, pour quelque temps au moins celle des autres puissances, les amis de la France désireront eux-mêmes qu'elle prenne le premier parti, certains alors que cette confédération des forts ne sera plus menaçante pour les faibles, et que, par sa présence, par la sagesse de ses conseils et la solidité de ses principes, elle neutralisera les projets d'accroissement, de pouvoir ou d'influence qui les effrayent aujourd'hui.

L'évacuation du territoire français effectuée, les

époques de paiement fixées, l'alliance des quatre puissances dissoute et la nouvelle alliance signée, les travaux du congrès paraîtraient à leur terme et les souverains devraient se séparer, si l'on pouvait admettre que leur intention fût de se conformer strictement à la déclaration qu'ils ont faite, et qui borne aux seules affaires de France l'objet de leur réunion; mais on peut croire qu'ils n'ont eu pour but réel, en faisant cette déclaration, que d'éviter d'être constitués, malgré eux, en un tribunal qui décidât toutes les questions publiques ou privées qu'on voudrait leur soumettre, et de se réserver, à cet égard, une initiative absolue. Lorsque surtout la quintuple alliance sera conclue sur les bases qui viennent d'être indiquées, il est difficile de supposer que tous les regards ne se porteront pas d'eux-mêmes sur plusieurs questions importantes qui occupent aujourd'hui tous les cabinets. C'est d'ailleurs ce qu'annonce l'article du traité d'alliance qui se trouve rapporté au commencement des présentes instructions. Il paraît donc nécessaire d'indiquer ici les différentes questions, et d'examiner quel est, dans chacune d'elles, l'intérêt de la France.

La première qui se présente est celle des colonies espagnoles. L'état de ces vastes provinces est telle que les souverains et les ministres réunis à Aix-la-Chapelle auraient les plus grands reproches à se faire, s'ils n'en faisaient pas l'objet de leurs plus sérieuses méditations. Rassemblés pour consolider le repos de l'Europe, peuvent-ils se refuser à l'évidence des dangers qui menaceraient les monarchies de cette partie du monde et même son organisation sociale, si un système de républicanisme venait à prévaloir sur la presque totalité du continent américain?

Sans parler des tristes résultats que peuvent avoir sur l'industrie, le commerce et la navigation de tous les peuples, le système de brigandage maritime qui se développe sur un grand nombre de points de ce vaste continent, peut-on croire que les commotions du nouveau monde ne réagiraient pas sur l'ancien? A peine sorti d'une crise sanglante où l'ordre social n'a été sauvegardé d'une ruine totale, que par des événements que la prudence humaine n'aurait pu ni prévoir ni préparer, cet ancien monde ne sera-t-il pas assez prévoyant pour essayer de détourner les dangers renaissants qui le menacent? N'est-il pas d'ailleurs du devoir des cabinets européens de donner à l'Espagne les conseils qu'elle réclame, et dont l'effet doit leur être aussi salutaires qu'à elle-même?

Lorsque les affaires de France seront complètement réglées, le Roi veut que son Plénipotentiaire cherche les moyens d'amener les autres souverains à prendre en considération la situation générale de l'Amérique, et à leur faire agréer, pour être proposé à l'Espagne, un plan dont les bases pourraient être les suivantes :

1^o La reconnaissance de l'indépendance de Buenos-Ayres, moyennant l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, dont le trône serait occupé par un prince espagnol, et quelques avantages basés sur la réciprocité accordée au commerce de la métropole, comme lien commun et souvenir d'origine des deux peuples.

L'obtention d'un gouvernement local et d'une liberté raisonnable satisferait vraisemblablement tout ce qu'il y a de sage, de modéré et d'éclairé parmi les indépendants de Buenos-Ayres; et ce qui reste de Royalistes se rallierait sans peine autour d'un trône où, du gré

de leur ancien Roi, viendrait s'asseoir un Prince de la même race.

2^o Des concessions politiques et commerciales à Caracas, à Vénézuéla, à la Nouvelle-Grenade, provinces qui ne sont point totalement détachées de l'Espagne.

Ces concessions seraient accordées avec les réserves nécessaires à l'encouragement que demandent le commerce propre et l'industrie de la mère patrie. D'après tous les renseignements, les peuples de ces provinces seraient satisfaits d'un pareil arrangement.

3^o L'adoption dès à présent, au Pérou et au Mexique, d'un système plus libéral par rapport au commerce et surtout, à l'admission des indigènes aux charges et emplois publics.

Ces deux pays, les plus importants de toutes ses colonies, seraient conservés indubitablement à l'Espagne par ce simple changement dans son système d'administration coloniale.

Sa Majesté pense que ce sont là les vrais moyens de prévenir la conflagration générale dont l'Amérique est menacée et dont la réaction sur l'Europe sera terrible; par là l'émancipation successive de ce vaste continent, à laquelle il faut bien s'attendre, parce qu'elle est dans l'ordre immuable de la nature, serait retardée, et l'on se préparerait à la rendre moins dangereuse pour l'Europe, en y conservant les formes du gouvernement monarchique.

Ce qui importe, c'est que ces bases soient adoptées à Aix-la-Chapelle. Les détails d'exécution ne pourraient être réglés que d'accord avec l'Espagne et dans une réunion où, pour que le succès soit aussi entier et aussi certain qu'on doit le désirer, il sera prudent d'appeler, non seulement des ministres du Brésil, mais aussi des

ministres des États-Unis. Le Roi est persuadé que l'admission de ces derniers dans les conférences où se traitera cette importante question, est un des moyens les plus efficaces d'arriver à un heureux résultat ; c'est d'ailleurs une chose indispensable pour prévenir la reconnaissance de Buenos-Ayres, mesure à laquelle le cabinet de Washington peut très prochainement être entraîné malgré lui, par l'exaltation du parti populaire auquel il ne peut opposer avec succès que la perspective d'une pacification générale, dans laquelle il serait appelé à jouer un rôle. Peut-être l'Angleterre répugnera-t-elle à cette admission, mais le Roi la juge indispensable et, si les puissances du continent veulent être d'accord sur ce point, il est à présumer qu'elles finiront par vaincre sa résistance.

Le Roi a été informé du désir du roi d'Espagne de venir à Aix-la-Chapelle et d'être admis dans l'alliance des grandes puissances ; si Sa Majesté était libre de suivre la seule impulsion de son cœur, elle n'hésiterait pas à appuyer ce double vœu et à faire tous ses efforts pour qu'il pût être réalisé. Elle est persuadée que le plus sûr moyen de faire prévaloir à Madrid des idées saines sur la pacification de l'Amérique, serait d'éloigner momentanément le roi d'Espagne d'une cour où la voix de la raison a tant de difficultés à pénétrer, et de la mettre en contact avec des souverains accoutumés à traiter eux-mêmes des affaires importantes, et à qui l'expérience personnelle a appris à ne pas se laisser aveugler par les préjugés et la routine d'une politique surannée. Mais le Roi ne peut en même temps se dissimuler combien serait forte l'opposition que ce projet éprouverait de la part des cabinets d'Angleterre et d'Autriche qui, probablement, entraîneraient celui de

Prusse. Dans cet état de choses, Sa Majesté se décide à ne point donner à son ambassadeur d'instruction positive sur ce point, elle lui fait connaître toutefois son opinion, et ce sera à lui à juger si l'admission de l'Espagne au congrès et dans l'alliance des grandes puissances peut être obtenue, sans compromettre en rien les intérêts de la France.

Au reste, Sa Majesté lui recommande de la manière la plus expresse, de se refuser formellement à traiter aucune autre question avant celle de l'évacuation de la France et de la rupture de la quadruple alliance. Ce sont là les deux grands objets de sa mission, et il ne faut pas risquer de les sacrifier à d'autres intérêts qui, quelque importants qu'ils soient d'ailleurs, ne sont pour la France que secondaires, en comparaison.

Les présentes instructions ne traitent point de la médiation entre l'Espagne et le Portugal; d'abord, parce que cette affaire sera probablement terminée avant la réunion des souverains, et, en second lieu, parce que, commencée et suivie si longtemps à Paris, on voudra selon toutes les apparences qu'elle y soit continuée. Si au reste il en était question, le duc de Richelieu qui a assisté, comme Plénipotentiaire du Roi, aux nombreuses conférences où cette affaire a été traitée, connaît les intentions de Sa Majesté et s'y est déjà conformé, en concourant à la rédaction du projet de traité que les puissances médiatrices ont proposé aux deux parties. Ce serait sur les mêmes errements qu'il aurait à poursuivre cette négociation. Il y trouverait au besoin une occasion très naturelle d'engager les souverains à étendre leur sollicitude jusqu'aux affaires des colonies espagnoles, qui ont une si étroite connexion avec la querelle actuelle des cours de Madrid et de Rio-Janeiro.

Parmi les autres projets importants qui peuvent attirer l'attention des souverains réunis, se trouve la question de la répression des pirateries des Barbaresques. Sa Majesté n'a pris, à cet égard, aucun engagement; mais elle a consenti que son ambassadeur en Angleterre entrât en discussion sur cette question, provoquée dans l'origine par la cour de Saint-Pétersbourg. Les plans de cette cour non plus que ceux des cabinets de Londres et de Berlin, n'ont pu avoir l'assentiment de Sa Majesté : celui de la Russie, parce qu'il fallait entrer en guerre avec les Barbaresques et entreprendre des expéditions coûteuses et d'un succès très incertain; celui des deux autres cours, parce que ce n'était qu'un moyen déguisé de consacrer en principe la suprématie maritime de l'Angleterre et de lui donner la haute police de la Méditerranée. Sa Majesté a fait remettre à M. le marquis d'Osmond un mémoire, qui renferme les bases d'un plan qu'elle croit le seul fondé sur les principes de la justice, du droit public et de l'indépendance des nations, principes dont rien ne peut l'engager à s'écarter. La conclusion de la quadruple alliance pourrait faciliter l'adoption de ce plan, dont la condition essentielle est le maintien de la paix générale; mais la France, n'ayant rien à craindre des Barbaresques, n'a réellement aucun intérêt à presser les autres puissances à s'unir contre eux. Elle ne doit donc se mettre en avant, dans cette question, que s'il lui était bien prouvé que la Russie est décidée à poursuivre ses démarches, pour la formation d'une ligue contre les pirates de la Méditerranée; et, dans ce cas, le Plénipotentiaire français doit tâcher que la discussion ait lieu à Aix-la-Chapelle, parce qu'il est à supposer qu'il parviendra à convaincre l'empereur Alexandre de la nécessité d'adopter

le plan transmis à M. d'Osmond, et qu'il pourra aussi être appuyé par le cabinet autrichien qui, jusqu'ici, est resté à peu près neutre dans cette question. Dans le principe, ce cabinet avait eu l'idée de la lier à celle du rétablissement de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. S'il voulait donner suite à ce projet, le Roi le verrait sans peine. Sa Majesté avait prescrit à ses ambassadeurs au congrès de Vienne, de tâcher de faire sortir de ses ruines cet ordre digne d'un meilleur sort, et qui pourrait encore rendre de nouveaux services à la chrétienté. Ses intentions à cet égard n'ont point varié.

Si l'on agite cette question des pirates de la Méditerranée, il est impossible que l'on ne s'occupe, pas en même temps, des moyens de réprimer ceux qui infestent aujourd'hui l'Océan. Ceci rentre dans la grande affaire de la pacification de l'Amérique méridionale, et c'est encore une occasion d'amener les souverains à s'en occuper.

Il est probable qu'ils seront aussi sollicités de fixer leur attention sur quelques objets d'une moindre importance, mais qu'il serait à propos de décider promptement et d'une manière définitive. Telle est la double affaire de la succession de Bade et des cessions territoriales que ce pays refuse de faire à la Bavière. Dans ces deux questions, la politique de la France est d'accord avec les vœux du grand-duc de Bade. Elle ne saurait approuver le morcellement de cet État, surtout pour en laisser revenir une partie dans les mains de l'Autriche; et l'acte arbitraire qui, pour la convenance de cette puissance et par contre-coup pour celle de la Bavière, dépouille un État indépendant, blesse trop toutes les idées de justice et de respect des droits des gens, pour avoir amais eu l'assentiment du Roi. Si ces deux points

sont soumis à l'arbitrage des grandes cours, y compris la France, le Plénipotentiaire de Sa Majesté ne doit pas hésiter à émettre l'opinion de la justice et de l'utilité de maintenir l'intégrité des États du grand-duc, et d'assurer l'hérédité dans la branche des comtes de Hochberg.

Les réclamations des acquéreurs de domaines nationaux, contre l'électeur de Hesse, seront aussi probablement un sujet de discussion. La diète germanique, en ajournant cette question, a paru vouloir en laisser la discussion aux souverains réunis. Sans doute l'électeur a rigoureusement le droit pour lui, mais il est convenable de l'amener à des concessions, qui seront plus en harmonie avec l'état de l'Allemagne et la conduite des autres souverains. Le Plénipotentiaire français doit d'autant plus insister pour qu'on l'engage à rétracter les mesures qu'il a prises, que plusieurs sujets du Roi en ont été lésés, et que Sa Majesté désirerait de contribuer à réparer le tort qu'ils ont souffert.

Les créances des Français à la charge des gouvernements étrangers forment un objet qui ne doit pas être perdu de vue par le Ministre de Sa Majesté. Il doit insister fortement pour que l'on fasse droit à leurs justes prétentions et conclure, s'il se peut, un arrangement qui ôte tout prétexte aux lenteurs et aux dénis de justice qu'ils éprouvent encore. La ponctualité avec laquelle la France a satisfait à tous ses engagements de même nature, lui donne le droit de demander hautement que l'on agisse de même envers ses sujets.

Malgré les stipulations arrêtées à Vienne, la libre navigation du Rhin éprouve encore des obstacles, principalement de la part de la Prusse; c'est aussi un point qu'il importe de régler définitivement. Le Plénipotentiaire du Roi doit faire en sorte que ces obstacles soient

enfin levés et que l'acte du congrès reçoive, à cet égard, sa pleine et entière exécution.

A l'exception de ce qui concerne l'évacuation de la France et la conclusion d'une nouvelle alliance entraînant la dissolution de celle qui existe aujourd'hui, les présentes instructions ne sont pas données au Plénipotentiaire du Roi comme une règle dont il ne puisse s'écarter en aucun point. Il jugera, d'après les circonstances, sur quels objets il peut insister, sur quels autres il doit céder, et reste libre de prendre les déterminations qu'il croira les plus convenables aux intérêts de la France. Dans tout le cours des négociations, ce qu'il doit observer avec soin, c'est de ne négliger aucune occasion pour convaincre les souverains et leurs ministres, que le Roi est et demeure étranger à toute idée d'ambition. Il ne cessera de répéter qu'après avoir rempli avec la plus scrupuleuse exactitude les conditions qui lui ont été imposées, Sa Majesté ne peut et ne veut s'occuper que du soin de guérir les plaies de la France, et d'alléger le fardeau que l'accomplissement des traités l'a forcée de faire peser sur son peuple; qu'après avoir replacé la France dans la position qu'à tant de titres elle doit occuper, le Roi, qui se flatte d'avoir depuis trois ans acquis quelques droits à l'estime de l'Europe, borne ses désirs à concourir avec les souverains, qu'il espère avoir pour alliés, au maintien de la paix dont tous les peuples ont un égal besoin; que s'il réclame, dans l'alliance, la place qu'il croit lui appartenir, c'est afin d'ôter aux malveillants de tous les pays, tout prétexte de calomnier les intentions des autres gouvernements envers la France, c'est pour cimenter l'union qui doit régner entre toutes les grandes puissances, du nombre desquelles une nation

de 29 millions d'habitants, brave, active, industrielle, ne saurait être exclue sans danger pour le repos des autres et celui du monde entier; c'est enfin pour affermir ce repos et en assurer à tous les peuples la jouissance, pendant une longue suite d'années.

Fait à Paris le 16 septembre 1818 ¹.

LOUIS.

Dès le mois de mai 1818, les quatre grandes puissances alliées étaient tombées d'accord avec la France sur l'opportunité de la réunion en conférence des ministres des États intéressés; elles adressèrent à leurs ambassadeurs auprès des différentes cours de l'Europe la circulaire suivante qui devait fixer l'opinion publique, et qui avait surtout pour but d'écarter de ces conférences trois puissances qui avaient cependant concouru au traité de Paris de 1814 : l'Espagne, la Suède et le Portugal.

Les souverains alliés qui ont signé avec la France le traité du 20 novembre 1815, étant convenus de se réunir dans l'automne prochain pour, conformément à l'article 5 dudit traité, prendre en considération, de concert avec Sa Majesté Très-Chrétienne, l'état intérieur de la France, et, d'après cet antécédent, décider si l'occupation des provinces frontières de ce royaume

1. Archives du ministère des affaires étrangères. — M. le duc de Richelieu étant à la fois président du conseil et ministre des relations extérieures, il est très probable que ces instructions avaient été concertées, à l'avance, entre le Roi et lui.

peut cesser ou bien si elle doit être continuée, mes collègues et moi avons reçu de nos cabinets respectifs l'ordre de faire connaître les motifs de cette réunion. Il n'est aucun doute que l'article susmentionné ne réserve aux souverains alliés le droit exclusif de décider seuls l'importante question qui en est l'objet. Cependant, Leurs Majestés voulant éviter toute interprétation non fondée qui pourrait tendre à donner à leur réunion le caractère d'un congrès, et écarter en même temps l'intervention d'autres princes et cabinets dans la discussion dont la décision leur est expressément réservée, elles ont ordonné à la conférence de Paris de faire connaître la résolution qu'elles ont prise de décliner toute ouverture contraire qui pourrait leur être adressée à cet égard, et de n'admettre aucun plénipotentiaire qui serait envoyé au lieu indiqué pour leur réunion. En usant d'un droit qui leur est exclusivement réservé par le traité de 1815, les souverains alliés ne veulent nullement attirer à eux les négociations entamées à Paris, à Londres et à Francfort, lesquelles doivent être terminées dans les lieux où les conférences sont établies, et, avec l'intervention de toutes les parties qui, vu la nature des affaires, sont appelées à y prendre part ¹.

L'antique cité d'Aix-la-Chapelle fut choisie pour la réunion des représentants des cinq grandes puissances; le roi de Prusse en était seigneur souverain, il y était arrivé le premier pour en faire les honneurs aux empereurs d'Autriche et de Russie, qui firent leur entrée solennelle le 28 septembre. Le

1. Archives du ministère des affaires étrangères.

second s'installa dans le palais qu'avait occupé, sous l'Empire, le préfet du département français de la Roër. Les souverains étaient non seulement assistés de leurs plénipotentiaires, mais ils s'étaient encore fait suivre du chef de leur cabinet.

Le duc de Wellington était à Aix-la-Chapelle à deux titres : d'abord, comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, puis, en qualité de commandant en chef des différents corps qui occupaient une partie de la France. Ce fut, après le Tsar, le personnage qui joua le rôle le plus important pendant les conférences.

D'autres personnalités étaient arrivées successivement : le comte Pozzo di Borgo ¹, Français au service de la Russie, général et diplomate, rejoignit MM. de Nesselrode et Capo d'Istria, quoiqu'il eût d'abord été écarté par eux comme trop favorable à son pays d'origine. Le général de Czernicheff, le comte Voronsoff, commandant le corps russe d'occupation, et le prince de Lieven, ambassadeur à Londres, complétaient le groupe des représentants de la Russie.

1. Pozzo di Borgo, dit le duc Victor de Broglie, dans ses *Souvenirs*, a la figure et l'accent méridional, et beaucoup de grâce dans l'esprit. Il a cette imagination vive appliquée aux choses réelles qui constitue le charme et l'habileté des hommes du Midi. Jamais cette imagination ne s'applique aux idées ni aux sentiments généreux; mais elle voit, pour ainsi dire, les affaires du monde en relief, et les raconte avec une couleur vive et précise.

M. Canning avait suivi lord Castlereagh, son ancien ennemi; il était accompagné de lord Stuart et de M. Pauter. Le prince d'Hardenberg était assisté du baron Alexandre de Humboldt et du comte de Bernstorff. Enfin, le prince de Metternich avait appelé auprès de lui l'ambassadeur à Paris, général baron de Vincent, et avait amené M. de Gentz pour la rédaction des protocoles.

Le prince Frédéric de Wurtemberg, la princesse de La Tour et Taxis, née grande-duchesse de Mecklembourg, et le feld-maréchal prince de Hesse-Hombourg tenaient la tête des étrangers de distinction, qui étaient venus en curieux à Aix-la-Chapelle. Autour d'eux gravitaient quelques personnages célèbres : le comte Wrba, grand seigneur autrichien, M. d'Alopéus, ministre à Berlin, le général de Jomini, écrivain depuis longtemps affilié à la Sainte-Alliance, après avoir servi l'empereur Napoléon; lord Seymour, MM. Baring et Hoppe, les grands banquiers anglais¹, M. de Rothschild, de Vienne; M. Perry, propriétaire du *Morning Chronicle*, et d'autres encore de moindre importance².

1. Ces banquiers prêtaient le concours de leurs puissantes maisons, au duc de Richelieu, pour l'emprunt qui devait satisfaire aux engagements pris avec les puissances alliées.

2. Madame Catalani, la célèbre cantatrice; Madame Gail (Edme-Sophie Garre), très appréciée comme compositeur de musique; Madame Gay (Marie-Françoise-Sophie Michault de la Valette), la femme auteur si renommée pour son esprit;

M. le duc de Richelieu quitta Paris le 26 septembre : en lui remettant ses instructions écrites, Louis XVIII avait recommandé à son plénipotentiaire de faire les sacrifices qu'il ne pourrait éviter, afin d'obtenir avant toutes choses la libération du territoire français; il l'exhorta à expliquer aux chefs de la Sainte-Alliance que son gouvernement serait soumis à des difficultés toujours croissantes, tant que les partis hostiles pourraient se prévaloir de l'occupation des départements frontières, et que les ennemis de la royauté ne se faisaient aucun scrupule de reprocher aux Bourbons les calamités qu'ils savaient cependant bien n'être dues qu'à la criminelle ambition qui avait ramené Bonaparte à Paris.

Le duc de Richelieu emmenait avec lui le baron Mounier et M. de Rayneval, ainsi qu'un des chefs de bureau de son ministère, M. Bourgeot, spécialement chargé de la rédaction des protocoles.

Dès son arrivée à Aix-la-Chapelle, le plénipotentiaire français se mit en rapport avec les ministres d'Angleterre et de Russie et, en attendant qu'il pût se présenter aux souverains alliés, il écrivit sa première lettre au roi.

Mademoiselle Lenormand, etc., etc. Le général Maison arriva plus tard, chargé par le comte Decazes, d'une mission secrète auprès de l'empereur Alexandre.

Aix-la-Chapelle, le 28 septembre 1818.

Sire,

J'ai appris avec une peine bien vive que V. M. avait ressenti des douleurs de goutte; j'espère que cette attaque sera légère, et c'est un vœu partagé par toute la France, et par tout ce qui pense et qui réfléchit en Europe. Je regrette vivement que mon courrier de ce matin ne m'ait pas apporté des nouvelles de V. M. J'en augure cependant que sa santé n'est, au moins, pas plus mauvaise.

Je n'ai malheureusement à peu près rien à dire à V. M. sur nos grandes affaires. Le roi de Prusse est arrivé hier au soir : je tâcherai de le voir aujourd'hui pour lui remettre la lettre de V. M.

L'empereur d'Autriche et le prince de Metternich arrivent aujourd'hui, l'empereur de Russie demain matin. J'ai vu les comtes de Nesselrode et Capo d'Istria qui l'ont précédé; il est impossible de désirer de meilleures dispositions en notre faveur, que celles que j'ai trouvées chez ces deux messieurs, et particulièrement chez le comte Capo d'Istria. Il ne m'a pourtant pas caché que nous aurions d'assez fortes difficultés à vaincre, non par rapport à l'évacuation, mais par la manière de nous placer, vis-à-vis des quatre puissances, et conjointement avec elles. Je prévois que ce sera surtout sur la *forme* qu'il sera *difficile* de s'arranger. *Le Roi ne peut pas accéder au traité déjà fait*, puisqu'il n'est dirigé que contre la France, et faire un nouveau traité est la chose à laquelle les Anglais ne consentiraient jamais, parce qu'il faudrait le soumettre au parlement, ce que milord Castlereagh veut surtout éviter. Il faudra tâcher de trouver un moyen terme, car je persiste à regarder comme de la

plus grande importance pour la tranquillité de l'Europe, et surtout de la France, que ce pacte européen soit complété par son accession, et que les perturbateurs de tous les pays ne puissent pas fonder sur son isolement l'espoir de nouvelles divisions et de nouveaux troubles. C'est ce que *je m'efforcerai de faire entendre*, et je ne désespère pas de réussir; mais, préalablement à tout, *il faut régler l'affaire de l'évacuation*, et ne pas compliquer cette grande affaire, qui est la principale pour nous, par des discussions qui pourraient la retarder, ou la rendre plus difficile.

J'aurai l'honneur de rendre compte immédiatement à V. M. de la première conversation que j'aurai eue avec l'empereur de Russie.

L'état des esprits dans les Pays-Bas et dans ce pays-ci mérite, ce me semble, l'attention de leurs gouvernements, et même, peut-être, des autres : il est impossible de voir un mécontentement plus prononcé qui s'exhale avec moins de ménagements. Cet état de choses, qui pourrait faire quelque plaisir à un Français, puisque c'est vers la France que ces contrées tournent leurs regards, me paraît cependant très fâcheux, car c'est la stabilité que nous devons avoir en vue; tout ce qui s'en éloigne et la menace, tout ce qui n'annonce qu'un état provisoire, et peut faire craindre des mouvements, est fâcheux pour nous, qui devons désirer que tout soit calme autour de nous. Il me semble qu'il y ait, tant de la part du gouvernement prussien que de celui des Pays-Bas, du défaut de tact et de la maladresse dans la manière dont ils agissent avec leurs nouveaux sujets, dont il leur sera difficile de se concilier jamais l'affection, s'ils persistent dans la ligne de conduite qu'ils ont adoptée. Il est impossible d'avoir été moins bien

reçu que le roi de Prusse l'a été hier ici; il y avait trois ou quatre maisons illuminées; le reste dans l'obscurité la plus profonde.

J'attendrai avec bien de l'impatience mon courrier de demain. J'espère qu'il m'apportera des nouvelles de V. M. propres à me tranquilliser tout à fait. Si j'étais près d'elle, je serais probablement sans inquiétude, mais dans l'éloignement il m'est impossible d'en être exempt.

Je suis,

Sire,

de Votre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur
et fidèle sujet,

RICHELIEU.

Le lendemain 29, le duc de Richelieu fut reçu par l'empereur Alexandre, qui l'accueillit avec sa bonne grâce accoutumée, mais il lui exprima de suite les craintes que lui inspirait la situation de la royauté en France. Une des causes qui faisaient, à ses yeux, le plus de tort aux Bourbons dans le pays, était la résolution qu'on avait prise d'éloigner des affaires les hommes politiques ayant servi l'Empire, et qui, plus que d'autres, étaient capables d'entretenir les rouages de l'administration et de diriger l'opinion publique. On avait, au contraire, jeté dans l'opposition, par suite de l'obligation qu'on leur avait imposée de vivre dans une obscurité et une gêne auxquelles ils n'étaient pas accoutumés, toute une phalange de

fonctionnaires et d'anciens militaires devenus ainsi des ennemis irréconciliables, et dont la plupart s'étaient associés à des complots, espérant y trouver une issue à la situation intolérable qu'on leur avait faite. — N'était-ce pas à ce dernier parti que beaucoup d'entre eux s'étaient arrêtés?

Le duc de Richelieu, vivement ému des dispositions d'esprit dans lesquelles il voyait l'Empereur, fit tous ses efforts pour dissiper les craintes qui lui étaient confiées, et trouva des explications qui parurent convaincantes. Mais, si l'évacuation du territoire lui fut promise sans condition, il n'en fut pas de même de la rupture de la quadruple alliance, à laquelle Louis XVIII et son ministre attachaient une si grande importance. Alexandre resta inébranlable sur cette question, jugeant que la ligue intime des quatre grandes puissances était la seule digne qui pût offrir une résistance sérieuse à l'esprit de révolte qui, de la France, menaçait de s'étendre aux autres nations de l'Europe.

Le duc de Richelieu s'empressa de rendre compte au Roi de l'importante entrevue qu'il venait d'avoir avec Alexandre, l'âme de ces conférences, car l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, se tenant un peu à l'écart des affaires, se faisaient remplacer par leurs ministres, MM. de Metternich et de Hardenberg. Le plénipotentiaire français écrivit sa seconde lettre au Roi, sous l'impression des sentiments que

lui inspirait l'émouvante conversation qu'il venait d'avoir avec le tsar.

Aix-la-Chapelle, le 30 septembre 1818.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont V. M. a daigné m'honorer, et je m'empresse de lui témoigner toute la joie que je ressens, de la savoir à peu près débarrassée de l'accès de goutte qui m'inquiétait malgré moi, surtout n'en entendant parler depuis quatre jours que par les journaux. J'espère que V. M. a repris ses promenades, ce qui aura tout à fait tranquillisé les Parisiens.

Il n'y a encore rien de décidé touchant la visite; il serait même possible qu'elle n'eût pas lieu. Aussitôt que j'aurai pu prendre des informations positives sur cet objet, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Les souverains se sont tous rendus ici dans la soirée d'avant-hier. J'avais eu l'honneur de voir le roi de Prusse le même jour. Hier, j'ai été présenté à l'empereur François et j'ai eu un entretien de près de deux heures avec l'empereur de Russie. — Les trois souverains, à qui j'ai soumis la lettre de V. M., m'ont demandé de ses nouvelles avec le plus grand intérêt, et je crois pouvoir l'assurer que l'estime et l'affection témoignées pour elle, sont aussi réelles que le prix et l'importance qu'ils attachent à sa conservation. — Personnellement, je ne puis que me louer de l'accueil que j'ai reçu; il a été même au-dessus de ce que je pouvais espérer. Mais j'éprouve quelque chagrin d'être obligé de rendre compte à V. M. de l'entretien que j'ai eu avec l'empereur de Russie. Je m'attendais que, d'après les rapports intimes que j'ai eus avec lui, il me parlerait

avec une extrême franchise et, en effet, je crois qu'il ne m'a rien caché de ses opinions sur l'état de la France.

L'Empereur a commencé par rendre pleine et entière justice à la direction que V. M. avait donnée à son gouvernement et au système qu'elle avait adopté; il n'a pas parlé avec moins d'éloges des mesures financières qui avaient été prises, et de la religieuse fidélité avec laquelle tous les engagements contractés avaient été remplis; mais il a ajouté qu'il regrettait que des vues aussi sages et une conduite aussi parfaite ne soient pas parvenues à rallier au gouvernement royal cette partie de la nation qui, par son activité, ses lumières et sa force morale, est seule appelée à influencer sur les destinées des peuples; il ne voulait pas, disait-il, s'engager dans un calcul numérique, puisque le petit nombre a, de tous temps, entraîné la multitude, mais il était persuadé que les militaires et les employés civils qui avaient joué un rôle sous Bonaparte, regrettaient le temps passé, et étaient disposés à réunir leurs efforts pour renverser ce qui existe; qu'ils n'attendaient que le moment, si ardemment désiré de la sortie des troupes alliées qui, jusqu'ici, avaient par leur présence comprimé leurs mauvais desseins, pour amener une catastrophe; qu'il craignait bien (l'Empereur) qu'elle ne fût très difficile à éviter, d'après les dispositions qu'il pensait connaître; que dans ces circonstances, il croyait qu'il était de son devoir et de l'intérêt même qu'il portait à V. M. et à la France, de provoquer un rapprochement encore plus grand entre les puissances, afin que cette union dont le but serait connu, persuadât bien aux perturbateurs, que l'Europe ne voulait en France que le gouvernement royal, et que les tentatives pour le renverser seraient immédiatement suivies d'une croisade comme celle de 1815, et

de tous les maux qu'elle pouvait entraîner à sa suite; que le Roi pouvait être admis dans cette alliance, et qu'il fallait chercher une forme qui pût convenir, et éviter l'apparence d'une alliance du Roi contre son peuple.

Voilà, Sire, en peu de mots, le résumé de la conversation de l'empereur Alexandre. J'ai fait tous mes efforts pour rectifier des idées que je crois fausses en beaucoup de points. Je lui ai dit que dans la situation de la France, ce n'était pas une explosion révolutionnaire qui était à craindre; que les hommes dont il parlait, disséminés et sans moyens d'action, n'auraient aucune influence; que le plus puissant ne disposerait pas de cinquante personnes, que les soldats de Napoléon avaient tous repris les habitudes de la vie civile, que nombre d'officiers s'étaient mariés. — Nous sommes alors entrés dans de grands détails sur la composition de la garde et de l'armée : j'ai essayé de lui faire comprendre que les anciens soldats étaient précisément les plus sûrs et les plus affectionnés. Il est convenu que le maréchal Oudinot et Lauriston lui avaient dit la même chose. — Pour prouver à l'empereur Alexandre que je ne me livrais pas à une imprudente sécurité, je lui ai signalé le danger de notre position dans le développement des doctrines démocratiques, et leur application dans les Chambres, aux principes du gouvernement. Je lui ai dit que c'était là le péril qui nous menaçait, et sur lequel le gouvernement devait avoir continuellement les yeux ouverts. L'Empereur n'a pas pu nier cette vérité, mais a paru persister dans ses craintes que j'ai encore cherché à dissiper, sans beaucoup de succès. Je me suis borné alors à lui demander que les clauses de l'union projetée fussent réciproques, afin que le moyen destiné à affermir

la tranquillité ne fût pas précisément la cause d'une irritation qui tendrait à la troubler plus sûrement, en faisant voir la France comme l'objet de toutes les craintes, de toutes les méfiances et de toutes les précautions.

L'Empereur paraissant me comprendre et approuvant cette idée, je lui ai alors cité un mot de milord Castle-reagh, qui, dans notre conversation à Spa, à propos du vœu que je lui exprimais d'une réciprocité parfaite, me dit : « Mais comment voulez-vous que, s'il y avait une révolution en Irlande, une armée française pût y venir rétablir l'ordre? » — L'Empereur, après un moment de réflexion, trouva qu'il devait y avoir une nuance dans cette réciprocité. — « La France, dit-il, a été révolutionnée; elle est encore malade; l'Angleterre n'a pas éprouvé ces secousses, et ne peut être traitée de même. — C'est cette nuance, Sire, qu'il faudrait effacer, lui ai-je dit, afin que la plus parfaite égalité, la réciprocité la plus complète existât dans toutes les classes de cette alliance, si elle doit avoir lieu. Si nous ne pouvons pas l'obtenir, nous ne pourrions que nous tenir à l'écart, et, n'ayant pas le pouvoir d'empêcher les quatre autres de faire ce qu'ils jugeront à propos, nous devons nous interdire d'y prendre aucune part, et nous borner à terminer les affaires qui nous intéressent plus particulièrement. »

L'Empereur, dans la conversation, m'a annoncé que l'évacuation était irrévocablement décidée ¹, et c'est

1. On ne comprendrait pas l'influence salutaire qu'il (Richelieu) a eue sur Alexandre I^{er} et l'étendue des droits qu'il avait à son concours, si on ne pouvait apprécier l'étendue des services qu'il lui avait rendus comme gouverneur d'Odessa

même pour remplacer la garantie du repos de la France et de l'Europe, qu'il croyait voir dans la présence de l'armée d'occupation, qu'il tient très vivement à une union plus forte encore des puissances alliées. C'est donc à hâter l'évacuation et à régler, de la manière la plus favorable, l'entier paiement des contributions, que vont se borner toutes mes démarches. Je ne parlerai plus de l'alliance qu'aux ministres russes, notamment au comte Capo d'Istria, qui est tout à fait dans nos intérêts. Ce serait cependant avec un vif regret que je verrais cette alliance impossible à conclure, de la manière que je la comprends. Je crois que ce serait la digue la plus forte à opposer aux révolutionnaires de tous les pays. Je ne renonce point à l'espoir de trouver une forme par laquelle on puisse conclure un nœud, sans manifester une défiance offensante contre la France, et je ne croirai avoir rempli mes devoirs et atteint le but que je me propose, que si j'y parviens. V. M. ne doute pas de mon zèle et de mes bonnes intentions; mais j'ai affaire à forte partie.

Toutes les dispositions se réunissent sur un seul point, c'est d'abréger le plus possible le temps de notre séjour ici. On voudrait que cela ne se prolongeât pas au delà du mois d'octobre, et j'espère que les premiers

et de la Russie méridionale. C'est parce qu'il avait donné à ce souverain tout un royaume, en peuplant de vastes déserts et en créant ce nouveau monde qui s'appelle la *Nouvelle-Russie*, qu'il lui a été possible ensuite de sauver les provinces françaises de l'Est et de nous conserver l'Alsace et la Lorraine; Odessa avait payé d'avance la rançon de Strasbourg et de Metz. (Le duc de Richelieu en Russie et en France, par M. Alfred Rambaud; *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} décembre 1887.)

jours de novembre sont le terme le plus éloigné que l'on puisse fixer.

Les nouvelles que j'ai reçues d'Espagne sont affligeantes; quoique nous n'eussions pas beaucoup à nous louer de M. de Pizzaro, il valait encore mieux que son collègue et rival heureux, M. Lozano de Torres, dont le duc de Wellington me disait que c'était la plus vile canaille qu'il eût jamais connue, et qu'il l'avait fait chasser de son camp et des lieux occupés par son armée : il est fâcheux de voir un tel homme à la tête d'une grande monarchie. Celui qui remplace M. de Pizzaro, et qui n'est d'ailleurs que par intérim, ne sera qu'un instrument dans la main de Lozano de Torres. On ne peut encore prévoir quelle influence aura cet événement sur les affaires américaines et portugaises, mais je doute qu'elles en facilitent la conclusion.

Je ne puis m'empêcher d'informer V. M. de l'enthousiasme qu'a excité, tant ici que sur les bords du Rhin, la présence de l'empereur d'Autriche. Il formait un contraste frappant avec le morne silence qui a accompagné l'arrivée du roi de Prusse. Je crois que cet enthousiasme a moins pour cause l'attachement à la maison d'Autriche, que la haine de tout ce qui est prussien. Cet état est très fâcheux et l'empereur d'Autriche m'en exprimait hier son regret. Il n'ose pas aller à Spa, pour éviter les transports que ne manqueraient pas de faire éclater les habitants du pays de Limbourg, et qu'il serait aussi embarrassant d'accueillir que de repousser. Je crois que c'est ce soir que nous aurons notre première conférence; je désire bien vivement que nous puissions déterminer quelque chose sur l'évacuation.

Je n'essaierai pas d'exprimer à V. M. combien je suis

sensible aux bontés qu'elle me témoigne. Je la supplie de me les conserver et d'agréer l'hommage, etc., etc.

RICHELIEU.

Le même jour commençaient les travaux préliminaires du congrès et paraissaient les deux déclarations suivantes, qui étaient remises au ministre plénipotentiaire de France :

Première déclaration confidentielle à faire à M. le duc de Richelieu, arrêtée dans la première conférence des quatre cabinets.

Aix-la-Chapelle, le 30 septembre 1818.

Les quatre cours sont prêtes à admettre le principe de l'évacuation et à retirer le corps d'armée de la France, au bout de l'expiration de la troisième année, sauf les conditions à régler avec la France pour l'exécution de ses engagements stipulés par le traité du 20 novembre 1815.

Deuxième protocole du 30 septembre 1818.

A la suite de la première conférence, messieurs les ministres des quatre puissances alliées reconnaissent qu'indépendamment des considérations morales, politiques et militaires qui doivent motiver leur résolution définitive, il est indispensable d'examiner les bases communiquées par le duc de Richelieu pour les arrangements pécuniaires, propres à compléter l'exécution des clauses du traité du 20 novembre. Messieurs les ministres ont invité M. le duc de Wellington à se char-

ger de cet examen, et M. le duc s'est engagé à en rendre compte dans une conférence prochaine ¹.

A cette première conférence qui eut lieu chez le prince de Hardenberg, le ministre français eut à répondre à de nombreuses questions qui témoignaient des inquiétudes encore mal dissipées dans l'esprit de ses collègues. Il affirma que le parlement français était composé, en grande majorité, de membres très modérés; quelques hommes d'opinions exaltées en faisaient cependant partie, mais c'était, assurait-il, une infime minorité sans influence. Quant aux journaux, le duc de Richelieu convint qu'il n'y avait aucun moyen légal de leur enlever une certaine liberté de langage, mais il ajouta qu'il était très décidé, et le gouvernement tout entier avec lui, à poursuivre les écrivains qui se permettraient de juger les affaires des nations étrangères. MM. de Metternich, de Nesselrode et de Hardenberg se montrèrent satisfaits de ces explications et, dès le lendemain, le duc pouvait rendre compte au Roi, dans sa troisième lettre, que l'évacuation était acceptée par les quatre grandes puissances, et qu'après l'approbation, par la commission présidée par lord Wellington, des moyens offerts par la France de liquider

1. Archives du ministère des affaires étrangères. Voir à l'annexe les rectifications que fit le duc de Richelieu au projet des plénipotentiaires étrangers (pièce justificative n° I. p. 335).

la contribution de guerre, il serait possible d'apprendre cette grande nouvelle au public, par une note dans les journaux.

Aix-la-Chapelle, 1^{er} octobre 1818.

Sire,

Le marquis de Caraman, qui s'en retourne à Paris, remettra cette lettre à V. M. Je le recommande à ses bontés; le Roi n'a pas de serviteur plus fidèle ni plus dévoué. Il rapportera à V. M. tout ce qu'il a vu et entendu ici, où je ne lui ai rien caché. Cela ne me dispense pas de rendre compte au Roi de la suite de nos opérations; je le ferai avec assez de détails pour qu'il soit possible à V. M. de nous suivre dans nos travaux, comme si elle était présente à Aix-la-Chapelle.

Hier, nous nous sommes rassemblés en conférence chez le prince de Hardenberg et, aussitôt que nous avons été réunis, le prince de Metternich m'a adressé la parole, et m'a dit qu'il était convenu avec ses collègues de me faire connaître, dès le commencement et confidentiellement, ce qui naturellement ne devait être que la fin des conférences, et alors, il me lut une espèce de protocole dont je joins ici copie, et que je supplie V. M. de vouloir bien brûler après l'avoir lu, car il est fort important qu'il n'en existe aucune trace.

Une déclaration aussi formelle ne pouvait que m'être très agréable et, après en avoir témoigné toute ma reconnaissance à ces messieurs, je leur ai demandé quel usage ils trouveraient bon que je fisse de la pièce que je venais de lire et, à cette occasion, je leur répé-
tai

ce que j'avais dit en particulier à chacun d'eux, de l'importance dont il était pour nous de pouvoir faire connaître promptement à la France, les intentions bienveillantes des souverains à son égard, dans l'espoir d'exercer sur les élections, fixées au 20 de ce mois, une influence capable de pouvoir nous procurer de bons députés. J'observai que la rédaction de ce protocole, très clair pour moi, pourrait offrir à la malveillance des prétextes d'inquiéter encore les hommes peu instruits par la restriction indiquée par ces mots : « Sauf l'exécution, etc. ». Je demandai donc si je pouvais faire insérer dans le *Moniteur*, un article officiel dans le sens du protocole dont je venais d'entendre la lecture. Comme personne ne s'y opposa, j'en rédigeai un sur-le-champ. Après en avoir donné connaissance à mes collègues, lord Castlereagh remarqua, non sans raison, que ma rédaction annonçait une détermination bien prompte, qu'elle liait les puissances et proclamait l'évacuation, avant d'avoir pris aucun engagement pour l'exécution des redevances pécuniaires contractées par la France, et qu'il faudrait au moins que cette évacuation parût subordonnée à l'accomplissement des conditions du 20 novembre. Je sentis la force de ces raisons et je proposai moi-même d'apporter ce matin une autre rédaction.

J'avoue à V. M. que j'avais encore un autre motif, et, quelque désir que j'eusse de voir notre sort décidé, je trouvais qu'il y avait un peu de légèreté et de précipitation dans la manière dont on décidait une question de cette importance. Il me semblait qu'il convenait de se placer sur le terrain du traité du 20 novembre, de prendre son texte pour bon, et après que V. M. aurait pris l'initiative de la demande à faire aux souverains de

retirer leurs troupes, de lui répondre d'une manière affirmative, mais avec la gravité et la réflexion que commande une résolution de cette importance. J'étais bien sûr que quelqu'un des plénipotentiaires y penserait, et j'en parlai dans ce sens à MM. de Nesselrode et Capo d'Istria, chez qui je fus en sortant de la conférence.

En effet, ce matin, nous étant rassemblés de nouveau, lord Castlereagh proposa un projet de protocole tout à fait dans les idées que je viens d'exprimer à V. M. : il demandait qu'on s'occupât immédiatement de l'examen des affaires pécuniaires et des moyens que nous offrions de remplir nos engagements, et que, dans deux ou trois jours, on fit un protocole qu'il nous serait alors permis de rendre public. Je n'ai pas cru devoir rien objecter à une proposition si fondée en raison. Le duc de Wellington s'est chargé d'écouter M. Mounier, à qui j'ai confié le soin de faire des ouvertures sur nos moyens de libération, et les adoucissements que nous croyons avoir le droit de demander. Le duc fera ensuite son rapport à la conférence, et j'espère qu'il ne sera pas impossible d'obtenir la remise de quelques millions, ce qui serait pour nous un grand avantage.

Nous sommes convenus que pour calmer l'impatience du public, il pourrait être utile d'insérer dans nos gazettes un article que j'ai rédigé et que j'envoie à M. Decazes. Je désire qu'il n'y soit fait aucun changement. J'espère avant peu pouvoir envoyer à V. M. quelque chose de plus positif.

Je n'ai pas l'honneur d'entretenir aujourd'hui V. M. de la quadruple ou de la quintuple alliance; c'est une question qu'il n'est pas prudent d'agiter avant d'avoir

absolument terminé celle de l'évacuation et de l'acquittement de la contribution de guerre; mais nous ne la perdrons pas de vue et, de concert avec les comtes de Nesselrode et Capo d'Istria, nous sommes sans cesse occupés de trouver une forme qui puisse nous mener à notre but, celui d'assurer le repos de l'Europe, en unissant les grandes puissances par un lien commun. Je ne puis cacher à V. M. que c'est un problème très difficile à résoudre; mais nous ne désespérons pas d'y parvenir, et nous ne négligerons rien pour arriver à cet heureux résultat.

Le prince de Metternich m'a montré une dépêche du général de Vincent, qui lui rend compte d'une entrevue qu'il avait eue avec Monsieur, qui l'y avait invité. Nous n'aurions pas pu parler à ce prince autrement que ne l'a fait M. de Vincent, sur la question de la garde nationale. D'après ce que m'a mandé M. Lainé ¹, je lui ai écrit ce matin pour l'engager à ajourner plutôt l'ordonnance, que de s'exposer à ce que Monsieur fasse paraître, en ce moment, un écrit dont l'effet, tant au dedans qu'à l'étranger, ne pourrait être que funeste. Je l'ai prié de mettre ma lettre sous les yeux de V. M., et j'espère qu'elle voudra bien y avoir égard, si tant est qu'on ne puisse pas obtenir de Monsieur de renoncer à une démarche si contraire, j'ose le dire, à ses devoirs et à ses véritables intérêts. Le général de Vincent annonce qu'au moment où il ferme sa lettre, Monsieur vient encore de l'envoyer chercher. Il faut donc s'attendre à

1. Joseph-Henri-Joachim vicomte Lainé (1767-1835), président de la Chambre des députés (1814-1816), membre de l'Académie française le 21 mars 1816, ministre de l'intérieur (1816-1818).

avoir, demain ou après-demain, la relation d'une conférence entre Monsieur et l'envoyé d'Autriche. Cette complication et ces contretemps tout à fait inattendus ne rendent pas les affaires plus commodes à arranger, et ôtent beaucoup de la force et de la liberté d'esprit qui seraient si nécessaires dans des circonstances aussi difficiles.

Je suis etc.

RICHELIEU.

Le cabinet donnait tous ses soins à préparer les élections, auxquelles il attachait la plus grande importance; les préfets se plaignaient d'être contrecarrés par les émissaires du parti de Monsieur. La puissance que donnait à ce prince sa charge de colonel-général des gardes nationales de France, puissance dont il se servait pour entraver la marche, trop libérale à son gré, que le ministère avait imprimée au gouvernement du pays, décida MM. Decazes et Lainé, autorisés par le duc de Richelieu, à représenter au roi que les intrigues tolérées par son frère, dans son entourage, les mettaient dans la nécessité, non pas de demander la destitution de Monsieur, mais au moins la modification de ses pouvoirs. Il fallait organiser les gardes nationales sur d'autres bases et les mettre sous le régime des lois de 1790 et de 1791, de sorte que Monseigneur le comte d'Artois, tout en conservant le titre et la prérogative de sa charge, serait privé de l'influence dont il ne se servait que

pour faire de l'opposition. Enfin, on enlevait aux inspecteurs de la garde nationale la puissance mystérieuse¹ qui leur permettait de contrarier les plans du ministre de l'intérieur et des préfets.

M. Lainé présenta, dans ce sens, un mémoire au Roi, qui l'adopta, puis signa l'ordonnance résolue en conseil², sans en parler à son frère. Ce fut pour Monsieur un coup d'autant plus sensible, qu'il était, par ce fait, privé de la seule influence qu'il eût dans le gouvernement. Il s'en expliqua très vivement avec Louis XVIII, mais celui-ci soutint son cabinet avec la plus grande énergie. Monseigneur le comte d'Artois

1. Le parti ultra était convaincu d'avoir trempé dans l'assassinat du général de la Garde, commandant la subdivision militaire du département du Gard, tué d'un coup de pistolet par Trestaillon; à la suite de ce meurtre, le ministère avait décrété la dissolution de la garde nationale de Nîmes, et Monsieur avait considéré cet acte comme attentatoire à ses pouvoirs.

2. Le duc de Richelieu avait été consulté par M. Lainé comme président du conseil, et lui avait répondu en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous renvoyer le projet d'ordonnance pour la garde nationale que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Il me semble qu'elle reste encore assez militaire et qu'on y trouve les éléments d'une armée, puisque les hommes de vingt à quarante ans y sont placés. Je suis curieux d'apprendre ce que Monsieur vous aura répondu à votre envoi de cette ordonnance.

« Recevez, je vous prie, tous mes compliments. »

RICHELIEU.

menaça alors de donner sa démission de colonel-général. A ce propos le comte Decazes écrivait le 1^{er} octobre au duc de Richelieu :

Je suis intimement convaincu : 1^o que Monsieur gardera le titre de colonel-général ; 2^o qu'il ne publiera rien où rien de fâcheux. Nous avons différé l'insertion au *Moniteur* de l'ordonnance jusques à samedi, afin que Monsieur, qui revient vendrédi de Compiègne, reçoive auparavant la lettre du Roi. Si nous apprenions que malgré cette lettre, qui sera toute amicale, et dans laquelle le Roi ne parlera pas de publication, Monsieur songeait encore à en faire une, Sa Majesté écrirait alors tout de suite en roi et *défendrait* au besoin : Elle y est déterminée.

L'ingérence occulte de Monsieur dans le gouvernement du pays était du reste, depuis 1815, un sujet de commentaires dans tous les partis : lorsque M. Madier de Montjau, magistrat royaliste, adressa, quelque temps après, à la Chambre des députés une pétition relative aux massacres dont Nîmes avait été le théâtre en 1815, la discussion qui avait eu lieu sur cet objet fut rapportée en ces termes par le feu duc de Broglie¹ : « M. de Saint-Aulaire a parlé à merveille ; avec courage, avec noblesse, avec modération, en homme de bonne compagnie, *gentleman-like*, trouvant les mots avec facilité, comme s'il eût été dans un salon et prononçant des paroles très

. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 146 et 147.

vives. « On veut, a-t-il dit en parlant des ultras, *un autre gouvernement que le gouvernement; un autre roi que le roi.* » Le côté droit n'a pas soufflé; le plus morne silence régnait; les uns lisaient, les autres regardaient en l'air. M. de Villèle surveillait son armée; quand ils voulaient bouger, il leur faisait signe de se taire. Une fois, il s'est levé, et s'est appuyé sur le banc comme pour mieux considérer le champ de bataille. Le côté droit marche comme un seul homme. Ils ont au moins le mérite de sacrifier leur amour-propre à leur but.

» La question du pouvoir invisible, c'est-à-dire de M. le comte d'Artois, a été traitée, et c'est beaucoup pour les départements. Son nom a presque été prononcé; il l'a même été tout à fait par M. Lainé. Cela fait penser au bill d'exclusion en Angleterre. »

Préoccupé de cette affaire de la garde nationale, dont il redoutait le retentissement à l'étranger, et dont l'empereur Alexandre ¹ était particulièrement

1. On vit alors un empereur de Russie initié aux secrets de notre politique extérieure et intérieure, chargé de défendre pied à pied nos provinces frontières, appelé à intervenir dans les difficultés que la famille même du roi créait au gouvernement de celui-ci, constamment sur la brèche pour sauver une place forte, écarter les revendications de créanciers avides, morigéner le comte d'Artois, relever le courage de Louis XVIII et de son premier ministre, donner même des conseils sur la conduite à tenir à l'égard de notre ancienne

contrarié, tant il avait à cœur de soutenir les intérêts de la France auprès des autres souverains ses alliés, le duc de Richelieu s'empresse d'écrire au roi pour se plaindre de l'obstination avec laquelle Monseigneur le comte d'Artois parlait de sa démission de colonel-général, dans un moment où de si grands intérêts étaient en jeu.

Le plénipotentiaire français informe aussi Louis XVIII que la discussion sur les chiffres se poursuit à la manière des enfants d'Israël. Il fait enfin prévoir qu'il va avoir une seconde entrevue avec l'empereur de Russie.

Aix-la-Chapelle, 5 octobre 1818.

Sire,

J'ai laissé quelques jours reposer V. M. de mes longues lettres, ne pouvant d'ailleurs leur donner beaucoup d'intérêt, puisque nous n'étions et ne sommes même encore occupés qu'à disputer sur les paiements, sur lesquels je crois que nous avons droit de demander une remise; cette discussion, qui dure déjà depuis trois jours, se conduit un peu, je l'avoue, à la manière des enfants d'Israël. J'imagine pourtant qu'elle ne peut se prolonger au delà de la journée d'aujourd'hui et que, pour ne pas retarder l'évacuation, nous serons obligés de céder une bonne partie de nos très justes prétentions. J'ai, pour gagner du temps, fait rédiger un projet de convention que j'ai remis au duc de Wellington; ce projet a été

colonie de Saint-Domingue. (*Le duc de Richelieu en Russie et en France*, par M. Alfred Rambaud.)

approuvé *sauf les chiffres*, et nous pourrons signer aussitôt que nous serons d'accord sur ce point. Il serait très possible que ce fût demain, et, alors, j'aurai l'honneur d'envoyer toutes ces pièces à V. M. Je compte aussi avoir demain encore une audience particulière de l'empereur Alexandre, et je pourrai probablement donner à V. M. quelques informations positives sur son voyage de France. Je sais qu'il est décidé à aller avec le roi de Prusse voir son corps de troupe, avant son départ. Je voudrais fort qu'il poussât jusqu'à Paris, ou qu'il promît au moins d'y aller faire une course.

Les nouvelles reçues de Rome m'ont donné l'espérance qu'il serait possible de sortir du *défilé* où nous sommes engagés. Il serait bien désirable que V. M. voulût employer tout l'ascendant qu'elle a, à tant de titres, sur le cardinal de Périgord, pour l'engager à parler au nom des évêques, et à tout prendre sur lui. Il faut profiter de cette condescendance de la cour de Rome, à laquelle j'avoue que je ne m'étais pas attendu. J'ai écrit hier sur cet objet à M. Lainé, qui probablement aura soumis ma lettre à V. M.

J'espère que le Roi pourra obtenir de Monsieur de s'abstenir de parler au public de l'ordonnance sur la garde nationale; il résulterait un mal inexprimable pour Monsieur lui-même de toute publication de ce genre, et elle influencerait sur toutes les affaires que nous avons à traiter ici. C'est pour cela que j'avais proposé d'ajourner l'insertion de l'ordonnance au *Moniteur*¹, si l'on n'était

1. Le comte Decazes écrivait de Ville-d'Avray, le 4 octobre au matin, à M. le duc de Richelieu : « Mon voyage à Paris a été très fructueux; j'ai eu bonne idée de voir M. le duc d'Angoulême. Je suis arrivé à cinq heures, au moment où Mon-

pas sûr d'empêcher Monsieur de faire une démarche aussi funeste. Mais comme la chose avait eu lieu à la

sieur et Madame allaient monter en voiture avec lui, pour aller à l'Élysée. Monseigneur est rentré dans son cabinet et m'a gardé trois quarts d'heure. J'ai vu monter en voiture Monsieur et Madame; Monsieur était singulièrement triste. Monseigneur m'a raconté que Monsieur venait de lui dire qu'il ne savait pas s'il ne donnerait pas sa démission, mais qu'il prendrait du temps pour y réfléchir, et, en attendant, il a quitté l'habit de garde national et a pris celui de carabinier. Monseigneur concluait de ce que son père n'avait parlé que de démission, qu'il ne songeait plus à la *publication*. S. A. R. m'a demandé si je voulais qu'il en parlât à Madame, qu'il était sûr qu'elle serait de notre avis sur la publication et qu'elle aurait plus d'empire que lui sur son père, parce qu'elle pensait à peu près comme lui sur le reste. — Vous comprenez que j'ai accepté avec empressement. Monsieur, qui n'était pas venu déjeuner avec le Roi sous prétexte d'un rhume, est venu dîner; en arrivant, il a dit au roi « qu'il ne ferait rien à moins que les circonstances ne l'y déterminassent », ce qui, en bon français, m'écrit le roi, signifie qu'il ne fera rien du tout, et n'a pour but que de sauver l'honneur des armes. — Chabrol (*) a vu Monsieur après le Roi et l'a trouvé dans les mêmes dispositions et a eu de lui les mêmes paroles, du moins en finissant, car au commencement il avait fait grand bruit : « Il était impossible qu'il ne publiât pas au moins un ordre du jour, des adieux à la garde nationale. » — Chabrol lui a fait sentir tous les inconvénients intérieurs et extérieurs, et lui a parlé de votre lettre que Lainé lui avait fait lire en partie, en l'autorisant à en tirer quelques expressions qui ont fait grand effet. Vous comprenez, du reste, qu'il était impossible d'être mieux que n'a été le duc d'Angoulême. Je lui ai dit votre désir pour la garde royale, il en est charmé..... La *Minerve* ultra, sous le titre

(a). Sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

réception de ma lettre, j'ose supplier V. M. d'employer tous les moyens possibles pour prévenir le mal que Monsieur ferait au Roi, à la France et à lui-même, en mettant le public dans la confiance de ces débats. Daignez, Sire, parler en roi, s'il est nécessaire; jamais V. M. ne pourra le faire plus à propos.

J'apprends avec un très grand plaisir que l'accès de goutte de V. M. a disparu, et j'ai une grande impatience de lire dans les journaux que le Roi a repris ses promenades ordinaires; cela tranquillise la France et l'Europe qui prend un si vif intérêt à la conservation de V. M.

Je suis

Sire, etc.

RICHELIEU.

Le surlendemain le duc de Richelieu écrit sa cinquième lettre au roi : il a appris avec joie que Mon-

de *Conservateur*, paraîtra demain, probablement; elle a été déclarée hier à la librairie. Le premier numéro est tout de Ch. B..... et contiendra, selon toute apparence, une sortie violente contre l'ordonnance sur la garde nationale; celle-ci du reste fait un excellent effet. Son préambule, dont je n'approuve pas entièrement la rédaction, *a fait un bon effet sur Monsieur* et l'a empêché de continuer à dire que cette mesure prouverait et n'avait pour objet que de prouver qu'elle était dirigée contre lui seul, et qu'on le regardait comme le chef de la conspiration. C'est moi, du reste, qui avais proposé d'ajouter au préambule quelque chose d'honorable pour *Monsieur*, et qui pût produire l'effet que nous avons obtenu... »

Cette ordonnance du 30 septembre 1818 qui avait mécontenté le comte d'Artois modifiait encore les prérogatives du colonel-général, qui avaient été déjà successivement amoindries par les ordonnances du 17 décembre 1815 et du 15 juillet 1816.

sieur a renoncé à la publication de l'ordonnance; mais cette joie n'est pas sans mélange, car Monseigneur le comte d'Artois a quitté l'uniforme de la garde nationale pour prendre celui des carabiniers. Les Prussiens discutent encore sur les chiffres, et le duc de Wellington est bien d'avis qu'ils traitent les affaires à la façon des Juifs; il faut cependant que la nouvelle de l'évacuation arrive avant les élections. Enfin, le duc de Richelieu insiste sur l'opportunité d'un voyage du Tsar à Paris.

Aix-la-Chapelle, 7 octobre 1818.

Sire,

Je viens de recevoir la lettre, en date du 3 octobre, dont V. M. a daigné m'honorer. Je ne sais comment lui exprimer ma reconnaissance pour la bonté et la confiance qu'elle veut bien me témoigner; j'en suis touché jusqu'au fond du cœur. Je jouis également d'apprendre, de V. M. elle-même, qu'elle est entièrement débarrassée de la goutte, et qu'elle va reprendre ses promenades ordinaires.

M. Decazes, empressé de me rassurer sur les suites de la publication de l'ordonnance, m'a écrit par estafette pour m'annoncer les bonnes nouvelles que V. M. a eu la bonté de me confirmer. J'espère donc que Monsieur, mieux conseillé, ne fera rien paraître. Cependant, un fait en apparence indifférent me fait quelque peine : Monsieur doit avoir quitté l'uniforme de la garde nationale pour prendre celui des carabiniers. C'est une espèce de protestation muette contre l'ordonnance, *un uniforme d'opposition* qui la constate bien aux yeux du public, et

qui fait par là bien du tort à Monsieur. Je n'ose plus rien dire au Roi sur le moyen que j'aurais cru pouvoir être employé comme mesure extrême, et dont le succès ne me paraissait pas douteux, avant la lettre que je viens de lire. V. M. m'impose silence, et je me tais avec respect, mais non sans un violent serrement de cœur que les choses en soient à ce point.

Les Prussiens n'ont pas encore fini leurs chiffres : c'est maintenant avec Baring qu'ils ont des difficultés qui ne doivent être aplanies qu'aujourd'hui. Je n'ai pu m'empêcher de dire au duc de Wellington que nous agissions les uns vis-à-vis des autres comme des *banquiers juifs* qui règlent leurs comptes, et non comme de grandes nations qui veulent se réconcilier. Le duc en est convenu. Ce sont surtout les Prussiens dont l'âpreté est véritablement intolérable. Il faut cependant espérer que dans la journée tout sera fini, et que nous pourrons signer demain ; le temps commence à nous presser : il faut absolument que l'évacuation soit connue avant les élections, et que s'il est possible, les premiers régiments des troupes alliées soient en marche à cette époque. J'espère encore que, grâce au génie fécond en expédients du comte Capo d'Istria, on trouvera un moyen terme qui, sans blesser la susceptibilité de la nation, lui prouve ainsi qu'à l'Europe l'union des cabinets et leur disposition à maintenir ce qui existe. Je conviens de la difficulté d'un acte qui doit tout faire entendre sans rien articuler, mais il n'est pas impossible de résoudre le problème, et nous ne négligerons rien pour y parvenir. L'arrivée du général Pozzo que nous attendons aujourd'hui nous sera bien utile¹.

1. Le comte Pozzo di Borgo, était tout à fait dans les idées

Je dois voir ce matin l'empereur Alexandre; il me parlera de son voyage, et moi je compte lui faire sentir l'utilité et la convenance d'une course à Paris. Comme

du duc de Richelieu; il écrivait le 10 mai 1817, comme ambassadeur de Russie à Paris, au comte de Nesselrode :

« Monsieur le comte, toutes mes communications et l'évidence même, démontrent mieux que je ne saurais l'exprimer, et d'une manière incontestable, que les dangers de ce pays consistent dans l'opposition que la cour fait sans relâche au gouvernement du Roi. Placé en première ligne pour combattre ces obstacles, j'en connais et j'en ressens à chaque instant les difficultés et la force, par la peine incroyable et les désagréments amers qui se renouvellent sans cesse..... Il convient d'aviser aux remèdes, sans précipitation, mais en même temps, sans lenteur; ces remèdes, à mon avis, consistent en trois points : le premier, *d'encourager M. le duc de Richelieu à compléter son système* et à faire, par prévoyance et par sagesse, pendant que son influence et sa popularité sont à leur comble, ce qui pourrait lui être arraché par la volonté nationale dans un accès d'irritation et de méfiance. Le second, de persister dans la *résolution de terminer l'occupation militaire à la fin des trois ans*. Notre attitude sur cette question sera décisive, lorsqu'il nous conviendra de nous mettre en avant. Le Roi s'y associera sans hésiter; les princes n'oseront jamais élever la voix pour s'y opposer, quels que soient leurs sentiments intérieurs; le public français sera unanime, et les Alliés eux-mêmes disposés ou obligés à suivre notre exemple. Le troisième enfin, c'est de faire connaître à Monsieur que son opposition au gouvernement du Roi, menaçant de priver la France et l'Europe des bienfaits qu'on attendait de la Restauration, les puissances se sont concertées entre elles pour lui annoncer le jugement qu'elles portent sur ce système de désordre, et la résolution qu'elles ont prise d'aviser au moyen d'y mettre un terme..... » (*Revue de Paris*, n° du 1^{er} octobre 1896, p. 639.)

son séjour ne pourrait dans tous les cas être de plus d'un jour ou deux, les inconvénients que redoute V. M. seraient bien moindres. Je ne doute pas d'ailleurs que l'empereur de Russie ne fût très bien reçu. On est accoutumé à voir le roi de Prusse à Paris, et il n'est pas question de l'empereur d'Autriche, qui n'ose vraiment pas se montrer dans les Pays-Bas, de crainte d'y être trop bien reçu. Aussitôt que je saurai quelque chose de positif sur la marche de ces illustres voyageurs, j'aurai l'honneur d'en informer V. M.

MM. les ministres des quatre puissances à Paris, mes collègues de médiation entre l'Espagne et le Portugal, m'ayant écrit en m'envoyant leurs protocoles à signer, il m'a paru impossible de signer un protocole comme présent à Paris, pendant qu'en même temps j'en signerais un comme présent à Aix-la-Chapelle. J'ai donc pensé que si V. M. l'approuvait, elle pourrait donner à M. d'Hauterive des pleins pouvoirs pour assister aux conférences. Je lui en écris aujourd'hui, afin qu'il puisse prendre les ordres du Roi à cet égard.

Je fais ici un petit exercice de patience qui se trouve être la miniature de mes tribulations du mois d'avril pour l'affaire des liquidations. Je ne sais rien de si dégoûtant que de voir mêler aux grands intérêts des peuples, de tristes calculs de comptoir. Ce n'est pas ainsi qu'on devrait refaire l'Europe et rétablir la société sur ses véritables bases. Espérons que quand les intérêts pécuniaires seront en sûreté, on se laissera guider par des vues plus généreuses; sans cela, tout espoir d'un meilleur avenir serait évanoui.

Je supplie V. M. d'agréer mes très humbles remerciements pour l'attention qu'elle a bien voulu avoir de m'envoyer la copie de sa lettre à Monsieur. Il était dif-

ficile qu'il ne se rendît pas à d'aussi solides raisons présentées d'une manière si affectueuse et si fraternelle.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Dans ses deux précédentes lettres le duc de Richelieu a montré la fermeté et la dignité qui rehaussent la valeur d'un homme d'État : mettant de côté les scrupules qu'un courtisan eût éprouvés, il a dit avec sincérité, à son souverain, combien il serait impolitique de sa part de permettre au premier prince du sang, son frère, de prendre l'attitude de l'opposition, dans un moment où les cabinets européens observent avec attention tout ce qui se passe à Paris ¹.

Dans la sixième lettre, qui va suivre, le plénipotentiaire français trace les efforts qu'il a faits auprès du

1. Le comte Pozzo di Borgo, dans une lettre qu'il écrivait le 31 mars/12 avril 1817 au comte de Nesselrode, s'exprimait en ces termes, au sujet de l'attitude politique du comte d'Artois :

« Le motif de division le plus fécond et le plus actif se trouve dans la conduite, les doctrines et les vues énoncées de Monsieur, frère du Roi. Ce prince, héritier présomptif de la couronne, dans les circonstances où l'on calcule les heures et pour ainsi dire les minutes de son avènement au trône, se déclare sans cesse, et plus ouvertement que jamais, contre le système de gouvernement du Roi..... Chef de la garde nationale, il travaille à en arracher la surveillance aux ministres et amène ainsi des discussions et des tiraillements nuisibles. »
(*Revue de Paris*, n° du 1^{er} octobre 1896, p. 636.)

Tsar, pour le décider à venir voir le Roi à Paris. Son récit donne l'idée de l'ardeur et du désintéressement qui l'animent, et auxquels on ne peut comparer que sa droiture dans toutes ses négociations.

Le duc de Richelieu traite également des différends qui divisent l'Espagne et les États-Unis, à propos des colonies de cette première puissance, querelle qui subsiste encore de nos jours pour l'île de Cuba.

Aix-la-Chapelle, 8 octobre 1818.

Sire,

J'ai eu hier avec l'empereur Alexandre une seconde conversation qui a duré près de trois heures : j'en ai été infiniment plus content que de la première, et je commence à espérer que, sous tous les rapports, les choses iront bien ici. — J'ai d'abord exprimé à l'Empereur combien il était fâcheux de se disputer comme nous le faisons pour des intérêts pécuniaires aussi mesquins, tandis qu'il s'agissait de terminer la plus grande affaire qui pût occuper des hommes d'État : celle de la réconciliation générale des peuples, et de leur union fondée sur un sentiment de bienveillance, qui ne pourrait être produit que par des sacrifices réciproques.

L'Empereur a gémi comme moi de cette âpreté particulière aux agents subalternes prussiens, qui sont absolument les maîtres des affaires. Il m'a promis de recommander à ses ministres de prêcher la générosité, et de hâter la signature du traité qui, si on le voulait, pourrait être paraphé aujourd'hui et signé demain. Le duc de Wellington, qui avoue lui-même être honteux de ces chicanes, a annoncé vouloir donner aujourd'hui un bon

coup de collier. J'espère donc que nous l'emporterons, si ce n'est pas dans la journée d'aujourd'hui, au moins dans celle de demain.

J'ai parlé ensuite à l'Empereur de son voyage à Maubeuge, de la revue de son corps d'armée, et, à ce sujet, je lui ai exprimé la convenance, la nécessité même qu'il allât voir V. M. puisqu'il entraît en France : j'ai trouvé chez lui, pour ce voyage de Paris, une répugnance extrême, fondée sur la crainte d'être observé par les intrigants de tous les partis, dont il croit, non sans quelque raison, que notre pays abonde. Mais je lui dois la justice de dire que, dès qu'il a cru apercevoir dans mes discours l'affliction profonde que V. M. ressentirait du peu d'empressement qu'il montrerait à la voir, se trouvant si près d'elle, dès que je lui ai eu développé les graves inconvénients qui en résulteraient, dans l'opinion publique française et étrangère, l'Empereur n'a plus hésité et le voyage est résolu¹, mais il sera extrêmement court. L'Empereur arrivera peu avant l'heure du dîner de V. M., dînera avec elle en famille, causera ensuite avec le Roi aussi longtemps que cela conviendra à tous deux, et repartira ensuite pour Valenciennes.

Je supplie V. M. de tenir ce plan très secret, afin d'éviter les préparatifs que bien des gens feraient pour saisir l'Empereur au passage, et l'affluence du peuple qui pourrait lui être désagréable. Lorsque je connaîtrai l'arrangement définitif de ce voyage et le jour où

1. M. Decazes était opposé au voyage des souverains, malgré l'opinion très arrêtée du duc de Richelieu à cet égard : voir la lettre qu'il écrivit à ses collègues sur cet objet (pièce justificative n° II, p. 339).

l'Empereur sera à Paris, je le manderai à V. M. Il me semble que de cette façon cette course produira le meilleur effet : ce sera une attention et une preuve d'amitié très marquée que l'Empereur donnera au Roi, et la brièveté de la visite ne permettra pas aux intriguants de faire jouer tous les ressorts dont ils peuvent user, pour embrouiller les choses les plus simples, et entraver la marche de ceux qui ne veulent que le bien de leur pays. Il désire que V. M. soit contente de cet arrangement. Le duc de Wellington attachait un grand prix à cette visite, il en avait parlé à l'empereur Alexandre et m'avait engagé à tâcher de l'y déterminer. Je suis heureux d'avoir pu y réussir.

Nous avons encore traité à fond, dans cette longue conversation, tous les objets qui doivent être discutés intérieurement, et je commence à croire qu'il y aura moyen de former un lien fédéral européen dont la France pourra faire partie, et dont elle aura lieu d'être satisfaite. Le comte Capo d'Istria doit me montrer ces jours-ci un travail qu'il a fait sur cet important objet. Avec un peu de patience et de persévérance, nous parviendrons, j'espère, à nous placer d'une manière convenable. — Je voudrais bien qu'il pût en être ainsi de l'Espagne, tant par rapport au Portugal qu'aux Colonies insurgées et aux États-Unis. J'ai été effrayé de ce que M. Hyde de Neuville marque dans la dépêche dont V. M. a connaissance : je l'ai communiquée à l'Empereur et à ses ministres, et je l'ai engagé à faire écrire à M. de Tatischeff pour qu'il agisse auprès du nouveau cabinet, dans le sens que j'ai indiqué au duc de Laval, c'est-à-dire qu'il unisse ses efforts aux nôtres pour faire envisager à l'Espagne l'abîme qui s'ouvre sous ses pas, si elle ne termine pas promptement ses différends avec

les États-Unis, et pour faire sentir que si tout n'est pas arrangé avant l'ouverture du congrès américain, l'occupation des Florides d'un côté, la reconnaissance de Buenos-Ayres de l'autre, comme État indépendant, sont deux événements inévitables, et qui placeraient l'Espagne dans une position désastreuse.

L'Empereur a désiré que je fisse part à la conférence de nos craintes à cet égard, afin que chacune des cours écrivît à son agent à Madrid, et qu'on tint séparément, toutes fois, un langage uniforme. Je remplirai ce vœu de S. M. I. tout aussitôt que notre affaire sera terminée. Je l'ai trouvée dans des sentiments à peu près semblables aux nôtres, touchant la marche à suivre, dans l'importante affaire de la pacification des Amériques espagnoles. La difficulté, et elle est grande, est d'amener l'Angleterre aux démarches qu'il faudrait faire : c'est ce à quoi nous nous efforcerons, aussitôt que nous serons parfaitement d'accord sur les bases du plan que nous aurons adopté. — Quant à la médiation entre le Portugal et l'Espagne, la première de ces puissances ayant adopté notre projet de traité sans restriction, il est fort à désirer que la seconde en fasse autant. Sans cela, après avoir eu le bon droit et la justice de son côté, elle aura, par l'effet de ses manœuvres maladroites, fini par se mettre tout à fait dans son tort. Je compte proposer à mes collègues d'essayer encore de lui faire sentir combien il est dans son intérêt de terminer enfin cette longue et fastidieuse affaire.

On vient m'avertir qu'il est temps d'aller à la conférence, où j'espère que je trouverai ces messieurs d'accord : je voudrais bien pouvoir envoyer à V. M., dès demain, l'annonce de la conclusion de notre grande affaire. Ce sera une grande douceur pour moi, de lui

donner ce moment de joie, en compensation de tous les chagrins dont sa vie est empoisonnée.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Le lendemain, le duc de Richelieu recevait la déclaration suivante des ministres des quatre cours étrangères :

Les ministres des quatre cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont l'honneur de prévenir S. E. M. le duc de Richelieu, plénipotentiaire de S. M. T. C., qu'ils entendent par l'époque de l'évacuation définitive du territoire français, mentionnée dans l'article VI de la convention signée aujourd'hui, l'époque où les places de Valenciennes et de Cambrai seront évacuées.

Les soussignés prient S. E. M. le duc de Richelieu de vouloir bien leur donner acte de cette déclaration.

Aix-la-Chapelle, le 9 octobre 1818.

METTERNICH

NESSELRODE

CASTLEREAGH

CAPO D'ISTRIA

WELLINGTON

HARDENBERG

BERNSTORFF

L'article le plus intéressant de cette convention était conçu en ces termes :

Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de la France le 30 novembre ou plus tôt si faire se peut. Les places et forteresses que ces troupes occupent seront remises aux commissaires

nommés à cet effet par Sa Majesté Très-Chrétienne, dans l'état où elles se trouvaient au moment de l'occupation, conformément à l'article XV de la convention conclue en exécution de l'article XXXXX du traité du 20 novembre 1815. La somme destinée à pourvoir à la solde, à l'habillement, à l'équipement de l'armée d'occupation sera payée dans tous les cas jusqu'au 30 novembre sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1^{er} septembre 1817 ¹. »

Lorsqu'un courrier spécial apporta cette grande nouvelle aux Tuileries, le Roi et les princes éprouvèrent une joie immense : la France allait être enfin délivrée de ce joug odieux qui avait pesé sur elle pendant près de trois ans. Cette calamité était l'œuvre de l'Empereur que ses illusions avaient conduit à Waterloo. La libération était bien l'ouvrage de la royauté; aussi Louis XVIII montra à ceux qui purent l'approcher, en cette mémorable circonstance, un visage rayonnant, sur lequel la fierté n'était pas déplacée, c'était le ministre qu'il avait choisi, qu'il avait soutenu contre l'opposition, qui avait préparé cette libération avec une persévérance et une habileté incontestables; c'était lui qui avait obtenu des alliés un départ anticipé, grâce à l'amitié de l'empereur Alexandre.

1. Archives du ministère des affaires étrangères. Voir à l'annexe le projet de protocole proposé au duc de Richelieu (pièces justificatives, n° III, p. 341).

Des Tuileries, la nouvelle se répandit dans les différents quartiers de Paris comme une trainée de poudre, et parvint bientôt dans chaque commune de France. Tous les partis exprimèrent une joie sans mélange, cependant les ultras de la droite n'accordèrent pas au plénipotentiaire français les éloges qu'ils savaient lui appartenir, tant il est vrai qu'en France la politique de parti prime tout. Chateaubriand fit dans le *Conservateur* un article très remarqué, comme tout ce qui sortait de la plume de l'illustre écrivain : « Les étrangers quittent la France, disait-il, je reconnais ici la sagesse du Roi. Je fais aussi la part de la modération des princes alliés. Je paie à notre auguste monarque, pour ce bienfait, un nouveau tribut d'amour et de reconnaissance. » L'injustice à l'égard du duc de Richelieu ne surprit du reste personne ¹,

1. La lutte entre ces deux hommes d'État avait commencé dès les premières années de la Restauration. Le duc de Richelieu avait dû défendre le gouvernement contre les attaques continuelles de l'écrivain. — Le premier ministre écrivait le 1^{er} janvier 1816 à son collègue le comte Decazes : « Je vous renvoie la préface de M. de Chateaubriand et le p. s. de Golz. Je crois important d'empêcher les journaux d'en parler, ni en pour, ni en contre : il ne désire que d'être attaqué pour avoir le plaisir de pouvoir dire qu'il n'a pas la liberté de se défendre. En effet, ce genre de polémique où l'on parle toujours tout seul, ne me paraît pas convenable à la dignité du ministère. » — Il écrivait encore au même quelques mois plus tard : « Il me semble qu'il serait à propos de faire taire les journaux sur l'ouvrage de M. de Chateaubriand pendant

car M. de Chateaubriand menait souvent l'assaut, quand il s'agissait d'attaquer un ministère dont les idées étaient trop libérales à son gré.

Le 9 octobre au soir, le duc de Richelieu avait donc fait partir pour Paris la lettre suivante, écrite en toute hâte.

Aix-la-Chapelle, 9 octobre 1818.

Sire,

J'ai enfin le bonheur d'annoncer à V. M. que la convention qui assure la libération de la France a été signée ce soir. Le Roi recueille en ce jour le prix de sa sagesse, de sa fermeté et de sa persévérance depuis trois ans dans la voie de la raison. Permettez, Sire, à un fidèle serviteur de mettre aux pieds de V. M. ses plus sincères félicitations. La France vous bénit et l'Europe applaudit au succès qu'obtient votre haute sagesse.

On n'a voulu nous accorder que quinze millions pour l'escompte. Nous gagnons un million et demi sur les cent millions que nous payerons en rente; j'espère que

qu'on discute la loi qui doit les laisser sous l'influence du ministère..... Je sais que tous les amis de M. de Chateaubriand se prévalent de chaque article de journal dirigé contre le projet de loi présenté par vous. — Le duc de Richelieu n'était cependant pas un adversaire qui manquât de générosité; on peut s'en rapporter à cet égard à ce qu'il écrivait encore à M. Decazes en septembre 1816 : « Le Roi m'a paru très irrité contre M. de Chateaubriand; il m'a lu lui-même l'article que vous me désignez : il me paraît décidé à lui ôter sa place de ministre d'État et les 24 000 francs de traitement. J'ai conseillé au Roi de lui laisser ses 15 000 francs comme pair, pour qu'il ne soit pas à l'aumône. »

nous en gagnerons sept ou huit sur l'entretien de l'armée d'occupation, qui était calculé jusqu'au 1^{er} décembre, et qui sera diminué de tout le temps que nous avançons son départ. Ce sera donc au moins vingt millions de moins à payer que nous ne l'avions cru. Les Autrichiens, les Wurtembergeois et les Bava-rois vont partir immédiatement, puis les Hanovriens et les Danois; les autres, aussitôt après la revue.

J'envoie à M. Decazes un article à mettre dans le *Moniteur*, à la partie officielle : il est très simple et très court. Il faut modérer plutôt qu'exciter les accès de la joie publique, afin qu'elle ne dégénère pas en démonstrations offensantes pour les étrangers. J'aurai l'honneur d'envoyer probablement demain à V. M. la convention signée, afin qu'elle veuille la revêtir de sa ratification.

J'ai reçu la lettre du 6 que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire. J'étais déjà tranquille sur les suites de l'ordonnance. Je regarde comme une chose très heureuse qu'elle ait été rendue, puisqu'elle n'a pas eu les suites que j'en craignais. J'espère que Monsieur finira par sentir lui-même qu'il était impossible d'agir autrement. Pourquoi V. M. n'a-t-elle donc pas la consolation de voir sa famille réunie avec elle d'opinion et de principes? Il me semble que cette récompense, qui lui est si bien due, serait pour elle la plus douce jouissance, comme elle serait pour nous le gage d'une tranquillité solide et inaltérable.

J'espère qu'aujourd'hui ou demain au plus tard, je saurai la marche de l'empereur Alexandre; j'aurai l'honneur d'en informer immédiatement V. M. — Lord Castlereagh a composé une déclaration à faire par les souverains, et c'est à cette démarche qu'il veut borner les

engagements à prendre à Aix-la-Chapelle. Je dois l'avoir aujourd'hui et je sais qu'il y a bien des choses qui ne peuvent pas nous convenir; mais elle est entre les mains de Pozzo, qui doit y faire des observations et qui nous en rendra bon compte.

Daignez, Sire, agréer l'hommage, etc.

RICHELIEU.

A cette lettre le Roi répondit : « J'ai assez vécu puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes de France ».

Après les premiers moments donnés à l'allégresse, il fallut aussitôt penser à traiter une question sur laquelle Louis XVIII s'était étendu avec insistance, dans les instructions qu'il avait données par écrit à son plénipotentiaire, afin de bien lui faire sentir à quel point elle préoccupait son esprit. Il fallait en effet définir la position qu'occuperait la France en Europe, après la libération de son territoire; cette question, du reste, comme nous l'avons vu, a déjà été étudiée par le duc de Richelieu pendant ses entretiens avec le Tsar : la quadruple alliance sera-t-elle rompue pour former une quintuple alliance à sa place? L'Angleterre, seule, faisait une opposition sérieuse au désir exprimé par le roi de France. Toutes les pensées de Louis XVIII et de son ministre sont fixées sur ce but, au point que l'un et l'autre ne jouissent déjà plus du premier succès qu'ils viennent d'obtenir.

Dans sa huitième lettre au Roi, le duc de Richelieu explique que lord Castlereagh a préparé un projet de convention inacceptable pour la France, que les plénipotentiaires russes se sont du reste donné la mission de combattre. On peut espérer que la quadruple alliance ne sera pas renouvelée, mais il est presque certain que lord Castlereagh ne signera pas un acte nouveau, parce qu'en ce cas il serait indispensable de le présenter à l'acceptation du parlement anglais, ce qu'il veut éviter à tout prix.

Le duc de Richelieu donne aussi connaissance au Roi d'une requête de l'électeur de Hesse-Cassel qui demande à échanger son bonnet électoral contre une couronne royale. Cette prétention lui paraît peu opportune. Enfin, il annonce le prochain voyage à Paris de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse :

Aix-la-Chapelle, 12 octobre 1818.

Sire,

J'ai lu la fameuse déclaration anglaise, qui avait séduit plusieurs personnes ici, et notamment un peu l'empereur Alexandre qui, probablement, l'avait lue légèrement et sans beaucoup de réflexion. Il m'est impossible d'être inquiet de l'existence de cette pièce, qui ne peut soutenir la discussion à cause des contradictions et des inconséquences qu'elle contient. Ce qu'il y a de fort clair, c'est le maintien de la quadruple alliance, et une suprématie bien prononcée des quatre puissances sur l'Europe. On y fait beaucoup de compli-

ments à V. M. et à la France; on pourrait même se proposer de *l'admettre parfois à la discussion des affaires*, mais il est bien entendu que les quatre puissances restent unies, par les liens les plus forts, pour le bonheur du monde, la prospérité des peuples, etc., etc. Puis, vient un pathos de quatre pages auquel il a été impossible de rien comprendre.

Le général Pozzo et le comte Capo d'Istria, qui se sont chargés de réfuter cette pièce d'éloquence, l'ont pulvérisée, ce qui vraiment n'était pas difficile, et ce dernier travaille à un autre projet de déclaration, dont j'ai lieu de croire que nous pourrions être satisfaits. L'Empereur, qui, comme je l'ai dit plus haut, avait d'abord fort goûté la déclaration britannique, s'est rendu aux raisons du comte Capo d'Istria, et j'ai tout espoir qu'il n'en sera plus question. Mais, rassuré de ce côté, il me restera toujours de vifs regrets, si nous ne parvenons pas à nous unir pour la conservation de ce qui est. Il me semble qu'il n'y aurait rien de plus facile, en nous remplaçant comme nous étions au congrès de Vienne, que de nous déclarer garants de l'état de l'Europe, tel qu'il a été constitué par cet acte. Il en a été ainsi après le traité de Westphalie, et il serait tout naturel qu'après les agitations qui ont troublé l'Europe, l'état définitif dans lequel elle a été constituée, fût placé sous la garantie des grandes puissances.

Ce serait un principe fécond en heureuses conséquences, que celui d'une union formée dans le but de conserver : on pourrait en attendre les plus heureux résultats pour le maintien de la tranquillité publique, et rien ne serait plus propre à déconcerter les projets et les espérances des méchants. Je suis convaincu que tout le monde ici accepterait ce plan avec joie, excepté

lord Castlereagh : la crainte du prochain parlement paraît être portée chez lui à un point que je n'avais pas bien compris d'abord. Tout traité ou convention concernant les intérêts du continent paraît à milord Castlereagh devoir exciter une opposition dont il redoute la violence et la force. Il est donc fort probable que jamais nous ne l'amènerons à apposer sa signature sur un acte nouveau, dont cependant les engagements seraient moins étendus que ceux du traité qu'il désire maintenir. Mais celui-là a déjà passé au creuset de la discussion parlementaire, et le nouveau devrait en courir toutes les chances et tous les dangers : c'est ce que lord Castlereagh veut éviter, et cette appréhension, que j'oserai presque taxer de pusillanimité, privera l'Europe de la plus forte garantie qu'elle aurait pu obtenir pour son avenir.

Quoi qu'il en soit, j'espère que nous pourrons être sans crainte sur le renouvellement de la quadruple alliance, et c'est déjà quelque chose de gagné. Nous verrons ensuite à rendre la meilleure possible, la déclaration dont je crains bien qu'on ne soit forcé de se contenter. Dans tout cela, Sire, je n'ai pas besoin de me donner beaucoup de mouvement. Les ministres russes agissent mieux que je ne pourrais le faire, et je me borne à les affermir dans leurs bonnes dispositions, et à tâcher de les inspirer aux autres.

Nous nous sommes occupés hier d'une affaire en apparence peu importante, mais qui aurait pu avoir de graves inconvénients : l'électeur de Hesse-Cassel avait jugé, dans sa sagesse, qu'il devait troquer son bonnet électoral contre une couronne de roi ; il a, en conséquence, écrit aux empereurs d'Autriche et de Russie et au roi de Prusse, pour leur faire part de ce projet, et a

fait pressentir à chacun des trois qu'il avait le consentement des deux autres. Comme heureusement il n'en était rien, cette petite finesse qui n'avait rien de royal, n'a servi qu'à faire prendre une résolution commune par laquelle on lui a déclaré que, s'il persistait dans sa résolution, sa nouvelle dignité ne serait reconnue par aucune des cinq puissances. J'ai pris sur moi d'adhérer à cette détermination au nom de V. M. : elle a été insérée au protocole. J'espère que le Roi ne la désavouera pas. J'ai chargé en même temps notre ministre à la Diète d'en faire une communication au ministre de l'électeur, puisque nous n'avons personne d'accrédité auprès de lui. Je ne doute pas que cette mesure n'empêche ce prince de se porter à une démarche qui serait tout à fait inconvenante, et qui fournirait aux ennemis du gouvernement légitime une arme puissante, celle du ridicule. Nous avons également arrêté, dans le même protocole, que nul nouveau titre ne serait reconnu, et qu'on n'accorderait celui d'Altesse royale qu'aux grands-ducs et à leurs héritiers présomptifs.

J'ai proposé, dans la même conférence d'hier, d'engager l'Espagne, par une communication faite simultanément, par chacun des ministres des cinq cours à Madrid, à adopter ce projet de convention proposé par la médiation de Paris et auquel le Portugal a déjà adhéré. Dans la conférence de demain, on conviendra probablement d'une rédaction que nous adopterons, pour en faire la base de nos dépêches à Madrid.

L'empereur de Russie est toujours un peu souffrant et garde la chambre. J'espère que cette incommodité n'aura pas de suite, et que son départ n'en sera pas retardé. Jusqu'ici il est fixé au 16, ce qui le fera arriver le 25 ou le 26 à Paris, d'où il se rendra de Sedan.

Le roi de Prusse compte s'arrêter deux ou trois jours à Paris. S. M. voudra bien aussi désigner une personne pour aller au-devant de ce monarque.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Le duc de Richelieu employa les jours suivants à négocier. Toutes ses pensées étaient fixées sur le but qu'il voulait atteindre, et l'Angleterre seule semblait pouvoir y mettre obstacle. Cependant, le duc parvint à convaincre lord Wellington que la France ne devait pas être tenue à l'écart du concert européen et que la quadruple alliance n'avait plus de raison d'être.

La conférence du 14 octobre paraissait donner satisfaction au plénipotentiaire français, quoique lord Castlereagh y eût gardé une attitude réservée. La neuvième lettre du duc de Richelieu s'étend sur cet objet et prévient le Roi, ce dont il est fort contrarié, que le voyage des souverains que l'on attend à Paris, se trouve encore retardé de quarante-huit heures.

Aix-la-Chapelle, 16 octobre 1818.

Sire,

Je n'ai pas eu l'honneur d'écrire à V. M. ces jours derniers, parce que rien de positif n'était encore parvenu à ma connaissance, et que l'on n'avait pu encore se mettre d'accord sur la marche à suivre pour placer la France dans la grande alliance, ou l'en repousser. J'ai

cru devoir parler au duc de Wellington à cœur ouvert sur cet objet, et en lui répétant les arguments si bien connus de V. M.; j'ai surtout insisté sur un point qui, il faut lui rendre cette justice, lui tient presque aussi à cœur qu'à moi : l'affermissement sur le trône de France de V. M. et de sa famille. Le duc croyait qu'une déclaration qui annoncerait le maintien de la quadruple alliance et son but, celui du maintien de l'ordre de choses établi en France, contribuerait à sa consolidation. — J'ai combattu cette opinion de toutes mes forces, et j'ai cherché à lui persuader que, dès que la France serait évidemment l'unique objet de ces précautions, dès que cette nation si susceptible pourrait se croire menacée, elle serait beaucoup plus près de se livrer aux désordres que l'on redoute, que si on lui marquait estime et confiance; que rien n'empêchait les cabinets de garder *in petto* leur plan d'union, afin de ne pas se laisser prévenir et renverser par une nouvelle révolution; mais que le meilleur moyen de l'éviter était de remettre la France dans une place honorable, de la traiter sur le pied le plus complet d'égalité, et de l'admettre sans aucune réserve dans l'union européenne, sur laquelle il est impossible qu'elle soit sans influence, et qu'il faut qu'elle soit consolidée sous peine de la troubler. — Le duc me parut frappé de ces raisons; je crus même m'apercevoir que s'il n'avait pas été Anglais et lié avec milord Castlereagh, il eût été complètement de mon avis. Il me proposa même de me faire voir la déclaration que ce ministre avait proposée, mais je declinai cette offre obligeante, pour éviter d'avoir à combattre une pièce que je savais déjà être abandonnée, et je me contentai de le prier de ne rien adopter définitivement sans m'avoir admis à discuter avec eux.

Je ne sais si mes arguments avaient frappé le duc, ou plutôt si le travail que le comte Capo d'Istria présenta ce jour à la conférence porta la conviction dans l'esprit des ministres; mais, dans cette réunion qui était d'avant-hier 14, tout ce que nous pouvions craindre avait été écarté, tout ce que nous pouvions désirer, admis; il n'était plus question dans les pièces à publier de quadruple alliance. La France ayant rempli ses engagements et achevé son temps d'épreuve, était admise de droit dans l'union et, dès à présent, y prenait place pour discuter en cinquième toutes les affaires dont on a à s'occuper. La quadruple alliance, conclue pour un temps de guerre ou pour la circonstance temporaire de l'occupation d'une partie du territoire français, ne peut plus s'appliquer à une époque de paix, et sommeillera en conséquence dans la poussière des chancelleries, à moins que, ce qu'à Dieu ne plaise, une révolution n'éclate qui menace le monde, et pour la répression de laquelle le roi de France sollicite le concert de ses alliés, ce dernier point même n'étant exprimé dans aucune pièce rendue publique. Telle était la situation des choses avant-hier.

Je sais qu'hier on a vivement discuté, et qu'en dernière analyse on a chargé le comte Capo d'Istria et M. de Gentz de la rédaction des pièces qui doivent ensuite m'être montrées. J'ai lieu d'espérer que tout finira à peu près comme nous pouvons le désirer; mais, en attendant, ma situation ici est pénible et fâcheuse, et j'ai grande impatience que cette très importante affaire se décide promptement.

J'ose supplier V. M. que ce que j'ai eu l'honneur de lui mander dans ma dernière lettre et dans celle-ci, touchant les matières traitées dans les conférences où

je n'assiste pas, reste enseveli dans le plus profond secret. La moindre indiscretion pourrait horriblement compromettre les personnes qui n'ont pas de secret pour moi, parce qu'elles savent que mes intentions sont pures, et que je n'ai pas d'arrière-pensée.

Le voyage des souverains est encore retardé de deux jours et n'aura lieu que le 20. Ce contre-ordre est toujours fâcheux, car cela éloigne d'autant le départ des troupes; mais c'est la pauvre France qui paie et cela ne touche guère que moi ici. Les mêmes séjours ayant lieu, cela les fait arriver à Paris le 28 au lieu du 26. — Le grand-duc Constantin est arrivé et sera probablement du voyage : il meurt d'envie d'aller à Paris. Il est très bien pour nous et m'a chargé de le mettre aux pieds de V. M.

Je reçois dans l'instant les ratifications des traités. Je remercie le Roi de tout mon cœur de la promptitude qu'on a mise à cette expédition. J'espère que l'échange ne souffrira aucun retard, excepté avec l'Angleterre : voilà donc une chose commencée. Il me paraît que l'effet est heureux. Puisse-t-il exercer une influence salutaire sur les élections, auxquelles il m'est impossible de ne pas penser sans cesse!

J'ose rappeler au Roi le sabre à envoyer à l'Infant, fils de la duchesse de Lucques. Il serait bien possible que cet objet très minime fût sorti de la pensée de V. M.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Les ratifications que Louis XVIII venait de renvoyer signées au duc de Richelieu donnèrent lieu au protocole suivant.

Aix-la-Chapelle, 17 octobre 1818.

Les ratifications du traité signé entre les quatre cours et la France le 9 de ce mois, relativement à l'évacuation du territoire français, n'ayant pu être expédiées jusqu'ici dans la forme régulière, on est convenu, pour accélérer autant que possible l'exécution des stipulations dudit traité, d'en échanger les ratifications aujourd'hui, dans la forme dans laquelle elles se trouvent préalablement dressées.

En conséquence de quoi M. le duc de Wellington a été autorisé à donner, sans délai, les ordres nécessaires pour l'évacuation du territoire français par les troupes des puissances alliées.

Le lendemain de la remise de ce protocole, le duc de Richelieu écrivit sa dixième lettre au roi : il s'y montre préoccupé de l'entrevue que le Tsar va avoir à Paris avec Louis XVIII, et dit qu'il connaît assez le caractère et les intentions de l'Empereur, pour prendre la liberté de soumettre au Roi, les limites dans lesquelles il lui paraît indispensable de se renfermer pendant ce tête-à-tête; il ajoute qu'il faut bien se garder de montrer que l'on pense déjà à une entente intime entre les deux nations.

Le duc annonce ensuite que les ordres sont donnés pour le départ des Autrichiens, des Bavares et des Wurtembergeois, et que l'évacuation sera entièrement terminée dans les premiers jours de novembre. Il informe enfin le Roi que l'empereur Alexandre

lui a accordé une nouvelle entrevue, dans laquelle ce prince lui a confirmé ses sentiments envers la France et les ordres qu'il a donnés à ses ministres pour combattre les chicanes anglaises et autrichiennes, voulant satisfaire à la juste susceptibilité de la nation.

Aix-la-Chapelle, 18 octobre 1818.

Sire,

Je viens de recevoir la lettre dont V. M. a daigné m'honorer, en date du 15 de ce mois. Le marquis de Caraman n'étant point encore arrivé, j'ignore le sens de la dernière phrase de cette lettre, mais ce que je sais bien positivement c'est que, quelque chose qu'il ait plu au Roi de faire, rien ne pourra jamais altérer mon dévouement pour sa personne, quoiqu'il se pourrait que ma reconnaissance dût en être beaucoup augmentée.

Je compte voir cette après-midi l'empereur Alexandre, et je saurai si le spectacle que V. M. se propose de lui donner pourrait lui convenir. D'après un mot qu'il m'a dit hier, je crois qu'il aimerait mieux causer avec elle dans son cabinet. — Pour le roi de Prusse et le grand-duc Constantin, qui resteront quelques jours à Paris, je ne doute pas que cette petite fête leur fit grand plaisir. A ce sujet, quoique V. M. sache mieux que personne ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire, comme je suis à portée de connaître les dispositions de l'empereur Alexandre, et que je suis très au courant de ce qui peut lui plaire, comme de ce qui pourrait l'effaroucher, j'ose prendre la respectueuse liberté d'exprimer à V. M. comment je pense qu'elle devrait diriger la conversation avec ce monarque, dont il est si important de

conserver la bienveillance. Je demande très humblement pardon au Roi de ma témérité : elle ne peut être excusée que par mon ardent désir de voir les affaires marcher selon les vœux de V. M.

Je pense donc que V. M., en témoignant à l'Empereur sa sensibilité pour l'appui qu'elle a trouvé en lui, dans des temps difficiles, pourrait lui rappeler qu'elle a suivi ses conseils et son opinion, en dissolvant la Chambre de 1815, qu'elle a adopté un système conforme aux opinions et aux idées de l'Empereur, qu'elle s'en est bien trouvée et qu'elle en recueille aujourd'hui tout le fruit. Le Roi voudrait bien éviter de faire croire à l'Empereur qu'il fût instruit d'aucun projet concernant le maintien de la quadruple alliance, mais se renfermer dans des généralités sur l'avantage, pour la conservation de la tranquillité et l'affermissement de la monarchie, de placer la France d'une manière honorable dans l'union des grandes puissances. Je ne dois pas cacher au Roi qu'il est important de s'abstenir de tout ce qui pourrait faire soupçonner à l'Empereur que nous tendons à établir un concert particulier et plus intime entre la France et la Russie, afin d'exercer en commun une influence sur le reste du monde. Il faut qu'il demeure bien persuadé que, contents de notre existence, nous n'avons d'autre vue que de la consolider et de nous réunir aux quatre autres grandes Puissances, pour maintenir un ordre de choses fondé sur la morale chrétienne et le véritable intérêt des peuples. — C'est là, si le Roi me permet de le lui dire, le grand texte sur lequel la conversation doit rouler. Il sera facile de développer tous motifs qui doivent déterminer à admettre la France à concourir à une œuvre aussi honorable. V. M. les trouvera dans la satisfaction qu'elle éprouvera, ainsi que la

nation française rendue à elle-même, de faire partie d'une union fondée sur des bases si solides et des principes si honorables. L'Empereur sera touché de cette confiance de V. M., surtout si elle veut bien y mettre cet accent de persuasion auquel il est si difficile de résister; elle avancera plus les affaires dans cette conversation que je ne pourrais le faire ici en deux mois. V. M. pourrait, en même temps, donner à l'Empereur des détails sur l'état de la France, sur les motifs de sécurité que l'on peut avoir, sans lui cacher toutefois les dangers que nous pouvons courir, par l'invasion des doctrines populaires, dangers que nous partageons plus ou moins avec tous les peuples de l'Europe. — Enfin, je crois que j'en ai déjà plus dit qu'il n'en faut, et j'ai quelque honte et quelque scrupule d'être entré dans tous ces détails; mais, quand il s'agit de si grands intérêts, j'aime mieux courir le risque d'être prolix que d'oublier quelque chose qui pourrait avoir de l'importance.

J'ai échangé hier les ratifications avec l'Autriche. Je les échangerai ce soir avec la Russie et demain avec la Prusse. Les ordres sont partis hier pour mettre en marche les Autrichiens, les Bavares et les Wurtembergeois. Le 26 tout le reste sera mis en route et, dans les premiers jours de novembre, il n'y aura plus d'étrangers sur le territoire français.

La circulaire de M. Lainé adressée aux préfets des départements occupés, que j'ai montrée à ces messieurs, a fait merveille : chacun a voulu en avoir une copie; il est vrai qu'elle est véritablement parfaite.

Nous avons adopté hier, à la conférence, une rédaction commune pour une lettre à écrire à nos ministres à Madrid, dans le but d'engager cette cour à accepter

le projet de traité, proposé par la médiation et déjà adopté par la cour de Rio-Janeiro. Cette rédaction est du général Pozzo, et excellente : je l'envoie au département. Puisse-t-elle déterminer le cabinet espagnol à liquider une affaire déjà si longue. — On a aussi décidé d'autoriser un ministre de Bade, à venir ici pour aplanir les différends qui existent entre cette cour et celle de Bavière, et il y a tout lieu d'espérer que cette affaire s'arrangera à la satisfaction des deux parties.

Messieurs de Gentz et Capo d'Istria ont eu de la peine à s'entendre pour la rédaction des pièces dont j'ai eu l'honneur d'entretenir V. M. dans ma lettre du 16 : cependant, celle du dernier a été lue dans la conférence d'hier, et quoiqu'on n'ait pu y faire aucune objection, on a voulu la prendre encore *ad referendum*. Cette pièce nous conviendrait à merveille et j'espère qu'elle sera adoptée, mais n'ayant vu personne aujourd'hui, je ne puis donner aucune information à V. M. ; je tâcherai d'en obtenir de quelqu'un avant de fermer ma lettre.

On a fait aujourd'hui une espèce de fête militaire à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Leipsick : j'aurais autant aimé qu'on mette en oubli ces anniversaires, qui ne servent qu'à perpétuer les haines et à entretenir l'irritation dans les esprits, mais mes efforts ont été vains et la chose était inévitable. J'ai donc pris ce jour pour aller à la campagne voir une ancienne abbaye très pittoresque, à deux lieues d'ici ¹. Cette absence ne fera pas un mauvais effet ici et en fera un bon en France.

J'ai vu hier l'empereur Alexandre qui m'a retenu assez

1. L'abbaye princière de Combels-Munster, dans une admirable situation au milieu des bois et des carrières de marbre.

longtemps; il m'a paru convaincu qu'il fallait user avec la France de tous les ménagements, de toutes les formes propres à satisfaire la susceptibilité de la nation; qu'on devait s'efforcer de placer V. M. dans la position la plus convenable. Il m'a assuré qu'il avait recommandé à ses ministres d'insister pour que la rédaction des pièces à publier ne renfermât rien qui pût nous blesser; il m'a répété, à plusieurs reprises, que bien sûrement je serais content. Néanmoins, je sais qu'il existe quelques petites difficultés, qui, au reste, ne sont pas d'une grande importance, et j'espère qu'avant peu les chicanes anglaises et autrichiennes auront cédé à la solidité des arguments du comte Capo d'Istria, auquel nous devons convenir que nous et l'Europe aurons les plus grandes obligations. L'empereur Alexandre, ainsi que je l'avais prévu, désire voir V. M. dans l'intimité. En conséquence, le spectacle que V. M. voulait lui donner pourra être réservé pour le roi de Prusse et le grand-duc Constantin. Celui-ci, à qui j'en ai parlé, s'en fait un grand plaisir. En général, il attache le plus grand prix aux bontés du Roi. Il parle avec enthousiasme de la lettre que V. M. lui a écrite, lorsqu'il nous dénonça les manœuvres de Vielcastel et de Carnot. Si le Roi veut lui faire un grand plaisir, il lui rappellera cette circonstance. J'écris au comte Capo d'Istria pour qu'on lui trouve une maison au faubourg Saint-Germain. Il m'a prié d'éviter qu'on lui attachât un personnage pour le complimenter et l'accompagner. L'Empereur m'a aussi témoigné qu'il désire qu'on ne lui rendît aucun honneur.

L'empereur d'Autriche doit dépêcher à V. M. le comte Wrbna, fils du grand chambellan, avec une lettre où il lui témoigne tous les regrets de ne pouvoir aller la voir, et lui en expliquer les raisons. Je les crois très

bonnes, car je sais que l'empereur François porte à V. M. une affection particulière.

Je reçois à l'instant les lettres ci-jointes du comte Dillon et celle de l'Infante pour V. M. ; j'envoie le tout afin que le Roi puisse voir si la princesse a copié fidèlement la lettre qu'elle avait demandée au comte. Il me semble que nous avons tout gagné en faisant abandonner, même momentanément, une idée aussi déraisonnable.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Rien n'étant encore décidé le 22 au soir, le duc de Richelieu écrit le lendemain matin sa onzième lettre au roi, afin de ne pas le laisser trop longtemps sans nouvelles : il espère toujours que la France sera enfin remise sur le pied d'égalité avec les autres grandes puissances, malgré la mauvaise volonté de lord Castlereagh et de M. de Metternich. Ce dernier a une frayeur inexplicable de voir la Russie libre d'agir isolément lorsque la quadruple alliance sera rompue. Le duc fait remarquer l'absurdité de cette opinion et n'est pas éloigné de croire qu'il doit exister quelque engagement secret entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

M. de Richelieu prévient aussi le Roi, qu'à la conférence du 22, il a obtenu la formation d'une commission dans le but d'examiner les prétentions des particuliers français sur les gouvernements étrangers. Il avertit également que le cabinet de Saint-

James ne veut intervenir en aucune façon auprès des colonies américaines en état de rébellion contre l'Espagne.

La politique de l'Angleterre a toujours été et sera probablement toujours contraire aux intérêts des puissances continentales, parce que cette nation tire des avantages de tous les événements qui nuisent aux autres peuples et, lorsqu'il n'arrive rien de fâcheux à ceux avec qui elle est censée vivre en paix, les émissaires qu'elle entretient sur les différentes parties du globe mettent tout en œuvre pour faire naître des occasions de troubles dont elle espère tirer profit. Sa puissance et sa richesse ne sont édifiées que sur des ruines.

Aix-la-Chapelle, 23 octobre 1818.

Sire,

Quoique je n'aie rien de très important à soumettre à V. M., je ne veux pas laisser passer un trop long espace de temps sans avoir l'honneur de lui écrire. Rien n'est encore définitivement arrêté sur la communication à me faire, pour l'admission de la France dans l'union des grandes puissances, mais je crois pouvoir assurer à V. M. que la chose aura lieu et de la manière la plus convenable. Les pièces ont été rédigées par le comte Capo d'Istria, et M. de Gentz; elles sont telles que nous pouvons le désirer. Le général Pozzo y a été également employé, et je ne sais quels hommes on aurait pu choisir dont les dispositions nous eussent été plus favorables, et qui eussent en même temps des vues plus étendues et plus éclairées. C'est demain que tout cela

doit être lu aux ministres des quatre puissances et, comme ils ont déjà signé le protocole qui pose les principes, dont ces pièces ne sont que le développement, il est probable qu'elles ne pourront présenter que des difficultés de rédaction.

Ce n'a pas été sans peine que M. de Metternich et lord Castlereagh ont été amenés à reconnaître les principes qu'il nous était si important de faire adopter. Leur but était de faire admettre que leur quadruple alliance pouvait s'appliquer à l'état de paix, aussi bien qu'aux circonstances de guerre et de révolution qui avaient précédé, de faire ensuite à la France la grâce de l'inviter à discuter certaines affaires, mais en restant toujours quatre contre un.

J'ai cru découvrir que le grand intérêt qu'attachait le prince de Metternich au maintien de la quadruple alliance dans son intégrité primitive, était moins d'isoler la France que de brider la Russie, dont il a une frayeur de tous les moments. Il s' imagine, sans aucun fondement, à mon avis, qu'une fois le nœud de la quadruple alliance dissous ou seulement relâché par l'admission de la France, rien ne pourra plus arrêter les entreprises de la Russie. Je ne sais comment accorder une manière de voir aussi complètement absurde, avec l'esprit qu'on ne peut refuser au prince de Metternich; mais sa légèreté est telle qu'une impression, chez lui, ne peut être détruite par la réflexion, et la peur de la Russie est une idée fixe dont il est préoccupé sans cesse. Si l'empereur Alexandre était tel qu'il le suppose, comment le lien de la quadruple alliance pourrait-il l'arrêter dans ses entreprises ambitieuses? La méfiance qu'on lui marque et dont il n'est pas à s'apercevoir, les petites intrigues par lesquelles on cherche à l'enlacer,

seraient bien plus propres à amener les événements que l'on redoute, que la franchise et une marche droite et ouverte. Heureusement l'Empereur est si convaincu de la nécessité de maintenir l'union entre les grandes puissances, il est si décidé à ne faire usage de son immense influence que pour assurer la tranquillité publique, et ses intentions sont si pures, que rien ne pourrait les altérer, quelles que soient les manœuvres que l'on emploie.

Il faut remercier la Providence d'avoir donné à ce puissant souverain, un caractère de modération qui ne changera jamais, parce qu'il est fondé sur les sentiments religieux : c'est le plus sûr garant de la conservation de la paix en Europe.

Si milord Castlereagh avait un peu moins peur de son parlement, s'il n'avait pas été épouvanté d'avoir à lui parler des affaires du continent, un traité de garantie conclu entre les cinq grandes puissances, et auquel les autres auraient été invitées d'accéder, eût certainement été ce qu'on aurait pu désirer de mieux; mais il n'y faut pas songer, car le prince de Metternich ne donnera jamais les mains à une chose qui déplairait à milord Castlereagh, de même que celui-ci sera toujours prêt à appuyer le prince de Metternich. Je serais bien trompé s'il n'existait pas entre l'Autriche et l'Angleterre quelque engagement secret, dont on cache soigneusement l'existence. Au reste, tout cela est pour nous de peu d'importance. Il suffit que nous puissions prendre une attitude honorable, le reste viendra de soi-même, si la France est sage. Si malheureusement elle ne l'était pas... Je veux écarter cette idée et me confier plutôt aux lumières du Roi, qui a déjà su guérir tant de maux, et qui saura bien encore nous conduire au port.

J'ai obtenu hier, à la conférence, qu'une commission fût autorisée à examiner les prétentions des particuliers français sur les gouvernements étrangers, et à déterminer le mode dont il sera fait droit. J'ai nommé MM. Mounier et de Ray pour conférer avec M. d'Alopéus pour la Russie, de Jourdan pour la Prusse, de Lebzeltem pour l'Autriche et Planter pour l'Angleterre, désignés par les puissances. J'espère que de cette manière nous obtiendrons ce qui est juste, et fermerons la route à une foule de mécontents qui n'auraient pas manqué d'entretenir les Chambres de leurs prétentions et de leurs plaintes.

Milord Castlereagh nous a entretenus hier, pour la première fois, de la médiation demandée par l'Espagne, entre elle et ses colonies insurgées. Il a été décidé que la séance d'aujourd'hui serait consacrée tout entière à cette importante question. Mais je puis assurer d'avance à V. M. que, d'après les dispositions de l'Angleterre, le meilleur parti que nous ayons à prendre, est de ne rien faire absolument. Toute intervention autre que de bons conseils donnés à l'Espagne, par chacun de nous, serait pour cette puissance beaucoup plus nuisible qu'utile. Dès que lord Castlereagh nous annonce que jamais l'Angleterre ne voudra, dans aucun cas, prendre une part active à des démarches à faire contre les insurgés, quand même les propositions les plus convenables leur seraient faites par l'Espagne, elles seraient rejetées par eux; dès que le cabinet de Saint-James veut déclarer d'avance qu'il observera une neutralité absolue, et n'interviendra que d'une manière purement amicale, les insurgés n'ont rien à craindre, et il est à prévoir qu'ils ne se laisseront pas toucher par l'éloquence des commissaires que nous enverrions leur porter des paroles de

paix : la cause de l'Espagne en recevrait au contraire un dommage évident. Cette puissance ne peut plus trouver son salut qu'en elle-même ; de sages résolutions, des sacrifices nécessaires et faits de bonne grâce, pourraient encore sauver une grande partie de ce qu'elle possède dans le Nouveau Monde ; mais, d'après ce que nous voyons depuis quatre ans, comment se flatter que la sagesse pénétrera dans ses conseils ? — Nous ne les leur avons pas épargnés et S. M. n'a jamais cessé de leur faire entendre la voix de la raison. Je proposerai au Roi, à mon retour, de faire une démarche qui pourrait être concertée avec le cabinet de Russie, mais ce sera plus pour l'acquit de notre conscience qu'avec espoir de succès.

J'espère que V. M. approuvera que des boîtes à portraits soient données aux chefs des grands corps de l'armée d'occupation. Quant aux autres récompenses, j'ai prié M. Decazes de s'entendre avec le général de Caux, qui a été en relation suivie avec les armées étrangères, et je lui fais passer les demandes qui m'ont été adressées à cet égard, par les préfets du Haut et Bas-Rhin et de la Meuse. Je crois qu'il est important que tout le monde nous quitte satisfait.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Le duc de Richelieu, dans sa douzième lettre, confirme au Roi qu'il n'y a aucune médiation efficace à offrir à l'Espagne pour la pacification de ses colonies insurgées, à cause des intentions équivoques de l'Angleterre. Il déplore la mauvaise foi de lord Castle-reagh, dans la discussion à laquelle il n'a pas permis

qu'on appelât le duc de San Carlos, ministre d'Espagne, bien que la présence de ce diplomate fût indispensable : il n'a été appuyé sur cette question que par le comte Capo d'Istria. La discussion n'a pu être close à cette dernière conférence, ce qui va retarder encore l'examen des pièces qui devaient lui être communiquées.

Lord Castlereagh, d'un autre côté, présente un projet de ligue contre les Barbaresques, mais le duc de Richelieu ne s'expliquera sur aucune question, avant de savoir si la France sera admise dans l'alliance des grandes puissances.

Aix-la-Chapelle, 25 octobre 1818.

Sire,

J'ai eu l'honneur de mander à V. M., dans ma lettre du 23, que la conférence de ce jour devait être employée tout entière à traiter de la médiation demandée par l'Espagne, pour la pacification de ses colonies. Elle y a été, en effet, exclusivement consacrée ainsi que celle d'aujourd'hui 25; je me trouve toujours plus confirmé dans l'idée que j'ai énoncée à V. M. sur l'éventualité d'une entreprise où la partie principale, l'Angleterre, apporte des intentions aussi équivoques. Lord Castlereagh nous a lu les papiers reçus de l'Espagne, les réponses qui y ont été faites et, après nous avoir exprimé que l'Angleterre devait déclarer que, dans aucun cas, son intervention ne pouvait être armée et que, d'un autre côté, elle ne pouvait donner aux provinces insurgées aucune garantie pour la fidélité de l'Espagne à remplir

les engagements qu'elle prendrait avec elles, ni les concessions qu'elle voudrait leur accorder, il nous a proposé de nous adresser à la cour de Madrid pour savoir si elle voulait accepter la médiation à ces conditions, auxquelles il ajoutait celle de mettre en exécution, dans les provinces encore soumises, tout le système de concessions qu'elle offrait à ses sujets insurgés.

Tel était le système de milord Castlereagh, qu'il nous a fastidieusement développé, en y joignant beaucoup de détails sur sa position parlementaire, base de toutes les propositions qu'il présente. La discussion s'est engagée et a été fort animée sur la convenance de déclarer de prime abord que l'intervention des puissances ne pourrait jamais être que pacifique, déclaration qui ne paraît être que très propre à déterminer les insurgés à persévérer dans leur rébellion, et à les rassurer sur ses suites. Sur quoi le comte Capo d'Istria a observé qu'en admettant le principe sur lequel nous étions tous d'accord, que nous ne devions jamais assister l'Espagne dans cette querelle par la force des armes, il pouvait y avoir dans la manière d'énoncer ce principe, une différence relative aux convenances particulières des puissances, qu'on pouvait même faire du silence un moyen d'influence sur les insurgés, en leur inspirant une salutaire inquiétude, que la manière du cabinet de Russie de s'expliquer sur cette question, pouvait n'être pas la même que celle de celui de Londres.

Lord Castlereagh, appuyé toujours de son acolyte Metternich, et fort du silence de la Prusse, s'efforçait de ramener à une conformité fort peu désirable pour l'Espagne, et qui la plaçait dans une plus mauvaise position que celle où l'ont mise tant de maladresses. J'ai dû combattre l'idée anglaise par les mêmes raisonnements

dont je m'étais déjà servi à Spa, et ils m'ont conduit à regretter que la réponse de lord Castlereagh au duc de San Carlos eût impérieusement éloigné d'Aix-la-Chapelle le plénipotentiaire espagnol, auquel on eût pu dire bien des choses qu'il ne convient pas d'écrire.

On n'eut rien à répondre à ce que je dis à ce sujet, excepté qu'avant d'admettre un ministre d'Espagne, il fallait être d'accord entre soi. Je ne pus en convenir et je citai exprès mon exemple qui prouve que, malgré la présence d'un plénipotentiaire, les quatre ou cinq autres peuvent se concerter entre eux, et n'appeler leur collègue que quand ils sont d'accord. — Le comte Capo d'Istria proposa qu'on accompagnât au moins la déclaration à faire à l'Espagne, de propositions d'une pacification avec ses provinces. Ici se présenta la nouvelle difficulté, celle de notre ignorance absolue des circonstances de l'Amérique du Sud et l'impossibilité, par conséquent, de rien hâter sans avoir consulté l'Espagne ou un ministre de cette puissance. Enfin, je ne veux pas fatiguer V. M. et lui faire partager l'ennui d'une discussion de cinq à six heures, où le peu de bonne foi de lord Castlereagh s'est montré à découvert, ainsi que son désir de nous faire tous servir à ses succès parlementaires et à sa popularité.

Nous nous sommes bornés à charger M. de Gentz de rédiger le plus clairement qu'il pourra, un résumé de la question, dans lequel il notera les points où l'on est d'accord, ceux sur lesquels on diffère et, dans une prochaine séance, on reprendra la discussion. Cela pourra bien encore retarder l'examen des pièces qui devront m'être communiquées; M. de Gentz n'étant pas prêt aujourd'hui, cet examen devait avoir lieu demain, mais une promenade de M. de Metternich à Liège nous rejette

à mardi. Néanmoins, comme tout cela me paraît un peu long, j'ai trouvé un moyen de faire hâter les choses, et j'espère qu'il réussira.

Milord Castlereagh, dans la séance d'hier, nous a apporté les projets de ligue contre les Barbaresques, et sa proposition d'une convention pour autoriser le droit de visite, afin de prévenir la traite des nègres. Ce sont encore des armes parlementaires qu'il faut que nous lui aiguisions. Je me propose de lui dire ce soir que je ne demande pas mieux que de discuter avec lui tous ces points, mais que s'il s'agit d'une conclusion qui devrait être signée, la chose me serait impossible, tant que je ne saurais pas à quel titre je siège dans leur aréopage, et dans quelle position la France se trouve vis-à-vis des quatre puissances. J'imagine que cela fera hâter une décision qu'il nous importe d'obtenir le plus tôt possible. Je prie V. M. d'être tranquille : j'espère éviter d'être contraint de consentir à la visite et, quant à la ligue maritime, je suis bien assuré que, dans deux ans, nous ne serons guère plus avancés qu'aujourd'hui.

Je bénis le ciel d'avoir, dès le commencement, terminé notre grande affaire, sans m'être expliqué sur aucune des questions sur lesquelles on m'avait pressenti. Maintenant, nous jouons sur le velours et nous pouvons voir venir ces messieurs, même sur la grande question de notre admission à la grande alliance. Nous pouvons discuter sur les formes et sur la rédaction, ce qui nous eût été bien difficile, si nous avions eu continuellement devant les yeux cette évacuation de notre territoire à ne pas entraver. Nous serons de même beaucoup plus forts pour repousser les prétentions de l'Angleterre, quand notre admission sera assurée; et c'est pour cela que je tiens à faire décider la chose

avant de m'expliquer bien franchement sur le droit de visite et sur la ligue maritime.

Cette lettre parviendra à V. M. peu avant la visite de l'empereur Alexandre, dont j'ai presque autant d'envie de savoir le résultat que celui des élections. Puissent l'un et l'autre nous être favorables, et contribuer à assurer la tranquillité publique, but des efforts de V. M.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Le 26 octobre, le duc de Richelieu avait eu une longue conversation avec lord Castlereagh à propos du droit de visite; de cette question dépendait la popularité du cabinet anglais, d'autant plus que cette mesure était réclamée par la secte des *Méthodistes*, et que le gouvernement devait tenir compte de leur opinion. Elle était aussi demandée par les députés de la *Société africaine*, qui s'efforçaient d'obtenir l'abolition de la traite des noirs. — Le plénipotentiaire français répond que si cette mesure est goûtée à Londres, elle serait au contraire mal accueillie à Paris.

Le ministre anglais propose ensuite que le duc de Wellington soit désigné comme arbitre par les cinq cours pour régler les difficultés qui existent entre l'Espagne et ses colonies; il ajoute que le noble lord semble être désigné pour cet office, à cause des services qu'il a rendus à cette nation et de la situation qu'il a dans le pays comme grand d'Espagne. Le duc de Richelieu demande à réfléchir à cette proposition

avant d'y répondre et dit à lord Castlereagh que l'objet dont il se préoccupe le plus est de savoir à quel titre il doit siéger et donner son avis aux conférences; que cette question étant à l'étude depuis quinze jours, il lui est pénible de rester plus longtemps dans l'indécision. — Tel est le sommaire de sa treizième lettre au roi :

Aix-la-Chapelle, 28 octobre 1818.

Sire,

Je dois rendre compte à V. M. d'une longue conversation que j'ai eue avant-hier avec milord Castlereagh, qui m'avait annoncé, la veille, sa visite pour le lendemain. Cette entrevue était principalement destinée à discuter la question de la traite des noirs, ou plutôt du droit de visite réciproque, auquel le lord attache le plus grand prix. Il m'a développé très longuement les motifs, dont le principal est la grande popularité qui en résulterait pour le ministère dans le parlement. Il existe en Angleterre un parti considérable dirigé par la secte des *Méthodistes*, et auquel se rattachent les *Wilberforce* et quelques membres du parlement, qui font profession d'une certaine indépendance politique, et qui n'appuient le ministère que sous des conditions dont l'une est l'abolition de la traite des nègres. Ce parti, qui poursuit son plan avec une sorte de fanatisme, est lié comme toutes les sectes religieuses qui ne sont pas dominantes, par les nœuds les plus forts; il agit avec un ensemble qui en impose singulièrement au gouvernement, toujours empressé de le caresser et de suivre sa direction, toutes les fois qu'elle n'est pas diamétralement contraire à ses vues.

Dans la circonstance dont il s'agit, le ministère s'est habilement mis à la tête du mouvement, et ne néglige rien pour atteindre son but, qui ne peut qu'être avantageux pour lui-même et pour l'Angleterre, en accoutumant, même en temps de paix, à la visite qui, en temps de guerre, est la base de son droit maritime. Lord Castlereagh m'a instruit de ces particularités avec l'apparence d'une grande franchise qui, peut-être même, était réelle : il m'a montré les traités conclus à ce sujet avec l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas ; traités qui, avec plus ou moins de modifications et de restrictions, consacrent le principe du droit de visite réciproque. Ensuite, nous avons lu la pétition adressée aux Souverains par les députés de la *Société africaine* qui se trouvent ici, et dont les démarches sont encore bien plus fortes, par rapport surtout aux punitions à infliger à ceux qui se livreraient au commerce des noirs.

J'ai répondu à lord Castlereagh que, préalablement à toute décision sur un sujet aussi important, il faudrait voir un accord parfait entre toutes les puissances qui s'occupent du commerce maritime ; que surtout l'adhésion du Portugal et des États-Unis était indispensable. Je ne lui ai pas caché qu'une concession semblable de la part de V. M. serait aussi impopulaire en France qu'elle pourrait être populaire en Angleterre, et qu'en réclamant qu'on fît tous ses efforts, de notre côté, pour placer favorablement le ministère anglais vis-à-vis du parlement, on ne pouvait exiger que ce fût aux dépens des ménagements qui étaient dus à l'esprit public de France. Je lui fis convenir des dangers que présentait cette visite entre des marins français et anglais qui, de part et d'autre, auraient la plus grande peine à s'y soumettre, et dont la résistance très pro-

bable amènerait une irritation que les deux gouvernements, bien malgré eux, finiraient peut-être par partager. On ne peut se dissimuler, disais-je à milord Castlereagh, avec la plus grande franchise, que cette réciprocité de visite accordée aux Espagnols et aux Portugais ne soit à peu près illusoire, car qui pourrait imaginer que ces deux nations employassent le peu qui leur reste de moyens maritimes, à visiter sur les rivages africains, les vaisseaux anglais qui pourraient se livrer à la traite, tandis qu'ils ne pourraient garantir leurs propres côtes des déprédations des corsaires insurgés de l'Amérique du Sud.

Je demandai au reste à milord Castlereagh de me donner, par écrit, les détails sur le nombre de vaisseaux de guerre auxquels cette visite serait permise, les parages auxquels on la restreindrait et le sort qu'on ferait éprouver aux bâtiments arrêtés en flagrant délit. J'ajoutai, en récapitulant, les mesures que V. M. avait ordonnées pour réprimer un trafic qu'elle abhorrait autant que personne, qu'il était au moins indispensable d'attendre le résultat des mesures qui, si elles accomplissaient le but qu'on se propose, rendraient inutile d'en adopter de nouvelles, car pendant ce temps, on pourrait savoir quel parti prendraient dans cette question le Portugal et les États-Unis.

Lord Castlereagh se borna alors à me prier de ne pas prononcer dans la conférence que nous ne consentirons jamais à la visite, afin que la question puisse être présentée comme restant ouverte, en attendant qu'on ait vu le résultat des mesures prescrites par V. M. — Sans rien articuler de positif, je fis entendre à Milord que je pourrais me prêter à cet arrangement. J'ai tout lieu d'espérer que l'Autriche s'étant beaucoup moins pro-

noncée en faveur de l'Angleterre sur ce point que sur tout autre, nous éviterons d'avoir à nous expliquer d'une manière positive, et nous gagnerons du temps, ce qui est beaucoup. La seule chose qui m'inquiète un peu, c'est l'intérêt que les députés de la Société africaine, qui sont ici, ont su inspirer à l'empereur de Russie.

Milord Castlereagh m'a ensuite parlé fort longuement de la pacification des colonies espagnoles, il a déploré la divergence d'opinion qui s'était manifestée, aux dernières conférences, entre le comte Capo d'Istria et lui, et dont j'ai rendu compte à V. M.; je n'ai pu m'empêcher de lui répéter alors, plus ouvertement encore qu'à la conférence, où j'avais mis quelque ménagement, que tout le mal me semblait venir de ce qu'on avait trop positivement repoussé l'idée d'avoir un ministre espagnol ici; que sa présence aurait aplani une foule de difficultés qui, sans lui, devenaient insurmontables; qu'un langage uniforme et positif tenu à Aix-la-Chapelle, au plénipotentiaire espagnol, sur la marche à tenir par son cabinet, et les sacrifices qu'il devait faire pour rendre probable le retour de ses colonies sous son obéissance, aurait été plus propre à faire impression sur lui, que tout ce que nous pourrions écrire et, qu'en dernière analyse, c'était du cabinet espagnol que devaient partir les propositions, pour être de quelque poids. Sans trop justifier sa singulière réponse au duc de San Carlos, lord Castlereagh s'attacha à démontrer que, dans l'état actuel des choses, il était de notre devoir, comme gens d'honneur, de tout tenter pour faire le bien et prévenir le mal que nous redoutions tous; puis, comme par une espèce d'inspiration, il me dit qu'il lui était venu une idée qu'il n'avait encore confiée à personne, et sur laquelle il voulait

avoir mon avis : que nous avions vu avec quel succès le duc de Wellington s'était acquitté de l'office de médiateur, dans l'affaire si difficile des liquidations ; qu'il lui paraîtrait possible de le charger également des pouvoirs des cinq cours, pour tâcher de régler aussi les intérêts de l'Espagne avec ses colonies, que le duc, presque espagnol par les services qu'il avait rendus à cette nation, par les dignités, les titres et même les biens qu'il possédait en Espagne, lui semblait le seul propre à arranger une affaire aussi difficile, sans que ce choix pût donner d'ombrage au cabinet de Madrid. Les autres cours ne pouvaient avoir un scrupule de confier leurs pouvoirs au duc, et son poids, sa considération dans le monde, son nom seul, exerceraient une grande influence sur les insurgés.

J'ai laissé parler très longtemps milord Castlereagh, et, sans repousser son idée, que je trouve même fort ingénieuse, je lui dis qu'elle était pour moi si inattendue et si neuve, qu'il me fallait quelque temps pour y réfléchir et que, par-dessus tout, il fallait savoir comment elle pourrait être accueillie à Madrid ; j'aurais pu ajouter, ce que j'ai cru inutile de faire, que n'étant pas d'accord entre nous, sur la marche qu'il fallait suivre et le langage qu'il fallait tenir, il était impossible de confier nos pouvoirs à un personnage, dont la première question serait de nous demander ce que nous voulions. Je n'ai pas, au reste, eu de peine à comprendre que lord Castlereagh ne serait pas fâché de donner encore ce relief au général anglais, qui, dans toute cette affaire, ne manquerait pas de suivre l'impulsion de son gouvernement, comme cela a eu lieu dans celle des liquidations. Je crois pouvoir assurer à V. M. que cette idée du Lord n'aura pas de suite, sans que je sois dans le

cas de m'expliquer. Je crus devoir répondre à ce grand épanchement de confiance de milord Castlereagh par une confiance semblable : je lui dis donc que, d'après les ouvertures qu'il voulait bien me faire, il était de mon devoir de le prévenir que, disposé à m'entretenir avec lui et ses collègues de toutes les questions qu'on voudrait soumettre à notre discussion, il me serait cependant impossible de rien conclure, ou d'apposer ma signature à aucun acte, avant d'avoir su de quelle manière et à quel titre je siégeais avec eux, et dans quel rapport nous nous trouvions les uns vis-à-vis des autres ; que je le priais donc de hâter une résolution dont je savais qu'on s'occupait depuis quinze jours ; que cette incertitude plus longtemps prolongée rendrait ma position pénible et que je désirais vivement qu'elle se décidât.

Je n'eus qu'à me louer de ce que me dit lord Castlereagh à ce sujet. Il s'excusa sur la difficulté à rédiger des pièces où toutes les paroles devaient être pesées, et qu'on voulait rendre aussi satisfaisantes que possible pour le Roi et la Nation française. Il m'assura qu'on était d'accord et me répéta pour la centième fois que je serais content.

J'espère que ce petit mouvement d'impatience, accompagné d'ailleurs de beaucoup de cordialité, ne pourra produire qu'un bon effet. Du reste, je dois dire à V. M. que nous perdons le temps à plaisir : voilà deux jours qu'il n'y a pas de conférence parce que le prince de Hardenberg, qui est censé notre président, néglige de nous convoquer ; et encore, si c'était comme au congrès de Vienne, pour nous divertir ! Mais c'est un reproche que nous n'avons pas à nous faire. Il est pourtant impossible que d'ici deux ou trois jours la grande

affaire de notre admission ne se termine pas. Pour peu que les pièces qui me seront remises présentent quelque doute, j'aurai l'honneur de les faire passer à V. M. pour recevoir ses ordres.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

Sur ces entrefaites l'empereur Alexandre arrivait à Paris, où il était reçu avec des démonstrations enthousiastes : il était aux yeux de tous l'ami avéré de la France royaliste, comme il avait été l'adversaire résolu de l'empereur Napoléon. En 1814 et en 1815, son intervention avait évité la ruine du pays, que les trois autres grandes puissances avaient résolue et, sans son influence, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche eussent essayé de faire subir à la France le sort qu'on avait imposé à la Pologne cinquante ans plus tôt. L'enthousiasme des Parisiens était donc bien motivé ; ils rendaient instinctivement justice au souverain dont la puissance, guidée par l'idée chrétienne, avait employé tous ses moyens pour assurer la paix du monde.

Le Tsar, accompagné du roi de Prusse, arriva à Paris dans la soirée du 28 : les deux souverains dînèrent aux Tuileries et, pendant que le monarque prussien allait passer sa soirée à l'Opéra ¹, Alexandre resta en tête à

1. Le Tsar venait à Paris, et au dernier moment le roi de Prusse annonça qu'il serait aussi du voyage. La résolution imprévue de ce dernier a été attribuée par les contempo-

tête avec Louis XVIII et put s'entretenir pendant deux heures avec lui dans son cabinet. L'Empereur félicita son hôte de la religieuse exactitude avec laquelle il avait tenu tous ses engagements; il le loua particulièrement des allures plus libérales qu'il avait eu la sagesse d'imprimer à son gouvernement, depuis l'ordonnance du 5 septembre ¹, tout en réprimant

rains à un singulier motif. Ses longs malheurs l'avaient jeté dans une profonde tristesse; il y avait des années que le rire, cet hôte peu connu des rois, n'avait paru sur ses lèvres, lorsqu'à l'époque de la première invasion il rencontra sur une scène de Paris, un acteur comique dont le jeu rappela dans son esprit et sur son visage, cette sensation et cette expression de gaieté qu'il ne connaissait plus. Il avait saisi, dit-on, l'occasion de revoir encore une fois Paris, pour aller demander à la scène sur laquelle il l'avait retrouvé, après bien des années, cet éclair de gaieté que la restitution de ses États et Waterloo même ne lui avaient pas rendu. Touchante et à la fois ridicule histoire, qui, si elle témoigne de la simplicité du roi de Prusse, témoigne en même temps des tristesses involontaires du trône et de l'impuissance de la prospérité et des jouissances du pouvoir à déridier ces maîtres des empires, qui jaloussent d'en haut la multitude qui les envie d'en bas. (*Histoire de la Restauration*, par Alfred Nettement, t. IV.)

1. Le Tsar dit en cette occasion à Louis XVIII : « Votre Majesté a conduit ses affaires avec une haute sagesse; j'ai approuvé votre ordonnance du 5 septembre : il y a eu nécessité de briser une Chambre qui entraînait votre gouvernement en arrière. Voyez ce que j'ai fait pour la Pologne. Serai-je trompé dans mes intentions et dans mes désirs de concilier les deux grandes idées de paix et de liberté?.... Point de révolutionnaires et de Jacobinisme, mais de la liberté chrétienne. » (Mennechet, *Histoire de la Restauration*, t. II.)

avec énergie les idées de jacobinisme qui se réveillaient, après avoir été comprimées pendant quatorze ans par la main de fer de Napoléon. Enfin le Tsar confia au Roi que, dans sa pensée, ni l'empereur d'Autriche, ni le roi de Prusse ne cédaient assez aux nécessités de l'époque et qu'il n'était pas sans inquiétude sur les menées des révolutionnaires allemands.

Alexandre parla ensuite avec éloge des ministres dont le Roi avait su s'entourer; il rappela la circulaire si noble et si pleine de tact que M. Lainé venait d'adresser aux préfets des départements occupés par les troupes de la Sainte-Alliance, et du plénipotentiaire qui représentait avec tant d'autorité et de dévouement les intérêts de la France, aux conférences entamées depuis un mois à Aix-la-Chapelle. Louis XVIII profita de cette occasion pour demander à son interlocuteur de vouloir bien se servir de la grande influence qu'il avait sur le duc de Richelieu, pour le décider à ne pas quitter le pouvoir, comme il en avait manifesté l'intention, au moment où la libération du territoire serait effectuée. — L'Empereur lui répondit qu'il acceptait cette mission, et qu'il la prendrait d'autant plus à cœur qu'il partageait entièrement les sentiments du Roi, sur la nécessité de garder un ministre des affaires étrangères, qui possédait les sympathies de tous les cabinets étrangers et qui, enfin, lui avait personnellement inspiré depuis long-

temps, une amitié motivée par les immenses services que cet homme d'État avait rendus à la Russie. Puis, la conversation ayant amené le Tsar à faire l'éloge du comte Decazes, avec lequel il avait entretenu des relations, par l'intermédiaire du général Maison, le Roi s'empessa de présenter au souverain russe le ministre pour lequel ses sentiments étaient connus.

L'Empereur ne quitta pas le Roi sans lui donner l'assurance qu'il allait, dès sa rentrée à Aix-la-Chapelle, peser de toute son autorité sur les décisions qui seraient prises par les plénipotentiaires des puissances alliées, relativement à la principale préoccupation du Roi, c'est-à-dire la situation de la France vis-à-vis de la quadruple alliance.

Le Tsar partit dans la nuit pour aller inspecter les différents corps de l'armée d'occupation avant sa dislocation définitive. Les deux souverains ne s'étaient pas quittés sans avoir senti s'accroître l'estime qu'ils s'accordaient mutuellement, depuis qu'ils avaient travaillé ensemble, pour la première fois, à la consolidation de la paix de l'Europe.

Le grand-duc Constantin arriva à Paris aussitôt après le départ de l'Empereur, son frère. Le comte Decazes avait été spécialement chargé de le distraire, pendant son séjour dans la capitale. Le Roi, en donnant cette mission au ministre de la police lui avait dit : « Amusez mon Cosaque, je paierai toutes les dé-

penses. » On s'ingénia en effet à lui procurer tous les plaisirs qui lui convenaient : il eut des fêtes tous les soirs et passa ses journées à visiter les casernes et à assister aux exercices des troupes de la garnison. Il se fit, comme de coutume, remarquer par les originalités qui lui étaient propres.

Tenu au courant de tout ce qui s'était dit aux Tuileries, le duc de Richelieu, dans sa quatorzième lettre, remercie le Roi de lui apprendre qu'il est satisfait de sa conversation avec l'Empereur.

Aix-la-Chapelle, 31 octobre 1818.

Sire,

Le petit mot que V. M. a eu la bonté de m'écrire m'a fait le plus grand plaisir. Je suis heureux d'apprendre que le Roi a été content, quoique la conversation n'ait pu être longue. On attend l'Empereur cette après-dîner : je tâcherai de le voir le plus tôt possible, mais j'apprendrai bientôt par des personnes qui sont dans sa confiance, quelles sont les dispositions qu'il apporte du voyage qu'il vient de faire ; son arrivée est bien nécessaire pour donner un peu d'activité aux délibérations de la conférence, qui, semblable à Pénélope, défait le lendemain ce qu'elle a fait la veille.

Je croyais que l'affaire avait été terminée, puisque les plénipotentiaires des quatre cours avaient signé un protocole, qui contenait les principes de l'acte qu'ils devaient conclure avec nous. Néanmoins, la pièce rédigée par le comte Capo d'Istria a fait naître des scrupules dans l'esprit de milord Castlereagh. Il a demandé à être chargé de rédiger une autre pièce et il

s'est associé M. de Gentz pour cette rédaction. Comme l'accouchement n'a point encore eu lieu, je ne puis rien dire à V. M. de ce qui sortira de cette nouvelle combinaison. Lorsque l'on n'ose pas dire publiquement ce qu'on veut, il est très difficile de pouvoir s'exprimer avec quelque clarté. Au reste, j'espère que la présence de l'Empereur, qui ne veut rester que jusqu'au 15 novembre, terminera promptement une délibération beaucoup trop longue. Sera-ce comme nous devons le désirer, je l'ignore. Je ne dois point cacher à V. M. que la tendance des élections et certains noms qu'on a vus sortir de l'urne, ainsi que ceux dont on est menacé, ont fait ici une fâcheuse impression, et qu'on sera bien plus disposé à resserrer les nœuds d'une union intime, qu'on regarde comme seule propre à préserver l'Europe, des malheurs que son imprévoyance lui a fait éprouver, pendant les vingt-cinq dernières années.

Jamais la France n'aurait eu plus besoin de sagesse, pour faire taire les passions mal éteintes et calmer toutes les irritations que tant de souvenirs renouvellent, chez toutes les nations de l'Europe; si, par malheur, elle voulait s'écarter de la route de la modération, elle s'exposerait à des malheurs incalculables, dont j'espère toutefois que la Providence et la sagesse de V. M. sauront la préserver.

Je n'ai retrouvé qu'avant-hier la lettre que le Roi m'avait fait l'honneur de m'écrire le 11. On l'avait habilement laissée au fond d'un portefeuille où le hasard seul l'a fait découvrir. J'aurais été bien malheureux de perdre cette lettre, où la bonté de V. M. s'exprime d'une manière si touchante. Je la supplie d'agréer à ce sujet l'hommage de ma plus vive reconnaissance. Permettez, Sire, que j'y joigne celui de

l'inaltérable dévouement et du parfait respect avec lequel je suis,

Sire, etc.

RICHELIEU.

L'impatience que le duc de Richelieu témoignait au Roi dans ses lettres était bien motivée. Les atermoiements dont il se plaignait sans cesse provenaient des tergiversations qu'à chaque conférence lord Castlereagh introduisait dans les délibérations. Elles étaient imposées au plénipotentiaire de la Grande-Bretagne par les courriers qu'il recevait de Londres.

En effet, le président du conseil anglais, lord Liverpool ¹, lui écrivait le 23 octobre :

Nous sommes satisfaits de nos engagements existants et *nous ne voulons pas les abroger*; mais ces engagements contiennent quelques stipulations qu'il serait difficile de faire accepter par certaines personnes dans les circonstances actuelles. Il y a donc, soit qu'on y ajoute ou qu'on se borne à les confirmer, de grandes précautions à prendre, surtout en présence d'un parlement nouveau. A ce point de vue, *les idées de l'empereur de Russie sont erronées et inadmissibles.*

1. Robert Banks Jenkinson, baron de Hawkesbury, 2^e comte de Liverpool (1770, † 1828), ministre célèbre par la haine dont il poursuivit la France pendant tout le cours de sa carrière. Il était fils d'un autre ministre, Charles Jenkinson, 1^{er} lord Liverpool.

Puis, le ministre anglais, craignant de ne pas s'être exprimé avec assez de force dans sa première dépêche, en expédie une seconde le lendemain à lord Castlereagh, qui jette ce dernier dans un embarras manifeste :

Nous nous sommes émus à la pensée d'un nouveau traité auquel la France prendrait part. Nous sommes convaincus qu'une telle mesure deviendrait l'occasion d'une discussion déplorable, et qu'en outre elle provoquerait de graves dissentiments dans notre cabinet. Si, au contraire, on s'en tient aux engagements antérieurs, nous sommes couverts par l'autorité de l'ancien parlement. Il faut cependant que les Russes se décident à comprendre que nous avons un parlement et un public devant lequel nous sommes responsables. Pour nous, nous devons nous le rappeler sans cesse et faire sentir à nos alliés que la discussion générale et européenne sur toutes ces questions sera dans le parlement britannique.

Lord Liverpool, qui était obligé de compter avec les votes de députés récemment élus, ne voulait pas qu'on produisît un nouvel acte diplomatique qu'il eût fallu soumettre à l'acceptation du parlement. Il admettait cependant que la France fût appelée à donner son avis chaque fois qu'une affaire générale serait mise en discussion; sa politique était donc en désaccord complet avec celle de l'empereur Alexandre, qui cependant donnait encore des inquiétudes au duc de Richelieu.

D'un autre côté les nouvelles de France avaient paru inquiétantes aux diplomates réunis à Aix-la-Chapelle. Les élections avaient fait surgir des noms qui augmentaient la force de l'opposition, et elles apportaient une sorte de démenti aux promesses que le duc de Richelieu avait cru pouvoir faire à ses collègues du congrès, dans les premiers jours du mois¹. C'était une véritable déception² : la lutte s'était

1. Le duc de Richelieu avait été rassuré sur les résultats probables des élections par une lettre que le comte Decazes lui avait écrite le 1^{er} octobre : « En général, disait le ministre de la police, l'aspect de nos élections est meilleur qu'il y a un mois. A Paris les libéraux sont toujours divisés : Manuel, Gilbert et Benjamin tirent et intriguent chacun de leur côté..... Du reste nous sommes fort en mesure; nous attendons pour attaquer à notre tour que nos libéraux aient épuisé leurs traits. L'article du correspondant électoral si violent contre Alexis de Noailles et Damb. (a) a fait beaucoup de bien dans la Corrèze et nous ramène du monde..... »

2. M. le comte Decazes envoie la dépêche suivante au duc de Richelieu.

Paris, 20 octobre, à minuit.

« Le résultat des scrutins dans les vingt collèges donne 6500 votants environ; sur quoi le parti Lafitte a eu, en additionnant le plus fort vote de chaque collège, 2489 voix : *si donc nous étions unis.....? ceux qui ne le veulent pas en répondront devant Dieu!* Il en résulte aussi que le parti n'aura pas la majorité aux deux premiers tours de scrutin, puisqu'il n'a pas de majorité absolue, et il y a cela de remarquable que dans aucun collège, ils n'ont eu cette majorité absolue, hors Lafitte dans le sien. Il est par conséquent probable qu'au-

(a). Le lieutenant-général d'Ambrugeac, qui appartenait au centre droit et était ami particulier de M. Decazes.

exercée, à propos du renouvellement d'un cinquième de la Chambre, entre les constitutionnels d'une part, et les ultra-royalistes et l'extrême gauche de l'autre. L'opposition compta au nombre de ses succès la double élection de Manuel, celles de La Fayette, Lafitte, Lanjuinais, Charlemagne, Girod de l'Ain et autres d'une importance moindre. Le ministère avait à son actif l'élection de Ternaux à Paris, mais c'était un bien modeste succès : le député du centre droit ne l'avait emporté que de quelques voix sur son con-

cune nomination n'aura lieu de leur bord avant mardi. Les 1^{re}, 9^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e et 12^e sections ont été fort bonnes. Les 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 8^e, et 10^e mauvaises; les autres partagées; c'est-à-dire 5^e, 6^e, 11^e, 4^e, 15^e et 16^e. La 17^e n'est pas encore connue. Comprendrez-vous que dans la 16^e Lainé passe à 126 voix; Mourre à 118? Gilbert des Voisins aussi à 120 et Tissot à 75. Mourre est le procureur général de cassation excellent. — Vous aurez le tableau demain. »

Mille amitiés.

DECAZES.

P.-S. « La 17^e arrive détestable : Lanjuinais en est. »

Les craintes du duc de Richelieu s'étaient donc réalisées, car il avait écrit quelques jours avant à M. Decazes :

« ... Ce sera encore pis si Manuel et Lafayette sont nommés, tous nos rêves de libération, d'évacuation des étrangers s'en vont en fumée; il ne faut donc rien négliger pour tâcher d'éviter tous ces maux, d'autant lqu'à tort ou à raison nous en recueillerons le blâme, puisque ce sera le premier essai de notre loi d'élection. Tâchez donc de nous préserver de ce malheur, que je ne puis m'empêcher de redouter depuis ma conversation avec M. Greffeuil. »

RICHELIEU.

current Benjamin Constant et seulement au troisième tour de scrutin. Tout cela n'était pas pour rassurer les cabinets étrangers. Cependant le Roi, dans son entrevue avec le Tsar, était parvenu à calmer l'inquiétude de celui-ci, et à effacer en partie les craintes que lui avait inspirées l'apparition de certains noms appartenant au parti révolutionnaire.

Le 30 octobre, l'Angleterre et l'Autriche résistaient encore. Le retour d'Alexandre à Aix-la-Chapelle changea brusquement la face des choses et leva toutes les difficultés. M. de Rayneval écrit à Paris au comte d'Hauterive : « Voilà la fameuse déclaration corrigée, restaurée, francisée : nous devons ce succès à la noblesse, à la franchise de notre chef et au respect véritable qu'il inspire à toute l'Europe. »

Le rôle que joua le duc de Richelieu dans ces grandes affaires est bien précisé par son collaborateur, mais le plénipotentiaire français ne serait probablement pas arrivé à ses fins, si laborieusement poursuivies cependant, sans le secours et la protection du Tsar.

Enfin, le 1^{er} novembre, le lendemain de la rentrée de l'Empereur à Aix-la-Chapelle, le protocole suivant était signé par les ministres étrangers, duc de Wellington, princes de Metternich et de Hardenberg, comtes de Nesselrode, Capo d'Istria et de Bernsdorff et vicomte Castlereagh.

L'état intérieur de la France ayant été depuis longtemps l'objet de considérations suivies des cabinets, et les plénipotentiaires des cabinets réunis à Aix-la-Chapelle s'étant mutuellement communiqué les opinions qu'ils s'étaient formées à cet égard, les augustes souverains, après les avoir pesées dans leur sagesse, ont reconnu avec satisfaction, que l'ordre de choses heureusement établi en France par la restauration de la monarchie légitime et constitutionnelle, et le succès qui a jusqu'ici couronné les soins de S. M. T. C., justifiaient pleinement l'espoir d'un affermissement successif de cet ordre de choses, si essentiel pour le repos et la prospérité de la France, et si étroitement lié à tous les intérêts de l'Europe. Quant à l'exécution des engagements, les communications que, dès l'ouverture des conférences, les plénipotentiaires de S. M. T. C. ont adressées à ceux des autres puissances, n'ont laissé aucun doute sur cette question, en prouvant que le gouvernement français a rempli avec l'exactitude la plus scrupuleuse et la plus honorable, toutes les clauses des traités et conventions du 20 novembre... LL. MM. I. et R. se sont félicitées de n'avoir plus à écouter que les sentiments et les vœux personnels, qui les portaient à mettre un terme à une mesure que des circonstances funestes, et la nécessité de pourvoir à leur propre sûreté et à celle de l'Europe avaient seules pu dicter. Dès lors, les souverains se sont décidés à faire cesser l'occupation militaire du territoire français, et la convention du 5 octobre a sanctionné cette résolution. Regardant cet acte solennel comme le complément de la paix générale; considérant maintenant comme le premier de leurs devoirs, celui de conserver à leurs peuples les bienfaits que cette paix leur assure, et de maintenir dans leur intégrité les tran-

sactions qui l'ont fondée et consolidée, LL. MM. I. et R. se flattent que S. M. T. C., animée des mêmes sentiments, accueillera avec tout l'intérêt qu'elle attache à tout ce qui tient au bien de l'humanité, à la gloire et à la prospérité de son pays, la proposition que lui adressent LL. MM. I. et R. d'unir désormais ses conseils et ses efforts à ceux qu'elles ne cesseront de vouer à l'accomplissement d'une œuvre aussi salutaire. Les sous-signés chargés de prier le duc de Richelieu de porter le vœu de leurs souverains au Roi son maître, invitent en même temps S. Exc. à prendre part à leurs délibérations présentes et futures, consacrées au maintien de la paix, des traités sur lesquels elle repose, des droits et des rapports mutuels établis ou confirmés par ces traités et reconnus par toutes les puissances européennes.

Cette déclaration *francisée*, comme l'écrivait M. de Rayneval, changeait en effet la situation qui avait été imposée à la France par le traité du 20 novembre 1815 : la quadruple alliance faite contre la France était devenue la quintuple alliance dans laquelle notre pays tenait son rang. En communiquant cette importante pièce au roi, par un courrier de cabinet, le duc de Richelieu lui fait remettre en même temps la lettre suivante :

Aix-la-Chapelle, 2 novembre 1818.

Sire,

J'ai été quelques jours sans avoir l'honneur d'écrire à V. M., parce que j'attendais d'un moment à l'autre les pièces dont j'ai été dans le cas de parler si souvent. Je

les ai enfin obtenues hier, et je m'empresse de les faire parvenir à V. M., en la suppliant de vouloir bien me transmettre ses ordres le plus tôt possible. Il me semble que nous avons obtenu tout ce que nous pouvions raisonnablement désirer. La France se trouve placée sur le pied de l'égalité la plus parfaite avec les quatre grandes puissances. L'union proclamée entre les cinq cabinets assure le maintien de la paix, sans attenter à l'indépendance des États secondaires. Enfin, comme je l'avais mandé à V. M., la quadruple alliance sommeille dans la poussière des chancelleries et y restera éternellement ensevelie, à moins de bouleversements qui rendraient toute transaction politique nulle.

Les actes que j'ai l'honneur d'envoyer à V. M. sont propres à satisfaire à tous nos besoins du moment. Ils pourraient être rédigés avec plus de précision et d'élégance, et je tâcherai d'y faire adopter quelques changements de rédaction pour tenter de les rendre plus précis. Mais, quand je pense à la peine qu'on a eue pour arriver à ce résultat, je crois qu'il est à propos de faire le moins d'objections possible.

C'est à l'empereur de Russie, à sa toute-puissante intervention, que nous devons d'avoir atteint un but qui, depuis quatre semaines, semblait fuir devant nous. Son influence en Europe me paraît augmenter chaque jour, et je crois qu'elle n'a de bornes que celles que lui fixe sa propre modération. J'ai eu occasion de me convaincre, depuis que je suis ici, que les autres cabinets n'ont aucune volonté décidée, et qu'un mot prononcé par les plénipotentiaires de l'Empereur, et surtout par l'Empereur lui-même, fait changer les résolutions qui paraissaient les plus arrêtées.

Il faut bénir la Providence qui, en accordant à ce

monarque une puissance aussi colossale, lui a départi des principes de morale et de religion qui garantissent au monde, qu'il n'usera de sa force que pour le bien, et que des vues d'ambition n'entreront jamais dans son cœur. Mais je pense que le meilleur moyen de l'affermir dans ses bienveillantes dispositions, c'est de lui montrer confiance et franchise. Je crains que lord Castlereagh et le prince de Metternich ne soient pas hommes à sentir tout ce qu'il y a de bon et de grand dans le cœur de ce magnanime souverain, et que trop faibles et trop timides pour s'opposer de front à ses volontés, ils ne cherchent à le provoquer et à l'enlacer par de petits moyens et de petites finesses, qui produiront un effet directement opposé à celui qu'ils se proposeraient. Néanmoins, je puis répondre à V. M. que le ressentiment qu'il en pourrait éprouver n'ira jamais jusqu'à lui faire rompre les nœuds qui l'attachent aux autres souverains, et à conclure quelque alliance particulière. Je le connais depuis longtemps, et je suis assuré qu'il persistera dans l'union que nous allons contracter aujourd'hui. Mais il y persistera pour empêcher le mal que les petites passions des autres pourraient produire.

Je charge M. de Caraman de rendre compte à V. M. de tout ce qu'il a vu et entendu ici. Le résultat des élections a fait faire de tristes réflexions, non pas tant par le renfort numérique que l'opposition libérale en reçoit, que par le symptôme fâcheux que cette disposition des esprits fait voir. Il est évident qu'il y a quelque parti à prendre, et c'est à quoi je réfléchis continuellement. J'ai bien de l'impatience de me retrouver à côté de V. M. pour l'entretenir de ce grand sujet. En attendant, je ne doute pas que mes collègues ne s'occupent sérieusement des mesures qu'il y aurait à prendre pour

éviter l'invasion des doctrines révolutionnaires dont nous sommes menacés.

Lord Castlereagh envoie en Angleterre les pièces que je sou mets aujourd'hui à V. M.; elles ne seront de retour que dans dix ou douze jours. Je ne pense donc pas que nous puissions quitter Aix-la-Chapelle avant le 17 ou le 18. Il est indispensable que je m'arrête à Bruxelles, où se trouve la cour des Pays-Bas, que je ne puis avoir l'air d'éviter. Ce n'est donc guère que le 24 ou le 25 que je pourrai être à Paris. Je prie V. M. d'être persuadée que je ne perdrai pas un moment pour m'y rendre.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

L'approbation du roi ne se fit pas attendre et permit au duc de Richelieu de faire la réponse suivante à la déclaration des puissances alliées :

S. M. le roi de France a reçu avec une véritable satisfaction cette preuve nouvelle de la confiance et de l'amitié des souverains, qui ont pris part aux délibérations d'Aix-la-Chapelle. La justice qu'ils rendent à ses soins constants pour le bonheur de la France, et surtout à la loyauté de son peuple, a vivement touché son cœur. En reportant ses regards sur le passé, et en reconnaissant qu'à aucune époque, aucune autre nation n'aurait pu exécuter avec une plus scrupuleuse fidélité des engagements tels que ceux que la France avait contractés, le Roi a senti qu'elle était redevable de ce nouveau genre de gloire à la force des institutions qui la régissent, et il voit avec joie que l'affermissement de ces institutions est regardé comme aussi avantageux au

repos de l'Europe, qu'essentiel à la prospérité de la France; considérant que le premier de ses devoirs est de chercher à perpétuer et à accroître, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les bienfaits que l'entier rétablissement de la paix générale promet à toutes les nations... S. M. T. C. accueille avec empressement la proposition qui lui est faite d'unir ses conseils et ses efforts à ceux de LL. MM. pour accomplir l'œuvre salubre qu'elles se proposent.

Il était important de se mettre d'accord sur la rédaction du traité qui allait consacrer la déclaration des puissances et l'acceptation qu'en venait de faire le Roi. Les conférences avaient aussi à régler des questions secondaires avant de se séparer : le différend entre le roi de Bavière et le grand-duc de Bade était une des plus importantes. Le duc de Richelieu donne au roi des explications sur les moyens qui pourront aider à terminer cette affaire; puis, il annonce que lord Castlereagh présente de nouveau ses plans sur la répression de la traite des noirs, et sur la formation d'une escadre mixte destinée à donner la chasse aux Barbaresques, dans la Méditerranée. Enfin, il informe le Roi que la succession de Bouillon a été réglée et que l'arrivée du duc d'Angoulême est annoncée à Aix-la-Chapelle.

Le Roi avait envoyé son neveu assister à la remise des places fortes par les troupes alliées. Cette opération se fit en présence de la garde nationale et des

légions départementales. Avant de rentrer à Paris, Monseigneur le duc d'Angoulême devait venir à Aix-la-Chapelle, pour rendre à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, la visite que ces souverains avaient faite récemment au roi de France.

C'est dans ces circonstances que le duc de Richieu écrivit au comte d'Hauterive :

Aix-la-Chapelle, 5 novembre 1818.

Monsieur le comte, je tiens la promesse que je vous ai faite hier. Les trois pièces que vous remettrez au Roi, en même temps que la lettre que je lui ai adressée, vous feront connaître le résultat des négociations qui avaient pour objet la situation respective de la France et des quatre puissances. Vous verrez que nous nous trouvons associés à leur union, dans le but de maintenir la paix générale et de consolider l'ordre de choses actuel, par une influence salutaire qui ne porte aucune atteinte aux droits et à l'indépendance des autres États. C'est, je crois, tout ce que nous pouvions espérer.

Ces diverses pièces ne seront arrêtées définitivement et signées que lorsqu'elles auront été soumises à l'examen du Roi et à celui du gouvernement britannique. Lord Castlereagh vient d'expédier un courrier pour les porter à Londres. Je désire que S. M. y donne son approbation le plus tôt possible : je lui fais remarquer qu'elles pourraient être rédigées avec plus de précision et d'élégance, mais, en même temps, en lui retraçant toute la peine que nous avons eue à les obtenir telles qu'elles sont, j'exprime le désir qu'il n'y soit pro-

posé aucun changement essentiel. Je me borne ici à faire quelques observations sur le style.

M. de Caraman part pour Paris; il rendra compte au Roi de notre situation actuelle et de la sensation que produisent la libéralité trop prononcée des élections et la baisse des fonds. — Il est heureux que les négociations se trouvent pour ainsi dire terminées, au moment où ces nouvelles produisent leur effet. — Par une estafette arrivée ce matin à un banquier d'ici, on sait qu'à la bourse de mardi, la baisse a été plus forte que les jours précédents. C'est une crise à laquelle on ne pouvait s'attendre et qui, si on ne parvient pas à y apporter un prompt remède, peut avoir de très fâcheuses conséquences. — J'attends des nouvelles de Paris avec impatience.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance de ma considération très distinguée et de mon sincère attachement.

RICHELIEU.

Quelques jours après, le plénipotentiaire de France écrivait au Roi :

Aix-la-Chapelle, 8 novembre 1818.

Sire,

Quoique les travaux de la réunion d'Aix-la-Chapelle perdent un peu de leur intérêt, depuis que les affaires les plus importantes y ont été décidées, je n'en crois pas moins de mon devoir de rendre compte à V. M. de la suite de nos délibérations qui, je l'espère, atteindront bientôt leur terme. Les différends de Bade avec la Bavière étaient de nature à attirer le plus l'attention des cabinets : l'opinion publique en était frappée et il

était essentiel de terminer ici l'arrangement des possessions territoriales de l'Allemagne, dont l'incertitude pouvait donner lieu à de graves inconvénients. Cette affaire sera terminée d'une manière avantageuse pour Bade, qui ne fera qu'une cession de territoire de peu d'importance et abandonnera à la Bavière des prétentions pécuniaires dont l'acquittement eût toujours été fort douteux. La réunion du Palatinat, celle du Brisgau seront abandonnées et nous n'aurons pas l'inquiétude de voir un jour l'Autriche en contact avec la Prusse, comme nous éviterons ce que pourrait avoir de fâcheux la continuité du territoire de la Bavière, ce pays recélant dans son sein l'homme qui, d'après la disposition actuelle des esprits, pourrait nous devenir le plus dangereux, le prince Eugène!

L'Autriche qui s'était placée, pour cette question de Bade, dans la position la plus fâcheuse en faisant, tant en son nom qu'en celui de ses alliés, des promesses que ceux-ci ne peuvent pas appuyer, en sortira avec quelque honte, et l'empereur de Russie sera obligé de prendre sur lui, de faire à la Bavière une déclaration énergique qui aplanira toutes les difficultés. Telle est la marche que cette affaire va prendre : elle emploiera encore quelques séances qui seront sans doute orageuses; mais je crois pouvoir assurer à V. M. que tout se terminera comme je viens d'avoir l'honneur de le dire.

Milord Castlereagh a présenté ses plans sur la répression de la traite. Ils se réduisent à deux points : le premier, à faire une démarche en commun auprès du gouvernement portugais, pour qu'il renonce à la traite, qu'il s'était jusqu'à présent réservée, au sud de l'Espagne. Le second, le droit de visite réciproque, adouci, modéré, restreint, mais toujours enfin droit de visite. Le cabinet

russe a fait un contre-projet si beau qu'il est tout à fait inexécutable; j'ai été charmé qu'il prît ainsi l'initiative. Je me suis contenté de développer verbalement, dans la conférence, les inconvénients qui pouvaient résulter pour le gouvernement du Roi, d'une concession aussi contraire à l'esprit national. J'espérais en être quitte pour mon petit discours, mais lord Castlereagh nous a demandé, à chacun, une opinion par écrit, et demain je donnerai la mienne qui était prête. J'y propose d'attaquer la traite en Afrique et dans les colonies, d'avoir en conséquence des commissaires mixtes qui surveillent les autorités locales, de faire dans nos colonies un séquestre des esclaves, et d'établir des peines pour les introductions frauduleuses qui tendraient à en augmenter le nombre. Du reste, je repousse la visite des bâtimens et j'en développe tous les inconvénients.

Nous avons aussi les Barbaresques, où il s'agira encore de repousser la proposition anglaise d'une escadre combinée, sous une direction effectivement anglaise. Les Russes ont encore présenté un projet dont toutes les parties sont si compliquées, que l'exécution m'en paraît extrêmement difficile : il a beaucoup de rapports avec celui que j'avais préparé pour la conférence de Londres, et sera probablement aussi l'objet d'un examen particulier. Je doute beaucoup qu'on puisse prendre, sur ces questions, des délibérations définitives, et il me semble qu'il n'y aura pas grand mal à cela.

La prétention de M. le duc de Bourbon et de ses co-prétendants à la succession de Bouillon a aussi été réglée de la manière la plus désirable; c'est-à-dire qu'on a décidé de faire savoir au roi des Pays-Bas que la résolution du Congrès n'avait pas, ainsi que l'acte arbitral qui en avait été la suite, réglé autre chose que

les droits du prince de Rohan et du prince d'Auvergne-Bouillon, mais que rien ne pourrait empêcher les tribunaux des Pays-Bas d'examiner les prétentions des personnes qui se croient appelées à cet héritage, par des titres plus valides que ceux de la maison de Rohan.

Il ne restera plus d'affaire essentielle que celle de la médiation entre l'Espagne et ses colonies, sur laquelle lord Castlereagh désire attirer l'attention de la conférence. Si ce n'est pas pour faire immédiatement quelque chose, c'est au moins pour convenir de la marche qu'il serait à propos de tenir dans cette importante affaire. Nous verrons ce que nous proposera le ministre anglais.

J'apprends dans le moment l'arrivée, pour ce soir ou demain matin, de Monseigneur le duc d'Angoulême. Je n'avais pas voulu lui écrire à Metz, trouvant la course de là à ici trop longue, pour oser la lui proposer, mais je suis charmé qu'il se soit décidé à la faire et je vais en prévenir les souverains qui, je n'en doute pas, seront très sensibles à cette aimable attention. J'aurai l'honneur de mander à V. M. les détails de cette visite.

Je suis, etc.

RICHELIEU.

M. de Richelieu s'était toujours félicité de la dignité et de la prudence qu'avait apportées le duc d'Angoulême, dans les rapports que ce prince entretenait avec les hommes politiques. Loin d'encourager l'opposition du parti ultra-royaliste, comme le faisait ouvertement son père, il évitait au contraire avec soin les démarches et les paroles qui auraient pu créer des embarras aux ministres du Roi, son

oncle; aussi le duc de Richelieu s'emploie-t-il avec ardeur à assurer au fils aîné de Monsieur, le très cordial accueil que les souverains étrangers ne vont pas lui ménager. Ses efforts ayant été couronnés de succès, le plénipotentiaire s'empresse de rendre compte au Roi du bon effet qu'a produit le séjour du prince à Aix-la-Chapelle.

Aix-la-Chapelle, 9 novembre 1818.

Sire,

Mgr le duc d'Angoulême qui est encore ici, mais qui va partir dans deux heures, me charge de rendre compte à V. M. du petit séjour qu'il vient d'y faire. S. A. R. a couché à Liège et est arrivée à onze heures et demie. J'avais prévenu les souverains, et le roi de Prusse avait arrangé un dîner où il a réuni, outre les deux empereurs, les principaux personnages qui se trouvent ici. A son arrivée, Monseigneur a été chez le roi de Prusse, puis chez l'empereur d'Autriche, et, comme l'empereur de Russie n'était pas chez lui, la visite a été remise à l'après-dîner. Il a également rendu visite aux princes de Prusse, au prince Charles de Mecklembourg et au duc de Wellington, qui a paru très sensible à cette attention. A dîner, Monseigneur a été assis près de l'empereur Alexandre. Il est impossible d'avoir été accueilli avec plus de cordialité et d'y avoir répondu d'une manière plus aimable.

Après le dîner, Monseigneur a reçu chez lui la visite des princes de Prusse, des ministres et des principales personnes présentement à Aix-la-Chapelle. Les souverains étaient venus eux-mêmes auparavant, et l'empereur François avait pris Monseigneur dans sa voiture pour se rendre chez le roi de Prusse, ce qui fut fort

remarqué. Nous fûmes enfin chez l'empereur Alexandre qui garda Monseigneur près de deux heures chez lui. Je me réserve de rendre compte, à mon retour, de cette conversation à V. M. Au total, je puis assurer le Roi que cette visite fera un excellent effet, en prouvant toujours, de plus en plus, l'union intime qui règne entre les grands souverains et V. M. et sa famille. Mgr le duc d'Angoulême sera toujours excellent à montrer, tant en France qu'à l'étranger. Je voudrais qu'il pût être aussi content de moi que j'ai été heureux de le voir ici. J'espère que son voyage en France, qu'il va continuer, aura d'aussi heureux effets que la course qu'il vient de faire ici. Je ne parlerai pas au Roi d'autre chose aujourd'hui. Le sujet que je viens de traiter suffira pour remplir cette lettre. Je me bornerai à offrir au Roi l'hommage du profond respect avec lequel je suis, etc.

RICHELIEU.

Autant le ministère avait à se plaindre de l'attitude du premier prince du sang, de celui qui cependant devait hériter de la couronne de France, autant il se louait de la conduite politique du fils aîné de ce prince : le comte Decazes écrit à ce sujet au duc de Richelieu, à la date du 13 novembre :

Goltz¹ s'en va racontant que Monsieur a été très piqué

1. Le comte de Goltz était ambassadeur de Prusse à Paris. Le comte Decazes dit, en parlant de lui, dans le courant de la même lettre : « c'est un bien mauvais taquin et encore vaut-il peut-être mieux qu'un autre que nous connaissons moins que lui ».

de ce que Mgr le duc d'Angoulême allait à Aix-la-Chapelle, que S. A. R. s'en était plainte au Roi et avait réclamé la préférence. Je vous avertis de ces sornettes afin que si, par hasard, elles venaient jusqu'à vous, vous puissiez faire sentir leur absurdité. Le fait est que Monsieur est très bien et jouit fort du succès de son fils, qui paraît avoir été complet, ce dont je suis bien heureux. Il a fait merveille à Metz comme partout : tout le monde est enchanté de lui ; *notre salut est en lui*. Le Maréchal nous disait aujourd'hui qu'il fallait mettre l'armée dans sa main, et lui faire voir tous les régiments les uns après les autres. Je voudrais lui faire voir aussi tous les Français : les plus exaltés libéraux de Metz lui ont rendu les armes.

Après avoir fait cet éloge d'une grande valeur pour la mémoire d'un prince auquel on ne rend pas, de nos jours, la justice qui lui est due, le comte Decazes ajoute, dans la même lettre, un paragraphe qui ne manque pas d'intérêt pour la biographie du duc de Richelieu :

Je reviens de chez le Roi qui me charge de vous dire un million de choses. Il vous écrira demain pour vous faire ses remerciements des dix-huit mois¹, et de l'accueil qu'a reçu le duc d'Angoulême. Je ne vous ai pas fait mes compliments du cordon bleu : si votre caractère est au-

1. M. Decazes fait allusion au protocole obtenu par le duc de Richelieu et qui du reste ne fut signé par les plénipotentiaires que plusieurs jours après (17 novembre) : la France obtenait dix-huit mois au lieu de neuf, pour effectuer ses derniers paiements aux étrangers.

dessus des faveurs, vos services le sont bien plus encore. Depuis le Cardinal, il n'y a certes pas un homme de France qui en ait rendu autant à son pays. Il le reconnaîtra comme il le voudra, mais son ingratitude même ne pourrait qu'ajouter à votre gloire et à la justice que vous rendent les vrais Français, et que vous rendra la postérité.

Le courrier qui avait apporté cette lettre remit également celle de Louis XVIII au duc de Richelieu. Celui-ci répond en exprimant sa reconnaissance au Roi pour le cordon du Saint-Esprit dont il est décoré, et surtout pour les éloges qui accompagnent l'annonce de cette haute distinction. Il trouve la récompense disproportionnée avec les services qu'il a rendus, et croit que les résultats, dont le Roi se montre si satisfait, sont dus entièrement à l'empereur Alexandre et au plénipotentiaire russe. On est véritablement tenté de trouver le ministre français plus modeste qu'il ne conviendrait en cette circonstance.

Le duc de Richelieu parle ensuite au Roi de nouvelles difficultés élevées par le vicomte Castlereagh ; il espère cependant que tout sera fini la semaine prochaine. Il ajoute que l'on voudrait rendre l'Angleterre responsable de l'évasion de l'empereur Napoléon, dans le cas où elle se produirait encore une fois ; puis il termine sa lettre en disant que les dernières nouvelles de France font envisager l'avenir sous les couleurs les plus sombres et que les souve-

rains étrangers commencent à regretter d'avoir rompu la quadruple alliance ¹.

1. Les souverains, qui s'étaient laissé persuader par le duc de Richelieu, que le repos de l'Europe n'avait pas à redouter l'opposition que les partis bonapartiste et libéral pouvaient faire au gouvernement royal, avaient regretté, dès que les élections furent connues, d'avoir rompu la quadruple alliance. Dans ces dispositions d'esprit, ils rétablirent secrètement cette alliance et signèrent, non pas contre la France royaliste, mais contre les révolutionnaires français, le protocole suivant, en quadruple expédition : « Conformément à la réserve insérée dans le protocole du 1^{er} octobre, les ministres et plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie se sont réunis en conférence, pour discuter les grands intérêts que les hautes parties ont eu en vue de stipuler, dans les articles 5 et 6 du traité de la quadruple alliance, du 20 novembre 1815, et, pour délibérer sur les moyens d'appliquer les principes et les dispositions dudit traité à la situation dans laquelle, après l'évacuation du territoire de France, le gouvernement français se trouvera placé avec les quatre puissances et les autres États. Ayant examiné cette question par un échange de communications confidentielles, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie déclarent : 1^o *que tous les engagements stipulés par le traité de la quadruple alliance du 20 novembre 1815 sont conservés dans leur pleine force et valeur, POUR LE CASUS FOEDERIS ET BELLI*, tel qu'il est prévu et défini par ledit traité ; 2^o *que pour le casus foederis*, tel qu'il est ordonné dans le second paragraphe de l'article 3 du traité du 20 novembre 1815, les hautes parties signataires du présent protocole, par suite de leurs engagements actuels, se concerteront, le cas échéant dans des réunions particulières, sur les moyens les plus propres à prévenir *les funestes effets d'un bouleversement révolutionnaire dont la France serait menacée*, se rappelant toujours que le progrès de la révolution qui a

Il s'était produit, pendant les conférences, un véritable changement dans la situation financière du pays. Les banquiers français avaient été profondément irrités de voir M. Corvetto, ministre des finances, confier à des étrangers, MM. Hope et Baring, le soin d'émettre l'emprunt qui allait désintéresser les puissances alliées. La rente, qui avait été cotée 80 francs pendant le courant du mois d'août, venait de toucher le cours de 68 francs. Pour remédier en partie à cet état de choses, et pour conjurer une panique, le gouvernement provoqua la formation d'un syndicat de financiers, qui prirent l'engagement de racheter à 68 fr. 50 tous les titres de rente qui seraient offerts sur le marché, afin que la place ne restât pas encombrée par une masse de titres flottants, et pour essayer d'enrayer la baisse.

Le duc de Richelieu, de son côté, avait demandé aux plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle, de porter à dix-huit mois les échéances qui devaient être réglées à neuf mois. Ses collègues consentirent cette concession urgente et acceptèrent également que les prêteurs, MM. Hope et Baring, eussent la faculté de solder leurs engagements en lettres de change, dans une certaine proportion. Malgré toutes ces précautions la rente continua à baisser : elle

si longtemps désolé l'Europe, n'a été arrêté que par l'intimité des rapports et la pureté des sentiments qui unissent les quatre souverains, pour le bonheur du monde. »

devait tomber à 60 francs, dans le courant du mois de décembre.

Ainsi, la dépréciation de la rente et le résultat des élections avaient accentué le courant de méfiances, dont les souverains et les cabinets étrangers s'étaient laissé distraire, pendant les travaux qu'ils avaient accomplis durant le mois d'octobre. La loi d'élection votée en 1816, à l'instigation de M. Decazes, avait amené une scission profonde entre le Roi et une partie de la droite; cette loi avait augmenté la force de la bourgeoisie libérale, c'est-à-dire du parti Laffitte, qui avait fait sentir l'accentuation de son influence dans les derniers votes : plusieurs membres de la droite, soutenus par le ministère, étaient restés sur le carreau, et avaient fait place aux ennemis du gouvernement royal. Les souverains alliés sentaient que le repos de l'Europe se trouvait menacé par la réapparition de révolutionnaires tels que Manuel. Voilà pourquoi le duc de Richelieu termine sa dix-huitième lettre en prévenant Louis XVIII de l'inquiétude qui règne dans tous les esprits à Aix-la-Chapelle :

Aix-la-Chapelle, 12 novembre 1818.

Sire,

Je ne puis exprimer à V. M. combien j'ai été sensible à la grâce qu'elle a daigné m'accorder, et à la lettre si pleine de bonté qui en double le prix. Il est des choses qui se sentent mieux qu'elles ne peuvent se dire. Le bonheur d'avoir contribué à procurer à V. M. un moment

de satisfaction sera toujours pour mon cœur la plus douce des récompenses. J'ose toutefois demander au Roi une nouvelle faveur, c'est la permission de ne pas encore faire mention de celle que V. M. vient de m'accorder. Je me suis borné à le dire à l'empereur Alexandre et au duc de Wellington. Le premier a paru désirer que la chose fût tenue secrète jusqu'à ce que tout fût fini ici. Nous avons à faire à des gens si méfiants, qu'ils pourraient encore soupçonner un résultat plus complet en faveur de la France, s'ils voyaient le plénipotentiaire de V. M. recevoir une récompense aussi éclatante et aussi disproportionnée avec ce qu'il peut avoir mérité. J'ose vous assurer, Sire, que tout ce qui s'est fait ici, est dû à l'empereur Alexandre et au comte Capo d'Istria; je n'y suis pour rien et sans eux, rien ne se serait fait.

J'ai eu encore à lutter hier contre des propositions de milord Castlereagh qui voulait modifier les pièces déjà acceptées, et de la manière la plus bizarre : il prétendait, par exemple, ôter le mot *légitime* après celui de monarchie, pour n'avoir pas l'air de se mêler dans les institutions de la France. Je n'ai pas eu de peine à faire sentir au duc de Wellington, qui était le porteur de paroles, l'inconvenance de la proposition même, et on y a renoncé. Mais j'ai dû faire le sacrifice de quelques phrases insignifiantes, afin d'en finir, et je crois que nous signerons demain. Mais on désire que toutes ces pièces soient publiées le 20 novembre, anniversaire du traité signé il y a trois ans. Il nous reste encore beaucoup de choses à faire, mais on s'est distribué la besogne afin d'aller plus vite, et il y a lieu d'espérer que la semaine prochaine tout sera fini.

L'affaire de Bade est la plus difficile, mais, quoique la question restera ouverte entre la Bavière et l'Autriche,

qui avait promis à celle-ci des choses qu'il est impossible de lui accorder; néanmoins, on pourra regarder Bade comme dégagé de toute cession territoriale, autre que celle à laquelle le grand-duc veut bien consentir lui-même, et qui est tout à fait insignifiante.

On veut aussi faire une déclaration contre Bonaparte, en rendant l'Angleterre responsable de son évasion, au cas qu'elle eût lieu, et fortifier par là le ministère contre les attaques que l'opposition pourrait fonder sur les soi-disant mauvais traitements qu'on lui fait éprouver.

Vient ensuite la médiation entre l'Espagne et les colonies, sur laquelle on sent bien que l'on ne peut pas prendre un parti définitif, mais on voudrait pourtant fixer et arrêter ses idées. Il y aurait dans tout cela de quoi s'occuper encore deux mois; car je ne parle pas à V. M. des Barbaresques, de la traite des noirs, ni de plusieurs affaires moins importantes qui restent à régler. Mais, comme on est extrêmement pressé de finir, que l'empereur Alexandre veut être décidément le 18 à Bruxelles, y rester deux jours et partir après en avoir passé un seulement ici, à son retour, il faudra bien qu'on termine tant bien que mal, et j'avoue que j'en ai plus d'impatience que personne.

Il me tarde d'être auprès de V. M. pour examiner les graves circonstances où la France se trouve, et tâcher de découvrir un remède contre la nouvelle invasion de la démocratie. On est fort occupé ici de notre situation, et les nouvelles, arrivées ces jours derniers, la dépeignent sous les couleurs les plus noires. J'espère qu'il y aura encore moyen d'endiguer le torrent, et la chose sera facile, si les honnêtes gens de tous les partis veulent une bonne fois se réunir contre l'ennemi

commun. Sans cette union, je ne prévois pour notre malheureuse patrie que des maux plus grands que ceux qu'elle a éprouvés en 1815 ; car la quadruple alliance n'est qu'endormie, et elle se réveillerait si la France venait, par ses excès, à manquer aux puissances qui l'adoptent aujourd'hui. Nous préserve le ciel des malheurs dont l'esprit de vertige, qui semble se réveiller, nous menace : il faut faire tous ses efforts pour l'étouffer.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de l'inaltérable dévouement et du profond respect avec lequel, je suis, etc.

RICHELIEU.

Comme le faisait prévoir le duc de Richelieu dans sa lettre, le traité venait enfin d'être signé, après bien des retards, dont le prince de Metternich et surtout lord Castlereagh portaient toute la responsabilité. A la suite de ce protocole retouché à différentes reprises, il avait été ajouté une déclaration dont le mysticisme et les sentiments généreux indiquaient assez l'auteur, l'empereur Alexandre. Voici en quels termes était conçue cette pièce d'une originalité pleine de grandeur :

Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale leur invariable résolution de ne jamais s'écarter, ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres États, de l'observation la plus stricte des principes des droits des gens, principes qui, dans leur application à un état de paix per-

manent, peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque gouvernement et la stabilité de l'association générale. Fidèles à ces principes, ils les maintiendront de même dans les réunions qui pourraient avoir lieu, ou entre les souverains en personnes, ou entre leurs ministres et plénipotentiaires, soit que ces réunions fussent amenées par la nécessité de discuter en commun leurs propres intérêts, soit qu'elles eussent pour objet des questions importantes dans lesquelles les vœux des autres États auraient formellement réclamé leur intervention. Le même esprit qui dirigera leurs conseils et qui régnera dans leurs communications diplomatiques, doit présider aussi à ces réunions, et le repos du monde en sera constamment le motif et le but.

C'est dans ces sentiments que les souverains se séparent, après avoir consommé l'ouvrage auquel ils étaient appelés. Ils ne cesseront de travailler à l'affermir et à le perfectionner. Ils reconnaissent solennellement que leurs devoirs envers Dieu et envers les peuples qu'ils gouvernent, leur prescrivent de donner au monde, autant qu'il est en eux, l'exemple de la justice, de la concorde, de la modération, heureux de pouvoir consacrer désormais tous leurs efforts à protéger les arts de la paix, à accroître la prospérité intérieure de leurs États et à réveiller ce sentiment de religion et de morale dont le malheur des temps n'a que trop affaibli l'empire¹.

1. La première partie de ce protocole avait été rédigée par les plénipotentiaires en ces termes :

*Déclaration des puissances signée le 15 novembre
et publiée le 21 du même mois.*

Les puissances ont achevé la pacification de l'Europe en retirant les troupes étrangères du territoire français. Arrivés

Le duc de Richelieu s'empresse donc d'envoyer ces importantes pièces au Roi, en se félicitant toujours de l'amitié de l'empereur et des ministres de Russie, mais en soulignant la petitesse d'esprit et les méfiances des autres :

Aix-la-Chapelle, 16 novembre 1818.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. les pièces qui lui ont été soumises et qui ont obtenu son approbation.

à cette époque où les communications les plus franches vont succéder aux mesures de précaution que des événements déplorables avaient rendues nécessaires, les ministres et plénipotentiaires de Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de France, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, ont reçu l'ordre de leurs souverains de porter à la connaissance des cours de l'Europe, les résultats de leur réunion à Aix-la-Chapelle et de faire, à cet effet, la déclaration suivante :

La convention du 9 octobre qui a définitivement réglé l'exécution des engagements consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée par les Augustes Souverains comme l'accomplissement de l'œuvre de la paix, et comme le complément du système politique qui doit assurer au monde la stabilité et la solidité.

L'union intime établie entre les souverains associés à ce système, par leurs intérêts comme par leurs actes, offre à l'Europe un gage sacré de sa tranquillité future. L'objet de cette union est aussi simple que grand et salutaire. Elle ne vise à aucune nouvelle combinaison politique, à aucun changement dans les rapports sanctionnés par les transactions existantes. Calme et constante dans sa marche, elle ne tend qu'à la conservation et à l'affermissement de la paix et au maintien des traités par lesquels elle a été fondée et consolidée.

Elles ont été signées hier et vont être imprimées ici. Il me semble qu'il convient de ne pas les laisser mettre dans les journaux, jusqu'à ce qu'elles aient été publiées dans le lieu où elles ont été arrêtées. V. M. remarquera quelques changements dans la déclaration, mais j'espère qu'elle les trouvera plutôt avantageux et que la rédaction lui paraîtra meilleure. Je suis heureux que cette grande affaire se soit terminée de la sorte ; nous le devons entièrement à l'empereur Alexandre et à ses ministres, notamment au comte Capo d'Istria. Nous aurions voulu donner à ces actes une autre forme bien plus énergique, et dont l'effet et les résultats auraient eu bien plus de force, mais, d'après les difficultés qu'il y a eu à vaincre, et avec des esprits aussi étroits et aussi méfiants que ceux auxquels nous avons à faire, nous devons encore nous estimer heureux d'avoir terminé ainsi.

Il ne nous reste plus à régler qu'une affaire importante, et dont le rapport a été confié au comte Capo d'Istria et à moi : c'est celle de la médiation entre l'Espagne et le Portugal, à laquelle se réunit la pacification des colonies. J'espère que ce rapport pourra être fait à la conférence de demain. Il est extrêmement difficile de remettre cette affaire à flot entre la mauvaise volonté anglaise et la maladresse espagnole. Néanmoins, la chose est si importante et si grave, que nous avons voulu faire un dernier effort pour fixer les idées des cabinets et arrêter un plan de négociations. Notre idée principale est d'engager le roi d'Espagne à mettre le duc de Wellington à la tête de cette affaire, non comme plénipotentiaire des cinq puissances, mais comme investi de leur confiance et de celle du roi des Espagnes, de transporter la négociation à Madrid et

d'éviter par la nomination du noble duc, qui doit rassurer l'Angleterre, toute déclaration tendant à rassurer les insurgés sur les moyens qu'on pourrait employer contre eux.

Je suis un peu en peine de la manière dont milord Castlereagh accueillera notre ouverture, non que l'idée de choisir le duc de Wellington ne soit de lui, mais nous n'avons pu l'adopter comme il la présentait, et les modifications que nous proposons pourront bien n'être pas toutes de son goût; nous aurons au moins épuisé toutes les voies de conciliation, dans une circonstance si importante pour le monde entier et, si nous ne réussissons pas, notre conscience n'aura rien à se reprocher. Cette affaire est la seule qui nous retienne à présent, mais V. M. trouvera sans doute qu'elle en vaut la peine.

L'empereur d'Autriche part demain, l'empereur de Russie et le roi de Prusse à la fin de la semaine. Il m'est impossible de ne pas attendre ici l'empereur Alexandre, si je ne veux pas aller prendre congé de lui à Bruxelles, ce que j'aimerais bien mieux. Dans tous les cas, cela me mène à ne pouvoir arriver à Paris que vers le 25 ou le 26. J'ai un extrême regret de voir mon retour ainsi retardé, mais V. M. voit qu'il m'est impossible de faire autrement, quelque désir que j'en aie; je la prie de croire que je ne perdrai pas un moment. J'irai jour et nuit et je ne me ménagerai sûrement pas.

V. M. trouvera ci-joint les copies de tout ce qui est arrivé au général anglais de Sainte Hélène, par le sloop le *Musquito*, dont les journaux ont fait tant de bruit. Lord Castlereagh m'a communiqué toutes les pièces avec prière de ne pas ébruiter la découverte de cette correspondance, afin de pouvoir en tirer parti. Rien ne prouve

davantage combien était à propos la pièce aussi présentée à la conférence, dont Pozzo est le rédacteur : elle sera publique, et en manifestant l'opinion invariable au sujet de Buonaparte et de sa famille, dans laquelle est compris le prince Eugène, elle ôtera des espérances aux incorrigibles partisans de cet homme, et donnera au général anglais des motifs de redoubler de surveillance. Déjà l'ordre a été envoyé à Sir Hudson Lowe de constater deux fois par jour l'existence de Buonaparte à Longwood. V. M. se rappellera que depuis longtemps Buonaparte était invisible, hors pour les siens, et qu'il aurait pu être déjà bien loin que le gouverneur le croirait toujours sous la clef. On remédiera au moins à cet inconvénient, et l'ordre d'en agir ainsi est parti d'Angleterre le 1^{er} septembre.

En attendant que j'aie le bonheur de pouvoir me mettre aux pieds de V. M., je la supplie d'agréer l'hommage de l'inaltérable attachement, et du profond respect avec lesquels je suis, etc.

RICHELIEU.

Le duc de Richelieu avait reçu le 15, une lettre dans laquelle Louis XVIII le chargeait de témoigner sa reconnaissance à plusieurs diplomates étrangers, pour l'assistance qu'ils avaient prêtée au plénipotentiaire français pendant les conférences. M. de Gentz¹, entre autres, fut si pénétré de la bienveillance du Roi

1. Frédéric de Gentz, né à Breslau en Silésie, mourut en 1832; ce publiciste était devenu célèbre [après avoir rédigé les manifestes des puissances coalisées contre la France pendant l'Empire. Il fut secrétaire des conférences de Vienne, et collabora à la rédaction du pacte de la Sainte-Alliance.

à son égard, il en montra une joie si communicative, que M. de Richelieu crut devoir se dessaisir en sa faveur du précieux autographe.

Le duc voulait encore, avant la dispersion générale, soutenir la proposition qu'il avait faite, d'accord avec le comte Capo d'Istria, tendant à confier à lord Wellington, la mission de régler le différend pendant entre l'Espagne et le Portugal, et la médiation entre la première de ces puissances et ses colonies insurgées. Mais lord Castlereagh, qui était cependant l'initiateur de cette idée, la combattait depuis qu'elle avait été adoptée par le ministre de France. Le duc de Wellington répondit lui-même à cette proposition dans un mémoire ¹; il y affirme que l'Espagne, n'étant pas persuadée de l'utilité de la médiation des cinq cours, ne voulait pas faire les sacrifices exigés par les circonstances. Il ajoute qu'à différentes époques, des négociations avaient été entamées à ce sujet, sans avoir été couronnées de succès; qu'enfin, c'était seulement au commencement de l'année 1817, au moment où la nouvelle de l'insurrection de Pernambuco arriva en Europe, que l'Espagne se décida à attirer l'attention des cinq puissances, sur les agissements des auteurs de troubles aux colonies.

En résumé, le noble lord propose dans son mémoire, soit de laisser l'Espagne prendre l'initiative

1. Voir ce long mémoire à l'annexe (pièce justificative n° IV).

de nouvelles négociations, soit de faire à cette puissance une déclaration par laquelle les cinq cabinets établiront nettement, à quelles conditions elles peuvent lui servir d'intermédiaires auprès des colonies révoltées.

La question se trouva dès lors rejetée assez loin, pour qu'il n'y eût plus d'espoir de pouvoir la résoudre avant la séparation des plénipotentiaires. C'est sur ces entrefaites que le duc de Richelieu écrit sa vingtième et dernière lettre au roi.

Aix-la-Chapelle, 19 novembre 1818.

Sire,

Il serait difficile d'avoir jamais assez de lettres telles que celle dont il a plu à V. M. de m'honorer le 15 de ce mois. J'ai vu avec un extrême plaisir que les personnes dont il était fait mention dans les deux annexes ont été aussi sensibles à cette marque de bonté, et surtout aux expressions dont vous vous êtes servi, Sire, que j'ai pu l'être moi-même à la grâce que vous m'avez accordée. Le prince de Metternich m'a demandé une copie de cette lettre, d'abord pour la montrer à l'Empereur, qui était parti le matin, puis, dit-il, pour la mettre dans ses archives. Autant m'en a dit le comte de Nesselrode, qui, venant à Paris avec moi, se propose de mettre lui-même l'expression de ses sentiments aux pieds de V. M.

Le comte Capo d'Istria n'est pas moins sensible au silence et au motif qui l'a fait garder, qu'il aurait pu l'être à une mention particulière. Quant à Gentz j'ai cru qu'il en deviendrait fol de joie, et il m'a tant persécuté

pour que je lui fisse présent de cette lettre, que je n'ai pas cru pouvoir lui refuser ce bonheur. A tant d'honneur V. M. trouvera bon, j'espère, que j'ajoute un peu de solide, et que le présent de cinq cents louis que je lui ai fait de la part de V. M. soit renouvelé aujourd'hui.

Cette lettre sera probablement la dernière que j'aurai l'honneur d'écrire à V. M. d'Aix-la-Chapelle : j'espère pouvoir partir lundi soir, après avoir vu l'empereur et l'impératrice douairière de Russie. Je renonce au voyage de Bruxelles quoique avec quelque regret ; mais je sens l'importance de me rendre le plus tôt possible à Paris. — Les circonstances sont graves, et des mesures qu'on va prendre dépendra tout notre avenir ; je suis heureux de voir que V. M. est déterminée à faire elle-même ce qui sera jugé convenable, mais à ne rien se laisser arracher. Lorsqu'on est une fois sur la route des concessions, il est difficile de savoir où l'on s'arrêtera, et le passé, sur cela, donne d'assez fortes leçons, pour que nous soyons sur nos gardes. Mais, je remets à mon arrivée à Paris à entretenir V. M. sur ces matières ; j'espère que ce sera d'aujourd'hui en huit que j'aurai le bonheur de lui faire ma cour.

M. d'Hauterive aura fait voir à V. M. les deux pièces que nous avons remises, les plénipotentiaires russes et nous, sur la médiation entre l'Espagne et le Portugal et sur la pacification des colonies espagnoles. Il nous a semblé que si l'on voulait adopter cette marche, on pourrait encore arriver à un résultat ; mais d'après ce que nous a dit milord Castlereagh, il est à craindre qu'il ne veuille énoncer ici aucune opinion, sous prétexte qu'il doit consulter son gouvernement. Il est cependant positif que l'idée d'employer à cette négociation le duc de Wellington vient originairement de

lui : il s'en était ouvert à moi quelque temps auparavant et, maintenant que nous avons adopté la base de son plan, il refuse de l'appliquer. Je ne trouve pas qu'il y ait beaucoup de franchise dans cette conduite.

M. d'Osmond a eu tort de ne pas calculer l'impression que ferait, à Paris, la demande des mesures extraordinaires, prises à l'arrivée en Angleterre du bâtiment de Sainte-Hélène, mesures qui n'ont eu d'autre motif que l'ignorance où l'on était de la nature des dépêches qu'il apportait. V. M. aura vu par la copie que j'ai eu l'honneur de lui envoyer, que non seulement elles n'avaient rien d'inquiétant, mais même que la découverte d'une correspondance, dont l'existence n'était pas douteuse, peut conduire à de plus importantes informations, et justifier les mesures de surveillance réclamées par la note russe, présentée à la conférence à ce sujet, ainsi que le protocole qui en a été la suite. Il sera utile que ces pièces soient connues pour réduire une bonne fois à l'absurde, l'assertion que les malveillants ne cessent de répandre, touchant le soi-disant intérêt que l'empereur de Russie prend au prisonnier de Sainte-Hélène.

Je n'ai aucune raison de soupçonner la *bonne foi* du gouvernement anglais à cet égard et, en réfléchissant sur l'incertitude de sa marche, son tâtonnement, son hésitation, sa crainte de se compromettre, il est impossible de présumer qu'il pût songer, ni de près ni de loin, à favoriser l'évasion de Bonaparte, mesure audacieuse dont les suites effrayeraient le génie d'un Alberoni, à plus forte raison celui de milord Castlereagh, qui n'est rien moins qu'entreprenant. Je crois donc qu'on peut être parfaitement tranquille sur aucune arrière-pensée, mais la vigilance et de bonnes dispositions des moyens

de défense ne sauraient être trop recommandées. Il me paraît constant, par la coïncidence dans les agitations qui ont lieu sur plusieurs points du royaume, au sujet des élections et du recrutement, les mouvements des réfugiés en Amérique, le complot de quelques misérables à Bruxelles contre l'empereur Alexandre¹, [qu'il y a eu un mot d'ordre pour agir au moment de l'évacuation de notre territoire; il était assez naturel que cette époque parût favorable et qu'on voulût en profiter.

V. M. remarquera qu'il y a eu alliance entre les Bonapartistes et les libéraux pour nous nuire, et que ces derniers, un peu alarmés peut-être de la vivacité de leurs confédérés, voudraient à présent qu'ils ont, en partie, réussi dans le mal qu'ils voulaient faire, écarter d'eux le reproche d'avoir été chercher des auxiliaires, dans les rangs des satellites du despotisme militaire et impérial.

L'espèce de palinodie, que chantent la *Minerve* et le *Journal du commerce*, fournit la preuve de ce que j'avance; je voudrais parier qu'au commencement de la session, nous n'entendrons sortir de la bouche de messieurs les libéraux que des paroles mielleuses, destinées à nous endormir sur leurs projets ultérieurs, et Dieu

1. Une conspiration aurait été ourdie dans le but de profiter du voyage de l'empereur Alexandre à Bruxelles; les conjurés devaient enlever le souverain à sa sortie de la ville et le contraindre, le poignard à la main, à signer l'avènement au trône de France de Napoléon II, sous la tutelle du prince Eugène, qui serait nommé régent de l'Empire. Ce complot qui tenait plutôt du roman, et qui n'était appuyé sur aucun plan sérieux, n'a du reste jamais été prouvé; mais il n'en avait pas moins produit une grande émotion à Aix-la-Chapelle.

nous garde de nous laisser prendre à cette attrape. C'en serait fait de nous, si nous ne nous décidions pas à des mesures propres à prévenir l'invasion de la Chambre par les libéraux. Nous pouvons peut-être encore y réussir cette année. L'année prochaine, il serait trop tard et tout serait perdu.

D'après ce que me mande M. de Blacas et ce que m'écrit M. Lainé, il semble que le Pape tient fortement à consulter les évêques, avant de consentir à l'arrangement provisoire dont on était à peu près convenu; quoique je persiste à croire que cette consultation est extrêmement fâcheuse, s'il n'y a pas moyen d'en sortir autrement, il faut bien s'y résoudre, et c'est alors qu'il sera nécessaire que V. M. veuille bien employer tout l'ascendant et le crédit qu'elle a, à tant de titres, sur M. le cardinal de Périgord ¹, pour qu'il détermine messieurs ses confrères, à ce qu'exige d'eux l'amour de la paix, le bien de l'Église et celui de l'État. Je ne puis croire que là V. M. ne lui parle pas avec cet accent de persuasion qu'elle sait si bien employer. Ce prélat n'opposant plus de résistance aux désirs du Roi, j'espère que son exemple entraînera ses confrères. Il est bien important que cette année surtout notre position, qui est déjà si compliquée, ne vienne pas à l'être encore davantage par des discussions sur des matières religieuses.

J'espère, Sire, que ma sœur n'avait garde de comprendre ce que V. M. lui a fait l'honneur de lui dire. J'aurais trouvé fort mauvais qu'elle pût rêver même la grâce éclatante que V. M. a daigné m'accorder, que je

1. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord (1736, † 1821), grand aumônier et pair de France, cardinal et archevêque de Paris en 1817; oncle du prince de Bénévent.

reconnais solennellement devoir à sa bienveillance, bien plus qu'aux faibles services que j'ai pu lui rendre.

En attendant que je puisse me mettre aux pieds de V. M. je la supplie d'agréer l'hommage de l'inaltérable attachement et du profond respect avec lequel je suis,

Sire, etc.

RICHELIEU.

Le duc de Richelieu avait donc terminé sa tâche. Avait-il obtenu dans ces conférences tous les avantages que le Roi en attendait? — Cela ne fait pas de doute. Le respect que son caractère imposait, l'estime que son ardent patriotisme lui avait acquise, l'affection particulière que lui portait le puissant empereur de Russie, enfin, les bonnes dispositions des diplomates russes, les comtes Pozzo di Borgo et Capo d'Istria, toutes ces raisons eurent pour résultat de vaincre le mauvais vouloir de l'Angleterre, qui avait souvent trouvé un appui auprès du prince de Metternich ¹, ministre d'Autriche. Le plénipotentiaire français avait donc obtenu les deux points principaux sur lesquels Louis XVIII l'avait chargé de porter tous ses soins : la libération anticipée du territoire français et l'admission de la France dans les conseils des grandes puissances. Les troupes étrangères avaient bien repassé la frontière, et le duc

1. On sait que cet homme d'État s'était montré, en 1814, très opposé au rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France.

de Richelieu, à force d'insistance et de persuasion, avait réussi à faire éclore la quintuple alliance ¹.

Cependant, à la suite des élections qui venaient d'agiter si profondément le pays et qui avaient introduit à la Chambre des ennemis avérés du gouvernement royal, les coalisés avaient senti que les derniers votes commençaient déjà à contredire les assurances que le Tsar avait reçues du Roi, lors de sa récente visite à Paris, et celles que le duc de Richelieu avait cru pouvoir donner à tous, sur le peu d'influence qui appartenait aux partis extrêmes et sur l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de rompre la majorité conservatrice. Les cabinets étrangers venaient donc de reprendre, sous le coup de l'émotion produite

1. Grâce à Alexandre, malgré les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens, Richelieu a sauvé nos provinces frontières; il a fait réduire le chiffre des indemnités réclamées par les États et les particuliers; il a obtenu à Aix-la-Chapelle l'évacuation anticipée du territoire; il a décidé le roi à renvoyer la Chambre introuvable et à en convoquer une nouvelle, qui, sans doute, ne portera pas « la livrée d'un parti ». Enfin, avec les blés d'Odessa et de la Nouvelle-Russie, il a nourri la France et empêché la disette de dégénérer en famine. « Si nous arrivons à refaire une France, écrivait-il à l'empereur, c'est à Votre Majesté que nous le devons. » En 1818, la France est refaite, en effet. Elle est maîtresse de son territoire; elle est rentrée dans le concert européen; elle voit sa prospérité reprendre son essor; elle commence à s'habituer à la charte et à la liberté. — Dès lors, Richelieu cessa d'être l'homme nécessaire. (*Le duc de Richelieu en Russie et en France*, par M. Alfred Rambaud.)

par ces élections, des dispositions offensives et défensives contre la France révolutionnaire, qui semblait tout à coup redevenir menaçante.

On se sépara ainsi à la fin du mois de novembre, avec des sentiments qui n'étaient déjà plus ceux qu'on avait éprouvés, au moment où le retrait des troupes alliées avait été résolu. La quadruple alliance se reforma secrètement pour le cas où les hommes des Cent-Jours réussiraient de nouveau à troubler la paix du monde. La ligue se rétablît, non pas contre le gouvernement de Louis XVIII, mais contre la révolution dont on redoutait le retour.

Les points où les armées des puissances alliées devaient reprendre la campagne, si elles y étaient contraintes par les événements, avaient été fixés dans une conférence secrète : on avait désigné Cologne pour la Prusse ; Stuttgart pour l'Autriche ; Mayence pour la Russie et Bruxelles pour l'armée anglaise. Tout était prévu : les places françaises qui devaient être occupées par les corps ennemis, étaient également marquées.

Les services rendus par le duc de Richelieu n'en étaient pas moins de ceux qu'un pays ne saurait oublier. Les mesures prises en secret par les souverains étrangers ne pouvaient pas diminuer la reconnaissance que l'homme d'État, si soucieux des intérêts de la France, s'était acquise pendant les mémorables conférences qui venaient de se terminer. C'était, en

effet, à sa seule influence, à son obstination patriotique qu'étaient dus les avantages obtenus; les électeurs des nouveaux députés avaient toute la responsabilité des méfiances que les cabinets étrangers essayaient de masquer, mais qu'ils éprouvaient bien réellement.

Le 28 novembre 1818, le duc de Richelieu revenait à Paris sans illusions. Il savait quelles difficultés l'attendaient comme président du conseil, car personne plus que lui ne s'était inquiété du résultat des élections : il lui avait fallu une grande force de caractère pour cacher aux plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle les craintes qu'il ressentait et les pressentiments dont il était assailli. Il avait écrit pendant les conférences à son collègue, M. Lainé, ministre de l'intérieur : « Si, par malheur, des noms révolutionnaires venaient à sortir de l'urne, il serait impossible d'empêcher les souverains de prendre des précautions contre l'éventualité d'une nouvelle révolution en France ¹. »

1. Quelques mois auparavant, le duc de Richelieu écrivait déjà au comte Decazes : « Est-ce donc là le peuple que nous avons à gouverner? Et la base sur laquelle nous prétendons construire l'édifice social, où est-elle? Je vous assure que cela fait frémir : cette France serait-elle donc destinée à tomber de l'anarchie dans le despotisme militaire, et réciproquement, jusqu'à ce que ses enfants s'entr'égorgent pour s'emparer successivement des propriétés les uns des autres? Je suis noir comme le temps, et ce que j'ai cru découvrir

Les hommes dont Richelieu redoutait l'arrivée à la Chambre avaient obtenu le mandat de député, et les souverains étrangers avaient pris les précautions qu'il aurait été si nécessaire de ne pas rendre opportunes à leurs yeux. Les cours de Russie, d'Autriche, de Prusse et de la Grande-Bretagne s'étaient entendues et avaient ressuscité la quadruple alliance que le duc de Richelieu avait mis tant d'énergie à rompre quelques semaines auparavant.

Le président du conseil arrivait ainsi à Paris avec la pensée bien arrêtée de réunir en faisceau les forces de la droite et celles du centre droit, pour les opposer aux efforts des membres de toutes les nuances de la gauche. — La droite avait cependant combattu le ministère dont le duc était le chef, mais elle n'avait jamais voulu atteindre la royauté; on pouvait donc

hier d'arrière-pensées, dans les gens qui se disent nos amis, ne me rend pas plus de couleur de rose... »

Le comte Decazes combat le pessimisme du duc; il lui répond : « Je ne saurais partager votre opinion sur notre position : en fait, je crois que la cause royale a gagné, et beaucoup chaque année, et là-dessus j'ai une conviction entière, qui repose sur tout ce que je vois et tout ce que j'entends... Je suis bien loin de croire qu'il faut faire force de toiles vers la liberté; vous ne m'y avez jamais vu disposé, mais je crois que la ligne mitoyenne et intermédiaire que nous avons suivie jusques ici, est la seule que l'on puisse, et surtout que nous puissions suivre... La cour donne au peuple l'exemple de l'insubordination. Comment voulez-vous que le peuple respecte un roi que ne respectent pas ses courtisans?... »

espérer qu'elle ne refuserait pas ses votes au gouvernement, s'il se décidait à modifier son orientation et à lutter énergiquement contre les hommes des Cent-Jours. Malheureusement les sièges qui avaient été perdus par la droite n'étaient pas acquis au parti ministériel; c'était, au contraire, le côté gauche de la Chambre qui en avait bénéficié, et le duc de Richelieu, même s'il parvenait à convaincre la droite, qu'il y avait intérêt pour la dynastie à soutenir le ministère, n'était cependant pas assuré d'obtenir une majorité pouvant le maintenir au pouvoir, car le parti ministériel était considérablement affaibli.

Le duc de Richelieu, qui avait prévenu ses intimes de son désir d'abandonner la vie politique, dès qu'il aurait obtenu la libération du territoire, considéra comme un devoir impérieux, au moment du péril, de conserver les rênes du gouvernement qu'il avait formé le projet de laisser à d'autres. Le roi le lui avait demandé comme un service personnel et, pendant les conférences, l'empereur Alexandre avait usé de toute son influence sur le duc, pour obtenir qu'il renonçât momentanément à ses idées de retraite, dans la crainte que le prince de Talleyrand ¹, dont on

1. Au congrès de Vienne, Talleyrand n'usait de l'influence que la force des choses rendait à la France, que pour contrecarrer les vues d'Alexandre. On a beaucoup admiré l'habileté du fameux diplomate; cependant on ne peut nier qu'elle fut employée alors non dans un intérêt national, mais dans un prétendu intérêt dynastique... Talleyrand se rapprocha de

redoutait la politique néfaste, ne prit sa succession aux affaires étrangères. On considérait alors que ce diplomate était seul en situation de supporter une aussi lourde charge. Mais le duc de Richelieu ignorait encore les changements qui s'étaient opérés en son absence dans l'esprit et les opinions de la majorité de la Chambre et de plusieurs de ses collègues; le chancelier Pasquier, le comte Molé¹, le maréchal

l'Autriche et de l'Angleterre, qui étaient alors les deux puissances les plus décidées à nous ôter tout moyen de relèvement; il signa avec elles un traité secret, en vertu duquel, si la guerre sortait des prétentions de la Russie, c'est celle-ci que nous aurions eu à combattre. Tout autre était la politique que Richelieu cherchait dès lors à faire prévaloir à Paris; on voit, par une lettre de l'ambassadeur de Russie auprès de Louis XVIII, que le duc aurait voulu éloigner du Rhin à la fois la Prusse et l'Autriche, réaliser une entente cordiale entre la France et la Russie, employer leur effort commun à protéger les petits États menacés par les convoitises des deux grandes puissances germaniques. Malheureusement, Richelieu, à part son nouveau titre de pair de France, n'avait alors aucune situation officielle. « Je n'avais aucune part aux affaires, écrira-t-il plus tard : le public m'y fourrait toujours, mais la cour jamais. » — L'influence de Talleyrand et de Fouché restait prépondérante. (*Le duc de Richelieu en France et en Russie*, par M. Alfred Rambaud.)

1. M. Molé se rapprocha peu de temps après de la droite ainsi que le prouve cette note prise dans le carnet de M. de Villèle à la date du 19 décembre 1818 : « Eu le soir chez l'évêque de Pamiers, une réunion où est venu M. Molé ministre de la marine, au grand étonnement de Corbière et au mien; il dit son ministère en débâcle et propose de se rattacher à un système nouveau, fondé sur le changement de la

Gouvion-Saint-Cyr et surtout le comte Decazes en étaient arrivés à chercher un point d'appui auprès du côté gauche de la Chambre, pendant que, soutenu par M. Lainé seulement, il comptait se retourner vers la droite.

Le ministère, subissant des attractions opposées, allait donc se disloquer de lui-même, et rendre inutile le dévouement de l'illustre homme d'État à la chose publique. Dans les circonstances créées par les derniers votes, il eût été indispensable que le cabinet présentât une unité parfaite dans ses vues politiques; à cette condition seulement il aurait pu entreprendre la lutte contre les nouveaux éléments de discorde qui avaient surgi.

D'un autre côté, l'affection particulière de Louis XVIII pour le duc Decazes, qu'il considérait comme son élève, avait mis ce ministre en position de prétendre à tout. Le roi venait de l'élever à la dignité de pair de France, et son mariage avec mademoiselle de Sainte-Aulaire lui avait apporté le titre de duc de Glucksberg ¹. M. de Richelieu n'avait pas été indiffé-

loi d'élection, le renvoi de Decazes, la suppression du ministère de la police, le changement du ministre de la guerre. Nous n'avons guère cru à la réalisation de ces bonnes dispositions, mais avons dit que certainement on aurait l'appui des royalistes en suivant cette ligne.

1. M. Decazes, qui comptait beaucoup sur la bienveillante amitié du duc de Richelieu, lui écrivait, le 21 juin 1818 de Ville-d'Avray, une lettre assez curieuse dans laquelle il lui

rent à l'élévation de son jeune collègue qui devenait son concurrent et allait être son successeur.

confiait ses soucis à propos de la forme dans laquelle le Roi lui donnait le titre de duc de Glucksberg :

« Je ne suis guère heureux de ce que vous aurez vu par les papiers de Mezi qu'il m'a annoncé hier au soir (*sic*), ce qui m'a été confirmé ce matin par M. de Sainte-Aulaire. Je ne sais pas de plus sots arrangements et de plus déplaisants pour moi. Les 300 000 francs sont achetés bien cher ! heureusement qu'il n'y a aucune nécessité de rien publier à cet égard, et que, pair de France, je ne peux porter en France d'autre titre que celui de ma pairie : l'autre sera pour mon notaire et pour mon contrat. Madame la duchesse de B... espérait que le Roi lui accorderait la transmission pour sa nièce des avantages dont S. M. lui avait conservé l'usufruit, après la mort de son premier mari. Avoir accordé cette transmissibilité à moi personnellement au lieu de ma femme, quoiqu'il soit dit que c'est en considération d'elle, c'est, pour vouloir être plus gâteaux (*sic*) pour moi, avoir gâté le fond pour la forme, de la manière la plus pénible. L'envie, à laquelle j'ai toujours cherché à donner le moins d'armes possible, en trouvera là dont elle saura se servir. J'espère pourtant que le public qui, du reste, saura plus le fond que la forme, y trouvera une chose assez simple et une espèce d'avancement d'hoirie et de succession de la duchesse de Glucksberg pour sa nièce. J'oserai demander à votre amitié, que j'ai toujours trouvée si bienveillante, d'aider de votre côté à donner cette direction à l'opinion de mes amis. »

Lorsque le duc de Richelieu avait appris par M. Decazes que son mariage était décidé, il l'en avait félicité par ce billet affectueux :

« Je n'ai reçu votre petit mot qu'en rentrant hier du conseil à onze heures du soir, et c'était trop tard pour vous féliciter. Vous ne faites que me rendre justice, si vous croyez à l'intérêt bien sincère que je prends à tout ce qui vous touche,

Le duc Decazes, qui n'avait jamais été d'accord avec la droite et qui avait pris le parti de s'accommoder des nouvelles élections, ne pouvait plus s'entendre avec le président du conseil, car le but qu'il visait était de pouvoir gouverner avec le centre gauche, en s'appuyant sur la gauche. Quant à M. Lainé, fatigué d'être le témoin d'intrigues qu'il réprouvait, il ne pensait plus qu'à prendre sa retraite.

D'un autre côté, le duc de Richelieu n'avait jamais pardonné au ministre de la guerre, l'ordonnance qu'il avait rendu le 2 août 1818 ¹, dont l'esprit était en

et surtout à l'événement heureux et inattendu qui vient de vous arriver. Je tâcherai de trouver un moment pour aller vous en faire compliment moi-même aujourd'hui. En attendant, veuillez le recevoir avec l'assurance de mon inviolable attachement.

1. L'idée fondamentale de cette loi, telle que l'avait conçue le maréchal Saint-Cyr, était empruntée aux travaux de mon grand-père, déposés au ministère de la guerre et dont je possède la copie. Le maréchal Saint-Cyr lui-même s'est empressé de le déclarer, à plusieurs reprises, dans le cours de la discussion et de se prévaloir de l'autorité d'un nom justement honoré (a). Cette idée, c'était de partager l'armée française en autant de corps d'armée qu'il existait en France de circonscriptions distinctes, chaque circonscription demeurant chargée d'entretenir au complet, le corps d'armée qui portait son nom, et chaque corps étant lui-même une armée au petit pied composée de régiments de toutes armes avec

(a). Victor-François, duc de Broglie (1718, † 1804), maréchal de France, ministre de la guerre en 1789.

opposition complète, dans quelques-uns de ses articles, avec les intérêts de la garde royale. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr n'avait en effet jamais témoigné de bienveillance à ce corps d'élite, dont la fidélité et le bon esprit paraissaient au duc un des soutiens les plus nécessaires à la monarchie. Ces deux hommes d'État ne pouvaient plus suivre la même route. Le ministre de la guerre n'avait dû la conservation de son portefeuille, après l'apparition de l'ordonnance, qu'aux instances de M. Decazes, et aux importantes modifications qu'il y avait apportées ¹.

Sur ces entrefaites les droites de la Chambre des pairs, justement inquiètes des conséquences que pouvait avoir l'esprit dans lequel les dernières élections venaient d'être faites, se concertèrent pour réclamer au gouvernement la modification de la loi électorale

artillerie, train, etc.... Mais là n'était point, toutefois, le terrain de combat.... il était dans l'avancement par ancienneté, lequel, bon ou mauvais en soi, avait pour but de soustraire l'armée à l'influence de la cour, et à l'invasion rétrospective de l'émigration. (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 6 et 7.)

1. Le duc de Richelieu écrivait le 13 août : « Jamais je ne me pardonnerai d'avoir consenti à une mesure aussi impolitique et aussi funeste. Nous avons vingt mille hommes bien sûrs, bien organisés, bien à nous, hors peut-être deux ou trois colonels douteux. Nous venons de faire de tous les chefs autant d'*ultras*, et peut-être de tous les soldats autant de mécontents d'un autre genre. Mieux eût valu licencier la garde, et c'est à quoi le maréchal veut en venir. »

à laquelle on attribuait tout le mal ¹. Leur réunion était connue sous la dénomination de *Cardinalice*, parce que les séances se tenaient chez le cardinal de Bausset ². Les chefs des deux groupes pressentirent MM. de Richelieu et Lainé, puis le comte Molé qui venait de s'éloigner du parti Decazes. Ces trois ministres furent seuls favorables à leur projet, dont la prise en considération par le gouvernement aurait eu pour effet d'assurer l'appui de tous les royalistes.

Cependant Louis XVIII avait réuni les ministres pour discuter le discours qu'il devait prononcer à l'ouverture de la session; il fallut plusieurs jours pour

1. L'alarme prit aux souverains alliés, avant que l'encre de leur signature aux nouveaux arrangements fût séchée; elle gagna M. de Richelieu lui-même, qui revint à Paris, ayant pris, sinon tout à fait avec les souverains alliés, du moins avec lui-même, l'engagement de changer la loi des élections. Il arriva le 28; son intention était connue à Paris, et son ministère, à ce sujet, était partagé: d'un côté M. Lainé, M. Molé et M. Pasquier; de l'autre M. Decazes et le maréchal Saint-Cyr; entre deux, M. Corvetto, qui n'aspirait qu'à se retirer, et profita de la première apparence de division pour céder la place à M. Roy. — Le public était dans l'anxiété. — La Chambre des pairs inclinait vers le sentiment de M. de Richelieu, la Chambre des députés y résistait, et ses premiers choix, à l'ouverture de la session, qui eut lieu le 10 décembre, ne laissaient aucun doute à cet égard. (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 24.)

2. Louis-François, duc de Bausset-Roquefort (1748, † 1824), membre de l'Académie française, cardinal, était le célèbre auteur de la Vie de Fénelon et de celle de Bossuet.

établir un accord. Lorsque le roi prit la parole à la Chambre, la première partie de ce discours souleva des acclamations générales; il n'était question que de la politique étrangère, qui fut vivement applaudie par tous les partis. Mais la suite touchait aux affaires intérieures et faisait allusion à certaines élections. Quand le roi prononça ces paroles : « En secondant mes vœux et mes efforts, vous n'oublierez pas que cette charte, en délivrant la France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je compte sur votre concours pour repousser ces principes pernicious qui, sous le masque de la liberté, attaquant l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et tant de larmes. » Manuel et ses amis accueillirent ce passage par des murmures.

A la réunion du conseil des ministres qui eut lieu le 18 décembre, MM. Pasquier, Decazes, Gouvion-Saint-Cyr et Roy se prononcèrent très nettement contre toute idée de retour vers la droite; cette déclaration accentua la mésintelligence qui régnait à l'état latent parmi les membres du cabinet. Dans la séance du lendemain, à la Chambre des députés, le centre gauche et la gauche réussirent à faire passer leurs candidats, entre autres M. de Sainte-Aulaire comme secrétaire. Le duc de Richelieu crut reconnaître la main de M. Decazes dans cette manœuvre et il écrivit au roi, en ces termes, pour

le prier d'accepter sa démission de ministre des affaires étrangères et de président du conseil ¹ :

Paris, 21 décembre 1818.

Sire,

C'est avec un extrême regret, mais avec une détermination irrévocable, que je supplie V. M. d'accepter la démission du poste que j'occupe, que je viens mettre à vos pieds. La conviction intime où je suis de ne pouvoir plus être d'aucune utilité à votre service, Sire, ni au bien du pays, me détermine à cette démarche. J'espère que V. M. voudra bien me faire dire à qui je dois remettre le portefeuille des affaires étrangères. Les circonstances, dans lesquelles je l'ai accepté et tout ce qui s'est passé depuis trois ans, doivent prouver à V. M. que si je la supplie de me permettre de me retirer aujourd'hui, ce n'est faute de dévouement ni de courage.

Puis, pensant qu'il devait prévenir de sa résolution le plus puissant ami de la France, le duc de Richelieu écrivit, le 23 décembre, à l'empereur Alexandre : «.... J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour n'être pas obligé de sortir du ministère, et si je me suis enfin résolu à me retirer, c'est dans la ferme conviction que je ne pouvais plus y

1. Le duc Victor de Broglie, dans ses *Souvenirs*, regrette très franchement l'attitude des membres du centre gauche, qui aida la droite à renverser le ministère Richelieu. Voir ce passage à l'annexe (pièce justificative n° VI).

faire aucun bien. Il a fallu, Sire, me souvenir des paroles de Votre Majesté pour pousser aussi loin les efforts et la patience. Maintenant, Sire, je vous supplie de suspendre votre jugement sur le nouveau ministère, jusqu'à ce que sa conduite ait fait voir ce qu'on peut attendre de lui. Il se compose d'hommes qui, sans aucun doute, ont du mérite et de bonnes intentions... » — Le Tsar répondait quelques jours après à l'ancien gouverneur de la Nouvelle-Russie : « Le comte de Nesselrode m'a remis votre lettre, monsieur le duc. Il m'a rendu compte en même temps de toutes les circonstances qui ont amené et accompagné votre retraite du ministère. Vous n'ignorez pas l'intérêt constant que je n'ai cessé de vouer à la cause de votre patrie, ni la confiance que m'ont inspiré vos principes et votre caractère. Ces sentiments vous donneront la mesure des regrets que j'ai dû éprouver à la nouvelle d'un dénouement qui répond si peu aux justes espérances de l'Europe. Les actes d'Aix-la-Chapelle ont accompli l'œuvre de la Restauration, commencée et cimentée sous les plus heureux auspices par les transactions antérieures. Ayant puissamment contribué à cette œuvre salutaire, vous sembliez appelé à concourir également au maintien du système de conservation générale qui en dérivait. La Providence en a disposé autrement. En subordonnant à cet égard ma conviction à ses décrets immuables, j'aime à accueillir le

présage que m'offrent vos assurances au sujet du mérite et des intentions de vos successeurs¹... »

En même temps que la démission du duc de Richelieu, le roi reçut dès le 21 décembre celles de MM. Lainé, Molé et Pasquier. Le duc Decazes n'envoya la sienne que le lendemain et, ce jour-là même, le ministre de la police démissionnaire exprimait ses sentiments au duc de Richelieu par le billet suivant :

Le 22 décembre, 11 heures 3/4.

Je vous dirai mal toute la douleur que j'éprouve : votre porte m'est fermée ; j'ai trop lieu de craindre qu'on ne soit parvenu aussi à me fermer votre cœur. Depuis trois ans et demi que vous m'avez appelé au ministère avec vous, je n'ai pas eu une pensée et un sentiment dont je ne puisse m'honorer auprès de vous. Je vous ai tout reporté. Il n'y a jamais eu pour moi rien de possible dans le présent et dans l'avenir qu'avec vous et par vous. Ceux qui me calomnient auprès de vous le savent et *l'avenir vous le prouvera*. Je suis allé en sortant de chez vous chez M. de Nesselrode, comme la personne que je suppose avoir le plus votre confiance : je lui ai ouvert mon cœur. Au nom de Dieu, de notre pays, n'abandonnez pas notre pauvre roi ! Je lui ai écrit que *rien au monde ne me ferait rester une minute après vous dans les affaires* ; je vais le lui répéter. Je suis prêt à tous les sacrifices possibles ; je suis prêt surtout à vous prouver que, quoi qu'on puisse vous dire, personne n'est plus tendrement et plus invariablement attaché à

1. *Société impériale d'histoire de Russie*, vol. 54, p. 528.

votre personne, à votre gloire, et ne le mérite plus que vous. Ne le méconnaissez pas!

DECAZES.

Le duc de Richelieu ne répondit pas et laissa sa porte fermée. — Le surlendemain, lorsque le Roi eut obtenu de l'ancien président du conseil, qu'il fit des efforts pour former un nouveau ministère¹, celui-ci mit pour condition, à la tentative qu'il voulut bien

1. 22 décembre. — Été appelé chez M. le duc de Richelieu, qui m'a dit être chargé par le roi de composer un nouveau ministère et m'a offert celui de la marine. Il est fort embarrassé pour remplir sa mission; il m'a confié qu'il ne se souciait pas de garder M. Molé, à cause de sa circonspection, qu'il m'a dit être excessive. Il m'a fait revenir le soir pour me dire qu'il allait annoncer au roi qu'il renonçait à se charger de cette mission...

23 décembre. — Il m'a encore fait appeler, voulant tenter de nouveau d'accomplir sa mission, ce en quoi je l'ai encore aidé de mon mieux.

26 décembre. — Il m'a fait appeler de nouveau. Il est fort découragé par le refus de M. Roy de se charger du ministère des finances...

27 décembre. — Appris que M. le duc de Richelieu était tombé dans un état nerveux, qui le rendait fort malade et incapable de s'occuper. On a ajouté plus tard qu'il avait envoyé sa démission au roi...

28 décembre. — Ce qui paraît le plus probable, c'est que M. le duc de Richelieu démoralisé par le refus de M. Roy... a remis au roi les pouvoirs qu'il en avait reçus pour composer un ministère. Par suite de ce refus, M. Decazes travaille à en former un... (*Carnet de M. de Villèle*, t. II, p. 249 et 250.)

entreprendre, que M. Decazes serait éloigné de la France et envoyé soit à Pétersbourg, soit à Naples.

Tout le monde connaît le dénouement : le *Moniteur* du 30 décembre annonça au pays que le marquis Dessolles avait accepté la succession du duc de Richelieu aux affaires étrangères et à la présidence du conseil, et avait choisi M. Decazes pour ministre de l'intérieur. Il est superflu de dire que ce dernier devait être, et fut en effet le véritable chef du cabinet. « M. Dessolles, dit le duc Victor de Broglie, dans ses *Souvenirs*, était un vieux général de l'armée du Rhin, d'un esprit fin et modéré, mais étranger aux difficultés du gouvernement parlementaire; c'était en réalité un pis-aller, ou, si l'on veut, un homme de paille destiné à garder la place du premier ministre pour M. Decazes, qui ne paraissait pas encore d'étoffe à l'occuper. » Cet événement donne une saveur toute particulière à la lettre que le duc Decazes avait adressée huit jours auparavant au chef du cabinet dans lequel il était ministre de la police, à l'ami dont il devait suivre, disait-il, la bonne ou la mauvaise fortune.

Quelque temps après, le marquis de Lally-Tolendal proposa à la Chambre des pairs d'adresser au Roi une supplique ayant pour objet la donation au duc de Richelieu d'une récompense nationale. Au moment où la même proposition était faite à la Chambre des députés, le président Ravez donna

communication d'une lettre de l'ancien premier ministre, dans laquelle celui-ci déclarait, dans les termes les plus nobles, qu'il ne lui convenait pas d'augmenter les charges de l'État.

Les Chambres ne voulurent pas tenir compte de cette nouvelle preuve de désintéressement, donnée par le libérateur du territoire, et la proposition fut adoptée, malgré l'opposition des gauches et de l'extrême droite¹.

Le roi fit ensuite préparer un projet de loi décrétant l'érection d'un majorat de cinquante mille francs de revenu attaché à la duché-pairie de Richelieu.

Le duc accepta par respect pour la volonté du Roi et par déférence pour le vote des Chambres, mais il ne toucha jamais la rente de ce majorat qui, sa vie durant, fut entièrement employée à la fondation d'un hospice pour soigner les pauvres de la ville de Bordeaux.

1. Ce fut à grand'peine que la proposition de décerner à M. de Richelieu une récompense nationale, assurément bien méritée, traversa les deux Chambres sans amendement. (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 32.)

PRÉFACE

Parmi les hommes politiques de son temps, M. le duc de Richelieu apparaît certainement comme la plus noble et la plus admirable figure. Il faudrait peut-être remonter bien haut dans l'histoire pour rencontrer une âme aussi élevée et aussi pure, une nature aussi loyale, un dévouement aussi complet à la chose publique, un désintéressement aussi parfait. C'est à cet ensemble de vertus et de qualités que l'illustre homme d'État dut, de son vivant, un ascendant particulier sur tous ceux qui l'approchaient, une influence indiscutable sur les cabinets européens et, qu'après sa mort, il fut regretté et honoré par les hommes qui l'avaient combattu, comme par ses amis et par ses admirateurs.

Si le duc de Richelieu n'eut pas le don, ni peut-

être la volonté, de manœuvrer au milieu des intrigues des politiciens, si, pour cette raison, il fut considéré comme peu habile à manier les hommes, il a du moins mérité la réputation d'un grand diplomate et d'un administrateur consommé. S'il manqua de philosophie, s'il ne supporta pas toujours avec calme la mauvaise foi apportée par ses adversaires dans les luttes parlementaires, c'est que M. de Richelieu ignorait le scepticisme qui donne la tranquillité d'esprit, la sérénité si utile à l'homme d'État, mais qui étouffe les sentiments généreux et chevaleresques. Dans tous les cas, il apporta dans sa manière de gouverner un tel désintéressement, si peu de souci de sa fortune personnelle, une si rare droiture alliée à tant de simplicité et de noblesse, qu'il s'attira le respect de tous et que, dans l'opposition, un ou deux énergumènes seulement firent entendre, à son endroit, des paroles qui tenaient plutôt de la démence et de l'obstruction que de la juste discussion.

Lorsque, ne sachant de quel grief charger la réputation du chef du cabinet, ni comment attaquer son honorabilité et détruire sa popularité, le

général Donnadieu accusa, dans un pamphlet célèbre, le duc de Richelieu de sacrifier les intérêts de la France à ceux de la Russie, personne ne prit au sérieux cette insinuation perfide. On savait que le pays n'avait pas été démembré par les Alliés, après la défaite de Waterloo, parce que l'ancien gouverneur d'Odessa, s'appuyant sur les sentiments de reconnaissance que le Tsar lui avait voués, obtint que le puissant empereur s'interposât entre la France envahie et les souverains étrangers, avides de se partager nos dépouilles; cela expliquait suffisamment les rapports d'amitié, qui avaient existé depuis, entre les deux gouvernements, et les gens de bonne foi n'avaient jamais eu la pensée de suspecter la correction de ces relations.

Le duc devint alors, par la force des choses, l'homme indispensable, le ministre imposé par les circonstances plutôt que par le goût personnel du Roi. — On prétend que Louis XVIII et les princes de sa maison ne pardonnaient pas à M. de Richelieu sa conduite indépendante pendant l'émigration, et les services qu'il avait rendus à la Russie? — Il n'en est pas moins certain que le Roi

fut heureux, à son retour de Gand, de trouver pour mettre à la tête des affaires, un homme dont la haute situation en imposait à tous, et dont la célébrité allait donner un grand relief à son gouvernement aux yeux des puissances alliées; ce choix allait inspirer à celles-ci une confiance à laquelle la France n'était plus accoutumée.

Si le duc de Richelieu, dans sa politique extérieure, inclina pour l'accord complet avec la Russie, c'est qu'il était persuadé que cette alliance était sans dangers pour la France. Ces deux nations étaient trop éloignées l'une de l'autre pour qu'il pût s'élever entre elles des rivalités et des discussions irritantes, et pour que des oppositions d'intérêt pussent interrompre le bon accord, ainsi que cela se produit si souvent entre notre pays et la Grande-Bretagne. D'un autre côté, M. de Richelieu pensait avec raison que la réunion des forces de la France et de la Russie pouvait assurer la paix du monde.

Après avoir quitté la présidence du conseil pour la seconde fois, l'ancien ministre de Louis XVIII écrivit, pour ses amis intimes, un mémoire dans lequel il explique les raisons qui l'ont ramené au

pouvoir contre son gré, malgré son besoin de repos et l'absence de toute ambition personnelle; il rappelle qu'après l'assassinat du duc de Berry, Monsieur s'étant entremis pour le décider à accepter les offres du roi, il n'a repris la direction des affaires que par dévouement pour la chose publique. Mais plus tard il s'indigne, en affirmant l'opposition si peu déguisée que lui firent les amis du comte d'Artois, en racontant les intrigues ourdies, dans le parlement, par l'entourage de ce prince; le duc y expose, avec de grands détails, la position critique dans laquelle il fut mis, par l'oubli de promesses solennelles, et comment il se trouva, à la fin de l'année 1821, dans l'alternative de dissoudre la Chambre ou de quitter le pouvoir. — Le duc de Richelieu donne toutes les raisons pour lesquelles il s'arrêta à ce dernier parti.

Nous avons donc cru utile de livrer ce mémoire à la curiosité du public : il fait connaître, mieux qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, les dessous de la politique de cette époque de la Restauration; il permet aussi d'apprécier avec quel dévouement et quelle abnégation, l'illustre homme d'État soutint une

lutte, dont les incidents douloureux atteignirent sa santé à ce point, qu'il n'y survécut pas plus de quelques mois.

Paris, 14 avril 1897.

R. DE CISTERNES.

MA RETRAITE DU POUVOIR

DÉCEMBRE 1821

PAR M. LE DUC DE RICHELIEU

La nécessité de réunir toutes les nuances de l'opinion royaliste, pour s'opposer à l'invasion des doctrines révolutionnaires, était vivement sentie à la fin de 1819 et au commencement de 1820. Les progrès que ces doctrines avaient faits sous le ministère de M. Decazes étaient manifestes, et la répugnance des royalistes dans les Chambres et hors des Chambres ne laissait aucune espérance de les voir se rallier au gouvernement du Roi, tant que le ministre favori se trouverait à la tête des affaires. Quelques efforts qu'il fit pour se rapprocher des hommes influents parmi les royalistes, et malgré les négociations entamées dès lors pour changer la loi d'élections, le succès demeurerait plus que douteux, lorsque l'attentat, qui enleva à la France le duc de Berry, vint donner une nouvelle face aux affaires, et rendit moralement impossible toute espèce de combinaison dans laquelle M. Decazes entrerait.

L'esprit de parti et la haine s'emparèrent de ce funeste événement, et malgré le désir du Roi de conserver son ministre, l'aversion que lui portait Mon-

sieur et la plus grande partie de la famille royale, triompha de la résistance du monarque, et l'éloignement de M. Decazes fut arraché au Roi, dans un de ces moments où le sentiment l'emporte sur toute autre considération.

Ma résistance pour lui succéder fut inutile. Le Roi, Monsieur, mes amis, M. Decazes lui-même se réunirent pour me forcer à reprendre un poste dont je connaissais toutes les amertumes et où je prévoyais d'avance qu'il me serait difficile, pour ne pas dire impossible, de me maintenir sur cette ligne de modération, que je regarderai toujours comme la seule qui convienne à la France, dans l'état où la révolution l'a laissée. Je cédaï donc, et je consentis à me replacer à la tête des affaires.

Les partis, quand il s'agit d'obtenir un premier avantage, ne disputent guère sur les conditions, ainsi donc on s'en remit entièrement à moi de l'arrangement du ministère; bien plus, on m'assura n'y désirer aucun changement. Un homme de moins et un homme de plus, c'était tout ce qu'on voulait. Monsieur, dans la conversation qu'il eut avec moi, pour me déterminer à rentrer dans les affaires, me marqua la plus grande confiance, et me laissa toute liberté pour arranger les choses comme bon me semblerait. Il me promit de la manière la plus solennelle, et sans aucune condition, toute l'influence qu'il exerçait sur le parti royaliste, pour m'aider dans la

pénible carrière où j'allais de nouveau me lancer ¹. Il ne fut donc fait aucun autre changement au ministère, que l'introduction au département de l'intérieur de M. Siméon ², auquel on donna pour second M. Mounier ³, comme directeur général de l'administration départementale et de la police.

Je ne retracerai point la marche de la session de 1819, les efforts que nous fîmes pour vaincre le parti révolutionnaire, les combats livrés par les orateurs du gouvernement, notamment par M. Pasquier ⁴, qui,

1. Le comte d'Artois dit alors au duc de Richelieu, pour le décider à prendre le pouvoir : « Un homme de moins, M. Decazes, un homme de plus, vous; voilà tout ce que je veux, votre politique d'ailleurs sera la mienne, et je serai votre premier soldat ». (*Souvenirs du marquis de Vérac.*)

2. Joseph-Jérôme, comte Siméon (1749, † 1842), présidait le Conseil d'État lors du coup d'État du 18 fructidor. Déporté à la suite de cet événement, il fut appelé au Tribunat en 1800, devint conseiller d'État en 1804 et joua un rôle important dans l'administration du nouveau royaume de Westphalie de 1807 à 1813. Préfet de la Restauration dès 1814, puis sous-secrétaire d'État de la justice, il remplaça le duc Decazes au ministère de l'intérieur pendant la seconde présidence de M. de Richelieu aux affaires (1820-1824); le comte Siméon devint président de la Cour des comptes en 1837.

3. Claude-Edouard-Philippe, baron Mounier (1784, † 1843), fut en 1818 l'un des collaborateurs les plus appréciés de M. de Richelieu, pendant les conférences d'Aix-la-Chapelle. Pair de France en 1819, il se chargea de l'administration de la police pendant le second ministère Richelieu.

4. Étienne-Louis, baron puis duc Pasquier (1767, † 1862). Garde des sceaux dans le premier ministère Talleyrand, il remplit les mêmes fonctions sous la présidence du duc de

jusqu'au retour de M. de Serre¹, fut presque seul pour

Richelieu (1815-1818); ministre des affaires étrangères (1819-1820), il devint président de la Chambre des pairs à l'avènement de Louis-Philippe, qui le revêtit en 1837 de la dignité de chancelier de France.

1. Pierre-François-Hercule, comte de Serre, célèbre orateur (1776, † 1824), devint en décembre 1818 garde des sceaux dans le ministère Decazes, dignité qu'il conserva pendant le second ministère du duc de Richelieu. « C'était, dit M. Thureau-Dangin, dans *Royalistes et Républicains*, le premier orateur du temps. Il faut le voir dans tout l'éclat de la session de 1819, étonnant par ses improvisations soudaines autant que par sa facilité de méditation; sachant tantôt traiter avec ampleur les thèses de la philosophie sociale et politique, tantôt jeter en pleine bataille de ces paroles de feu qui foudroient un adversaire ou enflamment une assemblée. Exposé aux attaques de toutes parts, il semble parfois presque seul; mais il fait face à droite, à gauche, porte d'un côté, puis de l'autre des coups terribles. Spectacle étrange que celui de cet homme gouvernant par des victoires de tribune! on dirait quelque légende de ces chevaliers héroïques qui, à grands coups d'épée, tenaient tête à des armées entières. Mais une telle lutte pouvait-elle durer indéfiniment? celui d'ailleurs qui la soutenait à lui seul s'y épuisait. Chez M. de Serre, l'homme tout entier se livrait en même temps que l'orateur; c'était précisément le secret de son action sur la Chambre. Les émotions qui bouillonnaient dans cette âme ardente et qui lui arrachaient ces cris puissants, irrésistibles, n'étaient pas des jeux de mise en scène ou des feintes d'histriens. Chaque soir il sortait de la séance plus douloureusement meurtri, plus profondément atteint aux sources de la vie; et ses amis écoutant le bruit de sa poitrine haletante, pouvaient mesurer avec effroi sur son front pâli, sur ses tempes où suintaient des gouttes de sueur, le progrès du mal intérieur qui le dévorait. »

tenir tête à l'ennemi, et déploya un talent qui ne pouvait être égalé que par son courage. Et certes, il en fallait, dans un moment où le parti opposé employait tous les moyens pour retenir le pouvoir qui allait lui échapper, où la sédition était aux portes de la Chambre, et où les poignards pouvaient aussi se diriger contre les hommes dont l'énergie et l'éloquence excitaient si vivement la rage de leurs ennemis.

Pendant tout ce temps de crise, les prétentions du parti royaliste se turent, ou, si elles firent entendre leur voix, ce fut avec une telle réserve, que notre marche n'en fut point embarrassée. Seulement, Monsieur, que je voyais plus souvent qu'à l'ordinaire, dans le dessein de le maintenir dans des sentiments de sagesse et de modération, Monsieur, dis-je, me faisait entendre parfois, que la session finie, il me dirait tout ce qu'il conviendrait de faire pour raffermir l'autorité royale et assurer le triomphe des principes monarchiques. Enfin, nous l'emportâmes, non sans peine : la sédition fut calmée par la bonne contenance des troupes, la loi d'élections fut changée et nous arrivâmes au terme d'une session qui fera époque dans les annales de la France, quelle que soit d'ailleurs la suite des événements.

Au milieu de ces discussions, et de ces combats parlementaires, nous nous étions beaucoup rapprochés des chefs connus du parti royaliste, MM. de

Villèle¹ et Corbière², et nous agîmes de concert avec franchise et loyauté. Nous reconnûmes que des hommes aussi influents dans la Chambre devaient tôt ou tard faire partie du conseil du Roi, et nous résolûmes de les y appeler avant l'ouverture de la session de 1820.

1. Jean-Baptiste-Séraphin-Joseph, comte de Villèle (1773, † 1854), député de Toulouse en 1815, acquit bientôt une grande influence à la Chambre, devint ministre sans portefeuille en 1821 et ministre des finances le 15 décembre 1821; il garda son portefeuille jusqu'au 4 janvier 1828. M. de Villèle était président du conseil depuis le 7 septembre 1822. « A la tribune, dit M. Thureau-Dangin, dans *Royalistes et Républicains*, ce n'était pas un orateur; il n'avait ni la voix, ni le geste; il semblait plutôt fuir tout ce qui est pour les autres matière à éloquence : passions à remuer, principes à développer de haut; il ne rachetait pas par la grâce ce qui lui manquait en puissance d'émotion; et cependant on ne pouvait entendre sans en ressentir l'action et l'ascendant cette parole nette, lumineuse, habile, pénétrante et insistante; il n'entraînait pas, il persuadait; il n'éblouissait jamais, il éclairait toujours. Aussi, peu de semaines ne s'étaient pas écoulées que, même au milieu des violences de la « Chambre introuvable » ce petit gentilhomme, naguère ignoré, était devenu l'un des personnages les plus importants de la droite. Son nom désormais était connu partout, c'était M. de Villèle. »

2. Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte Corbière (1767, † 1853), député d'Ille-et-Vilaine en 1815, prit place au milieu de la droite, devint ministre d'État et président du conseil royal de l'instruction publique en 1820, puis ministre de l'intérieur le 14 décembre 1821; il tomba du pouvoir en même temps que M. de Villèle le 4 janvier 1828.

Quelque temps après la fin de la session, Monsieur me fit part des idées qu'il m'avait déjà annoncé vouloir me communiquer, sur les changements qu'il croyait nécessaires dans le département de l'administration. Il s'agissait alors d'éloigner deux ministres, MM. Siméon et Portal ¹, plus en butte dans ce moment que les autres à la haine du parti royaliste. Ce changement entraînait naturellement celui de M. Mounier, et celui de M. Anglès ², préfet de police : c'était le vœu secret du parti qui poussait Monsieur ; l'entourage de ce prince était convaincu qu'en tenant entre ses mains l'administration et la police, c'était être maître du royaume, car on comptait bien remplacer les membres sortants par des personnes dont on serait sûr. Je répondis à Monsieur qu'il me paraissait étrange qu'on voulût éloigner des hommes qui venaient de donner d'aussi grandes preuves de courage et de dévouement, que ce serait montrer à la France que les idées s'étaient bien peu modifiées depuis 1815, puisque le zèle développé par les per-

1. Pierre-Barthélemy, baron Portal (1765, † 1845), député de Tarn-et-Garonne en 1815 ; il devint ministre de la marine et des colonies en 1818 ; lorsqu'il remit son portefeuille le 13 décembre 1821, après avoir rendu de grands services à l'administration de la marine, le roi le nomma ministre d'État et pair de France.

2. Jules, comte Anglès (1778, † 1828), avait été ministre de la police générale sous l'Empire ; Louis XVIII le nomma préfet de police de Paris après l'assassinat du duc de Berry.

sonnes dont on ne voulait déjà plus, après m'avoir assuré, quelques mois auparavant, qu'on ne me demanderait aucun changement, ne pouvait leur faire trouver grâce aux yeux du parti, qui déjà se croyait vainqueur, et voulait abuser ainsi de la victoire.

Je me refusai donc positivement à tout arrangement de cette nature¹; Monsieur céda, mais ne fut pas convaincu; et j'observai à cette occasion qu'il ne m'est jamais arrivé, dans ce cours de mes deux administrations, d'avoir obtenu sur les opinions de Monsieur le plus léger avantage. Dans toutes mes conversations avec lui, tel je le trouvais en entrant dans son cabinet, tel je le laissais en en sortant; toujours je l'ai vu chef de parti, jamais l'héritier présomptif du royaume de France. Puisse-t-il, en montant sur le trône, reconnaître qu'un roi ne peut être le roi d'un parti, et que toute la France lui appartient, comme il appartient à toute la France!

Nous sentîmes cependant, après la session, qu'il fallait imprimer à notre administration une couleur plus royaliste, et éloigner des places ceux qui, par conviction, ou croyant faire la cour au parti domi-

1. M. de Villèle dit, dans ses *Mémoires*, en parlant des ministres de l'intérieur et de la marine, MM. Siméon et Portal : « Il est cependant regrettable qu'on n'ait pas donné, tout simplement, une retraite honorable à deux hommes inutiles, pour faire place à deux hommes qu'on croit nécessaires. Je ne suis pas gêné de le dire; mais on a toujours peur d'en faire trop pour les royalistes. » (Lettre du 9 décembre 1820.)

nant, s'étaient lancés avec trop d'ardeur dans les voies du libéralisme. Nous éloignâmes donc quelques préfets, les plus mal famés; d'autres donnèrent leur démission; des sous-préfets furent changés en plus grand nombre; on en agit de même dans le militaire, et l'on s'occupa d'une refonte de l'armée, qui permit d'en éloigner une partie des officiers mal intentionnés, que le maréchal Gouvion y avait introduits en très grand nombre.

Tout cela se fit avec modération et mesure, et sans donner l'idée d'une réaction. Il faut l'avouer, cette modération ne satisfait pas le parti royaliste. Sans faire attention que nous n'étions arrêtés par aucune considération personnelle, puisque des hommes estimables d'ailleurs, et avec qui nous avons des rapports, mais qui avaient fait fausse route, tels que MM. Camille Jordan ¹ et Royer-Collard ², étaient éloi-

1. Camille Jordan (1771, † 1821), orateur et écrivain royaliste. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents en 1797. Banni après la journée du 18 fructidor, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1814. Élu député de l'Ain en 1816, il ne fit d'opposition au ministère qu'à partir de 1819; il était devenu le chef de l'opposition lorsque la mort vint le surprendre en 1821. « Son âme était candide et élevée, dit le feu duc de Broglie, dans ses *Souvenirs*, sa disposition affectueuse et modeste, sa mémoire riche en souvenirs, si l'on peut ainsi parler sans tautologie; il avait une tendresse d'âme pénétrante et qui s'alliait avec une verve de sarcasme, tout à la fois ingénue et piquante; on l'appelait le *Mouton enragé*. »

2. Pierre-Paul Royer-Collard (1765, † 1845), accepta en 1809

gnés; qu'il en était de même de MM. Guizot ¹ et Barante ²; qu'enfin nous manifestations suffisamment dans quelle ligne nous voulions marcher; sans examiner s'il était possible et raisonnable de faire main basse sur tous les administrateurs, pour donner leur place à ceux qui les convoitaient, on trouva que

la chaire de philosophie à l'Université de France, où il s'acquit une grande réputation. A la rentrée des Bourbons il fut nommé directeur de la librairie et de l'imprimerie, puis, en 1815, président de la commission de l'instruction publique. Mais, comme Camille Jordan, il entra dans les rangs de l'opposition dès l'année 1819 et donna sa démission l'année suivante. Membre de l'Académie française en 1827, il fut élu président de la Chambre en 1828.

1. François-Pierre-Guillaume Guizot (1787, † 1864). Le point de départ de la célébrité de cet homme d'État fut la chaire d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris, qui lui fut donnée sous l'Empire par M. de Fontanes. En 1814, il devint secrétaire général de l'abbé de Montesquiou au ministère de l'intérieur, puis, en 1815, il remplit les mêmes fonctions auprès de Barbé-Marbois à la justice; Guizot quitta cet emploi au mois de mai 1816 et, à partir de ce moment, il mit sa plume au service des idées libérales. Le 30 juillet 1830 il prit le ministère de l'intérieur et, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, il disputa le pouvoir à M. Thiers, chaque fois que celui-ci réussit à prendre sa place, jusqu'au jour où la monarchie de Juillet s'effondra entre ses mains.

2. Amable-Guillaume-Prosper Bruguière, baron de Barante (1784, † 1866), préfet de la Vendée, puis de Nantes sous l'Empire; la Restauration le fit conseiller d'État, directeur des contributions directes, député et pair de France; le gouvernement de Juillet l'envoya comme ambassadeur à Saint-Petersbourg. Ses importants travaux historiques lui ouvrirent les portes de l'Académie française.

le ministère *ne marchait pas* (ce fut l'expression adoptée et qui devint tout à fait à la mode), qu'il n'était que la queue de celui de M. Decazes, que c'était toujours le même esprit qui le dirigeait.

Que pouvait-on répondre à ces allégations, et de quelle manière satisfaire des hommes qui veulent le pouvoir, et le pouvoir sans partage? Nous essayâmes de leur opposer des faits : le moment vint de nommer les présidents des collèges électoraux; nous choisîmes dans toutes les nuances du royalisme, hors celle de M. de la Bourdonnaie ¹ et du général Donnadieu ²; encore celui-ci avait-il été remis en dispo-

1. François-Régis, comte de la Bourdonnaie (1767, † 1839), émigra en 1792, servit à l'armée de Condé, puis en Vendée. Élu député d'Angers, en 1815, à la *Chambre introuvable*, il s'y fit remarquer par une exaltation qui lui mérita le surnom de *l'Ajax du côté droit*. Réélu en 1816, la Bourdonnaie devint le chef de l'extrême droite et ne cessa de harceler tous les ministères qui se succédèrent, jusqu'au moment où il prit lui-même le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Polignac. Mais le nouveau ministre eut l'adresse de se retirer au bout de trois mois. Le Roi le nomma ministre d'État et l'appela à la Chambre des pairs. Cette qualité ne lui ayant pas été reconnue après la révolution de 1830, le comte de la Bourdonnaie rentra dans la vie privée.

2. Gabriel, vicomte Donnadieu (1777, † 1849), général de brigade et baron de l'Empire en 1811, lieutenant-général en 1815; il se fit remarquer à Grenoble par la cruauté avec laquelle il exécuta la répression d'un mouvement insurrectionnel. Il eut, à cet égard, une violente discussion avec le duc de Richelieu qui, par mesure disciplinaire, le fit enfermer pendant trois semaines à la prison de l'Abbaye. Envoyé à la Chambre

nibilité. Monsieur parut satisfait des choix et il me semble que c'est la seule fois que j'aie obtenu de lui quelque approbation pour un acte de notre administration. Les autres, même faits dans son opinion, restant toujours en arrière de ses désirs, étaient loin d'obtenir son suffrage.

Les présidents des collèges électoraux étant nommés de cette manière, les efforts de l'administration dirigée dans ce sens, par un homme aussi éclairé et aussi actif que M. Mounier, le succès des élections ne pouvait être douteux. Mais il était peut-être permis d'espérer que le gouvernement, montrant cette bonne foi et ce désir franc et loyal de servir le parti royaliste, celui-ci n'affecterait pas de lui envoyer, partout où il serait le plus fort, les hommes de ce parti qui avaient marqué l'opposition la plus violente contre nous, soit en 1815, soit depuis. C'est cependant ce qui eut lieu : les membres les plus ardents de la Chambre de 1815, des préfets destitués, enfin les hommes les plus passionnés furent choisis en grand nombre par les royalistes, et bien évidemment dans l'intention de nous forcer d'abonder complètement dans leur sens, ou de céder la place.

J'avoue que je conçus quelques inquiétudes quand

des députés par les électeurs d'Arles, il siégea sur les bancs de l'extrême droite de 1820 à 1827, époque à laquelle il disparut de la scène politique pour se consacrer entièrement à l'accomplissement de ses devoirs militaires.

je vis arriver une aussi grande quantité d'hommes de cette nuance; je me gardai pourtant de le faire paraître; j'affectai, au contraire, et je recommandai à mes collègues de montrer la plus grande confiance, et d'éviter tout ce qui pourrait faire supposer que nous n'étions pas parfaitement satisfaits du résultat des élections ¹.

Les nouveaux élus, de leur côté, faisaient profession de la plus grande modération et annonçaient, par leurs discours, vouloir suivre les directions du ministère et lui prêter leur appui; et, dans le fait, il nous devait être permis d'y compter, car, excepté trois ou quatre individus tels que Donnadieu, Vaublanc ², la

1. Une ordonnance royale du 11 octobre 1820 avait convoqué les électeurs pour le 4 novembre, dans les collèges d'arrondissement de la quatrième série; ceux des départements ne furent appelés que le 13 suivant. Parmi les présidents de ces différents collèges électoraux, l'administration n'avait pas laissé passer un seul nom de la gauche, tandis qu'on y trouvait ceux de royalistes bien connus pour faire partie de l'intimité de Monsieur.

Les élections furent un véritable triomphe pour les royalistes, qui réussirent à envoyer 188 des leurs à la Chambre, tandis que les libéraux n'y furent représentés que par 32 députés. Parmi les ultras on remarquait les noms de la Bourdonnaie, Marcellus, Duplessis-Grénédan, Benoist, Bêthisy, Chabrol-Crouzol, Forbin, Sesmaisons, Castelbajac, etc.

2. Vincent-Marie Viénot, comte de Vaublanc (1756, † 1845), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative de 1791; il en fut élu président le 14 novembre, mais ne fut pas réélu à la Convention. Désigné par le Sénat comme membre du

Bourdonnaie, que nous n'avions pas pu présenter comme nos candidats, ceux mêmes parmi les membres de la Chambre, qui se sont déclarés ensuite le plus vivement contre le ministère, n'ont été élus qu'à l'aide du secours que nous leur avons prêté. Aussi, malgré les doutes qui s'élevaient quelquefois dans mon esprit, sur ce qu'il y avait à attendre de cette Chambre, et les craintes qu'elle ne nous menât trop loin, je ne pouvais m'empêcher de me féliciter de l'état des choses, en la comparant surtout à la situation où nous étions au mois de mars précédent.

Le pouvoir, disputé alors par les révolutionnaires, ne pouvait plus arriver dans leurs mains : ils en étaient plus loin que jamais ; le calme et la confiance avaient succédé à l'agitation et à l'inquiétude ; le gouvernement avait fait l'essai de sa force au mois de juin et, malgré le succès des révolutions militaires de Naples et du Portugal, et les tentatives du 19 août ¹, l'armée française avait montré en général

Corps législatif en 1800, il devint président de cette assemblée. L'Empire fit M. de Vaublanc préfet de la Moselle en 1805, baron, puis comte ; la Restauration le nomma conseiller d'État (1814) et préfet des Bouches-du-Rhône (1815). Peu de temps après il entra dans le ministère Richelieu avec le portefeuille de l'intérieur, mais il était forcé de céder la place à M. Lainé le 8 mai 1816. M. de Vaublanc représenta le département du Calvados à la Chambre, de 1820 à 1827, mais n'ayant pas été réélu, il se consacra presque entièrement, à partir de ce moment, à des travaux littéraires.

1. Ce complot fut organisé par des officiers supérieurs en

plus de dévouement qu'on n'avait osé le croire; on commença à espérer qu'on pourrait compter sur elle, pour comprimer les factieux à l'intérieur, comme pour repousser l'ennemi du dehors.

Ce fut à cette époque que s'opéra la nouvelle organisation de l'armée, sujette, comme toutes les opérations du ministère, à la critique de ceux qui se pré-

demi-solde, et par un franc-maçon nommé Bazard, qui embri-gada un certain nombre d'étudiants. Les principaux chefs de cette trame étaient les colonels Fabvier, Sauzet, Ordener, Combes, les lieutenants-colonels Maziau et Caron et le commandant Bérard : leur but était de proclamer Napoléon II. Il était convenu qu'on s'emparerait d'abord du château de Vincennes et que de là les insurgés, victorieux, se porteraient sur l'Hôtel de Ville et sur les Tuileries. Mais tous ces beaux projets s'en allèrent en fumée par la défaillance de deux officiers de la légion du Nord effrayés de s'être compromis dans cette conjuration et qui, au dernier moment, vinrent faire des aveux au major-général de service, le duc de Raguse. Le maréchal, après en avoir référé au président du conseil, fit arrêter, le 19 août, les chefs de la conspiration, ceux du moins qui ne purent réussir à passer la frontière.

Dans cette affaire, le préfet de police et le ministre de l'intérieur firent preuve de la plus grande insuffisance, car ils avaient laissé le gouvernement dans l'ignorance de ce qui se tramait contre lui. L'attitude du général Maison, qui commandait la place de Paris, fut très commentée et amena, plus tard, son remplacement par le duc de Raguse. La Cour des pairs, contrairement aux conclusions du ministère public, mit hors de cause tous les personnages considérables que le parquet voulait impliquer dans l'accusation, tels que La Fayette, le général Tarayre, le colonel Fabvier, d'Argenson et autres.

tendant exclusivement royalistes, sont toujours les plus disposés à blâmer tous les actes du gouvernement du Roi. Elle excita de vives clameurs et fut fortement attaquée dans les salons. Mais, sans vouloir prétendre qu'une mesure aussi difficile et aussi compliquée ait été exempte d'erreurs, et en convenant qu'elle aurait dû être prise beaucoup plus promptement, je ne puis m'empêcher cependant de reconnaître que, en masse, l'opération a été bonne et utile, et qu'en éloignant un assez grand nombre d'officiers dont les sentiments étaient plus que douteux, on a raffermi l'esprit du militaire en général, et, à moins d'événements extraordinaires ou de mesures par trop antinationales, prises par la Chambre des députés, l'armée ne peut plus être un sujet d'inquiétude; elle est au contraire une garantie de l'ordre et de la tranquillité.

Ce fut en nous occupant de ces dispositions, faites toutes dans le but d'affermir l'autorité royale, et de déjouer les projets des révolutionnaires, que nous atteignîmes l'époque fixée pour l'ouverture de la session. Nous nous flattions encore d'exercer sur la Chambre une grande influence, et notre espérance allait même jusqu'à obtenir d'elle qu'elle prononçât l'abolition des élections annuelles, dont l'inconvénient n'était nié par personne, et qu'elle établît le renouvellement intégral de cinq ou de sept ans. Ce devait être là le but principal de tous nos efforts, car,

voulant de bonne foi l'établissement du gouvernement représentatif en France, suivant l'esprit, et non d'après la lettre de la Charte, nous étions convaincus de ne pouvoir y parvenir que par l'abolition des élections annuelles, qui, changeant chaque année la composition de la Chambre des députés, ôtent à l'administration toute fixité, et remettent en question et l'existence du ministère et même la stabilité de l'ordre des choses existant.

Mais pour arriver à cette mesure si désirable, pour pouvoir la tenter sans aucune incertitude sur le succès, il fallait qu'il s'établît une confiance entière entre la Chambre et les ministres et, comme grâce à nos efforts, cette Chambre se trouvait en grande majorité composée de royalistes, il nous parut convenable et utile que les personnes qui jusque-là avaient passé pour être les chefs de ce parti dans la Chambre, entrassent dans le conseil du Roi : j'en fis la proposition à MM. de Villèle et Corbière, qui y répugnèrent d'abord, parce que, pour le moment, je ne pus leur offrir de portefeuilles; mais bientôt, déterminés par leurs amis, ils y consentirent.

Je dois observer à cette occasion que M. de Chateaubriand joua un grand rôle dans cette négociation, par laquelle il préluda à sa mission de Berlin ¹. Il se

1. M. de Chateaubriand fut nommé ambassadeur à Berlin en même temps que MM. de Villèle et Corbière entrèrent au ministère.

contentait, lui, de l'entrée de M. de Villèle au conseil ¹ et prétendait qu'à cette seule condition l'appui des royalistes nous était assuré. Mais comme je savais que l'un de ces messieurs ne consentirait pas à se réunir à nous sans son collègue, voulant d'ailleurs faire les choses de bonne grâce, j'offris à M. Corbière la présidence de l'instruction publique, avec l'entrée au conseil.

Cet heureux amalgame qui devait, disait-on, unir à jamais toutes les nuances des royalistes, s'accomplit à la satisfaction de tout le monde ², hors le parti révolutionnaire, qui en poussa un cri de fureur.

1. « Paris, le vendredi 2 décembre 1820..... Chateaubriand s'est mis à tripoter avec les ministres mercredi; plusieurs autres royalistes s'en sont mêlés; il en est résulté de grandes explications entre eux et nous sur nos intentions réciproques. Nous avons eu lieu d'être satisfaits à l'égard des principaux points relatifs au système et à la conduite à tenir envers les royalistes. Enfin, nous avons consenti à ce que tu verras dans le *Moniteur*, car on entre et l'on me dit que l'ordonnance y est. J'ai mis une seule condition à mon acceptation, c'est que tant que je n'aurais pas de portefeuille, je resterais logé où je suis et ne toucherais pas d'appointements : je ne veux pas de sinécure. » (Lettre de M. de Villèle à sa femme, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 400.)

2. « Si nous refusons, il deviendra impossible d'arrêter ceux de nos amis qui veulent faire des folies, d'y rallier Chateaubriand et avec lui une foule de mécontents. Si nous acceptons, Chateaubriand part, les violents ont moins de moyens pour faire des sottises, et le ministère devient plus fort pour entraîner la masse des royalistes. » (*Mémoires* de M. de Villèle; lettre du 13 décembre 1820.)

M. Lainé ¹, malgré sa répugnance, consentit à s'adjoindre à nous, et notre ministère parut alors réunir toute la force nécessaire pour exercer une grande et salubre influence sur l'assemblée.

Qui aurait pu douter dès lors que nous ne fussions assurés de marcher rapidement vers le but que nous nous proposons, l'affermissement de la monarchie et de nos institutions? — La plus grande harmonie régna d'abord entre nous et nos nouveaux collègues, et je leur rends avec plaisir la justice de dire qu'au commencement surtout, ils mirent la plus grande loyauté dans leurs rapports avec nous, et ne nous donnèrent pas le moindre sujet de nous plaindre d'eux. Ils annoncèrent franchement à leurs amis qu'ils faisaient cause commune avec le ministère, et les exhortèrent même à mettre de côté toute méfiance et à se réunir sincèrement à nous.

Dès l'ouverture de la session, cependant, il fut aisé de voir qu'une fraction de la droite, faible à la vérité en nombre et en talents, mais non en ambition

1. Joseph-Henri-Joachim, vicomte Lainé (1767, † 1835), fut nommé par le roi président de la Chambre, à la rentrée des Bourbons; il reprit ces hautes fonctions après Waterloo et entra à l'Académie française le 21 mars de la même année. Le 7 mai suivant, il remplaça M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur et devint le plus fidèle collaborateur du duc de Richelieu. M. Lainé quitta le pouvoir en même temps que celui-ci et reçut du roi les dignités de ministre d'État (1820) et de pair de France (1823).

et en intrigue, se préparait à lever l'étendard de l'opposition et à attaquer en toute occasion le ministère. Peut-être fallait-il dès lors établir une scission complète avec ce petit groupe de mécontents, qui ne dépassait pas alors le nombre de dix à douze membres, et qui, isolés et repoussés par la grande réunion de la droite, n'auraient eu aucun crédit, ni aucune force dans la Chambre, et eussent bientôt été réduits au silence? — C'est peut-être le seul reproche, comme conduite, que nous ayons eu à faire à nos nouveaux amis : il semble qu'ils n'ont pas senti que leur position, comme ministres ¹, n'était plus la même que comme chefs de l'opposition ; peu importait alors

1. MM. de Corbière et de Villèle, sondés sur leurs dispositions à accepter cette position nouvelle (ministres sans portefeuille) et assez fausse pour eux, ne consentirent à la prendre que poussés par la presque totalité de leurs amis dans la Chambre ; ceux-ci mettaient à ce prix, dans les conférences tenues à ce sujet, une adhésion et un appui si important à obtenir de la majorité des députés pour les ministres du Roi. Ces messieurs s'y résignèrent dans ce seul but, sachant bien néanmoins tous les dangers auxquels ils exposaient leur caractère public à l'égard de l'opinion générale, et même dans l'esprit de ces mêmes députés qui, dans ce moment-là, leur faisaient presque une loi d'un pareil acte de condescendance. M. de Villèle, qui n'avait pas comme M. Lainé un traitement de ministre d'État antérieur à cette époque, fit une réserve scrupuleusement maintenue tant que dura cette situation, celle de ne recevoir, en qualité de ministre secrétaire d'État, aucune rétribution et de rester sous ce rapport sur le pied de simple député. (Extrait du *Carnet* de M. de Villèle, t. II, p. 434.)

que leur parti perdit en nombre quelques individus qui ne leur voulaient pas plus de bien qu'à nous; en se séparant d'eux on rendait donc la masse restante beaucoup plus compacte et plus facile à diriger et ces mécontents, étant censés faire partie du côté droit, ne pouvaient qu'y semer des germes de discorde et de dissension. Cette séparation de l'ivraie d'avec le bon grain n'eut pas lieu, et c'est à cette crainte, peut-être un peu pusillanime, de perdre quelques soi-disant amis, qui n'étaient bien réellement que des ennemis, qu'on doit les divisions qui existent aujourd'hui¹, et les malheurs qui peuvent en être la suite.

Le général Donnadieu fut le premier qui sonna le tocsin contre les ministres et, quoiqu'il ait été entendu avec une défaveur marquée, que souvent même on n'ait pas voulu le laisser achever, toutefois il arriva fréquemment aussi, que lorsque ses discours n'étaient déplacés que par les injures atroces qu'il vomissait contre le ministère, on lui accordait les honneurs de l'impression, et la France étonnée, voyait cette espèce d'approbation donnée par la majo-

1. Deux jours après, MM. Lainé, de Villèle et Corbière entraient au ministère... De tels choix achevaient d'imprimer au second ministère de M. de Richelieu son vrai caractère. C'était évidemment un ministère de transition, et de transition rapide vers le côté droit. Ni mes amis ni moi ne pouvions nous associer à sa politique; restait simplement à savoir jusqu'à quel point la prudence conseillait de le ménager. (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 190.)

rité à un homme dont l'inimitié ne pouvait pas être plus vive ¹.

En général, on aperçut bientôt que l'habitude de l'opposition, que malheureusement le parti royaliste avait contractée depuis cinq ans, fortifiée par la facilité qu'elle procure de jouer un rôle et de briller sans beaucoup d'efforts, faisait applaudir à tous les sarcasmes lancés contre les ministres du Roi, et qu'on ne se trouvait d'accord que quand il fallait combattre les opinions et les principes du côté gauche de la Chambre, contre lesquels les ministres et les orateurs du gouvernement eurent souvent à soutenir une lutte pénible.

1. Cet officier général dont la notoriété datait de la répression des troubles de Grenoble, à laquelle il avait donné le caractère de la violence et de la cruauté, croyait avoir à se plaindre de la sorte de disgrâce dans laquelle il avait été maintenu, à la suite des événements qui lui avaient fait une réputation de sectaire. Le général Donnadiou prit le parti de demander une audience au président du conseil; mais, lorsqu'il se trouva en sa présence, il se plaignit avec une telle insolence et sur un ton si arrogant, de la manière d'être des ministres libéraux du Roi, à l'égard des véritables serviteurs de la maison royale, que le duc de Richelieu lui intima l'ordre de sortir aussitôt de son cabinet, et qu'il le fit arrêter et conduire à l'Abbaye.

Le général ne put oublier ce que cette mesure disciplinaire avait eu de blessant pour son amour-propre et, lorsque aux élections du 13 novembre 1820, le parti ultra l'envoya siéger sur les bancs de la Chambre, il saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentèrent de prononcer des discours inspirés par les sentiments les plus haineux.

En ce temps-là, les affaires d'Italie attiraient l'attention de tous les hommes éclairés, et excitaient vivement les passions des différents partis. Les congrès de Troppau, puis de Laybach étaient réunis pour décider du sort du royaume de Naples, livré à toutes les extravagances d'une secte, dont l'inconcevable jactance et les succès éphémères n'ont servi qu'à mettre en évidence l'absurdité des théories appliquées à un peuple, tel que les Napolitains se sont montrés depuis tant de siècles. La France ne pouvait et ne devait, dans sa position actuelle, prendre aucune part directe aux agitations militaires que préparaient les puissances du Nord. A peine rétablie des maux que lui avaient causés les Cent-Jours, et l'invasion qui en avait été la suite, elle ne devait songer qu'à cicatriser ses plaies par une administration sage et paternelle. Toute idée de coopération active, qui aurait amené des mouvements de troupes, lui était sévèrement interdite, et par l'état de l'armée, qui, bien que réorganisée, ne présentait pas encore assez de garanties pour pouvoir être lancée au delà des Alpes, et par celui de ses finances, et enfin par la méfiance que n'aurait pas manqué d'inspirer aux autres puissances une ingérence trop active dans les affaires d'Italie¹.

On se contenta donc de tenir dans la rade de

1. Voir à l'annexe une note explicative (pièce justificative n° VII, p. 365).

Naples une force suffisante pour protéger, en cas de nécessité, la famille royale, et l'on adhéra tacitement aux mesures que prenaient contre les révolutionnaires l'Autriche et la Russie. On fit un pas de plus sur la même ligne que l'Angleterre, dont ostensiblement on parut suivre la marche¹. La forme des deux gouvernements, qui entraîne la discussion publique de tous les actes de l'administration, imposait impérieusement ce système de conduite, quand il n'aurait pas été commandé par tant de circonstances particulières à la France.

Le mouvement insurrectionnel du Piémont² ne changea et ne devait rien changer à cette marche : on se borna à réunir l'autorité militaire, sur toute la frontière, dans les mains d'un maréchal qui fut envoyé pour y commander. On réprima facilement la tentative révolutionnaire de Grenoble³ qui ne fut imitée

1. Voir à l'annexe une note explicative (pièce justificative n° VII).

2. Voir à l'annexe une note sur le mouvement insurrectionnel du Piémont (pièce justificative n° VIII, p. 368).

3. Les parents d'une vingtaine de condamnés à mort lors des troubles de Grenoble réclamaient une enquête sur la conduite qu'avait tenue à cette époque le général Donnadieu. M. Madier de Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes, adressa au parlement une pétition dans laquelle il protestait contre l'impunité des assassins, dont la main avait été armée par les meneurs du parti ultra, dans les départements du Sud, pendant la Terreur blanche. Ce magistrat, fidèle partisan de la maison de Bourbon, s'indignait de l'existence d'un pouvoir occulte, représenté par les amis avérés de Monsieur,

nulle part, et on donna au commandant de la Savoie, qui était restée fidèle, un secours d'armes dont même les événements le dispensèrent de profiter.

Qu'il me soit permis d'observer ici que le moment d'inquiétude que fit concevoir en France l'insurrection du Piémont n'agit sur aucune classe avec plus de force que sur ceux qui s'appelaient les royalistes par excellence. A les entendre, tout était perdu; et l'on se souviendra longtemps de les avoir vus assiéger la Bourse, pour y vendre, à tout prix, les rentes qu'ils possédaient.

Il n'était plus question alors ni d'institutions, ni d'augmentations de sièges épiscopaux : on voulait clore la session le plus vite possible, afin de laisser au gouvernement toute la liberté nécessaire pour agir et pour préserver l'État, s'il le pouvait, d'une subversion qu'on regardait comme très prochaine et presque inévitable. Mais on n'eut pas plutôt appris la réduction si prompte de Naples, suivie bientôt de

et toutes ces assertions étaient confirmées à la Chambre, par M. de Sainte-Aulaire, député du département.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de l'insurrection piémontaise et surtout les fausses nouvelles de Paris, répandues à dessein, produisirent une grande effervescence à Grenoble; les officiers en demi-solde et les étudiants tentèrent aussitôt un soulèvement qui fut de suite réprimé par les autorités locales. Néanmoins le duc de Richelieu prit ses précautions contre de nouveaux troubles possibles, et le maréchal Victor reçut le commandement supérieur de toute la contrée sud-est de la France.

celle du Piémont, qu'oubliant la crise dont on sortait, les exigences et les prétentions recommencèrent avec d'autant plus de force, qu'on croyait n'avoir plus rien à redouter. On en vit une preuve dans la discussion de la loi dite des donataires, et dans celle sur l'augmentation du nombre des sièges épiscopaux.

Dans la première, il ne s'agissait que de régulariser une disposition prévue par une des dernières lois de finances; personne, pas même nos deux nouveaux collègues, MM. de Villèle et Corbière, qui devaient, mieux que nous, connaître les susceptibilités de leur parti, n'eut l'idée que cette loi pût produire la moindre irritation. Il s'agissait d'un fonds si peu considérable, les dotations elles-mêmes étaient de si peu de valeur, puisque le maximum ne s'élevait qu'à mille francs de rente, qu'il semblait impossible de soupçonner que la discussion de cette loi pût amener un orage aussi violent que celui dont elle fut le motif ou le prétexte. Malheureusement il se trouvait sur la liste des donataires, qui fut imprimée à la suite du rapport, au milieu de quelques milliers de noms insignifiants, ceux de quatre ou cinq personnes, qui avaient figuré sous les gouvernements révolutionnaires et impériaux et qui, par le rôle qu'elles avaient joué, devaient trouver peu de faveur dans une assemblée royaliste ¹.

1. Napoléon avait constitué en faveur des hauts dignitaires de l'Empire, un domaine composé de fiefs situés dans les pays

Avec un peu de réflexion et de sang-froid, on eût vu sans peine que l'élimination de ces hommes, de la liste des donataires, n'était pas au pouvoir des ministres du Roi; que, puisqu'on reconnaissait les droits de tous les autres, dont les titres étaient exactement les mêmes, il devenait indispensable de

soumis. Mais, en 1814, lorsque la France dut abandonner toutes ses conquêtes, ces possessions firent naturellement retour aux différents États qui en avaient supporté l'aliénation pendant la puissance de l'Empereur. Le nombre des donataires était de 41 000 en 1812; en 1814, il n'était plus que de 5921 et en 1821 il était déjà tombé à 3636.

Cependant, le gouvernement de la Restauration avait pris à cœur de régulariser la situation des donataires ainsi dépossédés : elle avait classé ces anciens dignitaires en six catégories qui recevaient 1000, 500 et 100 francs de rente ^(a) et, pour arriver à ce résultat, il avait fallu prélever chaque année 1 400 000 francs sur le domaine extraordinaire, puis, une autre somme de 400 000 francs faisant encore défaut, le Roi l'avait abandonnée annuellement sur sa propre liste civile.

Mais, à la suite des différentes conspirations qui, en France comme en Italie, étaient toujours dirigées, du moins ostensiblement, par des anciens officiers des armées impériales, les ultras de la droite jugèrent le moment venu d'attaquer une loi qui fournissait des subsides, disaient-ils, aux pires ennemis de la royauté. C'est ce qu'ils venaient de faire avec la plus grande violence. Ils n'eurent pas gain de cause, mais cependant à la suite des discussions qu'ils avaient soulevées, l'extrême droite obtint que ces dotations seraient à l'avenir purement viagères et que le principe de l'hérédité, d'abord admis, fût définitivement abandonné.

(a). Il n'est pas question ici des grands dignitaires de l'Empire : Berthier possédait des dotations dont le revenu était de 1 250 000 francs; Ney, Davout et Soult touchaient 900 000 à 750 000 francs.

reconnaître aussi les leurs. En pénétrant un peu plus avant dans l'esprit et les conséquences de cette loi, il n'était pas bien difficile de voir qu'elles étaient toutes à l'avantage des principes et des vœux légitimes de ceux qui allaient l'attaquer avec tant de violence. Mais, la perspicacité et la connaissance des hommes et des affaires ne paraissent pas être accordées à un point fort éminent à la Chambre des députés, telle qu'elle est composée aujourd'hui; sans cela, comment comprendre que cette majorité n'eût pas aperçu que reconnaître et sanctionner les dons faits aux hommes qui avaient servi l'État pendant la révolution, était amener naturellement l'indemnité de ceux qui en avaient été victimes; et, comme ces dotations étaient assignées à titre de majorats, substitués aux aînés, de mâle en mâle, sans pouvoir être divisés entre les enfants d'un même père, comment n'aperçut-on pas, dans cette disposition, le principe des substitutions, et d'un droit d'aînesse appliqué à une certaine classe de la société, et par conséquent, pour parler le langage du moment, une institution tout à fait dans le sens de ceux qui allaient la combattre avec fureur?

Il paraît que tout cela échappa à la pénétration des membres du côté droit, car plusieurs d'entre eux attaquèrent avec la plus extrême violence et la chose et les personnes qui en étaient les objets, et les corps auxquels elles avaient appartenu, et l'armée tout

entière. Un sieur Duplessis-Grénédan, qui renferme dans un corps faible et débile une âme ardente et furibonde, fit en cette occasion le discours le plus insensé, le plus impolitique et le plus furieux qui, je pense, ait jamais été prononcé dans une assemblée délibérante ¹.

Il fallut encore céder, et je dirai en passant que ce désir de maintenir la paix et la bonne harmonie avec le côté droit nous a rendus trop faciles aux concessions, souvent absurdes, qu'on exige de nous. Ce fut une faute grave, et à laquelle les motifs que je viens d'énoncer ne peuvent servir d'excuse.

L'avis de MM. de Villèle et Corbières prévalait ordinairement dans ces occasions; ils craignaient par-dessus tout de se brouiller avec leur parti, et n'avaient même jamais voulu se décider à rompre avec les douze ou quinze membres de l'extrême droite qui, sans cesse, emportaient la Chambre au delà de toute mesure, et qu'alors il eût été très facile d'isoler. Je puis d'autant moins me rendre compte de cette conduite, qu'ils savaient aussi bien que nous, que ces membres de l'extrême droite

1. François-Fortuné du Plessis de Grénédan était né le 31 décembre 1767 à Rennes; il était en 1820 député du Morbihan; ancien magistrat et ne manquant pas d'une certaine éloquence, il souleva un véritable orage en prononçant le discours que lui reproche M. le duc de Richelieu. Le lecteur trouvera cette harangue à l'annexe (pièce justificative n° IX, p. 369).

étaient leurs ennemis particuliers, plus encore que les nôtres.

M. Corbières nous proposa alors au conseil un moyen de resserrer l'union du ministère avec le côté droit, union qui en effet paraissait dès ce moment fort peu sincère; il essaya de nous faire sentir la nécessité de donner quelques satisfactions aux royalistes, en accordant des préfectures à une partie de ceux qui avaient été déplacés par M. Decazes en 1819. J'ai déjà dit que quelques changements de cette nature avaient eu lieu¹, et que ceux qui s'étaient jetés avec trop d'ardeur dans la ligne libérale, avaient été éloignés et remplacés par des hommes plus prononcés dans l'opinion royaliste. Mais en faisant cette opération, on avait donné à tous ceux qu'on conservait en place, des instructions détaillées pour leur imprimer la direction qu'on désirait qu'ils suivissent. — Ils y avaient été fidèles; leurs efforts, lors des élections, et les succès qu'ils avaient obtenus en faisaient foi.

1. A ce propos M. de Richelieu écrivait à M. Siméon : « Il semble que nous avons destitué bon nombre de préfets, et que cette capilotade successive finira par ôter beaucoup de considération à des places dont on ne sera pas plus assuré en France qu'on ne le serait à Constantinople. Ne pouvons-nous pas donner, aux gens qui ne seraient pas exactement dans notre ligne, le temps de s'amender, et ne les frapper que quand nous les prendrons en faute, ou que nous aurons perdu tout espoir de les ramener? »

Comment donc justifier aux yeux de la raison le déplacement d'hommes, dont on n'avait pas eu à se plaindre, uniquement dans le but de satisfaire des ambitions particulières, mais avec la certitude de ne pouvoir contenter toutes celles qui s'agitaient?

Tout notre système d'administration aurait été ébranlé : ce système consistait à donner à la France l'idée de la stabilité, à éloigner par là tout prétexte de commotions nouvelles, à affermir la tranquillité dont on commençait à jouir.

Le moyen qui nous avait paru le plus sûr pour y parvenir était d'inspirer d'abord cette confiance aux fonctionnaires publics, afin que, de proche en proche, elle gagnât toutes les classes de la société. — Comment aurions-nous pu arriver à ce résultat si, après avoir tracé aux préfets la ligne sur laquelle ils devaient marcher, leur exactitude à suivre nos directions n'eût pas été pour eux une garantie de la conservation de leurs places? Il n'eût pas fallu plus de deux destitutions sans motif, pour faire perdre toute confiance; nous retombions alors dans le vague dont nous nous efforcions de sortir.

Aussi, dans l'occasion dont il s'agit, je pris la parole au conseil après M. Corbière, et, faisant valoir les motifs que je viens d'énoncer, je déclarai d'une manière positive que je ne consentirais jamais à des changements ou à des destitutions qui ne seraient

point motivés par une conduite répréhensible, ou des fautes récentes.

Cette déclaration mit fin pour le moment à la proposition de M. Corbière, mais ne le convainquit pas; et je ne serais pas étonné que l'idée de se séparer de nous, si nous ne les mettions pas en position de satisfaire les prétentions de leur parti, ne datât chez ces messieurs de cette époque ¹.

Déjà, peu de temps après leur entrée au conseil, voyant que la position de M. de Villèle dans la Chambre

1. Le baron Pasquier raconte ainsi cet incident, dans ses *Mémoires* : « Un jour M. Corbière s'écria brusquement en plein conseil qu'il serait temps de changer huit ou dix préfets. On le pria de préciser les griefs qu'il devait avoir contre ces fonctionnaires : « Moi, dit-il, je n'en connais pas un; quant à des griefs, je n'en ai aucun contre personne. Mais ce que je sais, c'est que nous avons parmi *les nôtres* des gens qui souffrent depuis longtemps, qui ont éprouvé des injustices auxquelles il est dû des réparations, et qu'enfin il faut bien faire quelque chose pour les royalistes. » Cet aveu dépouillé d'artifice indigna le duc de Richelieu; il déclara nettement à M. Corbière que, lui ministre, on ne mettrait jamais dehors un homme contre qui on n'avait aucune plainte à formuler. « Le ministère, ajouta-t-il, a beaucoup à se louer des préfets depuis dix-huit mois; ils l'ont servi avec un grand dévouement dans des circonstances difficiles, il leur doit protection; pour ma part, je ne consentirai jamais à en sacrifier aucun, à moins qu'il n'ait failli. S'il en est un qui soit dans ce cas et qu'on juge convenable de remplacer, je donnerai volontiers sa place à un royaliste qui souffre, dites-vous; mais je ne sacrifierai jamais personne injustement. » (T. V, p. 240.)

était peu convenable, tant qu'il n'y aurait pas d'attributions, je lui avais offert de se charger d'une partie où il pouvait rendre de bien grands services, par son esprit d'ordre et son intelligence dans les affaires : je veux parler de l'administration de la guerre, dont je lui proposai de faire un ministère séparé, ne laissant au marquis de la Tour-Maubourg ¹ que le personnel.

M. de Villèle n'ignorait pas que cette partie était un peu en souffrance, qu'il y avait beaucoup de bien à y faire, et qu'on pouvait y opérer des économies suffisantes pour augmenter l'armée de douze à quinze mille hommes, sans aucun accroissement du budget du ministère de la guerre. Malgré ces motifs, qui devaient agir sur un homme tel que lui, il refusa cet arrangement sous le prétexte de son ignorance de ces sortes d'affaires ².

1. Marie-Victor du Fay, marquis de la Tour-Maubourg (1766, † 1850), fut fait général de brigade à Austerlitz et général de division trois ans après ; déjà couvert de glorieuses blessures, il eut la tête fendue d'un coup de sabre en conduisant les cuirassiers à l'assaut de la grande redoute de Borodino (1812) ; l'année suivante, à Leipzig, il eut une jambe emportée par un boulet. A la rentrée des Bourbons, M. de la Tour-Maubourg fut créé pair de France, en 1814, et envoyé ambassadeur à Londres en 1817. Le duc de Richelieu, à la formation de son second ministère, lui confia le portefeuille de la guerre, que ce général conserva jusqu'au 14 décembre 1821. Il fut gouverneur des Invalides de 1822 à 1830 et devint gouverneur du duc de Bordeaux en 1835.

2. 16 janvier 1821. — M. de Richelieu, voyant que je ne voulais pas entendre parler de traitement pour ma sinécure,

Peu de temps après, M. Portal, ministre de la marine, mû par un amour peu commun du bien public et de la paix, se décida à aller lui offrir de prendre le ministère de la marine, qui paraissait plus propre à satisfaire son ambition, parce que, par les soins de M. Portal, il se trouvait dans un état d'amélioration sensible et progressif, et que les événements qui se préparaient au Levant faisaient prévoir que la marine française pourrait être appelée à jouer un rôle important.

M. de Villèle avait d'ailleurs servi dans la marine, et cette circonstance le rendait moins étranger à ce département qu'il ne pouvait l'être à aucun autre. Il refusa ¹ pourtant encore à M. Portal; c'était à la

m'a offert le ministère de l'administration de la guerre, que j'ai de suite refusé comme ne me convenant pas plus que je ne lui étais convenable. (*Carnet de M. de Villèle.*)

1. 11 mai. — J'ai commencé à recevoir quelques amis. M. le duc de Richelieu m'a écrit pour m'offrir le ministère de la marine; j'ai profité de mon indisposition pour ajourner ma réponse.

23 mai. — Été au conseil du Roi. Refusé à M. le duc de Richelieu le ministère de la marine, n'ayant aucun bien à y faire et ne me souciant pas de me lier ainsi.

3 juillet. — Eu la visite de M. Vernègues, qui est venu s'entremettre dans notre affaire de ministère, envoyé sans doute par les amis de M. de Chateaubriand, car il trouvait très bon que nous acceptions de rester, avec la marine pour moi, mais à condition que M. de Chateaubriand fût admis au conseil sans portefeuille. (*Carnet de M. de Villèle, Mémoires, t. II, p. 442.*)

Chambre des députés qu'il se sentait propre à jouer un grand rôle, et il voulait obtenir le ministère le plus fait pour lui donner les moyens d'influence, dont il voulait se servir pour nourrir les espérances de son parti et s'assurer de sa coopération constante. C'est ce qu'il me dit lui-même à quelques jours de là, lorsque je lui renouvelai les offres que lui avait faites M. Portal : « Je serais très satisfait, me dit-il, de la part que vous me faites, s'il ne s'agissait que de moi; mais il s'agit de mon parti ¹, que je ne pourrai vous amener que quand il me verra en position de lui être utile. Le département de l'intérieur est le seul que je puisse accepter, en en détachant les cultes et l'instruction publique, pour en faire un ministère à Corbière ². »

1. Pressé de s'expliquer sur ce que ses amis exigeaient, il (M. de Villèle) déclara que c'était le ministère de l'intérieur. La droite n'avait point de confiance en M. Siméon; il s'était bien conduit en 1820, on ne le niait pas, mais il était vieux, au bout de sa carrière; rien ne semblait plus facile que de lui donner une brillante retraite. On le placerait à la Chambre des pairs, on ferait quelques avantages à son fils, auquel on donnerait une plus belle préfecture que celle qu'il occupait déjà, ainsi toutes les convenances seraient satisfaites. M. de Villèle ajouta, pour donner plus de poids à sa déclaration, qu'elle ne venait point de son chef, qu'elle lui était impérieusement prescrite par son parti. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 255.)

2. A propos du désir non dissimulé de la droite de s'emparer des ministères et des places, Benjamin Constant fit à la tribune cette remarque très piquante, en s'adressant au

A cela je répondis qu'il me semblait, au contraire, que précisément, dans l'hypothèse, il se trouverait dans une position tout à fait embarrassante; que ne voulant pas sans doute faire une réaction complète, il se compromettrait avec les siens, par le refus qu'il serait obligé d'opposer souvent à des prétentions qui n'auraient pas de bornes; que si, ce que je me refusais à croire, il venait à céder à ces exigences, il serait alors bien difficile que nous pussions nous entendre; qu'il valait donc mieux, selon moi, prendre un ministère qui l'exposerait à moins de sollicitations et, par conséquent, à moins de refus.

Mon raisonnement fit peu d'impression sur son esprit, et surtout sur celui de M. Corbière. J'avais déjà pu remarquer que celui-ci était d'une humeur beaucoup plus difficile à satisfaire que son collègue¹;

gouvernement: « Avec des hommes qui exigent des garanties vous pouvez gouverner, parce que vous pouvez leur donner des garanties et que les garanties sont pour tout le monde. Avec des hommes qui exigent des portefeuilles, vous ne pouvez pas gouverner, parce qu'il n'y a de portefeuilles que les vôtres, et que vous ne pouvez, en même temps, les donner et les avoir. »

1. Le feu duc de Broglie, dans ses *Souvenirs*, trace ce portrait de l'acolyte de M. de Villèle: « M. de Corbière était bien plus le ministre de M. de Villèle que celui du Roi ou de Monsieur. Durant cinq années consécutives d'association intime, il ne paraît pas s'être élevé entre eux le moindre ombrage. Petit avocat bas-breton, cet *alter ego* de son principal, après avoir montré quelque ardeur au début de la Révolution, après avoir épousé la veuve de Chapelier, était devenu royaliste

déjà dans plusieurs discussions, et notamment dans celle sur la septennalité, et sur la consolidation de la Chambre, il nous avait fait entendre que de telles mesures ne pouvaient être prises, que si la plus grande confiance avait régné entre la Chambre et le ministère, et que cette confiance n'existait pas; il exprimait des doutes sur l'adoption de la loi de censure, et penchait même à croire qu'elle serait rejetée. Il était évident qu'il fallait, pour les satisfaire, non seulement qu'ils entrassent dans le ministère de la manière qu'ils prescrivaient, mais encore que certains ministres, peu agréables au côté droit, leur fissent place.

C'était à cette époque MM. Siméon et Mounier qu'il s'agissait de déplacer; il n'était pas encore question de M. Pasquier. Je n'entendis, avant la clôture de la session, demander son éloignement que par un député fort insignifiant de l'extrême droite, M. de Coislin¹ qui, dans un accès de franchise, me fit cette confidence.

Deux jours seulement avant la rupture de nos négociations, M. Corbière me demanda fort en l'air, et comme un moyen d'arrangement qui lui venait à l'espar résipiscence et par contre-coup. Hargneux, paresseux, goguenard, il ne manquait pas, au besoin, d'une certaine facilité d'élocution terre à terre, et d'un certain goût pour les livres plutôt que pour les lettres. »

1. Pierre-Louis du Camboust, marquis de Coislin (1769, † 1837), député en 1815, pair de France en 1819.

prit, si je ne consentirais pas à reprendre le portefeuille des affaires étrangères. — Ce fut là les deux seules occasions où l'on me parla de M. Pasquier, qui, depuis, devint l'objet de toutes les fureurs de la droite.

Nous eûmes encore un petit échec à essayer à l'occasion de la loi sur l'augmentation des sièges épiscopaux. On voulait abandonner au Roi et au Pape le droit d'accroître à volonté le nombre des évêques ¹,

1. M. de Bonald, au nom de la commission, rappela que la France possédait cent vingt-six évêchés avant la Révolution, et que les propositions du ministère étaient tout à fait insuffisantes; il réclama pour le Roi le droit de rétablir, d'accord avec le Pape, le nombre d'évêchés qui lui paraîtrait nécessaire. Tandis que le ministère demandait aux Chambres d'ajouter douze évêchés aux cinquante qui avaient été rétablis en 1801, M. de Bonald, au nom de la commission, réclamait donc pour le Roi une prérogative anti-parlementaire. De son côté, le commissaire du Roi, en l'absence de M. Siméon, déclara que le gouvernement avait fait une proposition équitable et propre à soutenir les véritables intérêts de la religion. — La droite avait accueilli ces dernières explications avec impatience, tandis que M. de Kératry félicitait le ministère de ne pas s'être laissé entraîner par les exigences des royalistes, et lui promettait l'appui des membres de la gauche. MM. de Marcellus, Donnadieu et Clausel de Coussergues revinrent à la charge et cherchèrent à faire triompher les revendications de la commission. — C'est alors que M. Corbière, à la stupéfaction de la droite, réfuta avec une sorte d'emportement les doctrines ultramontaines, qui venaient d'être prônées à la tribune, par plusieurs membres de l'extrême droite, soutint avec ardeur le parti du cabinet contre ses amis, et les préroga-

sans avoir besoin de l'intervention des Chambres. Ce système qui renversait de fond en comble tous les usages et droits de l'Église de France, et les principes si longtemps et si vivement proclamés par les parlements, fut fortement combattu par le ministère, et notamment par M. Corbière, qui même perdit alors, par la chaleur qu'il mit dans la discussion, une partie du crédit dont il jouissait auprès des membres de la droite pure.

Nous ne l'emportâmes sur le principe qu'à l'aide du côté gauche, et il fallut encore céder sur le nombre des sièges. Nous en avions proposé douze ¹, et nous fûmes obligés d'adopter le nombre de trente, qui devaient être successivement créés, à mesure que l'extinction des pensions ecclésiastiques rendrait disponibles les fonds nécessaires pour subvenir aux dotations.

Depuis plusieurs mois que le budget avait été présenté, la commission qui avait été chargée de son

tives du pouvoir législatif contre les attaques de M. de Bonald. L'extrême droite ne lui pardonna pas une attitude aussi correcte. Cette importante discussion avait eu lieu le 17 mai.

1. Il ne faudrait pas conclure de ce passage que le duc de Richelieu ait jamais été indifférent aux intérêts de la religion ; sa correspondance avec M. Decazes, au sujet du concordat, pendant la session de 1818, montre au contraire quelle importance le chef du cabinet attachait à la confirmation du contrat qui régissait le *modus vivendi* entre le clergé et l'État. Voir à l'annexe (pièce justificative n° X, p. 371).

examen se montrait peu empressée de présenter un rapport à la discussion de la Chambre. M. de la Bourdonnaie, l'un des deux rapporteurs, en faisait un moyen de négociation pour les choses qu'il prétendait obtenir. Ce n'était assurément pas l'obscurité de cette loi de finances qui en retardait l'examen : jamais il n'en avait été présenté de plus claire, et toute la différence avec les précédentes consistait dans un dégrèvement d'impôts assez considérable, pour la seconde moitié de l'année courante ¹.

On aurait peut-être pu s'attendre que ce bienfait rendrait plus prompts le rapport et l'adoption de ce budget, le premier depuis six ans qui présentât une diminution d'impôts. Mais l'esprit de parti ne raisonne pas ainsi, et ce ne fut qu'après cinq grands mois, à dater du moment de la présentation du budget, que MM. de Bourrienne² et de la Bourdonnaie,

1. Le 17 janvier 1824, le duc de Richelieu écrivait au comte Pozzo di Borgo à propos du budget : « Il présentera cette année un dégrèvement de 17 millions et de 34 pour l'année prochaine, ainsi qu'un état financier des plus prospères. Tout le monde, autour de nous, est obligé d'avoir recours à des emprunts; non seulement nous n'empruntons pas, mais encore nous pouvons diminuer le poids des impôts d'une manière sensible. Oh! si nous pouvions ou voulions être sages, dans quel état de prospérité se trouverait la France au bout de quelques années! »

2. Fauvelet de Bourrienne (1769, † 1834). Après avoir été le secrétaire intime du général Bonaparte en Italie et en Égypte, il remplit les mêmes fonctions auprès du premier consul. A par-

rapporteurs des recettes et des dépenses, furent prêts à faire leur rapport.

Mais avant d'en venir à cette importante loi, destinée à clore la session, il fallait ou renouveler la loi de censure, ou se soumettre à voir les journaux, redevenus libres, recommencer à exercer l'influence qui fut si funeste en 1819. Plusieurs des royalistes les plus exaltés, entraînés par les doctrines de MM. de Chateaubriand, Bertin de Vaux¹ et autres écrivains ou propriétaires de journaux qui, dans cette cause, auraient au moins dû avoir la pudeur de se récuser, croyaient de bonne foi que la liberté des jour-

tir de 1804, l'Empereur l'employa dans différentes missions diplomatiques. La Restauration nomma M. de Bourrienne préfet de police en 1814 et ministre d'État en 1815. Élu député cette même année, l'ancien ami de Bonaparte siégea constamment au côté droit de la Chambre jusqu'en 1827. — Ses *Mémoires* en dix volumes eurent un certain retentissement à l'époque où ils parurent (1829-1831).

1. Louis-François Bertin de Vaux (1771, † 1842) fut, avec son frère, l'un des fondateurs du *Journal des Débats*, qui commença à paraître après le 18 brumaire. Nommé député en 1815, il devint secrétaire général du ministère de la police (1815-1817). Conseiller d'État dix ans après, il donna sa démission à l'avènement du prince de Polignac au pouvoir. Bertin de Vaux fut l'un des 221 députés qui votèrent la fameuse adresse visant le renversement du ministère, et qui amena la chute du trône. Après avoir été, sans le vouloir, l'un des fauteurs de la nouvelle révolution, Bertin de Vaux soutint le gouvernement de Juillet par sa plume dans les *Débats*, et par ses votes à la Chambre.

naux était un accompagnement obligé et indispensable du gouvernement représentatif; d'autres, en beaucoup plus grand nombre, reconnaissaient tous les dangers de la liberté de la presse périodique; ils remarquaient à quel point cette licence avait contribué en 1819 à pervertir l'esprit des peuples ¹, et comparaient les résultats des élections faites en 1819, sous l'influence de cette liberté, avec celles qui avaient eu lieu en 1820, lorsque les journaux, enchaînés par la censure, n'excitaient plus les passions et ne faussaient plus l'opinion publique; ils apercevaient dans toute leur étendue les dangers de ces vociférations quotidiennes, faisant chaque matin un appel aux passions populaires, réveillant toutes les haines, inquiétant sur les intérêts nouveaux les hommes faibles et une multitude toujours crédule.

Il n'était pas bien difficile de voir que ces folliculaires de toutes les nuances s'érigeaient en instituteurs des nations ², mus seulement par le plus sordide

1. L'opinion du duc de Richelieu à cet égard n'a jamais varié; cet homme d'État a toujours pensé que la liberté de la presse était la plus dangereuse des concessions qu'un gouvernement pût accorder à ses adversaires. Le lecteur pourra lire à l'annexe trois billets écrits à M. Decazes en 1816; ils caractérisent les préoccupations que donnaient au président du conseil, dès cette époque, les écarts de langage que se permettaient déjà les journaux d'opposition. (Pièce justificative n° XI, p. 372.)

2. Le duc de Richelieu écrivait au duc Decazes sur ce sujet : « Il convient de donner aux journaux une direction

intérêt, cherchant uniquement à augmenter le nombre de leurs abonnés, en piquant la curiosité par le scandale et en flattant toutes les passions ¹. Ce qu'ils savaient faire en ce genre, ils nous l'avaient montré en 1819, et leur rendre une liberté, dont ils avaient si odieusement abusé, c'était livrer à leur rage, et la religion, et la morale, et les mœurs, et la société tout entière. Le temps seul leur avait manqué pour amener une dissolution complète, et c'était une chose à peu près démontrée que, dans l'état actuel de la France, où les commotions et les bouleversements dont elle a été le théâtre, ont semé tant de germes de division et créé tant d'intérêts opposés, la liberté des journaux est le plus funeste présent qu'on puisse lui faire, et ne peut être réclamée que par le parti qui veut tout détruire.

fixe, et celle que je crois la plus convenable se trouve dans le préambule de l'ordonnance. Il faut éviter de donner à la mesure qui vient d'être prise l'apparence du triomphe d'un parti quelconque : l'autorité royale doit planer sur tous, les comprimer et n'en flatter aucun. *Bonaparte y attachait beaucoup de prix et il était plus fort que nous.....* »

1. Après le vote de cette loi par la Chambre, le duc de Richelieu s'exprimait ainsi dans sa circulaire aux préfets : « Cette loi est destinée à mettre un terme à la licence des écrits périodiques. Préparer dans le silence des passions ennemies tous les moyens de fonder la liberté de la presse sur des lois justement répressives, imprimer à ces lois nécessaires un caractère d'efficacité, seule garantie de cette liberté : tels sont les véritables motifs de restrictions imposées aux écrits périodiques. »

Tout cela a été senti par la très grande majorité du côté droit, et, cependant, la haine contre les ministres qui ne pouvaient certainement pas, cette année, être accusés d'avoir abusé de la censure contre les royalistes, cette haine aveugle l'emporta dans cette circonstance sur les intérêts les plus chers et les plus pressants.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer à cette occasion, qu'en France surtout ce serait une manière bien fausse de juger la conduite probable des hommes, que de la calculer sur leurs véritables intérêts : l'amour-propre, la vanité, l'esprit de parti exercent sur ceux qui sont exposés aux regards du public, une bien plus grande influence que la considération de leur fortune, ou de leurs intérêts réels. — J'en pourrais citer plusieurs exemples frappants, mais aucun ne le serait davantage que la conduite de certains royalistes, dans cette importante question de la presse !

Monsieur même, Monsieur, frère du Roi et héritier présomptif de la couronne de France, prit parti dans cette affaire : il me fit venir chez lui peu de temps avant la composition de la commission de censure, qui avait été choisie parmi les hommes les plus opposés à l'adoption de la loi. Là, après m'avoir répété tout ce qu'il m'avait déjà dit sur la nécessité d'épurer le ministère, il me déclara que, puisque je n'avais pas voulu déférer à ses instances, il ne vou-

lait plus se mêler de nos affaires et il m'annonça sa résolution formelle de garder la plus exacte neutralité.

Je restai pétrifié de cette déclaration faite par le frère du Roi au chef du ministère; mais je repris de suite mon sang-froid et ce fut pour dire à Monsieur, en termes très énergiques, combien ses paroles étaient peu d'accord avec les promesses solennelles qu'il m'avait faites au mois de février 1820, lorsque le sang de son malheureux fils fumait encore. — Je lui rappelai que ses promesses seules avaient pu me décider à rentrer dans les affaires, et à lui sacrifier mes goûts et ma liberté : *je le sommai de me tenir la parole qu'il m'avait donnée sous cette condition*, et je lui énumérai le détail de tout ce qui avait été fait en faveur du parti royaliste. Tout fut inutile.

Je voudrais pouvoir oublier ce que me dit Monsieur dans cette occasion. — Il me repara de sa neutralité. — Je lui répondis que la neutralité de l'héritier présomptif du trône, qui se trouvait en situation de disposer d'un parti, était par le fait la certitude d'une véritable inimitié et que, dans la circonstance actuelle, cette disposition pouvait compromettre la sûreté publique, celle du Roi, de la famille royale, la sienne propre. J'ajoutai que nous ne demandions pas la censure pour la commodité du ministère, mais pour le salut public, que je trouvais compromis par la liberté des journaux.

Je dis tout cela à bâtons rompus et quand Monsieur m'en laissa le temps, car il a l'habitude de ne presque jamais vous laisser répondre, ce qui est un moyen sûr d'avoir toujours raison. — Il l'eut malheureusement encore dans cette circonstance; du moins je ne gagnai rien sur son esprit et je sortis la mort dans le cœur, en voyant s'évanouir tout espoir d'obtenir jamais la confiance ni la coopération de Monsieur.

Cette funeste divergence d'opinion entre les deux frères avait créé toutes nos difficultés. J'en avais senti les inconvénients dans mon premier ministère; avant de rentrer au pouvoir, j'avais pris la précaution d'engager Monsieur par des paroles solennelles et sans admettre aucune condition. — Depuis, j'avais fait des efforts pour le satisfaire en tout ce qui était raisonnable : le succès avait surpassé ses espérances et les miennes. Le parti révolutionnaire était comprimé et sans force; les royalistes proprement dits, qui ne formaient plus dans la Chambre, en 1819, qu'une faible minorité, découragés là comme dans la France, avaient été relevés, et se trouvaient en forte majorité dans l'assemblée; d'un autre côté, presque toutes les places avaient été données à des hommes de ce parti : deux directions générales étaient devenues vacantes par la mort de M. Barrairon et par la retraite de M. de Barante; elles avaient été remplies par des hommes, l'un M. Benoist, appartenant à la

droite, l'autre M. de Chabrol, très agréable à Monsieur. L'armée, qui donnait des inquiétudes, avait été refondue et son attitude, au mois de juin, était une garantie de sa fidélité. — Tout, enfin, prospérait en France : le calme régnait partout. Que voulait donc Monsieur? — N'y avait-il pas dans cet état de choses, comparé à la situation dans laquelle nous nous trouvions dix-huit mois auparavant, de quoi satisfaire ses vœux les plus étendus? — Oui, sans doute, s'il n'eût été qu'héritier présomptif de la couronne de France! — Mais il s'était fait, et il était réellement *chef de parti*.

Depuis que Monsieur avait été commandant général des gardes nationales, à la tête desquelles il avait placé, en 1815 et 1816, les hommes les plus passionnés de chaque département, il avait formé des liens avec tout ce qu'il y avait de gens exaltés en France, et ceux-ci s'étaient accoutumés à le regarder comme le chef du parti. Ses rapports avaient continué de même, depuis que sous le ministère de M. Lainé, cette organisation qui établissait deux pouvoirs dans l'État, avait cessé d'exister.

Les sociétés secrètes, qui aboutissaient à des personnes attachées à Monsieur, fournissaient aussi des moyens de correspondance : on avait cherché à les dissoudre; mais il restait de tout cela une habitude d'actions et d'intrigues que le gouvernement du Roi trouvait partout sur son chemin, et que Monsieur lui-

même n'eût pu détruire, s'il l'avait voulu, que par l'effort d'une volonté très énergiquement exprimée. Malheureusement, il était bien loin d'avoir cette volonté : le besoin de se mêler d'affaires le dominait et, constamment entouré d'hommes depuis six ans en opposition, d'hommes qui voulaient exclusivement le pouvoir pour eux et leurs amis, il était bien difficile que Monsieur, avec ses dispositions personnelles, pût échapper à leur influence.

Si l'on rapproche de tout ce que je viens de dire l'état de la santé du Roi, qui ouvrait aux espérances des serviteurs et des partisans de Monsieur un avenir peu éloigné, on verra de quelle puissance il disposait, et quelle influence il devait exercer sur les hommes qui composaient la majorité de la Chambre. Aussi, lorsqu'il me déclara qu'il allait rester neutre ¹, je compris quels obstacles allaient naître sous nos pas, et ce fut sans surprise que j'entendis M. de Villèle m'annoncer, en son nom et en celui de M. Corbière, qu'ils étaient décidés à

1. Dès le mois d'octobre, Monsieur, assuré que le Roi se trouvait dans des dispositions plus favorables (à ses projets), devint plus exigeant et saisit toutes les occasions de manifester au duc de Richelieu combien il était mécontent de sa conduite et de l'esprit qui inspirait les membres de son ministère. Le projet du ministre de la guerre qui venait d'être repoussé, le refus de mettre à la retraite une grande partie des généraux de la Révolution, l'avait profondément irrité. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 376.)

se retirer immédiatement après la clôture de la session.

Cette résolution coïncidait avec ce que m'avait dit Monsieur et, quoiqu'il n'y eût pas un grand accord d'idées entre les conseillers de Monsieur et MM. de Villèle et Corbière, du moins en apparence, ils marchaient cependant ensemble, et les courtisans sentaient bien que ces messieurs leur étaient nécessaires pour s'emparer du ministère, où il eût été trop ridicule de les voir aspirer seuls.

Ils tendaient donc alors vers un but commun, celui de faire obtenir à M. de Villèle le ministère de l'intérieur, qui comprend l'administration et la police, et de faire entrer au conseil un nombre suffisant des leurs, pour balancer l'influence des ministres qu'ils voulaient bien conserver encore, jusqu'à ce que, devenus assez forts pour les éloigner tous, ils me forçassent à me retirer ou à marcher tout à fait dans leur sens.

MM. de Villèle et Corbière, pleins de leurs idées de retraite, demandèrent même à mon insu une audience au Roi, pour lui faire part de leur projet, et Sa Majesté, qui n'était pas prévenue, les reçut avec bonté, mais sans beaucoup d'insistance pour les retenir.

Pendant tous ces mouvements, la commission nommée pour l'examen de la loi de censure fit, par l'organe de son rapporteur, M. de Vaublanc, un rapport qui tendait au rejet de la loi. La discussion fut

fort vive et le ministère eut à repousser de très fortes attaques de la part de plusieurs membres du côté droit. — M. de Villèle avait rejeté l'idée de faire de l'adoption de la loi le gage de son entrée au ministère de l'intérieur, et j'aime à croire qu'il engagea ses amis à voter pour elle.

Il fut cependant impossible d'obtenir cette loi telle qu'elle avait été proposée, et, pour nous faire sentir le peu de confiance que le côté droit plaçait en nous, un amendement qui restreignait la durée de la censure à trois mois, à dater de l'ouverture de la prochaine session, fut adopté à une grande majorité, et sans que MM. de Villèle et Corbière eussent dit un seul mot pour s'y opposer.

Afin même qu'il fût bien constant que ce n'était pas en haine des restrictions à la liberté de la presse, qu'un terme si court avait été fixé à la censure, mais bien pour donner une leçon aux ministres, M. de Bonald¹ proposa et fit passer un amendement par lequel tous les ouvrages périodiques, traitant des

1. Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald (1754, † 1840), membre du conseil de l'instruction publique en 1814; le département de l'Aveyron l'envoya l'année suivante à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1823, époque à laquelle il fut nommé pair de France; il était depuis l'année précédente ministre d'État.

M. de Bonald, auquel on doit d'importants ouvrages, était membre de l'Académie française depuis la réorganisation de l'Institut.

sciences et des arts, seraient également soumis à la censure ¹.

Les dispositions qui suivirent sur la loi des finances, furent peu animées. — Il ne s'agissait que des intérêts du pays : point de scandale, peu de pâture pour les passions ou l'esprit de parti; on fut bientôt d'ac-

1. La droite consentait à accorder la censure, mais elle voulait limiter le pouvoir discrétionnaire qu'elle donnait au cabinet; elle ne pouvait non plus perdre de vue la méfiance que lui inspiraient plusieurs de ses membres : elle n'ignorait pas que MM. Siméon, Pasquier et Portal étaient opposés à toute démarche destinée à rapprocher le ministère de la droite, et elle calculait qu'il suffirait au duc de Richelieu d'entrer en communion d'idées avec ce groupe, pour rendre la dissolution de la Chambre inévitable; les membres de cette majorité, si compacte aujourd'hui, craignaient avec raison son amoindrissement, si les élections étaient faites contre eux. L'amendement présenté par MM. de Courtavel et Josse de Beauvoir, qui accordait la prolongation de la censure, mais en limitait la durée, n'avait pas d'autre raison d'être. Cet amendement avait été pris en considération et l'ensemble de la loi avait été voté par 214 voix contre 110. La Chambre des pairs devait l'adopter par 83 voix contre 45; c'est à propos de la discussion de ce projet de loi que M. de Villèle, se voyant accusé par MM. Delalot et Clausel de Coussergues d'avoir abandonné ses amis, sitôt entré dans le ministère, s'écria : « La censure est un fardeau pour les ministres. Si votre conscience ne vous la montre pas indispensable à la sûreté du pays, rejetez-la, ne l'adoptez pas pour les ministres, car je ne connais pas de joug plus intolérable pour eux, puisqu'ils deviennent responsables d'une chose qu'ils ne peuvent diriger eux-mêmes. Ce qui leur convient, c'est une loi repressive dont l'exécution, confiée aux tribunaux, n'impose aux ministres aucune responsabilité. »

cord et, après six mois que le budget était resté entre les mains de la commission ou à la discussion de la Chambre, il fut voté tel qu'il avait été présenté, sauf, je crois, une diminution de trois cent mille francs sur huit cents millions.

On employa encore moins de temps à discuter et à voter les lois concernant les canaux; mais, quant à celles-ci, il est permis de croire que tout le monde était pénétré de l'utilité de ces entreprises auxquelles l'esprit d'association, qui commence à se naturaliser en France, va faire prendre, je l'espère, un très grand essor ¹.

Le rapport de M. le directeur général des ponts et chaussées, daté du mois d'août 1820, en présentant le plan général de la canalisation de toute la France, faisant un appel aux capitalistes pour concourir à ce grand œuvre et placer avantageusement des fonds sans emploi, donna aux esprits un mouvement qui ne tarda pas à produire les fruits les plus heureux.

Plusieurs compagnies se présentèrent et offrirent les fonds nécessaires à l'achèvement de plusieurs canaux déjà commencés, et à la confection de quelques autres entièrement nouveaux. Malheureusement, elles ne se chargeaient pas des travaux, ce qui eût été bien plus désirable, mais uniquement de l'avance des

1. 2 juillet. — Soutenu à la Chambre la loi des canaux contre M. Laffitte. (Extrait du *Carnet* de M. de Villèle.)

fonds, moyennant un intérêt fixe et certains avantages sur les produits éventuels de ces voies de communication. D'autres entreprirent la construction de dix ponts au moyen de péage, et le creusement du port de Dunkerque aura lieu à des conditions à peu près semblables ¹.

Quoiqu'on ne puisse nier que ces entreprises soient des sortes d'emprunts, il ne faut cependant pas les confondre avec ceux qui se font pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Ces avances de fonds ont pour résultat, outre l'utilité générale du pays, la création de produits qui enrichissent l'État, et l'affectation spéciale qui en est faite pour tel ou tel ouvrage, qui doit être terminé dans un temps donné, assure l'achèvement de ces travaux, sans qu'aucune circonstance extraordinaire, aucun besoin impérieux du trésor viennent distraire de leur destination, pour les employer ailleurs, les fonds qui devaient y être appliqués. C'est malheureusement ce qui est arrivé en France de tout temps. Plus de cinquante millions avaient été employés à diverses époques pour les travaux dont aucun n'a été terminé.

Maintenant nous avons la certitude, qu'aux termes fixés, les canaux pour lesquels les fonds ont été faits cette année seront achevés : environ cinquante millions ont été soumissionnés pour cet important objet,

1. La démolition de ce port avait été imposée en 1713 par une des clauses du traité d'Utrecht.

et ce n'est que le prélude d'offres bien plus considérables qui arrivent de toutes parts.

Quel que puisse être mon sort, je me féliciterai toujours d'avoir vu ouvrir cette belle carrière sous mon administration : puisse-t-on continuer d'y marcher d'un pas rapide !

La session pouvait être regardée comme terminée ; il ne restait plus que l'adoption du budget par la Chambre des pairs, ce qui ne pouvait souffrir de sérieuses difficultés. M. de Villèle, que j'avais retenu à grand'peine, voulut enfin partir, et me l'annonça formellement. Je fis encore auprès de lui toutes les tentatives possibles, pour l'engager à accepter le ministère de la marine, pendant que M. Corbière prendrait les cultes et l'instruction publique. — Il ne fut pas difficile de voir que s'il eût été seul, il eût accepté sans hésiter ce que nous lui offrions ; mais M. Corbière, bien moins aisé à manier et d'un caractère entier et opiniâtre¹, ne voulait entendre à aucun

1. Sans avoir des talents d'un ordre aussi élevé que son ami (M. de Villèle), M. de Corbière était cependant un des membres les plus distingués du côté droit. Personne n'avait plus d'adresse lorsqu'il s'agissait de résumer une discussion, d'opposer l'ironie à une argumentation faible, ou le raisonnement à une attaque sérieuse, de manier le ridicule et de s'en faire une arme, de voir surtout le mauvais côté des choses et de le signaler à l'attention publique. M. de Corbière était donc un antagoniste redoutable pour tous les ministères dont il ne faisait pas partie. Il devint ministre et sa réputation ne se soutint pas dans cette épreuve difficile. Son

arrangement. Dans l'audience même que ces messieurs eurent du Roi, et où Sa Majesté leur témoigna de la manière la plus aimable le désir qu'elle avait de les conserver, M. Corbière parla au Roi sur un ton¹ qui dut être tout nouveau pour lui, et qui jeta M. de Villèle dans un grand embarras. — Il se hâta de terminer l'entretien, qui n'eut aucun résultat.

Dans l'espoir de parvenir à un accommodement, je proposai à M. de Villèle d'engager M. Siméon à se retirer et M. Lainé à prendre le ministère de l'intérieur. Ce *mezzo termine* parut lui plaire, et il me dit qu'il espérait le faire agréer à M. Corbière. Je courus

talent, tout d'opposition, ne convint plus à sa nouvelle situation; habile à dénigrer les idées des autres, il se trouva n'en avoir en propre que de très fausses lorsqu'il dut les appliquer aux affaires. Son talent oratoire ne lui fournit pas d'arguments pour les défendre : il s'en aperçut et s'en intimida. (*Mémoires du baron d'Haussez*, t. I, p. 393 et 394.)

1. A propos des formes un peu abruptes de M. Corbière, le duc Victor de Broglie raconte, dans ses *Souvenirs*, cette amusante anecdote qui dépeint bien le sans gêne de l'ami du comte de Villèle : « Il (M. Corbière) est allé porter son travail au Roi dans le cabinet où le Roi passe la matinée, et s'est assis sans attendre que le Roi lui fit signe. Il a posé ensuite son portefeuille sur la table; le Roi a rangé ses papiers; puis il a tiré de sa poche un mouchoir rouge, et l'a posé à côté du portefeuille; puis il a pris sa tabatière, et l'a posée à côté du mouchoir; le Roi alors a retiré la sienne en disant : « Il n'y a pas de place pour les deux ». — « Il ne m'a pas offert de tabac », ajoutait le Roi en racontant cette petite aventure. (T. II, p. 248.)

chez M. Lainé et n'oublierai jamais de ma vie cette conférence qui dura trois heures : ce ne fut qu'après des efforts inouïs que j'obtins de lui de céder à mes instantes prières.

Pendant toutes ces négociations ¹, j'eus plusieurs entretiens avec les ministres mes collègues, et je dois rendre hommage à la vérité en déclarant que, chez aucun d'eux, je n'ai trouvé d'obstacle personnel à tel arrangement que j'eusse consenti à faire. Bien plus, M. Pasquier, qui n'avait pas encore été directement attaqué, mais qui cependant ne devait pas

1. Après le vote de la loi sur la censure, loi si amoindrie dans ses conséquences par l'acceptation de l'amendement de MM. Josse de Beauvoir et de Courtavel, le Roi avait témoigné son mécontentement à M. de Villèle pour les agissements de ses amis contre la durée même de la censure. Cet incident rendit la situation de MM. de Villèle et Corbière encore plus difficile; ils le reconnurent et provoquèrent une réunion de tous les membres de la droite. — Dans cette assemblée, il fut décidé que ces messieurs se retireraient, à moins que le gouvernement ne leur accordât trois portefeuilles. Le duc de Richelieu fut sur le point de céder; après une quinzaine de jours employés en négociations des plus laborieuses, il consentit à donner la marine à M. de Villèle, l'instruction publique et les cultes à M. Corbière et la guerre au maréchal duc de Bellune. L'*ultimatum* de la droite fut accepté le 26 juillet, mais le président du conseil se ravisa le lendemain, ne pouvant prendre son parti d'introduire le maréchal Victor dans le cabinet. Le jour même MM. de Villèle et Corbière quittaient Paris. (Résumé des détails donnés par M. de Villèle, dans son *Carnet* au jour le jour, à propos de ces longues négociations.)

ignorer qu'il ne tarderait pas à l'être, me conseilla presque de le sacrifier lui-même, en reprenant le portefeuille des affaires étrangères. Il prévit à peu près tout ce qui est arrivé depuis, et s'offrit en holocauste de la meilleure grâce du monde.

Quelle raison aurais-je eue, à ce moment, de me priver des talents d'un collègue aussi utile? N'y aurait-il pas eu de la lâcheté à l'abandonner sur la simple probabilité qu'il allait être attaqué? — D'ailleurs, quelque désir que j'eusse de voir MM. de Villèle et Corbière entrer dans nos rangs, quelque convaincu que je fusse de la nécessité de les associer au conseil, et surtout du mal que nous ferait leur retraite, j'étais bien résolu à ne pas leur livrer tout le gouvernement, en donnant le ministère de l'intérieur à M. de Villèle.

Tous les raisonnements que je lui avais opposés quand il m'en avait parlé, étaient présents à mon esprit, et ils acquéraient encore plus de force à mesure que je voyais l'insistance du parti qui le poussait, et dont les vues s'étendaient plus loin que le remplacement de M. Siméon par M. de Villèle.

J'apercevais, dans ce changement, le renversement du système de modération, au maintien duquel j'attachais tant de prix, et cela, malgré M. de Villèle lui-même, qui n'aurait pas eu la force de résister au parti qui l'avait mis en évidence, et qui n'aurait pas tardé à réclamer son salaire. Je me voyais entraîné hors de la ligne que je m'étais tracée, et qui me paraissait la

seule sur laquelle on dût se placer pour gouverner la France.

Je savais que la réunion de tous les royalistes était nécessaire, pour s'opposer aux révolutionnaires et affermir la maison de Bourbon; mais aussi, j'étais convaincu que cette union ne devait avoir lieu que pour le bien de tous, et non pour le triomphe d'un parti. Je suis persuadé que M. de Villèle n'aurait pas résisté avec plus de succès que je ne l'ai fait moi-même, et que s'il eût refusé de satisfaire les prétentions de son parti, il eût été bientôt en butte à des persécutions qui l'auraient obligé à céder la place : telle était ma conviction. — Peut-être étais-je dans l'erreur. — Mais c'était de bonne foi et dans la pureté de mon cœur.

Je n'avais aucune répugnance, aucune prévention contre M. de Villèle; au contraire, sa personne comme ses manières me plaisaient et me convenaient fort; je ne pense pas qu'il y ait une différence bien sensible dans notre manière de juger les affaires. Quel motif pouvait donc me déterminer à me refuser au seul arrangement qui paraissait pouvoir me l'associer, si ce n'est la persuasion qu'il en résulterait une déviation forcée du système adopté, et une direction nouvelle à laquelle je ne voulais pas me soumettre?

J'atteste encore une fois que cette résolution ne m'a été suggérée par personne; quel que soit le juge-

ment qu'on en porte, c'est sur moi seul qu'il doit peser.

Je me flattais encore, ainsi que je l'ai déjà dit, que le consentement de M. Lainé de reprendre le ministère de l'intérieur allait amener celui de ces messieurs; j'étais sûr de M. de Villèle et j'avais lieu d'espérer qu'il déterminerait M. Corbière. Je les vis arriver chez moi au moment où M. Lainé s'y trouvait aussi et, du ton le plus amical, M. de Villèle me dit qu'ils étaient d'accord et qu'ils voulaient faire tout ce que le Roi désirait, que l'entrée même de M. Lainé au ministère de l'intérieur n'était plus une condition nécessaire. A ce mot, M. Lainé sauta de joie sur sa chaise, ravi de se voir débarrassé d'un fardeau qu'il n'avait accepté qu'avec tant de regrets.

Tout allait bien jusque-là, mais à la fin de sa période, M. de Villèle ajouta que la seule chose qu'ils désirassent encore, c'était que le maréchal Victor ¹

1. 24 juillet. — Corbière était chez moi lorsque le duc de Richelieu m'est arrivé, toujours marchandant notre rentrée au ministère au moyen du ministère de la marine; nous ne l'avons voulu qu'avec une meilleure position pour Corbière et M. le duc de Bellune à la guerre, que veut quitter M. de la Tour-Maubourg. Il est reparti sans rien conclure et nous avons continué nos préparatifs de départ. Tout cela m'a beaucoup fatigué.

25 juillet. — Encore des traitailleries fatigantes; averti le duc de Richelieu que décidément nous partirions le surlendemain.

26 juillet. — M. le duc de Richelieu ayant accepté notre

succédât dans le ministère de la guerre au marquis de la Tour-Maubourg. J'avoue que mon étonnement fut extrême, et je crois que M. Lainé dut être un peu blessé de voir qu'une combinaison, à laquelle il n'avait consenti à se prêter que par un esprit de conciliation qui le portait à se sacrifier lui-même, fut si facilement abandonnée et remplacée par un arrangement aussi bizarre ¹. Qu'importait, bon Dieu, à la marche des affaires et de l'administration que ce fût le maréchal Victor ou le marquis de Latour-Maubourg qui dirigeât le département de la guerre? Ce dernier conduisait son affaire du mieux qu'il pou-

ultimatum, Corbière à l'instruction publique et aux cultes, Bellune à la guerre et moi à la marine, je me suis décidé à laisser partir le lendemain ma femme et mes enfants et à rester pour remplir les devoirs que ma nouvelle situation exigera de moi. (*Carnet de M. de Villèle; ses Mémoires*, t. II, p. 445.)

1. Le duc (de Richelieu) ne s'était pas douté qu'il ne pouvait offrir au parti royaliste un nom qui leur fût plus désagréable. M. Lainé, pendant son ministère de l'intérieur, avait contresigné l'ordonnance du 5 septembre, avait présenté et défendu la loi d'élection de 1817, avait retiré des mains de Monsieur le commandement général de toutes les gardes nationales du royaume et avait désarmé celle de Nîmes, dont le zèle royaliste avait, par ses excès, soulevé son indignation... et M. Lainé avait une indépendance de caractère qui ne permettait pas d'attendre de lui un pareil abaissement; il y avait plus encore : comme il était sobre de pratiques religieuses extérieures, on le considérait dans le parti comme une espèce de philosophe; alors la réprobation était absolue. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 260.)

vait, et ne prenait presque jamais part aux discussions politiques ¹. Le maréchal Victor, fort brave homme d'ailleurs, mais l'un des plus médiocres que l'on pût imaginer, ne présentait aucun avantage qui pût le faire préférer à M. de la Tour-Maubourg; il semblait même que la combinaison qui faisait remplacer M. Siméon par M. Lainé dût être plus agréable que celle que l'on poursuivait.

A quoi donc pouvoir attribuer ce désir immodéré de mettre à la tête de l'armée un homme, qui pour les talents et la capacité n'avait aucune réputation, et qui n'apporterait au conseil aucun renfort de lumière et d'idées ²? MM. de Villèle et Corbière le connais-

1. Le général de la Tour-Maubourg, dit le baron d'Haussez, dans ses *Mémoires*, était le type le plus parfait et la personification la plus complète de l'honneur. La noblesse de son caractère, la droiture élevée de sa conduite, son exquise politesse, lui attiraient le respect et la déférence universelle. Mais, si précieuses que fussent ces rares qualités, elles n'ont pu lui tenir lieu d'expérience, d'habitude des affaires et d'aptitudes spéciales.

2. Il paraît que le matin ils (MM. de Villèle et Corbière) n'avaient demandé le remplacement de M. de Latour-Maubourg par M. de Bellune que conditionnellement, et dans le cas où le premier se retirerait; le soir, ils voulurent que le changement s'opérât immédiatement. M. de Richelieu se révolta contre cette nouvelle exigence. Ce qu'il avait appris le matin l'avait peu disposé à faire des concessions. Sa réponse fut très brève; il trouvait que c'était lui mettre par trop le marché à la main. L'humeur irascible de M. de Corbière se donna alors un libre cours, il répliqua avec une grande vi-

saient à peine et n'avaient aucun rapport avec lui, mais la coterie de la cour qui, malheureusement, les faisait agir en cette occasion et dont ils croyaient, non sans raison peut-être, devoir acheter la faveur, avait depuis longtemps jeté les yeux sur le maréchal Victor. Il était entièrement dévoué à ce parti qui, par son moyen, espérait se rendre maître de l'armée et disposer de toutes les faveurs dont le ministre de la guerre est le dispensateur.

Déjà, depuis quelque temps, les négociateurs subalternes qui abondaient à cette époque, m'avaient fait parvenir cette idée comme un moyen de transaction. Je ne fus pas étonné d'entendre de la bouche de M. de Villèle ce que je savais être sorti de celle de Roux-Laborie et de Bertin de Vaux. Je répondis que je ne pouvais rien décider sur ce point, qu'après avoir vu le Roi et pris ses ordres. J'étais effrayé, je l'avoue, de l'empire que je voyais exercer par la cour sur MM. de Villèle et Corbière, dont je connaissais assez les sentiments, pour savoir combien ils étaient éloignés de ceux des conseillers et des serviteurs de Monsieur.

Je craignais vivement alors qu'en adoptant ce nouveau plan, je ne me misse absolument dans leur dépendance; le Roi partagea cette impression : bien

vacité. Tout fut ainsi décidé en quelques minutes; on se retrouva comme on était la veille, c'est-à-dire en complète rupture. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 269.)

plus, il était alors beaucoup plus éloigné que moi de concerter quelque chose avec son frère. Dans une conversation que j'avais eue quelques jours auparavant avec lui, sur les embarras de la situation, je l'engageai à avoir un entretien avec Monsieur pour essayer si par ce moyen on ne pourrait pas établir un peu plus d'accord, et parvenir enfin à s'entendre. « Ce serait abdiquer, me dit le Roi, d'un ton très décidé, je ne parle jamais d'affaires à mon frère. » Il me fut impossible d'obtenir d'autre réponse.

Quelques mois ont suffi pour produire, comme on le verra bientôt, un étonnant changement dans les dispositions de Sa Majesté. Lorsque je lui parlai du maréchal Victor, je ne le trouvai pas moins prévenu contre cet arrangement. Il appuya beaucoup sur le peu de moyens et d'esprit du maréchal; néanmoins, comme je ne veux dire que la vérité, je dois avouer que si j'eusse insisté, j'aurais obtenu son consentement sans beaucoup de peine. Mais, effrayé comme je l'ai dit tout à l'heure du joug qu'on voulait m'imposer, ne doutant pas que les sacrifices qu'on exigeait ne fussent que le prélude de ceux qu'on m'obligerait encore à faire au moment de la réunion des chambres; convaincu qu'après avoir cédé cette fois je serais entraîné, malgré M. de Villèle lui-même, dans une route tout à fait opposée à celle que j'avais suivie jusqu'alors, je me décidai à ne pas presser le Roi d'accepter l'arrangement proposé.

Je ne lui cachai cependant pas que ce refus serait le signal du départ de MM. de Villèle et Corbière, et que plus tard cette séparation pouvait avoir de grands inconvénients. Le Roi y fut peu sensible : les embarras qui ne se présentent que dans un avenir éloigné ne font pas une impression bien vive sur son esprit. — J'annonçai cette nouvelle à M. de Villèle qui, avec beaucoup de regrets, m'informa de son prochain départ. J'essayai inutilement de parler de quelque autre arrangement ; il me dit que ce qu'il avait proposé était un ultimatum auquel il avait eu bien de la peine à faire consentir M. Corbière, et qu'il partirait définitivement le lendemain pour Toulouse ¹, sa résidence ordinaire.

Je vis encore deux fois M. Corbière et je me sépa-

1. 27 juillet. — Ma femme et ma famille sont en effet partis à quatre heures du matin sans moi. Dans la matinée le duc de Richelieu n'ayant écrit pour remettre sans doute l'arrangement fait la veille, j'ai engagé Corbière à venir avec moi à Saint-Cloud. Nous sommes entrés chez le Roi pour prendre congé de lui et l'avertir que, n'ayant pu nous arranger avec ses ministres, nous allions retourner chez nous. Il nous a conjurés de n'en rien faire ; heureusement que Corbière a été inexorable, car le Roi tendant les mains vers nous en suppliant, me mettait dans une situation pénible. Nous avons seulement consenti à revoir le duc de Richelieu avant de partir. Nous y étions à cinq heures ; n'avons pu nous accorder et à sept heures j'étais dans une calèche d'emprunt sur la route d'Orléans, à la poursuite de ma femme et de mes enfants. (*Carnet* de M. de Villèle, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 445 et 446.)

rai de lui comme je l'avais fait de son collègue avec toutes les formes de la bonne intelligence et de l'amitié. J'avoue, cependant, que je faisais une grande différence entre ces deux hommes, et que le caractère de M. de Villèle m'inspirait une confiance¹ que je ne pouvais pas accorder à M. Corbière. — Une anecdote que j'appris sur celui-ci, et de la bouche même de M. de Villèle, avait encore augmenté mon éloignement. Comme je n'écris que pour moi et pour un très petit nombre d'amis, je ne me fais aucun scrupule de la rapporter ici :

Lorsqu'à la fin de 1819, M. Decazes, averti par la nature des élections, que la ligne qu'il suivait le menait au précipice, prit le parti de modifier sa politique, il se rapprocha de Monsieur et lui offrit d'éloigner du conseil le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le

1. Malheureusement il y avait dans l'étude des hommes un côté qui échappait presque toujours à ce noble duc de Richelieu; celui-là était précisément le côté triste et fâcheux, mais très nécessaire à reconnaître dans M. de Villèle. M. de Richelieu avait du goût pour lui et, dans une certaine mesure, subissait son influence. Sa noble et droite nature n'avait pas su se mettre en garde contre ce qu'il y avait d'astucieux dans le caractère de M. de Villèle. Il n'a pas été éclairé par le langage qu'avant de le quitter il lui tint sur son propre parti, notamment sur M. de Corbière. Il est évident cependant qu'il manquait de franchise avec l'un des partis, qu'il trompait ou ses amis ou ses collègues du ministère, et cependant M. de Richelieu lui gardait sa confiance. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 279.)

général Dessoles et le baron Louis; il s'engagea à changer la loi des élections et demanda au prince l'appui du parti royaliste dans la Chambre, parti dont Monsieur a toujours disposé. Le frère du Roi fit venir MM. de Villèle et Corbière ¹ quelque temps avant l'ouverture de la session et leur fit part de la proposition de M. Decazes, les priant de lui donner leur avis sur cet objet. M. de Villèle, qui parla le premier, exposa que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, organisant l'armée dans un sens qui lui semblait absolument opposé aux intérêts de la monarchie, son éloignement ainsi que celui de ses deux collègues, imbus des mêmes opinions, lui paraissaient une chose fort désirable. Quant au changement de la loi des élections, il ajouta qu'ayant toujours combattu celle qui existait, il était d'autant plus disposé à appuyer toutes

1. M. de Villèle dans son carnet journalier ne fait pas d'autres allusions que les suivantes à l'anecdote rapportée par le duc de Richelieu : — « 17 novembre 1819. — Diné avec Corbière et plusieurs autres amis chez Jules de Polignac; appris là que MM. Louis, Gouvion et Dessoles quittaient le ministère. » — « Le 29 novembre. — Été en réunion chez Chabrilan, où M. de la Bourdonnaye a, selon son ordinaire, et sans nous permettre de repousser directement l'attaque, tâché d'inspirer des inquiétudes à nos amis sur notre voyage prématuré à Paris, ma visite à Corbière et des traitailleries avec le ministère. Nous sommes trop nets de toutes ces saletés, et nos amis le savent assez, pour que nous ayons pu nous dispenser d'explications sur ces insinuations entortillées. » (*Mémoires de M. de Villèle*, t. II, p. 272.)

les mesures qui pourraient tendre à la faire remplacer par une autre, qu'il croyait enfin devoir adopter les vues du ministère, et lui prêter appui dans tout ce qu'il présenterait de raisonnable et de monarchique. M. Corbière parut être de cet avis, qui prévalut dans ce petit conseil.

Lorsque la session fut ouverte, à une réunion de royalistes qui avait lieu chez l'avocat Piet, ancien député de la Sarthe, on délibéra si l'on accorderait, oui ou non, les douzièmes provisoires que le gouvernement demandait. Quel fut l'étonnement de M. de Villèle en entendant M. Corbière, malgré ce qui était convenu, faire un discours dans le sens de l'opposition la plus violente et proposer de rejeter la demande des six douzièmes ! M. de Villèle fut obligé de faire sentir avec force combien il y aurait peu de bonne foi et de franchise dans ce procédé, et il eut le bonheur de ramener ses collègue et M. Corbière lui-même à son sentiment ¹.

1. Paris, ce mercredi 22 décembre 1819. — ... Avant-hier, à la réunion avec les pairs, il m'a fallu tenir tête à presque tous : c'est un métier qui devient insupportable. Ils voulaient nous faire refuser les six douzièmes, au risque de perdre nos alliés de Lainé (a), de nous diviser nous-mêmes et de voter avec les jacobins. Cela m'a paru si inconvenant et si absurde que je n'ai pas pu m'en taire, quoique Corbière fût de moitié avec eux, et je me suis tellement échauffé, qu'en rentrant chez moi j'étais encore tout en sueur... Il a été cependant

(a). Le groupe Lainé disposait de 35 voix.

Le parti royaliste et Monsieur en étaient dans ces termes avec M. Decazes et le ministère d'alors, quand arriva le meurtre funeste de M. le duc de Berry. — Le lendemain, l'un des coryphées de ce parti fit donner au ministère, le conseil de présenter très promptement aux Chambres deux lois sévères sur la liberté individuelle et la censure des journaux, promettant le concours et l'appui de tout le côté droit des deux Chambres. Ces deux lois furent en effet portées dans la journée du 15 février 1820; mais, dans cette même journée, les meneurs s'étaient réunis, et avaient reconnu qu'il était bien plus avantageux d'exploiter la juste indignation qu'avait fait naître cet affreux événement, d'affecter de l'attribuer au système sinon aux complots de M. Decazes, et d'opérer son éloignement à l'aide de la scène dramatique qui eut lieu dans le cabinet du Roi ¹, et d'une opposition

résolu par une faible majorité qu'on voterait les six douzièmes; mais Dieu sait comment sera exécutée une manœuvre qui rencontre tant de contradictions. (Lettre de M. de Villèle à sa femme, ses *Mémoires*, t. II, p. 298.)

1. Après le meurtre de son mari, madame la duchesse de Berry s'étant retirée à Saint-Cloud et ayant déclaré qu'elle ne rentrerait aux Tuileries, qu'après avoir acquis l'assurance qu'elle n'y rencontrerait plus M. Decazes, Monsieur et madame la duchesse d'Angoulême résolurent de faire une démarche décisive auprès du Roi : lorsqu'ils entrèrent dans son cabinet, le prince et la princesse se jetèrent aussitôt aux genoux de Louis XVIII et lui déclarèrent qu'ils ne se relèveraient pas avant d'avoir obtenu l'éloignement du ministre.

furibonde dans les Chambres. C'est ce qui arriva en effet et c'est ce qui explique la bonne réception que Monsieur fit encore à M. Decazes le lundi matin 14, lorsque ce ministre vint chez lui avec le marquis de la Tour-Maubourg : Monsieur leur serra affectueusement la main et s'entretint avec eux durant quelques minutes, tandis que deux jours après, il ne manifesta plus à M. Decazes qu'une horreur qui semblait le désigner comme le meurtrier de son fils ¹.

C'est également à ce plan de conduite des chefs du parti, qu'il faut attribuer l'opposition qui s'éleva dans les bureaux de la Chambre des pairs, lors de la discussion préparatoire du projet de loi concernant la censure des journaux. Je n'oublierai jamais la lutte

Mais le Roi se montra profondément blessé de cette scène qui lui parut inconvenante; il repoussa son frère et sa nièce avec hauteur.

1. M. de Villèle écrivait le 18 février 1820 à sa femme. — « ... On se voit au fond de l'abîme et l'on ne sait comment en sortir. Une opinion très forte et hautement exprimée se prononce contre M. Decazes; sans aller jusqu'à l'accuser de complicité directe dans le crime, on dit, comme c'est évident, que c'est à sa fatale politique, à son déplorable système, qu'est due la démoralisation, la décomposition, à laquelle il faut imputer tous les maux qui nous accablent. La force de cette opinion est telle que les membres des Chambres la partagent; il paraît que celle des pairs rejettera la loi sur la presse, en même temps que la nôtre repoussera la loi sur la liberté individuelle. Dans cette situation, il me paraît impossible que M. Decazes reste au ministère et même qu'il reste en France..... » (*Mémoires de M. de Villèle*, t. II, p. 339.)

qui s'établit à cette occasion entre le comte Jules de Polignac et moi, ni l'étonnement où je fus de l'entendre parler sur cette matière, dans les termes et avec les raisonnements qu'auraient pu employer Manuel et Benjamin Constant. C'est qu'alors M. Decazes était encore ministre, et qu'il fallait lui donner le dernier coup par le rejet de ses lois.

L'accusation aussi atroce que ridicule d'un sieur Clausel de Coussergues ¹ tient encore à toute cette intrigue, non assurément qu'elle eût été combinée entre les chefs du parti; mais, dans ces occasions, il y a toujours des enfants perdus qui dépassent le but et vont beaucoup plus loin qu'on ne voudrait : la gauche a ses Corcelles ² et ses Demarçay ³; le côté

1. Le 14 février 1820, à l'ouverture de la Chambre, M. Clausel de Coussergues ayant demandé la parole au président Ravez, le député de la droite prononça ces quelques mots étranglés par l'émotion : « Messieurs, il n'y a point de loi qui fixe le mode d'accusation des ministres. Il est de la nature d'une pareille délibération qu'elle ait lieu en séance publique et à la face de la France. Je propose à la Chambre de porter une accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition. »

2. Claude Tircuy de la Barre de Corcelle (1768, † 1843). Lieutenant-colonel dans les gardes nationales du Rhône en 1814, en devint colonel en 1815. Forcé de se réfugier en Belgique après les Cent-Jours, M. de Corcelle rentra en France en 1818 et fut élu député du Rhône à cette époque. Il se retira des affaires publiques en 1834.

3. Marc-Jean, baron Demarçay (1772, † 1839), général de bri-

droit ses Donnadieu et ses Clausel de Coussergues ¹.

J'ai été bien aise de donner ici une idée de cette intrigue, dont les détails sont peu connus; ce qui l'est moins encore, quoique tout aussi authentique, c'est le projet auquel plusieurs chefs de ce parti se proposaient de recourir, si les moyens employés n'avaient pas réussi à séparer le Roi de son ministre. — On voulait provoquer une sédition populaire en promenant dans les faubourg la chemise sanglante du duc de Berry : ce mouvement devait être appuyé par quelques régiments de la garde, dont on avait pratiqué les chefs, et l'on ne doutait pas que ce moyen ne déterminât le Roi à sacrifier son ministre à la crainte des dangers auxquels ces désordres auraient exposé sa vie ².

gade. Élu député de la Vienne en 1819, le gouvernement réussit à faire échouer sa candidature en 1824, mais les électeurs de la Seine le rappelèrent à la Chambre trois ans après.

1. Jean-Claude Clausel de Coussergues (1759, † 1846). Il est nommé membre du Corps législatif en 1807 et conseiller à la cour de Montpellier en 1808. En 1815, la Restauration l'appelle à la Cour de cassation; quelques mois après il est élu député et reste à la Chambre, sur les bancs de l'extrême droite, jusqu'en 1827.

2. Quoi d'étonnant qu'à la vue de tels événements la passion royaliste contre M. Decazes se changeât en rage, qu'elle éclatât sous toutes les formes, par les malédictions de la presse, par les violences exercées dans les lieux publics où une jeunesse impétueuse lacérait les journaux favorables au ministre, par des menaces contre sa personne que proféraient les gardes du corps, par les démarches enfin de la famille

J'ai lieu de croire qu'on eut même quelques regrets de la détermination prise par le Roi, qui rendit inutile l'emploi de ce moyen extrême, dont on espérait tirer un plus grand parti. Quelques personnes, peut-être, appelleront-elles ces menées du nom de haute politique, et les considéreront comme de vastes conceptions sorties de la tête de profonds hommes d'État? Pour moi, je ne saurais leur envier ces étranges moyens de succès, et je pourrais en être victime, avant de consentir à en faire usage.

Le départ de MM. de Villèle et Corbière fut suivi de la démission de M. de Chateaubriand : il affecta de lier son sort à celui de ceux qu'il appelait ses honorables amis, quoiqu'il eût accepté la mission de Berlin bien avant qu'il fût question de l'entrée de MM. de Villèle et Corbière au conseil. Le fait est que M. de Chateaubriand, voulant profiter des embarras qu'il prévoyait devoir naître de la retraite de ces messieurs, et accroître par là son importance, crut

royale, qui résolut de faire un effort suprême auprès du Roi pour le décider à se séparer de son ministre favori? Cette veuve éplorée, cette famille infortunée, ce parti poussé à bout, se demandaient s'il serait donné à un homme de malheur (j'emprunte ces expressions aux correspondances du temps) d'achever, par sa funeste politique, de perdre la monarchie, et l'on réclamait le départ de M. Decazes à la fois comme une satisfaction pour le passé et une mesure de salut pour l'avenir. (A. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. V, p. 270.)

devoir rompre les faibles liens qui l'attachaient encore à nous, afin de pouvoir, sans scrupule, se livrer aux intrigues qu'il préférait à l'emploi des talents, dont il pouvait cependant faire un si bel usage.

La retraite de MM. de Villèle et Corbière ¹ fut généralement considérée comme un événement dont les suites pouvaient devenir très funestes. Sans adopter toutes les exagérations, suites naturelles de la crainte ou de l'esprit de parti, sans croire que tous les royalistes allaient s'éloigner du gouvernement, qu'ils refusaient même d'aller aux élections

1. M. de Richelieu annonça que son parti était pris de courir tous les risques d'une rupture, qu'il ne ferait plus aucune démarche auprès de M. de Villèle et de Corbière, qu'il leur avait fait savoir qu'ils pouvaient porter à S. M. leur démission. Ils se rendirent en effet à Saint-Cloud (c'était le 23 juillet), annoncèrent au Roi leur retraite et prirent congé de lui.

Le ministre de la guerre qui entra après eux dans le cabinet de S. M. reçut ordre de retourner au plus vite à Paris donner cette nouvelle à M. de Richelieu et de lui dire en même temps, qu'il était impossible d'avoir été plus malséant que M. de Corbière dans son attitude et dans son langage. M. de la Tour-Maubourg avait à peine accompli sa mission, que ces messieurs arrivèrent chez le président du conseil. Leur visite fut courte; mais M. de Villèle revint seul un peu plus tard, dans le but, au moins apparent, d'exprimer ses regrets au duc. Il lui dit que tout ce qui se passait était contre son gré, mais qu'il était entraîné par son intraitable collègue, dont il avait même été quelquefois embarrassé. Il se mit à raconter ce qui s'était passé chez le Roi... (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 267.)

qui, par là, seraient exclusivement livrées aux libéraux et ne présenteraient plus que des choix de cette couleur, sans, dis-je, croire à toutes ces rêveries, il était impossible d'être tout à fait sans inquiétude.

Le départ de MM. de Villèle et Corbière avait été le signal d'un déchaînement contre le ministère : on ne manquait pas de crier à la trahison, on nous accusait d'avoir joué ces messieurs et tous les royalistes avec eux, de n'avoir tenu aucune de nos promesses; on nous soupçonnait enfin d'avoir traité avec le centre gauche, et même avec les Jacobins; on a vu dans ce précis tout ce qui s'est passé entre nous, et l'on a pu se convaincre du peu de fondement de toutes les assertions et de tous les bruits qui couraient alors. Nous n'avions pris aucun engagement, mais cependant nous avons toujours professé le plus grand désir de nous associer ces messieurs comme collaborateurs, mais non comme maîtres, et, s'ils n'ont pas accepté la première de ces qualités, cela n'a certainement pas été de notre faute.

Quoi qu'il en soit, l'impression que causa cette rupture n'en fut pas moins défavorable; notre position devenait difficile, critique même; il fallait agir avec une extrême circonspection pour éviter de fournir des armes à la malveillance, et de donner de la vraisemblance à toutes les inculpations dont elle nous accablait. Il fut d'abord résolu que nous ne nous écarterions pas de la ligne que nous avions suivie jusqu'à

ce jour, et que nous nous y maintiendrions avec encore plus de scrupule, évitant de nous rapprocher de la gauche, et aussi de paraître craindre la droite.

Plusieurs d'entre nous penchaient pour dissoudre la Chambre; ils voulaient annoncer, en convoquant une nouvelle assemblée, qu'elle serait élue pour cinq ou sept ans. Il me fut impossible de partager cette opinion : cette importante mesure ne me semblait pouvoir être prise que dans l'hypothèse de l'union intime du ministère avec les royalistes et d'une confiance réciproque. L'idée de reformer un centre en appelant à soi le centre gauche était chimérique : M. Decazes y avait échoué, quoiqu'il fût placé plus avantageusement que nous pour réussir. La nouvelle loi d'élections n'était pas favorable à ce système : il me paraissait impossible de l'adopter ¹. Ce n'était

1. Je ne dissimulai pas à M. de Richelieu que je ne croyais pas la première (résolution) compatible avec sa situation personnelle ni même avec son tempérament politique. Il faudrait en l'adoptant s'arrêter à des mesures qui lui répugneraient trop; il faudrait, par exemple, dissoudre la Chambre, et, pour les nouvelles élections, rompre avec des hommes qu'il lui coûterait infiniment de blesser. Il faudrait, par une conséquence nécessaire, se mettre dans une opposition ouverte avec Monsieur; cela seul, on ne peut le nier, était plus que délicat, c'était périlleux. Monsieur était l'héritier présomptif du trône; le Roi était dans un état de santé qui devait toujours faire craindre sa mort. Fallait-il s'exposer à un conflit dont le résultat le plus assuré serait, en cas de succès, d'enlever à l'héritier présomptif presque toute l'au-

donc qu'avec le centre droit et la droite qu'il fallait agir; mais comment espérer la coopération de celle-ci, lorsque la dissolution d'une Chambre où elle était en grande majorité, faite au moment de l'éloignement de MM. de Villèle et Corbière, indiquerait qu'elle aurait lieu en haine de cette droite, dont on n'avait certainement pas lieu d'être très satisfait?

L'irritation des esprits que produirait cette mesure aurait sans doute une influence très fâcheuse sur les nouvelles élections. Partout où les royalistes seraient en force, ils enverraient ce qu'ils auraient de plus fougueux, et il en serait de même des libéraux, dans les lieux où ils se trouveraient les plus forts; le centre seul courrait risque d'être affaibli dans la disposition actuelle des esprits, et la Chambre produite par cette nouvelle convocation devrait, suivant toutes les apparences, surpasser encore celle qu'elle remplacerait, en irritation et en violence.

Telle était alors ma conviction, et les événements ne m'ont pas fait changer d'opinion. — Je ne voulus pas donner mon approbation à ce projet qui, d'ailleurs, aurait fait naître beaucoup de dissentiments dans le conseil. Il ne restait donc qu'à tâcher de ramener, par une conduite pleine de loyauté et de franchise,

torité dont il aurait besoin, et lui préparer ainsi un commencement de règne difficile?... (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 263.)

tout ce qui, dans le parti royaliste, n'était pas déterminé d'avance à nous combattre. Il fallait en même temps conduire les affaires avec une telle sagesse, que le bonheur et la prospérité du pays fussent les meilleurs arguments à donner en faveur du ministère.

J'espérais, je l'avoue, et malheureusement je n'ai pas-bien jugé la force des passions de ces hommes, qu'une conduite si franche, une volonté si manifeste de ne marcher qu'avec les royalistes, une attention si scrupuleuse à ne pas faire un seul choix douteux ; enfin, le spectacle d'un gouvernement, conduisant sans secousse la France à un état de tranquillité, de bien-être et de prospérité, dont tout le monde était obligé de convenir, désarmerait la malveillance, ou ne laisserait au moins dans l'opposition de la droite, qu'un très petit nombre d'hommes peu considérés, que je n'étais pas même fâché d'y voir.

Ma confiance, il est vrai, n'était pas entière, mais je n'étais pas non plus sans quelque espoir de succès. Cet espoir, il faut le dire, n'était pas partagé par M. Lainé, et je dois rendre à sa pénétration la justice d'ajouter qu'il a prévu exactement ce qui est arrivé, et qu'il me l'avait écrit dès le mois de septembre. — Je me suis trompé, j'en conviens, et c'est un grand tort pour un homme qui est à la tête des affaires, mais je le dis en toute sincérité, j'aime mieux m'être trompé de cette manière que d'avoir triomphé

par les moyens employés par nos adversaires. Pourraient-ils, pour leur repos, ne pas sentir tout ce que j'éprouverais à leur place ! Il n'y eut donc plus d'autre chose à faire que d'attendre le moment des élections, en faisant autant de bien que possible¹.

En examinant notre position, nous vîmes qu'une des opérations les plus pressantes était de nous débarrasser des 12 millions de rentes qui existaient encore au trésor royal, et d'acquitter par ce moyen les dettes qui pesaient sur nous. Plusieurs causes rendaient cette mesure urgente et quelques-unes méritaient de trouver place ici.

La France, ainsi que je l'ai dit, n'avait pu ni dû prendre une part active aux mouvements militaires qui avaient étouffé les révolutions de Naples et du Piémont. Elle était également restée étrangère à ce qui se passait en Espagne et en Portugal. Cependant, l'état de ces pays menacés, les uns de tous les excès révolutionnaires, les autres ne devant leur tranquillité qu'à la présence des troupes étrangères, était bien fait pour attirer toute son attention.

L'idée des catastrophes qu'il était impossible de ne

1. Le duc de Richelieu écrivait le 29 juillet à M. de Serre : « ... Nous devons présenter le moins possible de lois propres à exciter les passions ; des canaux, un code rural, des chemins vicinaux, des choses d'administration et d'utilité publique ; le pays s'en trouvera mieux et nous aussi. » (*Correspondance de M. de Serre*, t. IV, p. 215.)

pas prévoir en Espagne, devait engager le gouvernement français à écarter à l'avance tout embarras de finances, qui aurait pu nuire à son action. Il était nécessaire de n'être arrêté par aucun obstacle, si la nécessité des circonstances obligeait à assembler une armée au pied des Pyrénées, ou à envoyer une flotte dans le nouveau monde. Mais, outre ces considérations déjà si puissantes, d'autres d'une nature encore plus grave forçaient à fixer ses regards sur les événements qui se passaient en Orient.

Pendant que les souverains, réunis à Laybach, avisaient aux moyens de calmer les troubles qui agitaient la belle Italie, un autre incendie, d'une nature bien plus alarmante, menaçait d'embraser tout l'Orient. Les Grecs, courbés depuis trois cents ans sous le joug des Ottomans, essayèrent tout à coup de lever l'étendard de la révolte, ou, si l'on veut, de la liberté. Cet événement surprenait seulement les hommes qui n'avaient aucune connaissance de ces contrées, ou qui les avaient parcourues sans réflexion. D'un côté, le gouvernement turc, croulant de toutes parts sous son propre poids, et ne se soutenant plus qu'à l'aide du lien religieux, plus puissant peut-être dans la religion de Mahomet que dans toute autre; de l'autre, des peuples que leur commerce et leurs rapports avec le reste de l'Europe avaient prodigieusement enrichis depuis trente ans, qui avaient acquis par cette fréquente communica-

tion avec les Européens, toutes les idées nouvelles sur les droits des peuples, et que leurs voyages et leurs établissements dans diverses contrées de l'Europe, mettaient à même de comparer les gouvernements réguliers des nations civilisées, avec celui des Barbares sous lequel ils avaient le malheur de vivre.

Appelés depuis cinquante ans à la liberté par leurs coreligionnaires du Nord, qui ne négligeaient aucun moyen d'étendre leur influence dans toutes les parties de la Grèce, il était évident que l'occasion seule avait manqué jusqu'alors aux Hellènes pour secouer le joug des Musulmans.

L'aveuglement de ceux-ci était tel qu'ils avaient laissé établir, en plusieurs lieux, des écoles où les jeunes gens venaient en foule puiser dans l'étude de l'histoire de leurs ancêtres, la haine de leurs oppresseurs et l'amour de la liberté. Un grand nombre d'autres jeunes Grecs étudiaient dans les universités de l'Europe. Ceux de leurs compatriotes qui avaient trouvé asile et fortune soit en Italie, soit surtout en Russie, fournissaient abondamment aux frais qu'occasionnaient ces établissements d'instruction publique et, si quelque pacha, plus clairvoyant ou plus averse, voulait troubler l'existence de ces écoles, l'argent donné à propos mettait promptement un terme à toute persécution.

Enfin, les bords de la mer Noire soumis à la Russie,

dont les villes sont de véritables colonies grecques, établissaient entre elles et la Grèce des rapports continuels, qui donnaient au cabinet russe les moyens d'exercer une influence toujours croissante, d'année en année. Tous les agents commerciaux russes dans l'Archipel et dans les Échelles du Levant étaient Grecs. D'un autre côté, les armées de terre et de mer de la Russie comptaient un grand nombre d'officiers distingués de cette nation. Tout se préparait donc pour un événement que l'état d'anarchie où se trouve l'empire ottoman favorise encore.

Depuis longtemps, l'autorité du Grand-Seigneur est méconnue à quatre lieues de sa capitale : les pachas refusent l'obéissance, se font la guerre entre eux, et ne sont d'accord que pour pressurer les rayas et désoler le pays. Que pouvait-on attendre d'un pareil ordre de choses, si ce n'est une révolution générale qui, à la vérité, pouvait être retardée de quelques années, mais qu'aussi le moindre événement pouvait faire naître?

Il se peut que les révolutions d'Espagne et d'Italie aient hâté le moment de l'explosion, en exaltant l'esprit des Grecs et en leur offrant l'exemple des succès obtenus par les révoltés de ces contrées. Peut-être même, nos révolutionnaires et ceux des autres pays ont-ils contribué à accélérer le mouvement. — Je sais qu'ils s'en réjouissent, mais je trouve dans les circonstances que j'ai rapportées, des motifs suffi-

sants pour expliquer un événement que je regardais depuis longtemps comme probable.

Quoi qu'il en soit, j'ai lieu de croire que les premiers auteurs du projet de soulèvement en avaient fixé le moment à une époque plus éloignée : c'était à l'automne de 1822 qu'en avait été remise l'exécution, et l'étonnant coup de tête du prince Ypsilanti¹ a été la cause de ce changement dans leurs desseins. Ypsilanti ne pouvait ignorer que l'empereur Alexandre

1. A cette époque, la Grèce avait perdu son autonomie depuis près de quatre siècles et, sous la domination du Croissant, avait été torturée et anéantie. Le patriotisme avait cependant survécu dans l'âme des Hellènes à l'abaissement moral que produit l'esclavage. Ali-Pacha, gouverneur de l'Albanie, avait été le principal instrument des procédés barbares appliqués par la Porte à ses vassaux grecs, depuis le commencement du siècle. Mais Ali songeant à se déclarer indépendant de son suzerain, le sultan Mahmoud envoya une armée mettre le siège devant Janina, capitale du pacha révolté. C'est alors que celui-ci, oubliant qu'il avait été le bourreau des Grecs, eut l'ingénieuse idée de leur prêcher l'indépendance, pour en faire des alliés de sa propre insurrection.

L'appel fut entendu : le prince Alexandre Ypsilanti, descendant d'une des familles les plus considérables du *Fanar*, officier distingué qui avait perdu, en 1814, un bras à la bataille de Dresde, qui était major-général russe et aide de camp de l'empereur Alexandre, parvint à recueillir des sommes considérables en Russie, auxquelles il ajouta sa propre fortune et celle de sa sœur, se mit à la tête des jeunes Grecs qu'on appelait *hétairistes* et, le 6 mars 1821, il entra en Moldavie les armes à la main.

n'approuverait ni ne favoriserait cette insurrection : que pouvait-il donc attendre de son imprudente entreprise, si ce n'est d'attirer sur ces malheureuses principautés le déluge de calamités dont elles sont inondées depuis dix mois? Ne savait-il pas que leurs habitants ont pour les Grecs une haine bien plus grande encore que celle qu'ils portent aux Turcs mêmes? Il ne pouvait donc attendre de leur part ni concours, ni appui; bien plus, il devait craindre que les désastres inévitables auxquels il s'exposait ne contribuassent à river pour longtemps les fers de ses compatriotes. C'est en effet ce qui serait arrivé, si les Ottomans eux-mêmes n'eussent donné des forces à l'insurrection par leur conduite barbare et impolitique¹. Il n'est pas nécessaire d'en retracer ici tous

1. Le Sultan, cherchant à comprimer l'insurrection par la terreur, fit d'abord assassiner Ali-Pacha qu'il n'avait pu réduire par les armes. Le patriarche grec de Constantinople, trois évêques et une cinquantaine de personnages marquants de la colonie grecque furent pendus sans jugement. Quant au corps insurgé commandé par le prince Alexandre Ypsilanti, il fut battu et dispersé près de Galatz, sur la rive gauche de l'Olta : l'élite de la jeunesse hellène trouva la mort dans cette catastrophe. Pendant qu'avaient lieu ces actes de barbarie et de répression, les Turcs étaient entrés en Morée et avaient ravagé cette contrée.

Quant au prince Ypsilanti, accablé par les Turcs, abandonné par une grande partie des siens, rayé des contrôles de l'armée russe, il parvint à grand'peine à repasser la frontière le 19 juin 1821; mais, arrêté par l'ordre de l'empereur d'Autriche, il fut enfermé dans la forteresse de Munkacs, puis

les détails, mais l'appel que fit le Grand-Seigneur à tous les fidèles musulmans, l'ordre qu'il leur donna de prendre les armes, au nom de la religion et pour sa défense, peut certainement être regardé comme l'acte le plus imprudent, et dont les suites seront les plus funestes. C'est aux atrocités qu'amena le déchaînement fanatique des Turcs, atrocités qui n'ont pas cessé depuis qu'existe un état de mésintelligence avec la Russie qui, tôt ou tard, ne peut tarder d'amener la guerre, malgré les dispositions pacifiques de l'empereur et le besoin qu'a son pays, comme tous les autres, de la continuation de la paix générale en Europe.

Personne plus que moi ne s'afflige de cette catastrophe, qu'il eût été si désirable de pouvoir retarder, ne fût-ce que de quelques années. J'en prévois les immenses résultats et il ne me faut, pour les craindre et m'en affliger d'avance, que le spectacle de la joie des révolutionnaires, et les vœux ardents dont ils appellent la guerre. Mais ce sentiment profond ne saurait m'empêcher de la croire inévitable, et cette conviction que j'ai cherché à faire partager au conseil du Roi, devait nous engager à nous mettre en mesure de pouvoir jouer, dans

interné en Bohême. Lorsqu'enfin le héros grec fut rendu à la liberté, sa santé ruinée par les souffrances morales et physiques était entièrement perdue : il mourut à Vienne, le 31 janvier 1828, dans sa trentième-sixième année.

ces grands événements, le rôle qui convient à la France¹.

Déjà nos forces navales dans le Levant avaient été fort augmentées : elles consistaient en seize bâtiments de différentes grandeurs, et les sages instructions qui avaient été données au commandant de cette division navale, jointes aux qualités personnelles de cet officier, le contre-amiral Halgan², ont établi dans le Levant l'honneur du nom français d'une manière incontestable. Nos forces ont été partout employées à protéger notre commerce et celui de tous les Européens; partout nous avons secouru et sauvé les malheureux, à quelque parti, à quelque croyance qu'ils appartenissent. Le souvenir du rôle qu'a joué la marine française dans cette horrible époque durera longtemps dans l'esprit des Orientaux.

1. Le duc de Richelieu semble prévoir ici la ligue des trois puissances russe, française et anglaise, qui devait avoir sa sanction par la défaite des Ottomans à Navarin, où la flotte turco-égyptienne fut détruite en moins de trois heures (1827).

2. Emmanuel Halgan (1771-1852) fit contre les Anglais les campagnes de 1793 à 1812. Capitaine de vaisseau en 1809, il défendit Helvoet-Sluys, en décembre 1813, contre les Hollandais insurgés. L'année suivante, il sauva du bombardement la place d'Anvers et les établissements de la marine française. Contre-amiral et député du Morbihan en 1819, il reçut le commandement de l'escadre du Levant en 1821, devint conseiller d'État en 1824 et vice-amiral en 1829. La monarchie de Juillet lui confia le gouvernement de la Martinique et le fit pair de France.

Mais ce n'était pas à un si faible armement qu'il fallait nous borner. Si la guerre éclatait, il était nécessaire de pouvoir consacrer des fonds considérables pour l'armement d'une flotte et nous devions, par conséquent, dégager notre situation financière de toute espèce d'embarras. Nous nous décidâmes donc à placer les douze millions de rente qui appartenaient au trésor, et nous adoptâmes le mode de publicité dont l'Angleterre nous donnait l'exemple : on publia les conditions, on fixa un terme où les propositions seraient reçues et l'emprunt cédé au plus offrant.

Cette opération eut tout le succès que nous pouvions désirer. Nous eûmes la satisfaction de voir les offres dépasser de beaucoup les prix que nous avions fixés nous-mêmes et l'emprunt passer entre les mains des plus honorables banquiers de la capitale¹. Ce succès me donna un peu de confiance; il prouvait le crédit dont nous jouissions, et je me flattais que la crainte de troubler un ordre de choses qui s'affer-

1. Le ministre des finances avait mis en vente une somme de 12 514 000 francs de rente provenant de crédits votés pendant les trois dernières années. Cette vente fut adjugée le 9 août 1821 à MM. Hottinguer et Delessert, au cour de 85 fr. 55 centimes. — MM. Greffuhle, Laffitte et Rothschild avaient fait, de leur côté, des offres que leur prix moins élevé avait fait repousser. Le succès de cette opération produisit le meilleur effet à la bourse de Paris, et le cours de la rente monta en deux mois de 5 fr. 50 centimes.

missait d'une manière aussi satisfaisante, retiendrait beaucoup d'honnêtes gens, et les empêcherait de se livrer entre les mains des agents de l'intrigue.

Le trésor royal se trouva donc débarrassé des dettes qui l'obéraient encore; la place cessa d'être menacée par cet énorme paquet de rentes, que ceux qui en étaient devenus détenteurs avaient intérêt à ne mettre que peu à peu en circulation, de manière à ne jamais peser sur les cours. Aussi, s'élevèrent-ils progressivement : ils étaient au-dessus de 90 francs et auraient encore monté, sans les événements qui ont eu lieu. Tout ce que les circonstances pouvaient nous obliger à faire devenait facile, et nous pouvions attendre avec moins de soucis ce que l'avenir nous préparait.

M. le baron Pasquier s'occupa d'un mémoire¹ dans lequel il examinait l'état de l'Europe, les chances probables et les divers partis que la France pouvait prendre dans les différentes hypothèses. Ce mémoire extrêmement lumineux, qui fut lu au conseil du Roi, concluait à ce que, dans tous les cas, il était convenable aux intérêts de la France, et à ceux de la

1. Le travail dans lequel j'avais exposé ces idées, ayant été approuvé par le duc de Richelieu et mes collègues, fut soumis au Roi dans un conseil, le 17 octobre. S. M. en approuva les conclusions..... Ce rapport peut être considéré comme le dernier acte émané du ministère Richelieu relativement aux affaires étrangères. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, pp. 354 et 355.)

maison de Bourbon, de prouver que nous pouvions sans crainte réunir une armée, ce que les malveillants, tant à l'intérieur qu'au dehors, affectaient de nier; qu'en conséquence, un corps de vingt-cinq mille hommes serait rassemblé dans un camp, au commencement de l'été, dans une position centrale à portée de l'Italie, de l'Espagne et de la mer; il fut également décidé que l'armée serait alors augmentée d'une force à peu près pareille, afin que si ce corps d'armée était mis dans la nécessité de sortir des frontières, il y restât toujours un nombre de troupes égal à celui que nous avons aujourd'hui. En même temps, on devait armer une escadre assez forte pour que tout ce corps, infanterie, cavalerie et artillerie, pût être embarqué, en cas de besoin¹.

1. Dans l'attente des événements qui pouvaient survenir, la France se mettait en mesure d'y faire face. Dès le 17 octobre, sur un rapport présenté au Roi par le ministre des affaires étrangères, il avait été décidé en conseil qu'on réunirait de 20 à 30 000 hommes dans les départements voisins de la Méditerranée, et qu'on formerait à Toulon une escadre de douze à quinze bâtiments de guerre. Le gouvernement français, dont la politique extérieure comme celle de dedans était dirigée par les vues les plus honnêtes et les plus droites, faisait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir la paix et, en même temps, pour protéger en Orient les intérêts de l'humanité et de la civilisation dont l'Autriche et l'Angleterre semblaient tenir si peu de compte. — Tandis que ses consuls et ses forces navales s'interposaient, quelquefois avec efficacité, dans les îles et même dans quelques ports de la Grèce pour arracher des victimes à la fureur des Turcs,

Il ne s'agissait pour le moment que de préparer les moyens nécessaires pour exécuter promptement cet armement à Toulon. On ne voulait pas livrer à la discussion des Chambres une demande de nouveaux fonds; on préférait, avec raison, prendre sous la responsabilité ministérielle les dépenses extraordinaires que ces armements auraient occasionnées; elles auraient été suffisamment justifiées par la gravité des circonstances et par le rôle que la France s'apprêtait à jouer. Le Roi approuva les conclusions du mémoire et nous les adoptâmes comme règle de conduite. Ces frais extraordinaires auraient monté à une vingtaine de millions et, dans l'état prospère de nos finances, cela ne présentait pas la moindre difficulté, ni ne pouvait causer le plus léger embarras.

Je n'ai plus aucune mesure de quelque importance à rapporter jusqu'à la convocation des collèges élec-

à Constantinople sa légation travaillait à ramener la Porte à plus de modération et à ménager à la Russie la satisfaction que réclamait sa dignité. Malheureusement cette action plus complètement sincère que celle de l'Angleterre et de l'Autriche, était moins efficace encore. La politique suivie en Orient par la République et par l'Empire avait détruit la grande influence que le gouvernement français y exerçait jadis. Les désastres de 1814 et de 1815 avaient achevé d'anéantir ce qui pouvait en subsister encore, et le premier ambassadeur que le gouvernement royal y eût envoyé, le marquis de Rivière, était, par son inexpérience comme par la direction de ses idées, peu propre à la rétablir. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 299.)

toraux et la nomination des présidents, excepté toutefois les deux ordonnances concernant les dépenses locales dans les départements et les communes ¹. Depuis longtemps on se plaignait, et non sans raison, de la centralisation de toutes les affaires à Paris, ce qui ne servait qu'à augmenter l'influence des bureaux, sans présenter aucun avantage. Souvent ces plaintes

1. Au milieu des attaques passionnées dont le ministère se voyait assailli de tous côtés, il cherchait les moyens de s'affermir et de déjouer les projets de ses adversaires, en donnant satisfaction aux intérêts et aux besoins des populations et même aux vœux du côté droit dans ce qu'ils avaient de raisonnable et d'acceptable. N'ayant pu faire voter pendant la dernière session la loi, d'ailleurs si incomplète, qui devait organiser le système départemental et municipal, il en détachait et publiait, en forme d'ordonnance royale, quelques dispositions qui relâchaient tant soit peu les liens de la centralisation administrative. Aux termes de ces ordonnances, les délibérations des conseils généraux devaient désormais être exécutoires sur la seule approbation des préfets, lorsqu'elles seraient relatives à l'administration des biens de toute nature appartenant aux communes, à des constructions, à des réparations, à des travaux et autres objets d'intérêt communal, et que les dépenses relatives à ces travaux seraient faites au moyen de revenus propres à la commune ou d'impositions affectées par la loi à ses dépenses ordinaires. Toutefois, les budgets des villes ayant plus de 100 000 francs de revenu continuaient à être soumis à l'approbation du Roi; les travaux d'entretien des routes départementales, dans les limites des sommes inscrites aux budgets votés par les conseils généraux, devaient être exécutés sur la seule approbation donnée par le préfet aux devis des ingénieurs. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 315.)

avaient retenti dans les Chambres, et ce qu'on regret-tait le plus dans le projet de loi sur l'organisation départementale et municipale, qui n'avait pu être discuté lors de sa présentation dans la dernière session, c'était la disposition par laquelle les dépenses au-dessous d'une certaine somme pouvaient être faites dans les localités sous l'approbation du préfet, et sans recourir au ministère de l'intérieur. Nous pensâmes donc qu'en extrayant de cette loi tout ce qui pouvait être fait par ordonnance, nous ferions une chose utile et qui serait agréable aux administrateurs et aux administrés : c'est en effet ce qui eut lieu, et les deux ordonnances qui furent publiées alors, reçurent une approbation universelle ¹.

Qu'il me soit permis d'arrêter un moment mes

1. Nous avons vu à la note précédente quel fut l'objet de la première de ces ordonnances; celui de la seconde eut pour but de soulager les membres du clergé. Cette ordonnance accorda une augmentation de 50 francs aux vicaires des paroisses qui ne recevaient que 250 francs. On augmenta d'un dixième le fonds de 250 000 francs destiné à soulager la misère des curés et des anciens desservants, qui n'était pas moindre que celle des vicaires, et, les mêmes dispositions furent prises relativement au fonds de 450 000 francs, créé pour secourir les anciennes religieuses.

C'est à ce moment que le duc de Richelieu, voulant donner un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il portait aux affaires de la religion, et du désir qu'il avait d'en rehausser l'éclat, fit élever à la pairie les archevêques de Bordeaux et de Rouen, Mgrs Charles-François Daviau du Bois de Sanzay et François-Pierre de Bernis.

regards sur l'état de la France, tel qu'il était dans l'intervalle des deux sessions. Je crois que depuis la Révolution, il n'y eut jamais une époque où elle ait joui d'un aussi grand bien-être : la tranquillité la plus parfaite régnait d'un bout à l'autre du royaume, et à un tel point que la correspondance des préfets avait perdu tout intérêt par son uniformité. Les esprits s'étaient bien visiblement calmés et même les débats des Chambres, quelque animés qu'ils fussent, ne produisaient plus, à beaucoup près, le même effet qu'en 1820. Les fonctionnaires publics, comme les citoyens, commençaient à croire à la fixité de l'ordre établi, chacun s'occupait beaucoup plus de l'amélioration de sa fortune, de ses entreprises industrielles et de ses intérêts privés, que des affaires publiques et des discussions des Chambres.

Cependant quelques parties de la France souffraient du bas prix des blés, suite de la surabondance des récoltes, mais la pénurie d'argent ne se faisait sentir nulle part, puisque partout une immense quantité de bâtisses s'élevait jusque dans les plus petits villages, et l'on n'ose rapporter, de peur de n'être pas cru, le nombre étonnant de maisons nouvelles que plusieurs grandes villes, et notamment Paris, ont vues s'élever dans leur sein, pendant le cours de cette année 1821. Ce n'est qu'à l'aisance générale et à l'augmentation considérable des consommations de toutes natures, qu'on doit attribuer l'essor incroyable qu'avaient pris

nos fabriques; on comptait vingt-cinq mille métiers à Lyon ¹, et la même progression avait eu lieu dans toutes les contrées manufacturières.

Quoique nos fabricants se fussent ouvert des débouchés à l'étranger, c'était bien évidemment à la consommation intérieure qu'était due, en grande partie, cette prospérité si remarquable. Le commerce maritime seul était un peu en souffrance; mais, s'il n'avait pas suivi la progression générale, au moins il n'était pas déchu de ce qu'il était les années précédentes, et quelques branches, notamment la pêche, s'étaient même considérablement accrues.

Enfin, pour achever ce tableau, les finances étaient dans un état prospère; de grandes lignes de navigation allaient bientôt sillonner la France, où l'affluence d'une grande quantité d'étrangers venaient payer un énorme tribut à la douceur du climat, aux agréments et aux jouissances multipliées qu'on y trouve plus qu'en aucun pays du monde.

Telle était la situation de la France : assurément le ministère était bien loin de s'attribuer le mérite de cet état de prospérité. Il connaît les immenses res-

1. M. de Lally a passé à Lyon; il y a trouvé une prospérité admirable; on comptait, il y a cinq ans, cinq mille manufactures; il y en a trente-cinq mille à présent. Les principaux chefs lui disaient : « Nous sommes fort contents de nos autorités; pourvu que cela continue, tout ira bien ». (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 214.)

sources du pays, l'activité et l'industrie de ses habitants; il sait qu'en les laissant à eux-mêmes, ils répareront promptement, et les maux que les éléments ont pu leur causer, et ceux qu'ils doivent aux fautes et aux erreurs des gouvernants. Aussi, les ministres ne réclament-ils pas l'honneur d'avoir amené cet heureux état de choses, mais seulement celui de ne l'avoir pas empêché. Ceux qui connaissent les affaires des hommes autrement que par les théories, trouvent que c'est déjà un éloge suffisant pour une administration, d'avoir prévenu le mal et de n'avoir pas empêché le bien.

Pourquoi faut-il que l'ambition de quelques hommes, qui se parent du manteau de la religion, et l'aveugle impatience d'une foule d'autres, soient venues remettre en question ce qui paraissait assuré, et fermer pour toujours cet avenir de prospérité qui venait de s'ouvrir pour notre chère France?

Nous voulions commencer la session de bonne heure, afin de sortir, s'il était possible, de ce provisoire dont les inconvénients frappaient tous les esprits. Aussi dès le milieu de septembre, nous nous occupâmes du choix des présidents des collèges électoraux. Fidèles à notre système de ne reconnaître pour alliés que la droite et le centre droit, nous n'hésitâmes pas à choisir tous nos présidents dans cette ligne; notre exclusion ne porta que sur le petit nombre d'hommes de la droite qui avaient voté

contre nous dans la loi de la censure, et notamment MM. Delalot, Bertin de Vaux, Vaublanc, Clausel de Coussergues et Castelbajac. Plusieurs autres qui ne nous voulaient pas beaucoup plus de bien, mais que nous espérions ramener par cette conduite loyale et généreuse, furent nommés comme s'ils eussent été de nos amis. Ce système n'a pas réussi, mais, une fois adopté, il fallait le suivre sans déviation, si l'on voulait en attendre quelque succès.

Notre liste parut et fut généralement approuvée. Seulement, Monsieur trouva qu'il aurait été plus politique de ne pas donner l'exclusion aux personnes que j'ai nommées, parce qu'il était probable qu'elles seraient réélues malgré nous, et qu'alors elles reviendraient avec un fond d'aigreur beaucoup plus violent, ce qui du reste n'était guère possible. Le fait est que Monsieur avait toujours une préférence marquée pour ces messieurs de l'extrême droite, et qu'il craignait notre opposition à leur réélection. Au reste, Monsieur ne me parlait plus des affaires intérieures, quoique je le visse deux fois par semaine. Nous ne nous entretenions plus que de la politique extérieure, qui fournissait une ample matière à la conversation.

Le moment des élections arriva, et, si le résultat ne fut pas absolument conforme aux vœux du gouvernement ¹, en amenant ce que la droite pouvait

1. Il était facile de prévoir ce qui sortirait d'élections ainsi préparées. Sur 88 nominations, la gauche et le centre gauche

offrir de plus violent, le parti libéral fut au moins complètement vaincu, car sur cinquante-quatre députés d'arrondissement, il n'en obtint que quatorze et pas un seul dans les grands collèges. Mais il était évident que le parti ministériel proprement dit avait eu le dessous, et que force était restée presque partout aux exagérés de la droite.

De tous ceux que j'ai cités plus haut, nous ne parvînmes à exclure que Bertin de Vaux, dont la rancune et la haine active nous furent peut-être plus nuisibles que n'aurait été sa présence à la Chambre. Clausel de

en obtinrent 14, ce qui leur donnait un gain de quelques voix par rapport à la situation antérieure. Le plus marquant des opposants réélus était M. Royer-Collard, dont M. de Serre, emporté par la passion au point d'oublier les convenances d'une ancienne amitié, repoussa autant qu'il était en lui la candidature, tandis que M. Pasquier, M. Siméon et M. de Richelieu lui-même, avec plus d'habileté et de tact, s'abstenaient d'y mettre obstacle. M. Royer-Collard éprouva un très vif ressentiment contre le garde des sceaux. Le centre ministériel eut vingt nominations seulement. La droite, se renforçant à ses dépens, en eut plus de 50, dont une vingtaine appartenait à sa portion la plus violente. Le seul de ces candidats dont le ministère réussit à empêcher la réélection fut M. Bertin de Vaux; mais ce n'était pas à la tribune qu'il était le plus dangereux; c'était dans son journal, paralysé, en ce moment, il est vrai, par la censure; c'était par l'action qu'il exerçait sur M. Delalot et par ses intrigues avec M. de Chateaubriand, avec M. de Talleyrand, avec M. Molé. Exaspéré par l'échec qu'il venait de subir, il n'en devint que plus actif dans sa haine contre le ministère. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 327.)

Coussergues fut élu à l'aide même des présidents que nous avions nommés et qui, tout en le reconnaissant pour un fou, ne manquèrent pas de donner leur voix à celui que portaient tout le clergé et toutes les dévotes de Rouergue.

La Chambre se trouva à peu près telle qu'elle était la session dernière; vingt-cinq ou trente membres seulement ne furent pas réélus. Le résultat de ces élections prouve qu'avec la loi actuelle et une direction de la part du gouvernement, telle que celle que nous avions donnée, le parti libéral n'était plus à craindre; mais il fit voir aussi qu'une réélection générale n'aurait pas amené plus de modération et que, selon toute apparence, le centre seul se fût affaibli.

A la vue des hommes auxquels nous allons avoir affaire, mes espérances diminuèrent et je commençai à craindre, non ce qui est arrivé (il était presque impossible de le prévoir), mais les difficultés que nous aurions bien de la peine à surmonter. Pour y échapper autant qu'il serait en nous, nous résolûmes d'abrégier la session le plus possible et de ne présenter, outre les lois de finances, que celles sur la presse et sur la censure, celles sur les chemins vicinaux et quelques lois sur des canaux.

La loi des comptes devait être présentée le lendemain du jour où la Chambre serait constituée, et le jour d'après, le budget. Il était simple, clair, à peu près le même que le dernier; une augmentation

de cinq millions, destinés à la marine, en était le point le plus saillant : elle était suffisamment justifiée par l'accroissement de nos armements, puisque cette année 1821, au lieu de soixante-treize bâtiments armés, nous en avons cent de toutes grandeurs, montés par douze mille matelots.

Le budget contenait aussi le dégrèvement complet de la contribution foncière et, en y ajoutant l'abolition de la retenue sur les traitements des fonctionnaires publics, c'était un objet de trente-quatre millions. On pouvait encore espérer qu'un plan aussi simple obtiendrait le suffrage de la Chambre, mais pour cela il aurait fallu que les intrigues cessassent d'agir, et que la démolition du ministère ne fût pas résolue dans les comités secrets ¹; c'était là qu'on

1. M. de Villèle écrivait le 14 novembre à Madame de Villèle : « ... L'extrême droite est plus décidée que jamais à faire une opposition systématique et à rejeter, bon ou mauvais, tout ce que présentera le ministère; elle fait tous ses efforts pour entraîner le reste de la droite dans cette marche. Elle a été repoussée avec perte chez Piet avant mon arrivée; c'est ce qui fait qu'elle m'attendait elle-même avec impatience; elle me dit aujourd'hui que, si je le voulais, j'obtiendrais des autres ce qu'elle n'a pu obtenir elle-même. Mais elle se trompe; d'abord, je le tenterais en vain; en second lieu, je ne le voudrais pas, car je ne le crois pas conforme à mes devoirs. »

Le 11 novembre M. de Villèle avait inscrit sur son carnet : « Été le soir avec nos intimes chez Adrien de Rougé, où je ne les ai pas trouvés plus disposés à s'entendre qu'ailleurs, tant les têtes sont montées et le système suivi par le ministère insoutenable. »

avait décidé une épuration plus complète et immédiate ¹ : MM. de Serre et Roy étaient les seuls qu'on consentit à me laisser pour le moment ; tout le reste devait être éloigné ; mais surtout et avant tout le monde, M. Pasquier, contre lequel la langue française ne fournissait plus assez de termes de mépris et d'horreur. Tous les salons retentissaient chaque soir d'imprécations contre lui ² : on n'articulait pas un

1. M. de Villèle écrivait encore le 2 décembre à sa femme : « Chaque jour se déroule davantage la coalition monstrueuse des pointus avec la gauche. Le système de violence gagne de plus en plus dans la Chambre et l'on ne peut prévoir où il s'arrêtera. La position des gens de bien est horriblement difficile parce qu'ils ne peuvent défendre un ministère qui, depuis son alliance avec des royalistes, s'est entêté à ne leur donner aucune satisfaction, même à l'ouverture de la session. Enfin les ministres les plus exposés à l'animadversion ont comme provoqué eux-mêmes l'attaque de leurs ennemis, en préparant leur retraite et se faisant ouvrir à l'avance l'asile de la pairie. Aussi personne n'est-il tenté de les défendre, et chaque jour semble rendre leur chute plus inévitable. »

En effet MM. Pasquier, Siméon et Portal venaient d'être nommés pairs de France par le Roi.

2. Dans la harangue que M. Delalot prononça à la Chambre le 3 décembre, désignant M. Pasquier et faisant allusion à la situation qu'il avait occupée sous l'Empire, le bouillant député s'écriait : « Les ultra-royalistes, messieurs ! Lorsque Bonaparte gouvernait, si quelqu'un de ses ministres, si quelque agent de sa police, si quelque directeur d'intrigue avait jamais osé flétrir devant lui le zèle de ses serviteurs en les qualifiant d'ultra-bonapartistes, je vous demande s'il y eût eu dans tout l'empire un cachot assez noir pour y ensevelir

fait, ni contre sa conduite antérieure, ni contre l'administration dont il était chargé; mais les injures et les outrages ne lui étaient pas moins prodigués, et le grief auquel on s'attachait surtout était d'avoir causé, par son ascendant sur moi, la rupture avec MM. de Villèle et Corbière. On a vu plus haut combien ce reproche était dénué de fondement.

Les autres ministres proscrits n'obtenaient pas les honneurs d'une réprobation aussi éclatante : M. Mounier était celui qui, après M. Pasquier, était le plus en butte à la haine du parti; mais plus parce qu'on voulait avoir sa place que pour toute autre raison. Il est assez remarquable qu'en affectant toujours de vouloir me conserver, en me séparant de mes collègues de la manière la plus offensante, on eut soin cependant de s'en prendre aux hommes avec lesquels j'avais plus de rapport dans le ministère ¹.

l'auteur d'un pareil attentat. Et c'est sous le règne de Louis XVIII qu'un agent de la police impériale, un détracteur public des Bourbons, ose diriger contre les fidèles amis du Roi de telles accusations! »

1. Un groupe de royalistes qui composaient le véritable parti de M. de Villèle, restait étranger aux emportements de MM. de la Bourdonnaie, Delalot et de leurs amis. On y remarquait M. de Bonald, M. Benoist, M. Josse Beauvoir, M. de Cardonnel, le président Chifflet, M. de Kergorlay, M. de Béthisy et M. Piet. Ils s'étaient réunis plusieurs fois pour aviser au parti qu'il y avait à prendre et ils s'étaient arrêtés à l'idée d'une combinaison moyenne qui, en éliminant MM. Pasquier, Siméon, Portal et de la Tour-Maubourg, pour

M. Pasquier, dans son département, ne faisait rien sans moi : toutes les résolutions étaient prises en commun et m'appartenaient autant qu'à lui. Quant à M. Mounier, on savait qu'il avait été mon collaborateur à Aix-la-Chapelle, qu'il était l'homme de mon choix et de ma confiance, qu'il ne faisait et n'avait jamais rien fait sans mon aveu. Comment donc s'imaginer que, de plein gré, j'irais me séparer d'hommes avec lesquels j'avais partagé la bonne et la mauvaise fortune, et qui ne m'avaient jamais donné le moindre sujet de plainte? — C'était évidemment s'en prendre à moi, que d'attaquer ainsi mes amis, et je n'ai jamais pu envisager autrement cette conduite, de quelques protestations que j'aie d'ailleurs pu être l'objet.

La session s'ouvrit le 5 novembre sous ces tristes auspices. Le discours du Roi fut simple, noble, et offrit le tableau véritable, et des rapports de la France avec l'étranger, et de sa situation intérieure. L'impression qu'il fit, tant à Paris et dans tout le royaume qu'au dehors, fut extrêmement favorable : j'en excepte toujours les libéraux d'un côté, et de l'autre, ces royalistes qui s'étaient déclarés nos ennemis. Mais ni les uns ni les autres ne purent nier la vérité des faits

faire place à M. de Villèle, à M. Corbière, à M. Lainé et au duc de Bellune, eût maintenu dans le conseil M. de Richelieu avec M. de Serre et M. Roy; mais M. de Richelieu, à qui on porta des paroles dans ce sens, n'y répondit que par un refus absolu. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 377.)

qui y étaient présentés¹. Seulement, le Roi ayant dit dans son discours que les esprits se calmaient, ils se promirent bien de donner un démenti formel aux paroles royales, en prouvant que, si elles étaient vraies par rapport à la France en général, il n'en était pas ainsi de la Chambre des députés, où l'esprit de parti le plus ardent et les passions violentes allaient bientôt se développer dans toute leur force.

Les députés arrivaient cependant, mais lentement, et plusieurs jours s'écoulèrent avant qu'ils fussent en nombre suffisant pour pouvoir procéder aux opé-

1. La session fut ouverte le 5 novembre. Il n'y avait pas plus de 250 députés présents. Le discours du Roi respirait le calme et la confiance. Au sujet des affaires d'Orient, il exprimait l'espérance que la prudence et le bon accord des puissances trouveraient le moyen de satisfaire à ce que la religion, la politique et l'humanité pouvaient demander. Il constatait les progrès de l'agriculture, de l'industrie, des arts, du commerce, ces éléments de la prospérité publique. Il montrait, dans l'époque choisie pour la réunion des Chambres, la preuve manifeste du désir de compléter le bon ordre des finances, en mettant un terme aux crédits provisoires. « Les lois, disait-il encore, sont respectées, l'ordre et la discipline règnent dans l'armée, les passions se calment, les défiances se dissipent. Persévérons dans les sages mesures auxquelles il faut attribuer de si heureux résultats, dans cette unité de vues qui a si efficacement désarmé la malveillance et comprimé les derniers efforts de l'esprit de trouble et de désordre. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 338.)

rations préparatoires nécessaires pour constituer la Chambre. C'était déjà un grand mal que ce retard; outre le temps perdu pour la discussion et l'adoption à temps du budget, les membres déjà arrivés, livrés aux intrigants, échauffés par les salons de Paris, et circonvenus par les agents du parti royaliste exagéré, perdaient toute la modération qu'ils auraient pu apporter de leur province, et se liaient de manière à ne pouvoir plus revenir à des idées sages. Ceux qui arrivaient successivement se rapprochaient naturellement de leurs amis qui, déjà engagés, en engageaient d'autres. Il se forma de la sorte, dans la droite, un parti puissant et nombreux qui, sans partager toutes les exagérations des hommes de l'extrême droite¹, fut cependant conduit par eux et suivit toutes leurs impulsions² : ils étaient au

1. 2 décembre. Eu dans l'après-midi la visite de M. Delalot venant me solliciter de me mettre à la tête de l'opposition jacobino-royaliste; après beaucoup d'autres observations, je lui ai fait celle de l'impossibilité d'amener ce faux système à une solution, à moins de combiner un ministère de droite et de gauche, qui offrit des garanties suffisantes à chacun des partis coalisés; il m'a répondu de suite : — Eh! pourquoi pas? — J'ai reparti : — Pour cela, ne comptez pas sur moi; et je me suis levé, le reconduisant jusqu'à ma porte, que j'ai ouverte. (*Carnet de M. de Villèle.*)

2. Les hommes qui se mettent à la tête de ce mouvement paraissent être les agents, à l'intérieur, de Talleyrand dont la moralité, même en politique, n'inspire aucune confiance; à l'extérieur, de l'influence anglaise qu'on se rappelle avoir

moins d'accord sur la nécessité d'épurer le ministère, de la manière que j'ai dit plus haut, et les meneurs de cette extrême droite eurent l'adresse de ne présenter aux autres, l'hostilité à laquelle ils allaient se livrer, que comme un moyen de faire entrer au ministère MM. de Villèle et Corbière, et d'en faire sortir ceux des ministres qui leur déplaisaient à tous presque également.

Rien n'était plus facile que d'entraîner ainsi cette masse de la droite, composée d'hommes peu éclairés, étrangers aux affaires, et accoutumés à se conduire bien plus par les impressions de leur cœur, que par

toujours été plus perfide qu'utile, plus libérale que loyale. On ne peut s'allier avec une telle direction; on ne peut marcher de sang-froid avec tout le côté gauche de la Chambre, dont l'attitude annonce une entente avec les meneurs actuels de la droite. Aussi tout cela finira-t-il par un éclat entre les hommes honorables de la droite et ceux qui conduisent aujourd'hui. Mais le grand nombre se laisse enivrer et entraîner par le succès. L'intrigue est tendue et fait agir tous ses ressorts; nous avons entamé ce chapitre pendant cinq heures de suite hier; nous y travaillerons jusqu'à ce que le problème soit résolu; il est difficile. Mais sois tranquille sur l'honneur; il ne sera jamais compromis, quoi qu'il arrive. Le nom seul de ceux qui partagent mon opinion doit te rassurer; c'est tout ce que nous avons de plus honorable : Corbière, Kergorlay, Béthisy, Cornet d'Incourt, Josse de Beauvoir, Bonald, Piet, Pardessus, Cardonnel, Benoist, etc. On peut marcher sans crainte en telle compagnie. (*Lettre du 4 décembre de M. de Villèle à sa femme, t. II, p. 475.*)

les réflexions de leur esprit. Les hommes de la coterie de Monsieur n'avaient pas de peine à leur persuader que ce prince attendait d'eux tout ce qui pouvait contribuer à affermir la religion et la monarchie, et rien, selon eux, n'était plus propre à atteindre ce but, que de forcer le duc de Richelieu, dont on voulait bien ne mettre en doute que les lumières, et non les intentions, à se séparer de collègues qui, malgré ce qu'ils avaient fait depuis deux ans, étaient en secret attachés à la Révolution, et ne consentiraient jamais à en attaquer franchement les principes.

Le zèle religieux venait encore à l'appui de ces raisonnements et, lorsqu'on est parvenu à persuader à des hommes peu éclairés qu'ils agissent pour la plus grande gloire de Dieu, il est bien peu d'actions auxquels on ne puisse les entraîner.

Tout se préparait donc ainsi pour une lutte opiniâtre, et la première résolution fut d'exclure de toutes les nominations ceux qui passaient pour ministériels. On ne peut assez s'étonner de voir l'héritier présomptif du trône professer cette horreur pour ceux qui s'étaient dévoués à défendre le gouvernement du Roi. Pour s'expliquer cette bizarrerie, il faut toujours voir dans Monsieur, non l'héritier de la couronne, mais un chef de parti. C'est à cette malheureuse et fausse position, dans laquelle ce prince s'est placé, que nous devons toutes les difficultés dont nous avons été assaillis, et qu'il devra

tous les malheurs qui menacent sa famille et la France¹!

On commença donc par exclure tous les nôtres des nominations, et ce fut avec peine que M. Ravez obtint le même nombre de voix que M. de Villèle. Les quatre secrétaires furent pris dans la droite exclusivement et l'on vit figurer le nom de Donnaïeu parmi les membres de la commission des pétitions. Enfin, celle de l'adresse offrit ceux de MM. Delalot et Vaublanc, accompagnés de toutes les personnes du côté droit, hors une seule, M. Bonnet, qui appartenait au centre².

1. Prophétie qui s'est malheureusement trop vite réalisée.

2. Il y eut dans ce scrutin une entente évidente entre la gauche et les membres de l'extrême droite, qui annonçait de quelle manière tomberait le ministère. MM. de Lalot, de la Bourdonnaie, Vaublanc et Castelbajac furent nommés commissaires par une coalition. Le centre droit et la droite voulaient porter M. de Villèle; il déclina cette offre en alléguant qu'il ne trouvait pas convenable de prendre part à l'adresse dans laquelle était appréciée la conduite du ministère dont il avait fait partie; il pria donc ses amis de reporter leurs voix sur M. de Chifflet. Cette excuse fut généralement accueillie... Son tact ne l'avait pas trompé. Les débats furent longs, animés et même violents dans la commission de l'adresse, qui se composait de dix membres, MM. de Lalot, la Bourdonnaie, Vaublanc, Castelbajac, Chifflet, Maynard, Bonnet, Cardonnel, Hocquart et enfin M. Ravez, membre de droit, comme président de la Chambre. La longueur du débat venait de ce que les membres de l'extrême droite avaient voulu se mettre d'accord avec les chefs de la gauche et du centre gauche, sur la rédaction du paragraphe avec lequel ils

Cette adresse, assez longtemps attendue, parut enfin et fut discutée en comité secret, suivant l'usage. Nous en avions eu connaissance et, quoique d'un bout à l'autre elle portât un caractère peu bienveillant pour le ministère, une seule phrase nous parut mériter d'être relevée. — J'avoue encore ici mon erreur : je ne doutais pas que la Chambre étant éclairée sur le sens qu'il était impossible de ne pas donner à cette phrase, elle en ordonnerait presque à l'unanimité le retranchement.

En conséquence, il fut résolu qu'on combattrait cette partie de l'adresse, et qu'on expliquerait seulement ce qui regardait l'introduction des grains étrangers. M. Pasquier l'attaqua donc le premier avec modération ; mais, quand M. de la Bourdonnaie fut convenu, que l'intention des rédacteurs avait été telle qu'on la leur reprochait, et qu'ils y attachaient le même sens que les ministres, M. de Serre, qui lui répondit, y mit beaucoup plus de chaleur, et M. Lainé enchérit encore quand son amitié put croire que cette attaque était dirigée contre moi. Elle l'était bien, en effet, ainsi que le prouve le discours que Donnadiou voulut prononcer quelques jours après, et qu'il fit imprimer et répandit avec profusion ¹.

comptaient renverser le ministère. (*Histoire de la Restauration*, par A. Nettement, t. V, pp. 649 et 650.)

1. Voir à l'annexe comment le chancelier Pasquier juge l'attitude de général Donnadiou (pièce justificative, n° XII, p. 374.)

Il faut que je dise quelques mots de ce reproche banal, qui se trouve toujours dans la bouche de ceux qui se déclarent mes ennemis, c'est-à-dire celui d'un dévouement si absolu à l'empereur de Russie, que je suis toujours prêt à lui sacrifier la France et ses plus chers intérêts ¹. Je ne nie point que je sois attaché à un pays où j'ai passé vingt-cinq années de mon existence, où j'ai trouvé un asile dans les temps malheureux et une situation honorable; ni que je garde une respectueuse reconnaissance à un souverain qui m'a constamment comblé de ses bontés et honoré de sa bienveillance particulière. Mais, dans quelle circonstance aurais-je pu lui sacrifier les intérêts de la France, si même j'avais été capable de cette félonie? Avons-nous été en mesure de lui rendre des services et a-t-il eu besoin d'en réclamer de notre part depuis l'époque des Cent-Jours, et depuis celle où j'ai été appelé à la tête des affaires? N'est-ce pas à lui plutôt que nous avons été obligé d'avoir recours,

1. Un autre passage de l'adresse, renfermant des plaintes sur le bas prix des céréales, indiquait une intention de reprocher au duc de Richelieu la faiblesse qu'on lui supposait, de faire bon marché des intérêts de notre agriculture en faveur de la Russie, dont les blés d'Odessa inondaient nos marchés du midi. Ce reproche était sans doute le produit des intrigues de Talleyrand et autres anglomanes, qui travaillaient à substituer, dans le ministère, l'influence anglaise à celle de la Russie, en renversant le duc de Richelieu. (*Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, t. II, p. 487.)

pour échapper aux exigences rigoureuses et aux prétentions sans bornes des autres puissances? Je possède une carte, titre d'honneur et de gloire, dont je ne me séparerai jamais : elle me fut donnée par l'empereur Alexandre après la signature du traité du 20 novembre; il me l'avait fait voir plusieurs fois pendant les négociations et, quand nous nous séparâmes, il m'en fit présent avec les paroles les plus touchantes¹.

1. Le duc de Richelieu avait trouvé plus digne de lui de chercher par son courage et son activité à se créer dans un grand empire une existence indépendante digne de son nom, au lieu de passer les plus belles années de sa vie dans les inutiles intrigues de la cour de Vérone, de Mittau et de Hartwell. La suite a bien justifié sa prévoyance; il avait pensé qu'un jour peut-être l'autorité et la considération acquises lui permettraient d'être utile à son pays et à son roi. Louis XVIII, les princes du sang, les personnes de leur intimité, ne lui ont jamais pardonné cette noble conduite. M. de Richelieu était devenu pour eux un étranger; quand la force des choses l'avait, à la fin de 1815, appelé à la tête des affaires, il est certain que le Roi l'avait accepté comme un choix de nécessité et de convenance, mais non d'inclination et de goût. On l'avait préféré à M. de Talleyrand, voilà tout. Il aurait pu, avec un peu de souplesse dans l'esprit et les manières, regagner assez promptement le terrain perdu, mais c'était précisément la qualité qui lui manquait. La droiture de son sens et de son caractère n'était pas exempte de raideur. Jamais ministre n'eut moins que lui les qualités de courtisan. L'homme nécessaire n'avait jamais pu devenir l'homme agréable. On voit donc à quelle source le général Donnadieu avait été puiser ses inspirations. L'attaque ce-

Sur cette carte est tracée la ligne des provinces qu'on voulait arracher à la France, ce que l'appui seul de l'empereur Alexandre parvint à empêcher. — Cette ligne séparait du territoire français une partie de la Franche-Comté, toute l'Alsace, une grande partie de la Lorraine et des Trois-Évêchés, Stenay, Sedan, Mézières, Givet, tout le Hainaut et la Flandre française jusqu'à la mer.

On sait à quoi furent réduits les sacrifices qui nous furent imposés. Lorsqu'il fut question de diminuer l'armée d'occupation de trente mille hommes, c'est à l'empereur Alexandre que nous avons dû cet allègement; c'est encore lui qui prévint et écarta toutes les difficultés que nous obtînmes pour l'acquittement de la contribution de guerre et la liquidation des créances étrangères; tous ces biens étaient dus à son influence ¹.

Qu'avons-nous fait et pu faire pour lui en compensation de si grands services? Je le dis hautement, en défiant toute contradiction : rien, absolument rien! L'Empereur lui-même, fidèle jusqu'au scrupule à la quintuple alliance, et craignant par-dessus tout

pendant était si odieuse, qu'elle fut loin d'être approuvée par une partie de ceux qu'elle avait l'intention de satisfaire. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, pp. 401 et 402.)

1. Voir à l'annexe un passage des *Mémoires* du comte de Rocheschouart, expliquant les raisons qui décidèrent le duc de Richelieu à prendre le pouvoir le 26 septembre 1815 (pièce justificative n° XIII, p. 373.)

d'être accusé de préférence pour l'une des puissances qui en font partie, aurait repoussé toutes les avances que nous aurions pu lui faire, depuis que nous sommes rendus à nous-mêmes.

Cependant, je dois dire ici toute ma pensée : si la quintuple alliance venait à être dissoute, s'il fallait avoir recours à des alliances séparées et choisir entre l'Angleterre et la Russie, j'affirme que je n'hésiterais pas un moment et que je conseillerais de se lier avec la Russie de préférence. Séparées l'une de l'autre par d'immenses espaces, que la frénésie seule d'un conquérant, enivré de sa fortune, pouvait essayer de franchir, la France et la Russie n'auront jamais de motifs de se nuire; leurs intérêts ne sont jamais en opposition; aucune rivalité ne peut exister entre elles; la prospérité de l'une ne peut faire de tort à l'autre et *la réunion de leurs forces suffit pour maintenir la paix du monde.*

En pourrions-nous dire autant de l'Angleterre, avec laquelle, et le voisinage, et tant d'intérêts opposés d'ambition et de commerce, dans les différentes parties du globe, établissent depuis des siècles, une rivalité qui ne peut être interrompue que pour des intervalles bien courts, et par des causes extraordinaires et contre nature? *Jamais union de la France avec l'Angleterre ne saurait être durable, ni porter aucun fruit. Celle avec la Russie, au contraire, peut être également utile aux deux nations, et*

ce n'est qu'à cette condition que les alliances sont solides.

Au reste, cette question n'existe pas pour le moment, et c'est à maintenir la quintuple alliance, seul moyen de préserver le monde de l'invasion des principes révolutionnaires, qu'il faut s'attacher aujourd'hui. Toute autre pensée serait chimérique¹,

1. Alexandre, dans une lettre confidentielle adressée au duc de Richelieu (septembre 1821), lui proposait d'unir les forces de la France à celles de la Russie « pour mettre un terme au massacre des Grecs et aux intolérables insolences et vexations des Turcs, non seulement envers les coreligionnaires du czar, mais envers tous les chrétiens et envers les négociants de tous les pays. Le seul moyen d'obtenir ce résultat était, disait le czar, de chasser une fois pour toutes les Turcs de l'Europe. » — Il offrait à la France de prendre pour elle, dans le partage auquel donnerait lieu l'expédition, les territoires qui seraient le plus à sa convenance. Il allait jusqu'à indiquer tous les États barbaresques comme étant plus à notre portée. Enfin sa lettre contenait cette phrase : « Prenez un compas et marquez sur la carte ce qui vous convient. Je me lierai avec vous pour que vous l'obteniez, dans l'accord que nécessitera entre les puissances l'expulsion de ces barbares du voisinage de la civilisation » ;... ce qu'on aurait pu prendre pour une résolution n'était de la part d'Alexandre qu'une velléité. En effet, peu de temps après, la *Gazette officielle* de Berlin contenait un article remarquable, émané évidemment de la chancellerie de Saint-Petersbourg et dans lequel il était dit... qu'on avait à tort répandu le bruit que les grandes puissances avaient proposé au cabinet de Saint-Petersbourg et à la Porte leur médiation, refusée par le cabinet russe. (*Histoire de la Restauration*, par A. Nette-ment, t. V, p. 643 et 644.)

ou ne pourrait avoir que des suites funestes. — Cette digression m'a un peu écarté de mon sujet : j'ai été bien aise de répondre une bonne fois à ces allégations si absurdes, en vérité, que c'est presque un bonheur de n'avoir à repousser que des reproches de cette nature.

Malgré les efforts des trois ministres que j'ai nommés plus haut¹, l'adresse telle qu'elle était proposée, passa à une fort grande majorité. On vit à cette occasion jusqu'où peut aller le désir de renverser. Le plus grand accord s'établit entre l'extrême droite et la gauche; la haine qu'on portait au ministère triompha pour le moment de celle que les deux partis avaient l'un pour l'autre², et, en vertu de cette

1. MM. Pasquier, de Serre et Lainé.

2. L'adresse prit dès le premier instant le caractère d'une déclaration de guerre à outrance; la droite et la gauche montèrent à l'assaut par la même brèche. La direction donnée par le ministère à notre politique étrangère, tant aux congrès de Troppau et de Laybach que dans le cours général des négociations, devint le point d'attaque commun aux deux partis, la droite se plaignant des ménagements gardés envers les révolutions d'Espagne, de Naples et de Piémont; la gauche, de l'appui donné aux contre-révolutions. Sur 274 votants, 176 voix contre 98 adoptèrent et portèrent au pied du trône une phrase ainsi conçue : « Nous vous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur d'une nation et la dignité de votre couronne. » — Le Roi refusa d'entendre cette adresse vraiment insolente. (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 219 et 220.)

monstrueuse alliance, on vit, à plus d'une reprise, les membres de la gauche donner, dans les bureaux, leurs voix à des hommes de l'extrême droite, de préférence à ceux du centre, et réciproquement.

M. de Villèle vota contre la phrase de l'adresse¹, mais avec une extrême timidité, conforme à son caractère : à peine put-on le remarquer et il en était presque honteux. Il était arrivé depuis peu de jours et nous nous étions vus plusieurs fois, avec tous les dehors de la bonne intelligence et de l'amitié : il m'avait paru déterminé à ne pas se laisser porter au ministère par les violences d'un parti, mais fort peu disposé à se prononcer contre ce parti même, qu'il avait toujours ménagé l'année dernière et qu'il voudrait encore moins combattre aujourd'hui. J'aime à croire que M. de Villèle n'a pas pris une part directe aux intrigues qui ont amené le dénouement qu'on a vu : il se contente de l'attendre, sans le provoquer, mais sans s'opposer à tout ce qu'on faisait pour le rendre inévitable². M. Corbière n'était pas encore

1. M. de Villèle écrit à sa femme le 2 décembre 1821 : « Les sottises de nos pointus dans notre *maladresse* ont indisposé le Roi, valu à toute la Chambre une réponse fort sévère, jeté les sages dans le chagrin et les fous dans des accès de rage ».

2. M. de Villèle aimait les affaires et désirait le pouvoir ; sans idées arrêtées, il avait appliqué toutes les facultés de son esprit à servir avec adresse les désirs, les passions de son parti, cherchant à les tempérer avec une grande habileté ; il avait su manœuvrer dans la Chambre de manière à

arrivé, et ne vint que huit jours avant les grands événements.

L'adresse, une fois votée, la question fut de savoir si le Roi la recevrait, comment il la recevrait, et quelle réponse il lui ferait. Tout cela exigea quelques jours de délibération, ce qui, au reste, n'était pas un mal, car il n'y avait aucun inconvénient à ce que le Roi ne parût pas fort empressé de recevoir une pareille adresse. S. M. en paraissait fort irritée et ressentait l'injure comme s'adressant à elle-même et non à ses ministres, parce qu'elle portait sur un point que la constitution réserve au Roi, sans le concours des Chambres, je veux dire les rapports avec l'étranger, dont il est sensé s'occuper lui-même.

Il fut enfin décidé que le Roi recevrait l'adresse qui lui serait portée par la petite députation, composée

ne jamais se compromettre avec la droite, tout en conservant les dehors d'une certaine modération. Il connaissait à fond la tactique parlementaire et savait quels étaient, parmi les royalistes, les hommes auxquels il fallait s'adresser de préférence, qu'il fallait gagner pour entraîner les autres. Vint un moment où il fut impossible d'être à la fois l'homme de la droite et le collègue du duc de Richelieu. Là s'est trouvée la pierre d'achoppement qu'il eût volontiers écartée; il n'en eut pas la force; son caractère prudent lui faisait certainement voir avec déplaisir la nécessité de se séparer du duc. Il n'a donc pas manqué complètement de sincérité dans les regrets qu'il lui a témoignés au moment de leur séparation. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 279.)

seulement du président et de deux secrétaires ¹. Trois réponses avaient été rédigées par MM. de Serre, Lainé et Pasquier. Je pris ces trois projets et, de concert avec M. Mounier, nous rédigeâmes celle que le Roi agréa. Il me semble qu'elle était noble et digne et, quoi qu'on en ait dit, beaucoup moins sévère que l'adresse ne le méritait.

L'impression que cette réponse produisit dans Paris fut très bonne ²; la Chambre même, au premier moment, parut émue et l'on eut lieu de croire que beaucoup de membres regrettaient de s'être si fort engagés dans cette fausse route, et qu'ils reviendraient sur leurs pas. Malheureusement cet espoir ne fut pas de longue durée : on sut bientôt que l'intrigue s'agitait avec une nouvelle force, que les engagements se renouvelaient, et que l'expulsion des ministres proscrits était toujours le cri de ralliement d'un parti très nombreux.

La séance du samedi offrit, dans le discours de M. Delalot, l'exemple d'une violence encore inconnue

1. Voir à l'annexe la réponse du Roi à la commission chargée par la chambre de remettre l'adresse (pièce justificative n° XIV).

2. On a su depuis avec certitude que M. de Villèle, consterné, avait fait une scène très vive à M. Bertin de Vaux, principal promoteur de la fameuse phrase de l'adresse, et lui avait dit ces propres paroles : « C'est une imprudence folle, vous avez consolidé le ministère pour le reste du règne. » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 395, note.)

dans les annales des assemblées délibérantes¹. L'irritation était portée à un tel point que la présence de M. Pasquier, dans la Chambre des députés, y aurait probablement amené des voies de fait.

Quelque disposé que je fusse à ne pas porter les choses à l'extrême, et à attendre, pour prendre un parti décisif, qu'on eût refusé ou la censure ou les douzièmes provisoires qu'on serait obligé de demander, cependant, comme les injures ne tombaient pas sur moi, et que ma position était par conséquent moins insupportable que celle de mes collègues, j'étais moins bien placé pour soutenir mon opinion; elle n'était d'ailleurs appuyée que sur l'avantage que je voyais pour nous à ne prendre le parti auquel nous nous arrêterions, que sur le refus d'une loi et non sur des injures. Au reste, je n'avais pas plus d'espérance que les autres membres du conseil, de ramener la majorité et de rallier à nous un assez grand nombre de députés du côté droit, pour faire passer les lois que nous avions à proposer².

1. Voir la harangue de M. Delalot à l'annexe (pièce justificative n° XV).

2. Le 3 décembre, la Chambre, convoquée à cet effet, reçut de M. le garde des sceaux deux projets de loi, l'un relatif aux délits de la presse, l'autre établissant la censure sur les journaux et écrits périodiques jusqu'à la fin de la session de 1826. — On ne pourrait trop s'étonner d'un pareil excès de confiance de la part de ministres qui ne disposaient point de la majorité. Les hommes clairvoyants ne virent dans cette

L'opinion de Monsieur m'était connue; les efforts de son parti étaient publics et, quoiqu'il assurât n'y prendre aucune part, personne ne le croyait ni ne pouvait le croire.

MM. Pasquier et Siméon m'avaient plusieurs fois offert de se retirer ¹; mais j'aurais perdu toute considération à mes yeux, et à ceux de tous les hommes d'honneur sans passion, si j'eusse pu y consentir. Cependant il fallait prendre un parti : chaque jour aggravait le mal et l'alternative se réduisait, selon moi, à casser la Chambre ou à conseiller au Roi de changer le ministère.

démarche que l'intention de pousser la Chambre à bout, afin d'avoir un prétexte pour obtenir du Roi sa dissolution. Mais avec la loi d'élection en vigueur, que devaient-ils y gagner? (*Mémoires et correspondances du comte de Villèle*, t. II, p. 489.)

1. Les préventions, l'irritation des royalistes contre moi étaient manifestes; si on ne le disait pas encore hautement, ce n'était évidemment qu'une tactique habile, on ne voulait pas tout entreprendre à la fois. Mieux valait pour M. de Richelieu et pour moi nous séparer que d'être bientôt forcés de reconnaître que le duc devait m'abandonner. Ce thème, sur lequel je revins à plusieurs reprises avec une énergie croissante, fut appuyé par M. de Serre; M. de Richelieu en sentait la vérité et la force plus qu'il n'en voulait convenir : « A quoi suis-je donc condamné! dit-il; se peut-il que je sois arrivé à une situation où on me présente comme un devoir de commettre l'insigne lâcheté d'abandonner des hommes qui se sont, depuis dix-huit mois, dévoués aux travaux les plus pénibles, les plus dangereux, qui y ont fait preuve de caractère et de talent? Non, non, jamais! » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 263 et 264.)

Un troisième avis avait été suggéré par M. Pasquier et plaisait à beaucoup de personnes, qui croyaient y trouver un moyen pour sortir d'embarras. Considérant le grave inconvénient qu'il y avait, pour l'autorité royale, à voir la Chambre des députés renverser un ministère, elles pensaient qu'il fallait commencer par la dissoudre, puis recomposer le ministère dans le sens voulu par cette même Chambre et procéder alors à de nouvelles élections ¹. Ce parti me paraissait avoir les inconvénients des deux autres : il choquait les royalistes qu'on exposait aux chances d'une nouvelle élection ; il ne me tranquillisait pas sur les dangers d'une composition ministérielle qui m'entraînerait dans des voies où je ne voudrais pas marcher.

Je ne m'arrêtai donc pas à cette idée, qui ne faisait que retarder mon sacrifice. Celle de la dissolution méritait une plus sérieuse attention. S'il y eût eu quelque espérance d'obtenir une Chambre composée

1. Je remis au duc de Richelieu une note très détaillée dans laquelle j'examinais toutes les hypothèses : conservation intégrale du ministère, changement radical, combinaisons pouvant nous remplacer, conservation ou dissolution de la chambre des députés, etc. J'insistais sur la difficulté, avec la Chambre telle qu'elle était organisée, de garder le ministère tout entier. J'ajoutais qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire coïncider utilement les deux mesures de la dissolution et d'une modification dans le ministère. Quel que fût le parti qu'il adoptât, il ne pouvait rester plus longtemps inactif. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 404.)

d'hommes un peu plus raisonnables que ceux-ci, il n'y aurait certes pas eu à hésiter; mais, ne pouvant et ne voulant pas nous appuyer sur le centre gauche, encore moins sur la gauche, quelle raison aurait-on pu avoir d'espérer une meilleure composition de la nouvelle chambre des députés? L'irritation qu'allait produire la dissolution n'aurait-elle pas influé sur les nouvelles élections, et pouvait-on former un doute sur les résultats qu'elles devaient avoir?

Cette nouvelle Chambre aurait ressemblé à l'ancienne, ou même on aurait vu y arriver des hommes encore plus violents, que la dissolution aurait exaspérés. Qu'on se représente la fureur de Monsieur, la division de la famille royale et les scènes qu'elle devait amener. Ce n'était plus la neutralité de Monsieur qu'on avait à craindre, mais toute son inimitié. Quelle apparence pouvait-il y avoir de faire le bien dans cette hypothèse, surtout en considérant que l'âge du roi, ses infirmités, le besoin de repos physique et moral qui se faisait sentir chez lui, chaque jour davantage, empêchaient de songer à des mesures énergiques auxquelles une première résolution décisive, comme celle de casser la Chambre, aurait nécessairement dû conduire?

Je crus de mon devoir d'exposer au Roi la situation des choses ¹ : je lui représentai les différents partis

1. Le duc de Richelieu comprit qu'il fallait enfin prendre un parti. Le 10, il eut avec le Roi une explication plus nette et

qu'il y avait à prendre, et je lui en détaillai les inconvénients et les avantages. Celui de la dissolution parut lui répugner autant que le renouvellement total du ministère sembla lui convenir. Loin de faire le moindre effort pour me retenir, il me démontra avec une parfaite connaissance du gouvernement représentatif, et force citations tirées de l'Angleterre, que, dans la position où le ministère se trouvait avec la Chambre, il fallait qu'il se retirât tout entier¹. Il n'admit pas la possibilité que je pusse rester en me

plus sérieuse que les précédentes. Il acquit bien vite la conviction que S. M. était tout à fait familiarisée avec l'idée de changer son ministère; que cette hypothèse lui plaisait infiniment plus que celle d'une dissolution dont il redoutait les conséquences. Sa pensée ne s'arrêtait pas à un changement partiel et le maintien du duc de Richelieu à la tête du cabinet ne lui semblait plus chose de grande importance. Il mit au contraire le plus grand soin à démontrer à M. de Richelieu, par beaucoup d'exemples de ce qui se passait en Angleterre, que lorsqu'un ministère se retirait, il devait se retirer tout entier. Il y avait loin de ce langage aux instances si pressantes faites pour le retenir à la fin de 1818. Mais c'est que depuis dix-huit jours le temps avait été mis à profit. Par l'intermédiaire de madame du Cayla, on avait fait parvenir bien des insinuations, inspiré bien des méfiances. On avait surtout exploité le besoin de repos, que la fatigue de l'âge et le poids des infirmités font si lourdement sentir. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 406 et 407.)

1. Voir à l'annexe une note sur l'affaiblissement des facultés du Roi, pouvant expliquer l'indifférence avec laquelle ce prince admit que le duc de Richelieu abandonnât le pouvoir (pièce justificative n° XVI).

séparant de mes collègues, même en en sacrifiant seulement quelques-uns. Ce procédé lui paraissait ce qu'il était en effet, c'est-à-dire fort peu honorable. J'avoue, toutefois, que cette facilité à abandonner ses serviteurs, pour en prendre d'autres, me confondit et m'affermait dans la résolution où j'étais de me retirer.

J'avais remarqué que cet éloignement qu'avait toujours eu le Roi de mettre Monsieur dans les affaires, n'existait plus, et j'en eus bientôt une preuve tout à fait décisive. Cette première conversation avec le Roi avait été précédée d'un court entretien avec Monsieur, un dimanche de décembre. Il m'avait parlé de la gravité des circonstances, de la nécessité de prendre un parti et, comme le temps ne nous permettait pas de prolonger cet entretien, je lui demandai la permission de le reprendre le plus tôt possible.

Cette seconde conférence eut lieu le mardi matin et fut assez longue ¹ : Monsieur examina la position des affaires en homme qui s'y était préparé, et dont toutes les idées ne lui appartenaient pas en propre. Il récapitula les différents partis qu'il y avait à prendre et s'arrêta de préférence, comme de raison, à celui d'une transaction par laquelle, gardant MM. de Serre et Roy, de l'ancien ministère, je m'arrangerais pour le remplacement des membres exclus, avec MM. de

1. Voir à l'annexe comment le chancelier Pasquier, dans ses *Mémoires*, raconte l'entrevue du duc de Richelieu avec Monsieur (pièce justificative n° XVII).

Villèle et Corbière. A ce prix, Monsieur me promettait son appui et toute son influence. Tout cela fut accompagné de protestations d'attachement et de désir de me conserver qui, je crois, étaient sincères en ce moment. Je ne pus répondre que les mêmes choses que j'avais déjà dites tant de fois; mais, à l'occasion de nouvelles offres d'appui et de coopération, il me fut impossible de ne pas rappeler à Monsieur *et avec beaucoup de force* que, moins de deux ans avant, j'avais reçu de lui des promesses tout aussi solennelles, et dans une circonstance qui devait contribuer à les rendre encore plus sacrées; que la conversation d'aujourd'hui prouvait assez quel en avait été le sort et, qu'au risque de lui déplaire, il était de mon devoir de lui déclarer que *je ne pouvais attacher plus de poids aux promesses d'aujourd'hui, qu'à celles faites il y a deux ans*; qu'il m'était donc impossible de céder à de pareilles instances; que d'ailleurs le Roi ne concevait pas plus que moi que je pusse consentir à sacrifier mes collègues, et à reconnaître ainsi publiquement, que les outrages et les calomnies auxquels ils étaient en butte n'étaient pas sans fondement.

La conversation se prolongea encore assez longtemps, et nous nous séparâmes en restant chacun dans les mêmes dispositions et dans les mêmes sentiments; ce qui avait toujours été le cas à la suite de chacune de nos fréquentes conférences.

Le lendemain, j'eus encore avec le Roi une conversation dans laquelle je lui parlai de la nécessité pour lui de songer à former une nouvelle administration, à laquelle il me semblait impossible que je prisse part. Le Roi en convint et se servit même de cette expression : que je me *tacherais* en agissant autrement. Il ajouta alors qu'il savait que Monsieur désirait lui parler et qu'il allait envoyer le chercher pour convenir de tout avec lui¹.

Qu'on se rappelle la conversation du mois de juillet que j'ai rapportée plus haut, et qu'on juge du changement opéré dans les dispositions du Roi à l'égard de son frère : ce rapprochement si extraordinaire pour ceux qui avaient connu l'éloignement du Roi pour tout ce qui semblait être un partage de son

1. Il (le duc de Richelieu) prit donc enfin, de concert avec ses collègues, la résolution de se retirer, et, le 12 décembre, il l'annonça au Roi qui, loin d'y faire aucune objection, s'empressa de dire que c'était le seul parti qu'il y eût à prendre dans les conjecures où l'on se trouvait, et que M. de Richelieu se serait *taché* en abandonnant, pour rester au ministère, un seul de ceux qui faisaient avec lui partie du conseil. Il déclara pourtant qu'il entendait garder M. de Lauriston, le ministre de sa maison, qui, comme tel, ne devait pas être mêlé aux révolutions ministérielles. Nous avons vu que M. de Lauriston était particulièrement protégé par madame du Cayla. Instruit par M. de Richelieu de l'entretien que ce dernier avait eu avec Monsieur : « Que voulez-vous, dit Louis XVIII, il a conspiré contre Louis XVI, il a conspiré contre moi, il conspirera contre lui-même ! » (*Histoire de la Restauration*, par H. de Viel-Castel, t. X, p. 391.)

autorité, la facilité avec laquelle il renonçait à son ministère, c'est-à-dire au système qu'il avait suivi depuis six ans, pendant qu'à Saint-Cloud encore il m'avait paru y tenir, comme à la base sur laquelle était établie la réputation dont il jouissait en Europe. Tout cela me prouva que le moral, comme le physique du Roi, avait éprouvé quelque altération sensible.

Désormais, il fallait s'attendre que la véritable autorité allait passer entre les mains de Monsieur, et je n'en doutai plus quand, le lendemain, le Roi me dit qu'il avait vu Monsieur, qu'il avait eu une longue conférence avec lui, dont il avait été très satisfait, que Monsieur devait voir MM. de Villèle et Corbière et les lui envoyer ensuite¹. Il me demanda quelques noms à leur indiquer, et je lui désignai le duc de Blacas pour la présidence du conseil et les affaires étrangères, M. de Pastoret pour les sceaux, le maréchal duc de Bellune pour la guerre, le marquis de Clermont-Tonnerre pour la marine, et le vicomte de Montmorency pour la maison du Roi. Le Roi se refusa absolument à changer le ministre de sa maison qui, proprement, ne devait point faire partie du cabinet, puisqu'il n'a aucune responsabilité.

MM. de Villèle et Corbière n'agréèrent ni le duc de Blacas, ni M. de Pastoret et substituèrent au premier

1. Voir à l'annexe comment M. de Villèle raconte cette visite qu'il fit à Monsieur, avec M. de Corbière (pièce justificative n° XVIII).

le vicomte de Montmorency pour les affaires étrangères et M. de Peyronnet¹ au marquis de Pastoret pour les sceaux.

Depuis cet instant, le Roi ne fut plus occupé qu'à hâter le moment de notre remplacement : il en parlait à tous nos collègues avec une impatience extrême et, s'il était permis de plaisanter sur une matière aussi grave, je dirais qu'il y avait quelque chose de risible à me voir mander deux fois par le Roi et par Monsieur pour accélérer et arranger la rédaction de l'ordonnance qui nommait nos successeurs, dont je ne connaissais pas encore les noms. Mais, à Dieu ne plaise que j'ose me permettre une plaisanterie dans une circonstance aussi sérieuse et qui se présente à mon esprit sous des couleurs aussi sombres ! Il est triste, il est profondément affligeant de voir ainsi préparer à la France des dangers auxquels on pouvait la croire heureusement échappée.

Je ne suis pas assez égoïste pour me réjouir d'une indépendance, qu'en vérité j'ai toujours chérie, mais que, dans les conjonctures actuelles, je suis extrêmement triste d'avoir recouvrée.

1. M. de Peyronnet, procureur général à Bourges, était le magistrat qui avait porté la parole à la Chambre des pairs dans l'affaire de la conspiration militaire. Il avait donné, à ce moment, les preuves d'un zèle qui fut fort remarqué. D'un autre côté, dans un procès que madame du Cayla avait dû soutenir devant la cour de Bourges, le procureur général s'était montré très favorable à la cause de cette dame.

Le Roi me dit encore que MM. de Villèle et Corbière désiraient que MM. de Serre et Roy pussent rester et faire partie du nouveau ministère : je m'y employai avec le même zèle que si j'eusse dû en être le chef¹, mais inutilement : ils voulurent suivre mon sort. J'avoue qu'après avoir fait loyalement tout ce qui était en mon pouvoir pour les déterminer, je ne pus pas les blâmer du parti qu'ils prirent².

J'eus encore chez moi, le jeudi, grand dîner et beaucoup de monde dans la soirée ; un assez grand nombre de membres du côté droit vint me témoigner ses regrets, car notre retraite était déjà connue, mais la passion les aveuglait au point qu'ils étaient fort

1. Voir à l'annexe comment M. de Villèle raconte la formation du ministère dont il fait partie (pièce justificative n° XIX).

2. Deux jours après (17 décembre), une autre ordonnance nomma MM. de Serre, le marquis de la Tour-Maubourg et Portal ministres d'État et membres du conseil privé. MM. de Richelieu et Pasquier étaient depuis longtemps revêtus de cette dignité qu'il était alors d'usage d'accorder aux ministres sortant de fonctions. Une ordonnance du 13 avait appelé M. de la Tour-Maubourg au gouvernement de l'hôtel des Invalides, vacant par la mort du maréchal de Coigny. C'était là une digne récompense pour le vaillant soldat qui avait laissé une de ses jambes sur le champ de bataille de Leipzig.

Quelques semaines auparavant, des ordonnances qui n'avaient pas encore vu le jour avaient élevé à la pairie MM. Pasquier et Siméon. Elles furent alors publiées, avec d'autres, qui appelaient aussi à la Chambre haute MM. Portal et Roy. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 396.)

tentés de me faire de sérieux reproches de ne pas avoir obéi sur-le-champ au désir qu'ils m'avaient marqué de me conserver sans mes collègues. Il leur paraissait fort simple que je cédasse à tous leurs caprices : c'était une espèce de devoir à leurs yeux et je me rendais presque coupable en y manquant. On ne peut s'imaginer jusqu'à quel point les passions peuvent égarer les meilleurs esprits !

Je pris congé du Roi, sans qu'il me témoignât beaucoup de regrets¹, non que je croie qu'il ne me porte quelque attachement, mais l'impatience de sortir des embarras du moment absorbait toutes ses autres pensées². Monsieur y mit un peu plus de grâce; mais la joie d'être parvenu au but qu'il désirait depuis si longtemps, perçait à travers toutes ses paroles et le dominait absolument.

1. M. de Richelieu et tout ce qui tient à lui est fort irrité. Le Roi ne lui a pas dit une parole de regret; seulement, deux jours après, il lui a dit : « Comment, vous n'êtes pas encore parti pour la campagne? » (*Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 226.)

2. Le Roi était dans une telle impatience de voir cette affaire conclue, que deux fois dans la journée du 14 il fit demander à M. de Richelieu, auquel il avait remis à cinq heures la liste de ce ministère telle qu'elle venait d'être arrêtée entre lui et son frère, de lui envoyer l'ordonnance rédigée et prête à signer. M. de Richelieu, qui ne s'était pas attendu à ce que ce soin reposât sur lui, se hâta de s'en acquitter, et le Roi eut la satisfaction de voir tout terminé avant son coucher. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, p. 412.)

Comme Français, comme fidèle serviteur de la maison de Bourbon, je fais des vœux sincères pour que cette joie soit durable et pour que le réveil qui succédera à ce beau rêve ne soit pas bien amer ! Puissent mes tristes pressentiments ne pas se réaliser et la Providence écarter de la France et de la maison royale, les dangers que peuvent attirer sur elle, les erreurs et l'imprévoyance de ceux qui se vantent d'être ses plus zélés défenseurs !

Écrit le 2 janvier 1822.

RICHELIEU.

CONCLUSION

M. le duc de Richelieu était donc tombé du pouvoir parce qu'il avait voulu enrayer les projets réactionnaires des meneurs de l'extrême droite, de ceux que M. de Villèle appelait les *pointus* et que l'histoire qualifie d'*ultras*. Cette coterie, devenue puissante en 1821, grâce à l'appui et aux encouragements de Monsieur, était dirigée par des hommes fougueux et remuants tels que M. de la Bourdonnaie, M. Delalot et le général Donnadieu, pour ne citer que les ennemis irréconciliables du ministère. Quant aux révolutionnaires, le duc avait pris des mesures contre eux dès l'année 1815 et n'avait cessé, depuis, d'entretenir l'administration dans un esprit de constante vigilance à l'égard des ennemis de la monarchie ¹.

1. Voir à l'annexe, pièce justificative n° XX, une note autographe du duc de Richelieu, qui servit de texte au discours qu'il prononça à la Chambre des députés, lorsqu'il demanda le vote de la loi sur la juridiction prévôtale, loi qu'il destinait à maintenir les révolutionnaires dans la crainte d'une prompté

Au commencement de la session de cette année 1821, les agitateurs de l'extrême droite étaient parvenus à circonvenir les royalistes d'opinion sage et modérée, à les mettre en méfiance contre le président du conseil qui, jusque-là, avait pu gouverner avec l'appui de la droite et celui du centre droit, et dont le but cependant n'était autre que de maintenir la monarchie dans les limites tracées par la charte, acte qui servait de trait d'union entre les princes revenant de l'émigration et les hommes de tous les partis ralliés aux idées modernes.

Pour éteindre les haines, pour rétablir la paix dans les esprits, le duc de Richelieu avait compris la nécessité de concessions équitables, tout en faisant aussi de grands efforts pour sauvegarder les droits que pouvaient avoir les amis de la royauté. Il s'était imposé à lui-même une ligne de conduite qu'il considérait comme un devoir à remplir; il ne se faisait aucune illusion sur les difficultés que rencontrerait la réalisation d'espérances qu'il poursuivait quand

répression. Plus tard, lorsqu'il avait pris le pouvoir pour la seconde fois, il écrivait à Sicard, le 22 avril 1820 : « Vous avez su ce que la Providence avait décidé de moi, bien malgré moi-même; mais il est des circonstances qui sont plus fortes que les hommes! s'il s'agit de combattre les éternels ennemis de l'ordre social, les hommes qui, en dépit de l'expérience des siècles, veulent faire triompher les principes dont les conséquences les entraîneraient eux-mêmes dans l'abîme.. ceci est un combat à mort... »

même. N'écrivait-il pas déjà en novembre 1816 à son ami, l'abbé Sicard : « Il ne reste plus ici d'activité que pour la haine. Cette passion est encore dans toute sa force; la société est insupportable et les passions y sont aussi vives qu'en 1792... Les personnes qui croient qu'on défait une révolution de vingt-sept ans avec deux ou trois décrets sont furieuses que nous ne nous prêtions pas à une opération aussi facile. Ils m'avaient pris croyant me faire l'instrument de leurs extravagances et, voyant aujourd'hui que je ne m'y suis pas prêté, et même que je voudrais les sauver malgré eux, en suivant ma ligne de modération et de sagesse, ils s'acharnent contre moi en disant autant de mal qu'ils en disaient de bien auparavant, et dans les deux cas, plus que je n'en mérite. »

Néanmoins, son ardent patriotisme et la droiture de ses sentiments furent ses seuls guides, pendant sa vie politique en France, comme ils l'avaient été durant les onze années de son administration toute-puissante à Odessa et dans la Nouvelle-Russie. Il eut constamment pour adversaires les hommes passionnés et les intrigants : « Je ne puis ni me faire entendre, écrit-il encore à l'abbé Sicard, ni comprendre la langue qu'on me parle, et peut-être fais-je plus mal en ne me jetant pas dans un parti, entraînant l'autre parti sur les échafauds, comme j'en suis sollicité tous les jours, et cela doit être. Malheureux

pays où l'on n'a que le choix entre les extravagances et les crimes, où le langage de la raison est le seul avec lequel on ne puisse espérer se faire entendre de personne! »

Cependant la majeure partie des généraux de l'Empire avaient trouvé raisonnable et patriotique de se rallier à des princes, qui avaient mis obstacle au partage de nos provinces frontières par les puissances alliées, et qui n'étaient pas rentrés dans les fourgons de l'étranger, comme l'ont dit et écrit des gens qui ne se faisaient aucune illusion sur la valeur de ces calomnies. Pour n'en donner qu'un exemple, le général Rapp, ancien aide de camp de Napoléon, et qui lui était resté dévoué de cœur¹, avait, comme presque tous ses compagnons d'armes, été désabusé par les campagnes de 1812 et de 1813, imposées à la France par l'ambition de l'empereur; Rapp s'était comme eux rapproché de la monarchie, mais il ne la comprenait qu'avec un gouvernement modéré, comme l'était celui dont le duc de Richelieu avait pris la direction. — Voici la lettre qu'il écrivit de Rheinweiller, le 18 octobre 1816, au retour d'un voyage

1. Lorsque Louis XVIII apprit la nouvelle de la mort de Napoléon, il en fit part aux personnes qui étaient présentes aux Tuileries; parmi elles se trouvait le général Rapp qui ne put retenir ses larmes et, comme il cherchait à les dissimuler, le Roi qui s'en était aperçu lui dit avec bonté : « Ne cachez pas votre chagrin, général, il vous fait honneur. »

qu'il venait de faire en Allemagne. Elle contient quelques détails sur ce que nous venons de dire, et son originalité intéressera le lecteur.

J'ai reçu avec plaisir de vos nouvelles, mon cher Maréchal, vous avez bien fait d'aller respirer un peu l'air natal; je l'aurais fait aussi s'il n'y avait pas chez moi de ces grosses bêtes d'Autrichiens que nous avons si souvent battus et que, fort malheureusement, ce fou d'Empereur nous a endossés (*sic*), ce dont nous ne pouvons certainement pas avoir la responsabilité.

J'ai pris en Suisse des bains qui ne m'ont fait aucun bien, à cause de la mauvaise saison. Je partirai pour Paris le premier du mois prochain, mais je ne pourrai pas profiter de votre invitation amicale, mon cher maréchal, parce que vous ne serez plus chez vous et parce que je prends la route de Troyes. Ma femme, qui est sensible à votre invitation, accouchera ici chez sa mère, dans le courant du mois prochain, mais je n'y serai pas, parce que je n'aime pas *ces sortes de batailles*. Le roi de Bavière qui nous aime toujours, a voulu absolument être parrain du nouveau-né avec le grand-duc et la grande-duchesse de Bade : tout ce monde m'a écrit des lettres charmantes, surtout le roi de Bavière. — Cela dédommage un peu des chagrins qu'un bon Français ne peut manquer d'éprouver dans les moments actuels; il y a encore des étrangers qui se rappellent ce que nous avons fait de beau, sous un fou qui nous a tous perdus après.

La dissolution de la Chambre des députés a fait une bien grande sensation en Allemagne. Le Roi a encore prouvé en cette occasion qu'il est aussi bon Français que

bon Roi. Si tous ceux qui l'entourent savaient (au moins ceux qui intriguent) combien les étrangers les méprisent et désapprouvent leur conduite, ils seraient peut-être meilleurs patriotes et serviraient mieux le Roi. — Quant à l'opinion qu'on a de tous ces messieurs, dans les départements, vous devez en juger pendant le séjour que vous y faites, et vous pourrez, mon cher Maréchal, rendre encore des services essentiels en prévenant, avec votre noble franchise, les princes et leurs alentours de ce qu'on pense en province. Il n'y a pas le moindre doute que toute la famille royale est trompée; il serait à désirer qu'elle écoutât le duc de Richelieu, Lainé, Decazes! — Quant aux autres, l'opinion générale en France et en Allemagne est contre eux et *d'une manière très prononcée*. Mais le Roi vient de sauver la France.

Quelques jours après vous avoir fait ma visite à Paris, mon cher Maréchal, j'ai rencontré M. le duc de Fitz-James à la promenade, qui me fit part de la calomnie la plus noire que messieurs *les incorrigibles* se sont permise sur mon compte. Il est impossible de conserver son sang-froid, quand on est accusé par des gens qui ne cherchent qu'à exercer leur rage sur ceux qui, comme moi, n'ont jamais combattu que les ennemis de la France, c'est-à-dire les étrangers. Ces messieurs ont toujours le Roi et la Religion dans la bouche et la haine, la médisance, l'envie et la vengeance dans le cœur. Je ne prétends cependant pas les accuser tous; il y a aussi de bons Français parmi eux, mais ils se laissent trop facilement entraîner par le nombre.

Si vous voyez M. de Fitz-James, mon cher Maréchal, vous pourrez lui dire que je vous ai fait part de ma conversation avec lui; j'espère que je suis justifié à ses

yeux d'une calomnie infâme et inventée par des lâches. M. de Fitz-James est un brave homme, mais il se laisse quelquefois entraîner par les passions des autres.

Adieu, mon cher Maréchal, comptez dans tous les temps sur une amitié inaltérable.

COMTE RAPP.

La pensée que le duc de Richelieu, l'éminent homme d'État, avait poursuivie avec une constante fermeté depuis 1815, époque de son arrivée au pouvoir, était la réconciliation du peuple français avec la maison de Bourbon; il ne faudrait pas chercher autre part le mobile qui a dirigé la politique intérieure de ce ministre; c'est au but patriotique qu'il poursuivait qu'est due sa résolution d'établir, d'une manière durable, l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté des cultes et la justice commune à tous les sujets du Roi. N'écrivait-il pas aux préfets, dans sa circulaire du 4 avril 1820 :

« L'égalité devant la loi existe dans le sens le plus absolu; tous supportent les charges de la société; tous participent à ses avantages; toutes les carrières sont ouvertes et nul n'y trouve de bornes que celles posées par ses facultés mêmes.

» La liberté des cultes n'est plus un vain mot : tous jouissent d'une égale protection.

» La justice est commune et assurée à tous les Français. Toutes les propriétés sont garanties, défendues et protégées par les mêmes lois. Quelle que soit

l'origine de la fortune d'un citoyen, que la terre qu'il cultive lui vienne de ses pères ou qu'il l'ait acquise en vertu des lois, il en jouit, il doit en jouir avec la même sécurité. Cette sécurité lui est garantie par la charte et par la constante volonté du Roi de défendre les droits acquis, de maintenir toutes les garanties qu'il leur a données ¹. »

Si cependant le duc de Richelieu a commis des fautes qu'un homme moins droit eût pu éviter par la pratique des roueries accoutumées des politiques, ces fautes de détail peuvent être attribuées à la loyauté d'un grand seigneur qui, à toutes les époques de sa vie, dédaigna les agissements de ses adversaires et ne put jamais se résigner à combattre que la tête haute et la poitrine découverte.

Comme président du conseil, le duc organisa l'administration du pays, avec la volonté de maintenir le parti ultra sous la dépendance de la majorité modérée du parlement; il voulut lui enlever la possibilité de prendre la direction des affaires et l'empêcher de précipiter la France dans une nouvelle révolution. Cette pensée dominait toutes les autres dans son esprit et, lorsqu'à la fin de sa carrière il put constater les résultats acquis par l'extrême droite, il eut le presentiment, les dernières lignes de son « mémoire » en font foi, de la chute prochaine de la mo-

1. Voir cette circulaire *in extenso* à l'annexe (pièce justificative n° XXI).

narchie qu'il servait avec tant d'abnégation et de dévouement.

En 1821, lorsque le Roi, fatigué des luttes qu'il avait dû soutenir, depuis huit années, pour maintenir la ligne modérée qu'il avait choisie, consentit tout à coup, sous la pression incessante de ses entretiens journaliers avec la comtesse du Cayla, à modifier ses principes de gouvernement, le duc de Richelieu n'avait même pas eu la pensée de rechercher la collaboration d'une favorite, qui avait su prendre un si grand empire sur l'esprit de Louis XVIII; cette dame devint alors l'instrument des adversaires du premier ministre, et ceux-ci parvinrent, par elle, à obtenir le rapprochement des deux frères et à assurer le triomphe de la politique de Monsieur. Il s'ensuivit que tous les gens sensés et connaissant les idées du pays, telles que les avaient laissées vingt-cinq années de révolution et d'impérialisme, regrettèrent de voir l'extrême droite abuser de la réussite de ses projets et rendre insoutenables, par une opposition systématique et continue, la position du ministère et celle de son chef. Si la majorité des membres de la Chambre précipita la chute du cabinet Richelieu, il est probable que celle des électeurs, si on avait consulté ces derniers, aurait maintenu au pouvoir des hommes éprouvés. Cette catastrophe fut amenée bien plus par les agissements passionnés d'une coterie que par un mouvement d'opinion.

Quelques députés du centre gauche, et non des moindres ¹, se reprochèrent d'avoir contribué au départ du duc de Richelieu qu'ils auraient dû soutenir par patriotisme, car la France, après six années d'un gouvernement paternel, était arrivée à un état de prospérité inouï : il avait pu payer aux puissances alliées des sommes énormes, pour acquitter la rançon de fautes auxquelles il était étranger et, cependant, le dernier budget s'était soldé par un excédent de recettes important.

M. de Richelieu, du reste, pratiquait la politique de Louis XVIII, c'est-à-dire celle que ce souverain, si prudent et si avisé, avait jugée indispensable pour la réorganisation des forces monarchiques, et l'acceptation de cette forme de gouvernement par le plus grand nombre; rien ne le prouve mieux que les paroles par lesquelles le Roi terminait son discours à la session de 1819 :

« La Providence m'a imposé le devoir de fermer l'abîme des révolutions, de léguer à mes successeurs, à ma patrie, des institutions libres, fortes et durables. Pour être associés à ce devoir sacré, je compte pour le remplir, sur le concours de mes fidèles et loyaux pairs de France, de mes fidèles et loyaux députés des départements. »

C'est dans cet esprit que le duc de Richelieu était

1. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 27 et suiv.

royaliste et il l'était dans la plus pure expression du mot, malgré les accusations portées contre lui, à la tribune et dans la presse, par les meneurs de l'extrême droite, qui avaient la prétention d'attribuer à leur seul groupe, le droit de prendre l'étiquette du royalisme. Le premier ministre du Roi se trouvait donc fatalement l'adversaire de ces hommes passionnés, qui avaient poussé le comte d'Artois dans la voie de l'opposition et de la réaction.

Le résultat de cette conjuration, dans laquelle on avait introduit madame du Cayla, eut pour effet l'anéantissement de la méthode prudente et réfléchie adoptée par Louis XVIII devant les aspirations mal définies encore, qui entraînaient les amis de Monsieur. En réalité, ce prince commença à gouverner dès l'avènement du ministère Villèle-Corbière et, lorsqu'à la mort de son frère, il prit effectivement le pouvoir en mains, quelques années d'application de son système suffirent, en poussant les esprits libéraux à l'exaspération, pour ramener en France la révolution triomphante.

Le changement de dynastie qui fut la suite des journées de Juillet, et qui jeta le pays dans une ère de désorganisation sociale dont nous souffrons encore de nos jours, prouve suffisamment que la politique de M. de Richelieu était la seule qui convînt à la France nouvelle. Il est consolant de constater que si des membres du centre gauche de la Chambre,

comme le duc de Broglie, regrettèrent le départ de M. de Richelieu, il se trouva aussi des royalistes qui confinaient à l'extrême droite, pour rendre au premier ministre la justice qui lui était due. L'un d'eux, le duc de Doudeauville ¹, lui écrivait le 17 octobre 1821 :

« Quoique vous me défendiez de vous répondre, monsieur le duc, je ne puis m'empêcher de vous remercier de vos deux lettres. Je suis bien sûr que si M. de Saint-Chamans n'a pas obtenu l'avantage sur M. Delalot, c'est qu'il vous a été impossible de faire autrement : votre loyauté m'en est un sûr garant ; il a fallu subir les effets d'un esprit d'opposition dont les royalistes ne sont pas exempts.

» Vous me parlez, monsieur le duc, de faire avant la session tout ce qu'il faut pour obtenir qu'elle soit calme. J'avoue que je ne comprends pas ce qu'il faudrait faire pour arriver à ce but. Si la comparaison de l'état de la France au mois de février 1820, avec ce qu'elle est aujourd'hui, si les efforts du ministère pour rendre aux royalistes l'ascendant qu'ils avaient perdu, si la tranquillité qui règne dans le royaume,

1. Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville (1763, † 1841), entra d'émigration pendant le Consulat. Appelé à la Chambre des pairs en 1814, il devint directeur général des postes en 1822 et ministre de la maison du Roi en 1824, après le maréchal de Lauriston. Le duc de Doudeauville crut devoir quitter cette charge lorsque Charles X, en 1827, commit l'imprudence de licencier la garde nationale.

la renaissance de l'industrie, le rétablissement du crédit public, en un mot les heureux résultats d'une administration sage et paternelle, n'ont pu parvenir à faire trouver grâce au ministère actuel, aux yeux de ceux qui prétendent être exclusivement royalistes, ce ne sera pas une modification de ce ministère qui les ramènera, il sera bien prouvé que c'est le pouvoir qu'ils veulent, et tout entier. Si donc ils s'opposent aux mesures monarchiques et conservatrices qui leur seront proposées, s'ils s'unissent à l'extrême gauche pour les combattre et qu'ils réussissent au moyen de cette monstrueuse alliance à les faire repousser, il ne restera plus qu'à leur livrer le pouvoir, ou à faire encore appel à la nation, en ne ménageant plus des hommes qui se seraient démasqués d'une manière aussi coupable. »

Le duc de Doudeauville était cependant un ministre probable, puisqu'il remplaça quelque temps après le maréchal de Lauriston au département de la maison du Roi. Néanmoins, il n'hésita pas à blâmer ses amis politiques, dans leur lutte contre le cabinet Richelieu.

L'émotion que causa la nouvelle de la démission du duc fut immense en Europe. Personne ne se trompa sur les causes de cette retraite qui laissa des regrets, partout à l'étranger, sauf à Londres, où l'on avait des raisons pour préférer la politique extérieure du prince de Talleyrand à celle du libérateur du territoire français. La Russie, qui avait déjà trouvé des

motifs de refroidissement, pendant les conférences de Laybach, où l'empereur Alexandre essaya en vain d'attirer le duc de Richelieu, la Russie comprit que l'entente cordiale dont les deux pays, le nôtre surtout, avaient profité depuis la fin de l'année 1813, allait être remplacée par une situation mal équilibrée et sujette à de fréquents revirements.

Quant à la majorité des gens paisibles, en France, elle ne cacha pas son dépit, ni ses appréhensions pour l'avenir. — On s'était déjà accoutumé à jouir de la stabilité dans les relations avec les autres puissances, on avait ressenti les bienfaits causés par la restauration de nos finances, on avait constaté un véritable relèvement de l'esprit d'entreprise, donnant un essort tout nouveau à notre commerce et à notre industrie ; l'administration, dans toutes ses branches, s'était montrée bienveillante et ennemie des tracasseries coutumières : c'était une rénovation. — Pourquoi l'esprit de parti venait-il assumer la responsabilité de ce bouleversement politique ? Le nouveau ministère offrait-il donc de plus sérieuses garanties aux royalistes que celui qu'il remplaçait ? Les membres qui le composaient avaient une autorité si peu établie, qu'on ne put trouver parmi eux un personnage assez marquant pour la présidence du Conseil, dignité que le Roi n'accorda à aucun d'eux.

Les royalistes, qui n'avaient pas d'attaches avec le parlement, montrèrent leur mécontentement et qu'il

me soit permis, à ce propos, de citer entre beaucoup d'autres, la lettre qu'une femme célèbre, la veuve de l'académicien Suard ¹, écrivit le 20 décembre 1821 à M. le duc de Richelieu :

« Vous me pardonnerez, je l'espère, monsieur le duc, de céder au besoin de vous exprimer tous mes regrets de votre absence du ministère, que je considère comme notre plus grand malheur, puisqu'elle nous prive de tout ce que vous y portiez de sage, de noble et de désintéressé, et nous déconsidère aux yeux de l'Europe entière. Comme Française, je ne puis sentir que votre perte, sans juger les raisons qui l'ont déterminée : je sais seulement que vous ne pouvez être gouverné que par les motifs et les sentiments les plus nobles. Daignez agréer tous mes regrets, toute ma douleur de ne plus vous voir à la

1. Madame Suard était la sœur du célèbre imprimeur Charles-Joseph Panckoucke; elle était née en 1750. C'était une personne très séduisante, possédant les charmes de la beauté en même temps que ceux de l'esprit. Elle avait épousé en 1775 Jean-Baptiste-Antoine Suard (1733, † 1817), membre de l'Académie française depuis 1774, qui devint secrétaire perpétuel de la docte assemblée en 1803, lors de la reconstitution de l'Institut. Le titre de censeur honoraire de l'Académie lui avait été conféré en 1814, à la rentrée des Bourbons. Madame Suard avait été liée avec les plus célèbres encyclopédistes et particulièrement avec Voltaire, Marmontel et Condorcet. A la mort de son mari, cette dame ne cessa pas de s'occuper des lettres qui avaient embelli son existence. Elle avait publié différents ouvrages de 1788 à 1820 et mourut à Paris en 1830.

tête du gouvernement dont j'ai senti si souvent pour vous, monsieur le duc, le pesant fardeau et l'injustice.

» J'ai le bonheur et la consolation de ne rien entendre autour de moi qui contrarie des sentiments si justes et commandés par tout le bien que vous nous avez fait, dont je conserverai une éternelle reconnaissance, mais que j'aimerais mieux voir encore chez ceux qui influent sur nos destinées.

» Agréez, je vous prie, monsieur le duc, tous mes vœux, hélas ! trop impuissants pour le bonheur dont vous devez jouir encore, dans l'assurance d'avoir mérité la reconnaissance de tous les vrais Français. »

M. de Richelieu eut la consolation de recevoir bien d'autres témoignages aussi touchants d'admiration et d'attachement ; cette seule lettre montre suffisamment quels sentiments l'ancien plénipotentiaire du Roi à Aix-la-Chapelle avait su inspirer à ses contemporains ; mais son âme sensible, ouverte à toutes les délicatesses, éprouva une cruelle déception lorsque le ministre tombé put constater avec quelle indifférence il était reçu aux Tuileries : l'ingratitude du prince¹ qu'il avait servi avec un si complet dévoue-

1. On ose à peine rappeler qu'aucun prince n'assista aux obsèques du libérateur du territoire, et que tout ce qui tenait à la cour crut aussi devoir s'abstenir. On demeure confondu au souvenir de tant d'ingratitude que la politique et l'esprit de parti seuls peuvent enfanter.

ment lui laissa une blessure profonde. Le duc de Richelieu était venu se reposer des fatigues de son ministère à Courteille, auprès de sa femme et de sa belle-mère; il goûtait là le charme d'une vie douce et tranquille, embellie par l'affection de personnes qui avaient toujours professé une entière admiration à son égard.

Cependant, lorsque la loi sur la presse arriva devant la Chambre des pairs, M. de Richelieu tint à faire acte de présence et, lorsque le commissaire du gouvernement proposa, par l'article 4 de cette loi, que la censure pût être rétablie temporairement, par une ordonnance ministérielle, l'ancien chef du cabinet monta à la tribune¹ et fit remarquer que s'il avait demandé, pendant son ministère, que la censure des journaux lui fût accordée, il n'avait pas du moins sollicité des Chambres, qu'on l'autorisât à se servir de cette arme défensive, à son gré et à son heure; il ajouta que, s'il combattait en ce moment une loi proposée par le gouvernement, il le faisait seulement pour accomplir un devoir, pour prévenir ses successeurs qu'ils allaient entrer dans une voie pleine de dangers.

La loi fut cependant votée par la Chambre des pairs. L'extrême droite manifesta alors une grande animosité contre l'ancien président du Conseil, et se plaignit amèrement de son attitude à propos de cette

¹ Voir le discours de M. de Richelieu à l'annexe (pièce justificative n° XXII, p. 402.)

question. Louis XVIII lui-même ne pardonna pas au duc l'opposition qu'il avait faite, en cette circonstance, aux ministres qui lui avaient succédé et le lui témoigna par une froideur encore plus grande.

M. de Richelieu, dont la sensibilité était surexcitée par son état de souffrance, quitta Paris pour rentrer dans l'intérieur si calme de Courteille; mais à peine arrivé, sentant que l'ébranlement de sa santé prenait des proportions inquiétantes, il revint à Paris. le 12 mai, pour consulter ses médecins; le soir même il était frappé d'une attaque d'apoplexie.

M. de Richelieu reprit cependant connaissance et fut assisté par son vieil ami l'abbé Nicolle et par le curé de l'Assomption. Il mourut le 17 mai 1822 : « Avec sa vie, dit le chancelier Pasquier dans ses *Mémoires*¹, s'éteignit un des plus nobles enfants de la France; une grande intelligence, un caractère élevé et sûr; jamais personne n'a poussé plus loin le désintéressement ni la délicatesse des sentiments. Le pays perdait en lui un serviteur toujours prêt à se dévouer et qui, dans les crises les plus graves, pouvait lui apporter l'incontestable autorité que lui donnait l'estime de tous les hommes de bien, au dedans comme au dehors. Sa mort fit une impression profonde sur tout le grand public qui vit loin des coteries, des jalousies et des haines des partis, et dont

1. T. V, p. 415.

l'équitable instinct sait apprécier les services des hommes qu'un patriotisme sincère a toujours inspirés. Partout en France les témoignages de douleur éclatèrent. Il n'en fut pas de même dans le parti ultra, à la cour et parmi les membres du nouveau gouvernement. La froideur, l'indifférence mal dissimulées laissèrent trop voir le sentiment de soulagement que produisit la disparition d'un personnage considérable avec lequel il eût fallu toujours compter. »

Les hommes moins passionnés, qui avaient combattu le ministre pendant qu'il était au pouvoir, ne purent cependant s'empêcher de rendre justice au grand citoyen après sa mort, et le prince de Talleyrand, lui-même, parla avec impartialité de celui qui lui avait succédé une première fois aux affaires, en 1815, et qui l'avait empêché d'y revenir en 1820 : « C'était, disait-il en parlant de son adversaire, une de ces grandes existences que le temps seul et des circonstances rares peuvent créer; de telles existences se remplacent difficilement et ne disparaissent jamais d'un pays, sans que ce soit un malheur¹. »

1. Le prince de Talleyrand n'était cependant pas d'humeur, dans son for intérieur, à pardonner au duc de Richelieu de l'avoir fait éloigner, en 1817, de la cour où sa dignité de grand chambellan lui assignait une des premières places. Ce billet au duc de Decazes désigne l'auteur de la disgrâce, qui ne se prolongea pas du reste au delà de quelques mois :

« Il m'a paru qu'il était impossible de laisser passer l'affaire de Talleyrand, et j'ai décidé le Roi à lui faire écrire,

Quelques jours après la mort de celui qui laissait tant de regrets à son amitié et à son patriotisme, le cardinal de Bausset ¹ écrivait ² :

« Je crois remplir l'un des devoirs les plus sacrés de la reconnaissance et de l'amitié, en consacrant les derniers moments d'une vie déjà envahie par les années et les infirmités, à conserver la mémoire d'un homme d'État et d'un homme de bien.

« Le duc de Richelieu n'a vécu que pour le bonheur de son pays qui est peut-être le seul où il a été méconnu. L'Europe, plus équitable, a su apprécier

par le duc de la Châtre, de ne pas reparaitre aux Tuileries jusqu'à nouvel ordre, ce qui a été exécuté. Je crois que j'ai bien fait. »

RICHELIEU.

1. Louis-François, duc de Bausset-Roquefort (1748, † 1824), évêque d'Alais en 1784. Il avait émigré en 1791 et était rentré en France sous le Consulat. Nommé chanoine de Saint-Denis en 1806, la Restauration l'avait appelé à la pairie en 1815. Le Roi le créa duc en 1821, puis commandeur de ses ordres et ministre d'État. Mgr de Bausset avait reçu le chapeau de cardinal en 1816 et avait été admis à l'Académie française l'année suivante.

2. Cette page autographe du cardinal de Bausset est la préface d'un article biographique qui fut distribué aux pairs de France, peu de temps après la mort du duc de Richelieu. Nous avons acquis cette pièce et la plupart des lettres citées dans le cours de cette publication, en même temps que *Ma retraite du pouvoir*, écrit par le duc au mois de janvier 1822. Tous ces documents proviennent de la vente des papiers qui avaient été confiés à M. Lainé.

ses grands talents et surtout ses grandes vertus. Les causes de cette singulière contradiction seraient faciles à saisir et à expliquer, si la mémoire de M. le duc de Richelieu avait besoin d'être défendue ou protégée; mais, puisque ses détracteurs eux-mêmes conviennent que dans la crise la plus terrible où un grand empire puisse jamais se trouver, le duc de Richelieu a préservé la France des plus grands désastres, puisque la voix unanime de tous les partis a rendu hommage à son noble caractère, à la dignité de sa vie publique et privée, ainsi qu'à la pureté de ses vues, on pourrait se borner à demander si la France a vu beaucoup de ministres auxquels leurs contemporains aient rendu un témoignage aussi honorable.

» Au reste, on se tromperait beaucoup si l'on supposait que ces Mémoires ont été inspirés ou écrits par le désir de venger de grandes injustices ou de signaler de grandes intrigues. — On n'y trouvera le récit d'aucune de ces combinaisons de partis qui ont tant d'intérêt et d'importance pour ceux qui y ont pris part, ou qui en ont été témoins, et qui deviennent si indifférents à la postérité. La triste influence qu'elles ont causée trop souvent sur les gouvernements qui en subissent les déplorables résultats, ne peut leur communiquer une dignité capable de fixer l'attention des hommes et des générations dont le suffrage doit seul être l'objet d'un noble ambition.

On croirait profaner le nom du duc de Richelieu, en l'associant à de méprisables détails d'intrigues et de bassesses.

» La postérité ne veut connaître un ministre que par les grands traits de son caractère, par l'esprit général de son gouvernement et les principes de sagesse de son administration. »

Il serait superflu de multiplier les témoignages des regrets que laissa la mort prématurée du duc de Richelieu¹, et ce serait aussi méconnaître le sentiment de respect que sa mémoire imposa dans l'Europe entière, que d'insister sur les vertus et les qualités dont cet illustre homme d'État était si heureusement

1. M. Villemain, répondant au discours de M. Dacier, successeur de M. le duc de Richelieu à l'Académie française, s'exprimait ainsi en parlant de ce dernier :

« ... En lui l'honnête homme soutenait et agrandissait l'homme d'État... son âme naturellement haute et modérée était étrangère aux passions communes et n'admettait que la justice et le devoir. Un dévouement inaltérable à la monarchie, une ferme confiance dans ses propres intentions et cette heureuse sécurité d'une vertu toujours la même, lui inspirait des pensées calmes et conciliatrices. Il ne se précipitait pas vers le bien, il savait le préparer et l'attendre... Peut-être sa loyauté vive et sans détour ne s'armait-elle pas assez contre les chances compliquées d'une forme de gouvernement difficile et nouvelle. Ces intrigues variées, ces rapides coalitions des partis, ces brusques changements dans les amitiés et dans les haines qui sont les accidents naturels de la guerre politique alarmèrent sa vertu... » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 89.)

doué. Mais nous avons le devoir d'opposer à l'indifférence de la famille royale l'expression des nobles sentiments contenus dans la lettre écrite par l'empereur Alexandre au comte de la Ferronnays, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg : « Je pleure le duc de Richelieu ¹, dit le Tsar, comme le seul ami qui m'ait fait entendre la vérité; c'était le modèle de l'honneur et de la loyauté. Les services qu'il a rendus éternisent en Russie la reconnaissance de tout ce qui est honnête. *Je le regrette pour le Roi, qui ne trouvera dans aucun autre un dévouement aussi désintéressé; je le regrette pour la France, où il fut mal apprécié et à laquelle, cependant, il a rendu et devait rendre de si grands services.* »

Peu de temps après la perte cruelle qu'elle venait de faire, madame la duchesse de Richelieu rassembla les papiers que son mari avait apportés à Courteille, au moment où il avait abandonné le pouvoir; elle y joignit le mémoire qui précède et fit remettre tous ces documents au baron Mounier, l'un des hommes politiques auxquels le duc avait témoigné le plus de bienveillance et de sympathie, à celui qu'il avait employé comme directeur général de la police pendant son second ministère. L'ancien collaborateur de M. de Richelieu avait accepté d'écrire la vie de son protecteur, mais les années se passèrent et

1. Cinquante-quatrième volume publié par la Société impériale d'histoire de Russie, p. 638.

M. Mounier perdit l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance envers celui qui l'avait maintenu dans ses hautes fonctions, malgré l'animosité que lui témoignaient les principaux membres de la droite. Les royalistes, en effet, l'avaient confondu dans la haine qu'ils portaient à MM. Pasquier et Siméon; ils n'avaient perdu aucune occasion, surtout pendant la dernière session, de demander l'éloignement des affaires du chef de la police, mais M. de Richelieu avait toujours résisté à des récriminations qu'il ne trouvait pas justifiées.

Les papiers du duc furent donc repris à M. Mounier pour être remis à M. Lainé, l'ami et le compatriote du duc; mais, pour des raisons qu'il est difficile d'apprécier, l'ancien ministre de l'intérieur du cabinet Richelieu ne donna jamais satisfaction à ceux qui avaient compté sur les sentiments d'affection et de respect qu'il avait toujours professés pour le président du conseil, dont il avait lui-même fait partie.

En dehors des hommes politiques sur lesquels la famille du duc avait fondé des espérances, aussitôt déçues, pour mettre en ordre les précieux documents laissés par le duc de Richelieu et écrire sa vie, une femme de lettres célèbre, la comtesse de Genlis¹, eut

1. Voir à l'annexe une lettre de M. d'Asfeld à madame la marquise de Montcalm, sœur du duc de Richelieu (pièce justificative n° XXIII, p. 406.)

un instant l'intention de concourir à perpétuer la mémoire du libérateur de la France; mais là encore les bonnes dispositions ne furent pas suivies d'effets. Il était dans la destinée du noble duc de ne pas trouver d'historien parmi ses contemporains.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative n° I.

Projet de note remis à M. le duc de Richelieu par les plénipotentiaires des quatre puissances.

[Les changements proposés par le duc de Richelieu sont imprimés en italique.]

Les soussignés, ministres des cabinets d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont reçu l'ordre de leurs Augustes Souverains d'adresser à M. le duc de Richelieu la communication suivante :

Appelés par l'article 5 du traité du 20 novembre 1815 à examiner de concert avec Sa Majesté le Roi de France, si l'occupation militaire d'une partie du territoire français, arrêtée par ledit traité, pouvait cesser à la fin de la troisième année, ou devait se prolonger jusqu'à la fin de la cinquième, LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies se sont rendus à Aix-la-Chapelle et ont chargé leurs ministres de s'y réunir en conférence, avec les plénipotentiaires de LL. MM. le Roi de France et le Roi de la Grande-Bretagne, afin de procéder à l'examen de cette question importante.

L'attention des ministres et plénipotentiaires a dû se fixer avant tout, dans cet examen, sur l'état intérieur de

la France; elle a dû porter également sur l'exécution des engagements contractés par le gouvernement français envers les puissances signataires du traité du 20 novembre 1815.

Il vaudrait peut-être mieux supprimer intérieur. L'état de la France dit tout et les puissances ayant besoin aussi de voir la France capable de se défendre, ce mot, superflu dans un sens, rétrécit dans un autre l'objet qu'elles doivent avoir en vue. Cette expression pèche en même temps par excès et par défaut.

L'état intérieur de la France ayant été depuis longtemps le sujet des méditations suivies des cabinets, et les plénipotentiaires, réunis à Aix-la-Chapelle, s'étant mutuellement communiqué les opinions qu'ils avaient formées à cet égard, les Augustes Souverains, après les avoir pesées dans leur sagesse, ont reconnu avec satisfaction que l'ordre de choses heureusement établi en France, par la restauration de la monarchie légitime et constitutionnelle, n'a pas cessé de se consolider depuis la signature des traités de 1815, et que le succès qui a couronné jusqu'ici les soins paternels de S. M. T. C. justifie pleinement l'espoir d'un affermissement progressif de cet ordre de choses, si essentiel pour la prospérité de la France, et si étroitement lié à tous les grands intérêts de l'Europe.

Ici l'utilité de la suppression du mot intérieur se fait encore mieux sentir. Pourquoi les Souverains porteraient-ils si loin leur sollicitude? Ils sont intéressés à voir que la France est calme et peut obtenir, en Europe, le rang qui lui convient; mais doivent-ils juger que la cause en est dans la forme du gouvernement que le Roi lui a donnée, et attribuer pour ainsi

dire à leur opinion sur ce point une force de garantie pour ses institutions existantes? Si ce paragraphe, comme je le crains, peut être ainsi interprété, c'est un motif de plus de désirer une définition plus précise de notre état actuel et de ses causes; puis, au lieu de celle qui se trouve ici, je voudrais qu'on dit : La restauration de la monarchie et l'exercice légitime du pouvoir constituant en France. Si les Souverains sont assez confiants pour reconnaître les avantages de cette forme de gouvernement, qu'ils se réservent au moins la seule sauvegarde qui leur restera, si l'on se prévaut jamais contre eux de la générosité de cette déclaration. Je veux dire l'initiative du pouvoir constituant, considéré comme une prérogative inhérente à la royauté. D'après ces considérations, voici comment je voudrais que ce paragraphe fût rédigé :

« L'état de la France ayant été depuis longtemps le sujet des méditations suivies des cabinets, et les plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle s'étant mutuellement communiqué les opinions qu'ils s'étaient formées à cet égard, les Souverains ont reconnu avec satisfaction les heureux effets de la restauration monarchique et de l'exercice légitime du pouvoir constituant en France, et, par le succès qui a jusqu'ici couronné d'une manière si glorieuse les soins paternels de S. M. T. C., ils ont jugé qu'ils pouvaient pleinement se fier à sa haute sagesse, de la solidité des rapports qui devaient désormais lier la France à tous les grands intérêts de l'Europe. »

Quant à l'exécution des engagements, les communications que, dans l'ouverture des conférences, M. le plénipotentiaire de S. M. T. C. a adressées à ceux des autres puissances, n'ont laissé aucun doute sur une question prouvant que le gouvernement français a rempli avec l'exactitude la plus scrupuleuse et la plus honorable toutes les clauses du traité et conventions du

20 novembre, et en proposant pour celles de ces clauses, dont l'accomplissement était réservé à des époques plus éloignées, des arrangements satisfaisants pour toutes les parties contractantes.

Tels étant les résultats de l'examen de ces graves questions, leurs MM. II. et RR. se sont félicitées de n'avoir plus qu'à écouter ces sentiments et ces vœux personnels, qui les portaient à mettre un terme à une mesure que des circonstances funestes et la nécessité de pourvoir à leur propre sûreté et à celle de l'Europe avaient seules pu leur dicter. Dès lors les Augustes Souverains se sont décidés à faire cesser l'occupation militaire du territoire français, et la convention du 9 octobre a sanctionné cette résolution : ils regardent cet acte solennel comme le complément de la paix générale.

Considérant maintenant comme le premier de leurs devoirs, celui de conserver à leurs peuples les bienfaits que cette paix leur assure, et de maintenir dans leur intégrité les transactions qui l'ont fondée et consolidée, LL. MM. II. et RR. se flattent que S. M. T. C., animée des mêmes sentiments, accueillera avec l'intérêt qu'elle attache à tout ce qui tend au bonheur de l'humanité, à la gloire et à la prospérité de son pays, la proposition que LL. MM. II. et RR. lui adressent, d'unir dorénavant ses conseils et ses efforts à ceux qu'elles ne cesseront de vouer à l'accomplissement d'une œuvre aussi salutaire.

Les soussignés, chargés de prier M. le duc de Richelieu de porter ce vœu de leurs Augustes Souverains à la connaissance du Roi, son maître, invitent en même temps S. E. à prendre part à leurs délibérations présentes et futures, consacrées au maintien de la paix, des

traités sur lesquels elle repose, des droits et des rapports mutuels établis ou confirmés par ces traités et reconnus par toutes les puissances européennes.

En transmettant à M. le duc de Richelieu cette preuve solennelle de la confiance que leurs Augustes Souverains ont placée dans la sagesse du Roi de France, et dans la loyauté de la Nation française, les soussignés ont l'ordre d'y ajouter l'expression de l'attachement inaltérable que LL. MM. II. et RR. professent envers la personne de S. M. T. C. et sa famille, et de la part sincère qu'elles ne cessent de prendre au repos et au bonheur de son royaume.

Ils ont l'honneur d'offrir en même temps à M. le duc de Richelieu l'assurance de leur considération toute particulière.

Pièce justificative n° II.

Lettre de M. Decazes à ses collègues du ministère.

J'ai lieu de supposer que le Roi, en me donnant l'ordre de communiquer à ses ministres la conversation que j'ai eue avec le chargé d'affaires de Russie, a voulu que cet objet fût mis aujourd'hui en délibération au conseil. Je crois, dans cette supposition, devoir leur donner connaissance de quelques antécédents.

Il y a quatre ou cinq jours que, jugeant nécessaire d'attirer l'attention de M. le duc de Richelieu sur le projet probable d'un voyage des souverains en France, je lui écrivais ce qui suit :

Il y a encore un sujet qui me paraît avoir un grand intérêt. Les souverains viendront-ils à Paris après le congrès? En ont-ils le projet? L'un d'eux seulement en

a-t-il le désir? Convviendrait-il dans ce cas que le Roi l'invitât, ou les invitât? S'ils avaient le projet de venir et qu'ils ne fussent pas invités, prendraient-ils sur eux de le faire, soit en demandant l'autorisation, soit en ne la demandant pas?

Voilà une foule de questions que vous ne regarderez certainement pas comme oiseuses. — Il y a beaucoup de difficultés à débattre et de délicatesses à saisir pour bien les résoudre. — Quant à moi, je déclare que ces voyages ne sont pas de mon goût. Désormais, les souverains ne doivent plus se montrer en France qu'inognito; on se rappelle dans quelles dispositions ils y venaient autrefois : c'était pour plaire, ou pour s'instruire, ou pour s'amuser. Y apporteraient-ils les mêmes dispositions? Je crois qu'on peut prédire d'avance qu'ils ne se plairont point à Paris, par cela seul qu'on n'aura aucun plaisir à les voir.

Ils ont rendu de grands services au Roi, mais ils les lui ont fait payer trop cher; le bivouac des Tuileries, les canons de M. de Goltz contre le pavillon de Flore et l'enlèvement des chevaux de Venise reviendront au souvenir de tout le monde, quand ils entreront aux Tuileries ou en sortiront. Tout cela donnera, soit à nous, soit à eux, un air gauche qui ne siéra bien ni aux uns ni aux autres, etc., etc.

J'ajoutai quelques observations sur l'ancienne étiquette, et sur nos idées de tous les temps à l'égard de la prééminence du Roi, à laquelle nous tiendrons aujourd'hui plus que jamais, par la haute opinion que nous avons de celui qui nous gouverne. Je n'ai pas besoin de répéter ces détails.

Il me reste à dire que j'ai communiqué cette partie de ma correspondance au Roi, et qu'il a bien voulu

entendre sur cet objet tout ce que mon attachement aux principes monarchiques m'a inspiré; mais LL. EE. sont bien plus que moi en mesure de l'entretenir des inconvénients de ces voyages et de ces réunions de souverains, de l'atteinte que porte nécessairement à leur dignité les communications, les familiarités et les comparaisons auxquelles ces voyages et ces réunions les exposent. Toutefois, je vois avec regret que s'il y a eu, à Aix-la-Chapelle, quelque détermination prise, il est aujourd'hui bien difficile d'en éviter l'exécution.

DECAZES.

Pièce justificative n° III.

Projet de protocole à signer par les plénipotentiaires des cinq cours.

Les ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, à la suite de l'échange des ratifications de la Convention signée le 9 novembre, relativement à l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères, et après s'être adressé de part et d'autre les offices ci-joints en copie, se sont réunis en conférence pour prendre en considération les rapports qui, dans l'état actuel des choses, doivent s'établir entre la France et les puissances signataires du traité de paix du 20 novembre 1815, rapports qui, en assurant à la France la place qui lui appartient dans le système de l'Europe, la lieront étroitement aux vues pacifiques et bienveillantes que partagent tous les souverains, et consolideront ainsi sa tranquillité.

Après avoir mûrement approfondi les principes conservateurs des grands intérêts qui constituent l'ordre

de choses établi en Europe, sous les auspices de la divine Providence, moyennant le traité de Paris du 20 mai 1814, le Congrès de Vienne et le traité de Paris de l'année 1815, les cours signataires du présent acte ont unanimement reconnu, et déclarent en conséquence :

1^o Qu'elles sont fermement décidées à ne point s'écarter, ni dans leurs relations nouvelles ni dans celles qui les lient aux autres États, du principe d'union intime qui a présidé jusqu'ici à leurs rapports et intérêts communs, union devenue plus forte et indissoluble par les liens de fraternité chrétienne que les souverains ont formés entre eux.

2^o Que cette union, d'autant plus réelle et durable qu'elle ne tient à aucun intérêt isolé, à aucune combinaison momentanée, ne peut avoir pour objet que le maintien de la paix générale, fondée sur le respect religieux pour les engagements consignés dans les traités, et pour la totalité des droits qui en dérivent.

3^o Que la France, associée aux autres puissances par la restauration effective du pouvoir monarchique légitime et constitutionnel, s'engage à concourir désormais au maintien et à l'affermissement d'un système qui a donné la paix à l'Europe et qui peut seul en assurer la durée.

4^o Que si, pour mieux atteindre le but ci-dessus énoncé, les puissances qui ont concouru au présent acte jugeaient nécessaire d'établir des réunions particulières, soit entre les augustes souverains eux-mêmes, soit entre leurs ministres et plénipotentiaires respectifs, pour y traiter en commun de leurs propres intérêts, en tant qu'ils se rapportent à l'objet de leurs délibérations actuelles, l'époque et l'endroit de ces réunions seront

chaque fois préalablement arrêtés par des communications diplomatiques, et que, dans le cas où ces réunions eussent pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres États de l'Europe, elles n'auront lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux des États que lesdites affaires regarderaient, et sous la réserve expresse de leur droit d'y participer directement ou par les plénipotentiaires.

5° Que les résolutions consignées au présent acte seront portées à la connaissance de toutes les cours européennes par la déclaration ci-jointe, laquelle sera considérée comme sanctionnée par le protocole et en faisant partie.

Fait quintuple et réciproquement échangé en original entre les cabinets signataires.

*Projet de déclaration rédigé par le comte d'Hauterive
et annoté par M. le duc de Richelieu.*

Le soussigné a reçu le nouveau traité d'alliance que LL. EE. les ministres plénipotentiaires réunis viennent de conclure au nom des souverains alliés. Il s'est empressé de mettre sous les yeux du Roi cet acte important, ainsi que la note officieuse non moins importante qui en accompagnait l'envoi; et il a reçu l'ordre de présenter à LL. EE. les observations suivantes :

Le nouveau traité d'alliance est un pacte de garantie mutuelle et générale, ayant pour objet de consolider et, s'il se peut, de perpétuer le rétablissement d'un équilibre depuis longtemps aboli en Europe, en consacrant, par des engagements réciproques, l'observation invariable des maximes, des règles et des principes politi-

ques qui peuvent seuls en assurer la durée. A la suite de tant de maux dont l'Europe, dont la France surtout sentira longtemps l'atteinte, et après une catastrophe dont l'effrayant souvenir ne peut se retracer à l'esprit sans y faire naître des craintes que l'imagination, encore agitée, mesure bien moins sur la probabilité que sur la gravité de leur objet; une telle pensée était bien digne de la haute sagesse et de la paternelle sollicitude des souverains qui l'ont conçue; toutefois, en faisant un examen attentif de l'acte politique qui en a été le résultat, on ne peut s'empêcher de remarquer dans l'ensemble, le motif et le but des engagements contractés, des graves et fâcheuses omissions et une combinaison de moyens réparateurs et répressifs qui n'est pas toujours déterminée avec assez de précision, ni appliquée avec une suffisante exactitude; et ces moyens eux-mêmes, si l'on cherche à les apprécier, dans leur nature, dans leur accord, et surtout dans leur étendue, n'offrent pas toute la généralité que, dans un point de vue de justice, d'utilité et de préservation générale, il paraîtrait à la fois nécessaire et facile de leur donner.

Le système fédératif se présente à l'esprit sous deux aspects : il est, ou un système de concours et de bon accord, ou un système de simple prévoyance. Sous ce double point de vue, il s'adapte en même temps aux circonstances de l'état de guerre et à celles de l'état de paix; mais il convient d'observer que, dans l'un et l'autre de ces deux états, les alliances ne présentent pas le même caractère : dans l'un, on a et on doit avoir pour objet de s'accorder sur le meilleur emploi de moyens communs d'attaque et de résistance, tandis que dans l'autre, il s'agit moins de combattre et de résister de concert que de prévoir et prévenir des dangers dont

les causes peuvent bien exister dans le temps présent, mais dont les effets ne sauraient éclater que dans l'avenir.

Le traité de Chaumont, le traité du 25 mars, ont été des alliances du premier genre : la seconde de ces alliances fut une suite et un renouvellement de la première; toutes les deux ont eu pour objet de se défendre contre les entreprises d'un usurpateur ambitieux; seulement, il est à remarquer que le traité de Chaumont, ayant été conclu dans la seule vue de contenir son ambition dans des limites déterminées, tandis que celui de Vienne était invariablement destiné à détruire sans retour le pouvoir monstrueux qu'il s'efforçait alors de rétablir, les clauses qui, dans ce dernier traité, statuaient que lorsque l'objet de l'alliance serait pleinement rempli, c'est-à-dire lorsque l'usurpateur serait abattu, les stipulations de Chaumont seraient renouvelées et remises en vigueur pendant la durée de vingt ans, étaient dans une contradiction manifeste avec l'objet et l'esprit du traité, et surtout avec l'article 8, qui comprenait formellement, et la France et le Roi, au nombre des principaux intéressés et des parties contractantes.

Le nouveau traité est une alliance de la seconde espèce; il n'y a et il ne saurait y avoir aucune parité entre ce traité et ceux de Chaumont et de Vienne. En effet, à Chaumont, il s'agissait de résister à un ennemi formidable, de lutter contre lui, d'en triompher et, après la victoire, de perpétuer à son égard un système d'inquiétude, de défiance, de préservation et, peut-on dire, d'hostilité perpétuelle qui ne pouvait s'autoriser que sur la notoriété de son caractère, objet de crainte et de réprobation universelle, et sur le titre abusif en vertu duquel il régnait.

A Vienne, il s'agissait encore de combattre le même ennemi, non plus dans le dessein de le réprimer et de se garantir des écarts et des excès de son ambition, mais dans celui de l'abattre et de l'anéantir; car, dès lors, on sentait vivement le regret d'avoir, par le traité du 11 avril, auquel la France n'a pris aucune part, laissé subsister, en contact avec elle et au sein de l'Europe, ce foyer perpétuel d'alarmes, de troubles et de bouleversements. On sentait en même temps le besoin d'arriver à un état de choses régulier et permanent, où des règles communes, uniformes et constantes pussent enfin être établies et où, sous la sauvegarde de ces règles, il n'y eût plus pour les États que des droits généraux à défendre, des intérêts généraux à concilier et des dangers communs à prévenir.

C'est à ce point que le traité conclu le 20 novembre, entre les puissances et la France, a dû ramener et replacer la politique de l'Europe. Ou il faudrait dire que le but du traité de Vienne n'a pas été atteint, ce qui est formellement contredit par la déclaration solennelle qui se lit au début même du nouveau traité d'alliance, ou que le traité entre les quatre puissances et la France n'aurait été connu et adopté par elles que dans des vues de partialité, de localité, de ressentiment ou de circonstance, ce qui est trop opposé au caractère personnel des souverains, au nom desquels il a été conclu, pour qu'il soit permis de s'arrêter un instant sur une semblable hypothèse.

Ainsi, à dater du 20 novembre, de ce jour mémorable où la réconciliation finale de l'Europe avec la France a été opérée, où l'état de guerre a cessé, où enfin l'objet de l'alliance du 25 mars qui, selon la noble et juste expression de l'article 8 de ce traité, *était uniquement*

dirigée dans le but de soutenir la France, a été atteint, on peut établir en principe que la politique de l'Europe s'est vue rétablir, comme elle l'était dans les temps antérieurs, sur des principes durables et impartialement applicables aux besoins, aux droits et aux intérêts de tous les États.

Désormais donc, tout doit se peser à la même balance; la même indépendance garantit aujourd'hui la sûreté de chaque pays; la même dignité brille sur toutes les couronnes, et l'on ne peut plus statuer sur des devoirs et des intérêts communs, on ne peut plus stipuler pour des alliances d'un intérêt général, que par des clauses généralement et respectivement obligatoires.

D'après ces conditions, le soussigné se croit fondé à dire que le nouveau traité d'alliance, bien qu'il paraisse avoir été conçu dans des vues de garantie et de préservation générales, offre cependant quelque chose de défectueux dans ses formes, et s'écarte du droit commun à ce point qu'une des grandes puissances y est placée dans un état absolu de délaissement et d'isolation, et que, présentés dans la plupart de ses stipulations comme un objet constant de sollicitude pour toutes les autres, le pouvoir, la vigilance et la bonne foi du gouvernement de cette puissance ne sont pas, comme ils devraient l'être, appelés en concours et mis de son aveu en concert de prévoyance et d'action avec les forces, la prudence et la justice des autres gouvernements, pour écarter des dangers qui doivent moins être considérés dans leurs causes que dans leurs effets prévus et qui, sous ce point de vue, les menaçant tous au même degré, leur impose à tous une même obligation et donne à chacun un droit égal de les repousser en commun.

Il faut le dire même, et le soussigné aime à en faire ici

l'observation, l'espèce et la nature de ces dangers sont franchement et loyalement spécifiés dans le nouveau traité comme dans la note officielle de communication. Les ministres des puissances ne mettent en doute ni les intentions du Roi, ni sa ferme et inviolable volonté de maintenir la Charte qu'il a donnée à son peuple, et de défendre la pureté et l'intégrité de ses principes contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portées.

Mais si la cause des maux dont les gouvernements craignent à juste titre le retour est ici bien définie, peut-on dire également qu'elle soit justement appréciée et présentée dans sa véritable étendue? C'est sur ce point que les ministres des cabinets alliés paraissent, involontairement sans doute, avoir consacré une erreur extrêmement grave et extrêmement dangereuse dans ses conséquences.

Les idées de changement, l'hypocrisie des améliorations, les dispositions à la désobéissance, au mépris de l'autorité, l'attrait des doctrines orgueilleuses et subversives, les associations clandestinement séditionnaires, la licence enfin des maximes, des théories, des publications perturbatrices qui ont déjà causé et peuvent causer encore tant de maux, ne sont pas indigènes en France. Leurs poisons leur ont été apportés du dehors, et ce n'est pas seulement en France, c'est au loin, et sur la face entière de l'Europe que leur funeste influence s'est étendue et s'étend tous les jours encore; on peut dire même que là où ils ont été la cause de plus de malheurs, où ils ont engendré le plus de crimes, et où ils ont fait le plus de victimes, une vigilance plus énergique et plus active s'attache avec plus d'ardeur à amortir leur action, à réprimer leur effrayante propagation.

Pourquoi donc, dans les deux actes qui ont eu pour objet de prévoir les maux dont l'avenir de l'Europe est menacé, pourquoi le danger n'est-il pas prévu partout où il est utile de le prévenir? Pourquoi n'a-t-on pas appliqué les mêmes moyens de répression générale contre des maux dont l'atteinte peut devenir générale et commune? et, puisque le Roi n'est pas moins intéressé que les autres Souverains à l'efficace application de ces moyens, pourquoi son concours n'a-t-il pas été désiré, n'a-t-il pas été demandé, n'a-t-il pas été admis?

L'article 4 du nouveau traité où le soussigné remarque à regret cette omission si pénible pour le Roi, si affligeante pour la France, présente encore un manque de réciprocité qui, dans tous les engagements fondés sur la justice, est le caractère distinctif d'une stipulation bien conçue. On prévoit dans cet article une attaque dirigée ou méditée contre une des armées alliées qui sont temporairement établies sur notre territoire; mais, une violation du traité, si elle était autorisée par une des quatre puissances, ou, lors même qu'elle ne le serait pas, si elle était faite par une de ses armées, ne forme-t-elle pas une hypothèse possible que, dans le même article où tous les cas extrêmes sont prévus, il semble qu'on n'aurait pas dû négliger de prévoir?

Certainement si la France avait été appelée, comme elle avait droit de l'être, dans un pacte de garantie générale, elle aurait demandé qu'il fût pourvu à un cas de ce genre, et le soussigné ne pense pas que la justice des Souverains, ni la prévoyance de leurs ministres se fussent refusées à l'admettre.

Le soussigné pense que l'article 4 donne lieu à une remarque d'une nature encore plus importante. Les puissances y prévoient l'hypothèse, heureusement impro-

bable, où un nombre additionnel de troupes fournies par chacune d'elles seraient employées pour conduire une guerre prévue dans cet article, comme dans l'article précédent, à une issue prompte et heureuse. Cette guerre, sans doute, ne serait pas et ne pourrait jamais être dirigée contre le Roi, elle serait faite comme l'a été, ou du moins comme l'a dû être, celle qui vient de finir, contre des séditeux et principalement, ainsi que la déclaration solennelle en est consignée dans l'article 8 du traité du 25 mars, en conformité des vues et dans l'intérêt du Roi. Mais, puisqu'il avait été dit à l'article 2 du nouveau traité que, dans des circonstances malheureuses et qui menaceraient à la fois la tranquillité de la France et celle des autres États, les puissances se concerteraient avec Sa Majesté Très-Chrétienne, pour repousser le danger; pourquoi, dans le cas prévu par l'article 4, ne s'engageraient-elles qu'entre elles? Le concours du Roi aurait-il été omis ici à dessein, pour faire ressortir le caractère menaçant de cet article et aggraver l'impression produite par la déclaration vaguement comminatoire qui le termine?

Les mêmes observations s'appliquent à l'article 5; mais celui qui suit présente une perspective de conciliation et d'espérance sur laquelle le soussigné croit devoir arrêter toute l'attention de LL. EE. les ministres des cabinets, en leur rappelant les sentiments personnels de confiance et d'affection qui unissent si heureusement le Roi et les Augustes Souverains ses alliés. Il est déterminé dans cet article que des réunions de ministres seront renouvelées à diverses époques, soit sous les auspices des Souverains, soit par leurs cabinets respectifs, et qu'ils doivent être consacrés à la discussion des intérêts communs et à l'examen des mesures

qui seraient jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples.

Le sens de ces deux articles est facile à saisir, bien qu'il soit enveloppé. Il est évident que dans l'article 2 on ne prévoit que des mouvements populaires qu'il est facile d'apaiser avec une police sévère et l'emploi local des forces militaires. Dans ce cas, les puissances veulent bien se concerter avec le Roi pour apaiser ces mouvements; mais, dans l'article 4, on suppose que les mouvements populaires ont plus d'étendue, que des armées rebelles se sont organisées et que de là est née l'occasion d'une nouvelle guerre. Dans ce cas, les ministres ne veulent plus se concerter avec le Roi et c'est sans aucun égard à ses droits ni à ses intérêts qu'ils se proposent de se concerter pour terminer cette guerre, soit par un partage comme celui de la Pologne, soit par une révolution comme celle de 1688 en Angleterre. Voilà ce qu'il faut voir dans le rapprochement de l'article 2 et de l'article 4 du même traité.

R.

Le Roi, en donnant toute son approbation à une mesure inspirée par la plus haute sagesse et la politique la plus prévoyante, demande formellement que les ministres plénipotentiaires veuillent bien aujourd'hui déclarer, au nom des Souverains ses alliés, que leur intention positive est d'admettre ses ministres à la plus prochaine de ses convocations, comme à toutes celles qui pourraient survenir par la suite; en attendant, il se flatte que, faisant droit aux justes réclamations qui sont exposées dans la précédente note, ils voudront bien, par des explications satisfaisantes et positives, lever les doutes que naturellement fait naître dans son esprit la lecture du nouveau traité d'alliance, et qui seront pour lui un juste sujet de peine jusqu'au moment où les Sou-

verains, ses augustes alliés, auront donné l'ordre formel que ces explications soient adressées à son ministère.

Après avoir exposé ces considérations auxquelles le soussigné a cherché à donner toute la clarté et toute la précision qu'exigeaient l'importance et la délicatesse du sujet, il lui reste un dernier devoir à remplir : Dans leur note officielle, les ministres des cabinets ont voulu, et sans doute, dans des vues de zèle et d'intérêt pour tous les gouvernements et de bienveillance pour tous les peuples, exprimer l'opinion qu'ils se sont formée des principes de politique extérieure, qu'ils jugent être de l'intérêt du Roi d'adopter pour le gouvernement de ses peuples.

Le soussigné se plaît à répondre à cette partie de leur communication qu'il a reçu l'ordre du Roi de déclarer de la manière la plus formelle et la plus positive que les principes de gouvernement exposés dans la note officielle des ministres réunis sont les siens; que. . . .

.
(ici pourrait être inséré un développement détaillé de toutes les maximes de modération, de conciliation et de bonté dont le Roi veut que la profession soit connue et faite en son nom).

Pièce justificative n° IV.

Observations du duc de Wellington sur le mémoire confidentiel remis par les plénipotentiaires français et russes relativement aux colonies espagnoles.

Aix-la-Chapelle, 21 novembre 1818.

Il paraît être l'intention de MM. les plénipotentiaires français et russes :

1^o D'entamer une négociation avec le gouvernement espagnol, afin de persuader à ce dernier de s'ouvrir franchement vis-à-vis des cinq puissances sur le plan de pacification des colonies.

2^o De capter sa confiance.

3^o De gagner du temps en persuadant au gouvernement des États-Unis, de suspendre la déclaration dont on lui suppose l'intention de reconnaître l'indépendance de Buenos-Ayres, en l'appelant aux conférences qu'on propose de tenir à Madrid sur les questions des colonies.

4^o De persuader au Roi d'Espagne de m'appeler à Madrid, afin de présider et de diriger la négociation qui pourrait avoir lieu pour fixer le plan de la pacification des colonies.

Personne ne doute aujourd'hui que toutes les puissances de l'Europe ne soient intéressées à la pacification des vastes territoires jadis sous la domination espagnole en Amérique. Mais cet intérêt, quelque grand qu'il puisse être partout, est majeur en Espagne dont les richesses, le contentement, le repos et, en quelque sorte, l'existence dépendent du rétablissement de sa domination dans ces contrées.

On croirait donc que si le gouvernement espagnol était persuadé que la médiation des cinq cours, dans sa cause, pût lui être utile, elle désirerait depuis longtemps qu'elle fût établie et en pleine activité.

Mais le fait est que l'Espagne, n'étant pas persuadée de l'utilité de cette médiation, ne veut pas faire les sacrifices, à la vérité, nominaux pour elle, mais bien réels pour les habitants de ces pays, que les puissances médiatrices sont dans le cas d'en exiger de sa part, à moins que les cours ne se chargent aussi de sa cause contre les

insurgés ; et, pour être persuadé de cette vérité, il suffit de passer en revue les événements qui se sont produits depuis l'insurrection des colonies contre la mère patrie.

Dès l'année 1812, le gouvernement britannique ayant vu à quel degré la révolte des colonies paralysait les efforts de l'Espagne dans la guerre, et nuisait à ceux de ses alliés, consentit sur sa demande, à donner sa médiation pour le rétablissement de la paix. Une négociation s'entama et des commissaires furent nommés qui se transportèrent à Cadix ; mais l'objet manquait, parce que l'Espagne, quoique alors gouvernée par les Cortès, ne voulait pas faire les sacrifices nécessaires en faveur des habitants des colonies, que son alliée, la puissance médiatrice exigeait, parce qu'elle les avait promis elle-même, dans les premiers jours de la guerre contre la France.

A différentes époques, les négociations à ce sujet ont été renouvelées entre les deux puissances, mais sans succès, et enfin, au printemps de l'année 1817, quand les nouvelles de l'insurrection de Pernan-Buco sont arrivées en Europe, l'Espagne, pour la première fois, a attiré l'attention des cinq cours, sur l'état de révolte où se trouve ce pays.

Le gouvernement britannique, en considération de cette démarche, a produit un mémoire confidentiel à ses alliés, pour constater et pour leur rappeler ce qui, jusqu'alors, s'était passé entre l'Espagne et lui, relativement au désir qu'avait maintenant ce pays d'attirer l'attention des cinq puissances sur ces troubles, et pour leur faire connaître les principes que le gouvernement britannique croyait appropriés à la circonstance. Ce mémoire provoqua une réponse du cabinet espagnol aux cinq puissances pendant le mois d'octobre 1817. Ce

dernier document est remarquable en ce qu'il met en question tous ces principes, et montre que ce n'était pas une médiation sur des principes de libéralité et de justice, la seule que les cinq puissances pouvaient entreprendre, pour laquelle l'Espagne demandait l'appui et l'assistance, tant militaire que morale, des cinq cabinets, pour rétablir sa domination dans ses colonies, mais qu'elle voulait continuer à les gouverner toujours d'après les mêmes errements.

La donnée ainsi posée a été aussi discutée par les ministres de Russie, mais, jusqu'à présent, l'Espagne ne s'est pas déclarée d'une manière claire, ni explicite, sur les principes de la médiation qu'elle avait mise en discussion. Si elle a demandé cette médiation d'une façon formelle (ce qui est très douteux), elle ne l'a pas fait avec des considérants qui permettent aux cinq puissances de l'entreprendre aujourd'hui.

Quelle que soit la mesure que les puissances se décident à adopter à ce sujet, mes observations sont dignes d'attirer leur attention la plus sérieuse.

S'il est vrai que les puissances ne puissent entreprendre cette médiation qu'appuyée sur des principes de libéralité, de justice et de modération, et qu'il leur soit impossible d'y apporter autre chose que la force morale résultant de leur union dans une cause juste, il leur reste deux mesures à adopter :

1° Ou attendre que l'Espagne renouvelle ses propositions, si elles sont suspendues, comme le fait supposer la note de MM. les plénipotentiaires français et russes ; ou bien, si elles ne sont pas suspendues, faire de suite à l'Espagne une déclaration franche et explicite des bases sur lesquelles les puissances peuvent entreprendre cette médiation.

Si la négociation est vraiment suspendue par l'Espagne, la dignité des cinq puissances, aussi bien que celle du cabinet de Madrid, exige que ce soit celui-ci qui la renouvelle, car on doit se souvenir qu'il s'agit d'une réconciliation entre l'Espagne et ses sujets et, quelque intérêt que l'Europe puisse avoir dans ces négociations, les cinq puissances n'ont pas le droit de s'en occuper, si elles ne sont pas appelées par l'une au moins des parties. Ce raisonnement n'aurait que plus de force si l'Espagne s'est désistée de la demande vague qu'elle avait adressée de leur intervention. J'ajouterai encore une opinion que mon expérience et ma connaissance intime du caractère espagnol m'ont donnée : c'est qu'il n'y a pas sur la terre une nation plus jalouse de son indépendance, en ce qui concerne ses affaires particulières. Les puissances perdront donc tous leurs avantages si elles ne laissent pas l'Espagne prendre l'initiative d'une demande d'intervention.

Mais, si les négociations ne sont pas suspendues, il est certainement nécessaire que les puissances s'entendent entre elles, et fassent connaître explicitement, à l'Espagne aussi bien qu'aux colonies, ce à quoi elles doivent s'attendre, sur quelles bases la médiation est entreprise, d'après quels principes elle sera conduite et quel en devra être le résultat. Sans un accord parfait entre les puissances elles-mêmes sur ce sujet, et à moins que l'Espagne et ses colonies sachent à quoi s'en tenir, il me paraît que le plan sur les ouvertures pour la pacification serait rompu dès le premier jour, sans avoir évité les inconvénients d'envoyer aux extrémités de l'Europe pour chercher de nouvelles instructions.

Si messieurs les Plénipotentiaires des cinq cours voulaient bien relire le mémoire espagnol du mois d'oc-

tobre 1817 auquel j'ai déjà fait allusion, s'ils voulaient bien tenir compte de la nécessité pour les intérêts de l'Espagne même, de ne pas différer davantage la solution de cette affaire, ils saisiraient la nécessité de préparer l'accord sur tous les points de cette question, avant de reprendre leurs pourparlers avec la péninsule.

Il est hors de doute que l'Espagne retirerait les plus grands avantages de cette conduite, et que les marques évidentes de sa confiance seraient appréciées à leur valeur par les cinq puissances, si, par leurs démarches auprès du gouvernement des États-Unis, elles réussissaient à arrêter, ou au moins à suspendre la reconnaissance de l'indépendance de Buenos-Ayres par cette puissance.

Mais je prie MM. les plénipotentiaires des cinq cours de vouloir bien s'assurer s'ils sont autorisés, dans l'état actuel des négociations de l'Espagne avec les colonies, à intervenir auprès du gouvernement des États-Unis, et si cette intervention ne deviendra pas inutile, à cause de l'état même des pourparlers et du défaut d'accord parmi les cabinets, sur les principes au moyen desquels ils devraient être conduits.

Que pourront répondre les ministres des cinq puissances, si le gouvernement américain leur posait ces deux questions :

1° L'Espagne a-t-elle demandé, et les cinq puissances ont-elles accepté la médiation entre elle et ses colonies révoltées?

2° Sur quelles bases cette médiation doit-elle être entamée?

Cependant, il est indispensable de pouvoir répondre sans ambiguïté au gouvernement des États-Unis sur ces deux points, si l'on veut le mettre dans le cas d'arrêter

les agissements par lesquels le parti démocratique pousse à la reconnaissance de l'indépendance de Buenos-Ayres. Mais il me paraît que MM. les Plénipotentiaires russes et français ont fait, à ce sujet, une proposition qui n'est pas absolument d'accord avec la déclaration que nous venons de signer : ils proposent d'appeler les États-Unis à délibérer avec les ministres des cinq cours à Madrid, sur des différends entre l'Espagne et ses colonies, différends qui sont avant tout des questions de politique domestique, quoique cependant l'intérêt de toutes les puissances, y compris les États-Unis, soit engagé dans leur solution ; mais cette proposition ne peut être exprimée que par l'Espagne elle-même.

Les États-Unis ont, comme le reste du monde, un intérêt à la solution de ces questions, et tout gouvernement a le droit de veiller à ce qu'il ne se décide rien qui puisse lui porter préjudice.

Mais je doute que des intérêts si opposés puissent s'accorder, même si l'Espagne en faisait la demande de concert avec les cinq cours. Les plénipotentiaires de celles-ci apporteraient certainement à cette discussion le même désir de s'entendre, et des vues communes pour obtenir la conservation intégrale de l'ancienne monarchie espagnole. Mais personne ne peut prévoir l'attitude que prendrait le ministre des États-Unis en cette circonstance.

Je vais maintenant approfondir la troisième condition des négociations qu'on voudrait entamer à Madrid, celle de me faire offrir par S. M. C. la présidence des conférences ayant pour objet la pacification des colonies.

Je dois d'abord remercier MM. les Plénipotentiaires français et russes de la confiance qu'ils veulent bien

me témoigner, confiance que j'ai à cœur de mériter. J'en ai déjà reçu trop de marques de la part de tous les souverains, pour qu'il me soit possible de me soustraire à ce qu'ils jugent nécessaire pour le bien général, et je suis tellement attaché à S. M. C. et à la nation espagnole, en raison des services que j'ai été en situation de leur rendre, en même temps que par la reconnaissance que j'éprouve à leur égard, que je n'hésiterai jamais à consacrer mes soins à une œuvre utile à leur cause.

Mais je prie MM. les Plénipotentiaires de prendre en considération que ces mêmes circonstances qui affectent autant la dignité de leurs souverains que celle du caractère espagnol, devraient les faire hésiter à me proposer à S. M. C. pour la direction de cette affaire. J'ajoute que je doute très fort du résultat de cette négociation à Madrid, surtout s'il n'existe pas l'accord le plus complet entre les puissances. Je n'y serais pas placé, du reste, comme je l'ai été à Paris. Dans cette capitale, les personnes avec lesquelles j'avais à traiter étaient ou d'anciens collègues ou des hommes avec lesquels j'avais eu de fréquentes relations; j'y travaillais avec l'avantage de connaître et d'être connu de ceux avec lesquels j'avais à négocier.

Mais, à Madrid, je ne connais ni ceux qui gouvernent, ni, sauf un seul, les ministres qui y sont accrédités. J'aborderais donc des questions offrant les plus grandes difficultés, sans aucun des avantages qui en pourraient applanir les complications.

Il me semble alors que si les négociations se trouvent enfin entamées sur ses véritables bases, c'est-à-dire sur la demande formelle que ferait l'Espagne de la médiation des cinq cours, et sur l'acceptation de

celles-ci, et enfin sur la déclaration des bases sur lesquelles elles vont l'entreprendre, Madrid alors ne devra plus être le siège des conférences.

En tout cas, les négociations rouleraient sur les points suivants :

1^o Fixer le plan de pacification qui doit, nécessairement, varier selon les circonstances où se trouvera la mère patrie vis-à-vis chacune des colonies;

2^o Établir la sanction qu'il serait possible d'apporter aux décisions prises.

Mais il serait tout à fait impossible de résoudre l'une ou l'autre de ces questions, sans tenir compte des aspirations et des intérêts des colonies, aussi bien que de ceux de l'Espagne, et je crois que personne ne saurait nier qu'à Madrid, on ne pourrait jamais entendre les représentants des colonies révoltées.

Pièce justificative n^o V.

AFFAIRES D'ÉTIQUETTE. — CONGRÈS

Protocole du 21 novembre 1818.

Aix-la-Chapelle, 21 novembre 1818.

Pour éviter des discussions désagréables qui pourraient avoir lieu à l'avenir, sur un point d'étiquette diplomatique, que l'annexe du congrès de Vienne par laquelle les questions de rang ont été réglées ne paraît pas avoir prévu, il est arrêté entre les cinq cours que les ministres résidents accrédités auprès d'elles formeront par rapport à leur rang, une classe intermédiaire, entre les ministres du second ordre et les chargés d'affaires.

Des doutes s'étant élevés sur les principes à observer

relativement au salut de mer, il est convenu que chacune des cinq cours signataires de ce protocole fera remettre à la conférence ministérielle à Londres, les règlements qu'elle fait observer jusqu'ici à cet égard, et que l'on invitera ensuite les autres puissances à communiquer les mêmes notions, de leur côté, afin que l'on puisse s'occuper de quelque règlement général sur cet objet.

METTERNICH.

RICHELIEU.

CASTLEREAGH.

WELLINGTON.

HARDENBERG.

BERNSTORFF.

NESSELRODE.

CAPO D'ISTRIA.

*Règlement sur le rang, entre les agents diplomatiques,
du 19 mars 1815.*

Pour prévenir les embarras qui se sont souvent présentés, et qui pourraient naître encore, des prétentions de préséance entre les différents agents diplomatiques, les Plénipotentiaires des puissances signataires du traité de Paris sont convenus des articles qui suivent, et ils croient devoir inviter ceux des autres têtes couronnées à adopter le même règlement.

ARTICLE PREMIER.

Les employés diplomatiques sont partagés en trois classes :

Celle des ambassadeurs, légats ou nonces ;

Celle des envoyés, ministres ou autres accrédités auprès des souverains ;

Celle des chargés d'affaires accrédités auprès des ministres chargés des affaires étrangères.

ARTICLE 2.

Les ambassadeurs, légats ou nonces, ont seuls le caractère représentatif.

ARTICLE 3.

Les employés diplomatiques en mission extraordinaire n'ont, à ce titre, aucune supériorité de rang.

ARTICLE 4.

Les employés diplomatiques prendront rang entre eux, dans chaque classe, d'après la date de la notification officielle de leur arrivée.

Le présent règlement n'apportera aucune innovation relativement aux représentants du Pape.

ARTICLE 5.

Il sera déterminé dans chaque État un mode uniforme pour la réception des employés diplomatiques de chaque classe.

ARTICLE 6.

Les liens de parenté ou d'alliance de famille entre les cours ne donnent aucun rang à leurs employés diplomatiques.

Il en est de même des alliances politiques.

ARTICLE 7.

Dans les actes ou traités entre plusieurs puissances qui admettent l'alternat, le sort décidera entre les ministres, de l'ordre qui devra être suivi dans les signatures.

Le présent règlement est inséré au protocole des plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris, dans leur séance du 19 mars 1815.

Suivent les signatures.

Pièce justificative n° VI.

Extrait des « Souvenirs du feu duc de Broglie », sur l'alliance que fit le centre gauche avec la droite pour amener la chute du ministère Richelieu.

Je l'avouerai sans détour et sans ménagement : si cet écrit devait tomber jamais sous les yeux de nos amis, peut-être m'en sauraient-ils mauvais gré; s'il devait tomber sous les yeux de nos communs adversaires, ils s'en montreraient peut-être satisfaits; mais avant tout, la vérité. Je regarde notre conduite (et par nous j'entends ici le parti libéral dans ce qu'il y a eu de plus honnête et de plus sensé), je regarde, dis-je, notre conduite en ce qui touche le maintien de la loi des élections, et par suite *le renversement du ministère Richelieu comme une faute capitale.*

Tous, en effet, nous acceptions la Restauration, ou par principe, ou par penchant, ou par raison. Il fallait dès lors traiter avec elle sans humeur, sans dédain, sans impatience, tenir compte de ses côtés faibles, luvoyer, pour ainsi parler, entre ses écueils.

Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de trouver l'émigration — l'émigration du dedans comme celle du dehors, et Dieu sait que cette dernière n'était pas la pire! — de la trouver, dis-je, pétrie de préjugés et de sottises, forcenée de rancunes, ardente à la curée de toutes les bonnes choses de ce monde, demandant tout, réglant tout, brouillant tout, également incapable de rien faire et de renoncer à rien; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir à la tête du gouvernement un émigré — un émigré de la vieille roche, sortie en 1789, rentré

en 1814, un émigré homme de bien, de cœur et de raison — un émigré patriote à l'étranger, indépendant à la cour, méprisant la popularité de caste, comme celle de faction; d'un désintéressement à toute épreuve, d'une fidélité à l'abri de tout soupçon; bon administrateur autant qu'on le peut devenir en pays barbare, modeste sur ce qu'il ignorait, mais tenant bon, en toute chose, pour le bon droit et le bon sens. Pour une Restauration, peuple et roi, gouvernant et gouvernés, *c'était la perle de grand prix.*

Il ne fallait enfin ni s'étonner ni se plaindre que, après dix ans de régime révolutionnaire et quatorze ans de gouvernement absolu, il ne se rencontrât en Europe que bien peu d'hommes ayant au cœur l'amour de la liberté, et, dans l'esprit, l'intelligence de ses conditions essentielles; mais c'est une vraie bonne fortune d'avoir au ministère des hommes appartenant à la France nouvelle et menacés dans leur existence politique par les ressuscités de l'ancienne France, des hommes rompus aux affaires, exercés à tous les détails de l'administration civile et militaire sous l'œil et la main d'un despote habile et vigilant, des hommes obligés, bon gré mal gré, de prendre leur point d'appui et leurs moyens d'action dans le régime parlementaire, dans des institutions libérales. C'étaient M. Pasquier, M. Molé, M. Corvette et même à certains égards le maréchal Saint-Cyr.

Un tel roi, un tel premier ministre, un tel ministère, il fallait les conserver comme la prune de l'œil; il fallait non seulement les maintenir, mais les maintenir dans leurs bonnes dispositions ou naturelles ou de circonstance, et, pour cela, il ne fallait ni les presser outre mesure, ni les effrayer mal à propos. Il fallait même leur passer

beaucoup de fautes; on n'est parti qu'à ce prix; on ne garde qu'à ce prix le terrain gagné...

Au vrai, M. de Richelieu n'avait tort qu'à demi et ne s'effrayait pas sans motifs. La loi des élections, bonne en principe, était sur certains points imprudente et portait évidemment des fruits révolutionnaires. Il n'était guère possible de la maintenir telle quelle; et la preuve, c'est que dès l'année suivante, un ministère formé précisément dans ce but fut forcé d'y renoncer. Le bon sens recommandait un compromis...

Notre résistance entraîna la retraite de M. de Richelieu et la rupture du ministère, sans nous donner pouvoir d'en former un nouveau qui fût à nous, et qui fût de force à mener à bien la lutte qui lui tombait en partage (t. II, pp. 27 à 31).

Notes n° VII.

Note sur la révolution de Naples.

Le roi Ferdinand était rentré à Naples, en 1815, avec la protection de l'armée autrichienne. Son nouveau gouvernement ne fut pas réactionnaire, et les Italiens qui avaient servi Murat ne furent pas inquiétés; mais les Carbonari, qui entretenaient l'esprit révolutionnaire dans la péninsule et ne se souciaient guère de rendre justice à une administration qu'ils détestaient, parce qu'elle obéissait à un Bourbon, avaient réussi à corrompre un grand nombre d'officiers et de sous-officiers de l'armée royale. — La garnison de Nola donna le signal de l'insurrection dans les premiers jours du mois de juillet 1820 : les troupes envoyées contre les révoltés abandonnèrent leur général, Florestan Pepe,

pendant que le frère de celui-ci, le colonel Guillaume Pepe, prenait le commandement en chef de l'armée des libéraux. Le roi, effrayé de la désaffection qui le menaçait de toutes parts, donna pleins pouvoirs à son fils, le duc de Calabre; et le prince, en qualité de lieutenant général du royaume des Deux-Siciles, se laissa entraîner à adopter la constitution espagnole de 1812. — C'est à ce moment que la France et l'Autriche crurent devoir intervenir auprès des trois autres puissances de la quintuple alliance formée depuis les conférences d'Aix-la-Chapelle, et que le prince de Metternich mit sur pied une armée d'observation de soixante mille hommes, dont il confia le commandement au baron de Frimont.

Mais, pendant que le chancelier de l'Empire préparait sans doute la conquête du royaume de Naples, Louis XVIII, comme chef de la maison de Bourbon, d'accord avec le duc de Richelieu, prenait de sages mesures pour ne pas laisser déposséder son cousin, le roi des Deux-Siciles. Le but du gouvernement français était donc de lutter par tous les moyens pacifiques contre les révolutionnaires italiens, et de négocier avec les grandes puissances pour que l'équilibre européen ne fût pas mis en péril. Le président du conseil profita du voyage de l'empereur Alexandre à Varsovie pour proposer la réunion d'un congrès : la ville de Troppau fut désignée pour recevoir les plénipotentiaires des cinq grandes puissances; les conférences furent ouvertes le 23 octobre 1820 et la France y fut représentée par MM. de la Ferronnays et de Caraman; elles se terminèrent sans la participation de la France, ni de l'Angleterre le 24 décembre, pour reprendre les jours suivants à Laybach, où le roi Ferdinand arriva le 8 janvier. C'est

dans cette ville que l'Autriche accepta des autres puissances, la mission de rétablir le pouvoir royal que les révolutionnaires avaient avili. Le général de Frimont passa le Pô à la tête de son armée le 6 février 1821 et entra à Naples le 24 du même mois.

Note sur le congrès de Laybach.

Le duc de Richelieu n'avait cherché qu'une solution au congrès de Laybach, où il avait envoyé un troisième plénipotentiaire, le duc de Blacas; il ne voulait qu'amener la réconciliation entre le roi et son peuple, tandis que les trois puissances du Nord, entraînées par la politique intransigeante du chancelier de Metternich, voulaient réduire les Napolitains par les armes. L'Angleterre qui avait protesté comme la France contre le protocole du 19 décembre, où la politique de l'Autriche s'était démasquée, l'Angleterre faisait secrètement cause commune avec l'Empire et lui promettait l'appui de sa flotte, si les circonstances rendaient utile l'intervention de ce secours. Quant au roi Ferdinand, oubliant les serments qu'il avait prêtés avant son départ pour Laybach, il fit déclarer aux puissances dans la conférence du 19 janvier, par son plénipotentiaire le prince Ruffo, qu'il venait de prescrire à son fils, le duc de Calabre, de signifier au gouvernement libéral de Naples, que les alliés s'étaient entendus pour établir l'ancien ordre des choses, et que toute résistance serait aussi périlleuse qu'inutile, et amènerait l'occupation militaire du royaume. — C'est dans la conférence du 2 février que le prince de Metternich annonça qu'il allait donner l'ordre au baron de Frimont de marcher sur Naples avec l'armée autrichienne. — Le congrès

de Laybach ne fut dissous que le 13 mai 1821 . il avait duré sept mois.

Note n° VIII.

Note sur le mouvement insurrectionnel du Piémont.

Le parti libéral, en Piémont, qui se composait des universitaires, des avocats et d'un certain nombre d'officiers ayant servi dans les armées impériales, regrettait la constitution qui régissait le pays avant les événements de 1815. A ces aspirations venait s'ajouter la haine des Allemands, envahisseurs de l'Italie. Le prince de Carignan encourageait secrètement les revendications des chefs de ce parti, MM. de Saint-Marsan, de Collegno et de Santa-Rosa. Lorsque le départ de l'armée autrichienne pour Naples fut connu, les conjurés pensèrent que le moment était favorable à la réussite de leurs projets : ils soulevèrent la garnison d'Alexandrie et, le 12 mars, proclamèrent la constitution espagnole de 1812. Le roi Victor-Emmanuel, n'étant pas préparé à la résistance, préféra déposer sa couronne, pour ne pas accepter un régime que sa fierté se refusait à reconnaître. En l'absence de son frère, il remit la régence aux mains de son cousin, le prince de Carignan.

L'impression causée en Europe par cette nouvelle révolution fut très vive. En France, elle augmenta les espérances des libéraux et produisit une véritable consternation dans les milieux royalistes. Mais, le duc de Gênois qui succédait à son frère Victor-Emmanuel sur le trône de Sardaigne, n'avait accepté aucun des changements que les jacobins piémontais voulaient apporter à la constitution du pays; il se décida à la ré-

sistance, et son armée, commandée par le comte de Latour, infligea aux troupes libérales, à Novare, un échec qui mit fin à cette aventure. Le 10 avril 1821, l'armée royale rentrait triomphante à Turin.

Pièce justificative n° IX.

Extrait du discours prononcé par M. du Plessis de Grénédan, à la Chambre des députés, contre le principe des dotations attribuées aux serviteurs de la Révolution et de l'Empire.

Parcourez la liste qu'on vous a servie et qu'on intitule : *État des donataires qui ont droit à l'indemnité fixée par la loi proposée aux Chambres*; quels noms y trouvez-vous? Tous les généraux de Bonaparte, toute sa maison civile et militaire, ses ministres, ses préfets, ses intendants, ses écuyers, toute sa cour, jusqu'à ses médecins et ses chirurgiens, jusqu'à la dame d'honneur de sa femme et à la gouvernante de ses enfants. C'est Lavalette, condamné à mort comme conspirateur et évadé des prisons après son jugement. Ce sont les deux frères Lallemand, désignés dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, immédiatement après Labédoyère et Ney, comme auteurs et fauteurs de la rébellion des Cent-Jours. C'est Drouet, comte d'Erlon, c'est Lefebvre-Desnouettes qu'il suffit de nommer, c'est Ameilh, Brayer, Gilly, tous compromis dans cette même ordonnance... c'est encore le lieutenant-général Clausel. Députés de Bordeaux, dites si c'est à tort que le Roi avait banni celui-là! C'est encore le baron Debelle, désigné dans l'ordonnance et mis en jugement: c'est le baron Darricau, commandant

des fédérés dans les Cent-Jours ; c'est le comte Delaborde, lieutenant-général et aussi désigné dans l'ordonnance ; c'est Exelmans, dont toute la France connaît les titres aux bienfaits du Roi ; c'est Maret, duc de Bassano, ancien ministre des relations extérieures de Bonaparte ; c'est Miollis, comte, lieutenant-général, dont les services à Rome ne sont que trop connus.

..... Dernier rejeton du héros qui commandait à Fribourg et à Rocroy, c'est au nom de la valeur et des vertus guerrières qu'on vient demander aujourd'hui des récompenses pour tes assassins ! Barois, Bazancourt et le comte Hullin, celui-ci, un des héros de la Bastille ! Après eux, il ne reste plus qu'à trouver des parricides sur la liste des ministres : les noms de Jean Bon Saint-André, de Jean Debry et de Quinette, qu'on y voit, n'ont pas besoin de commentaires... N'est-ce donc pas assez d'avoir épargné aux créatures de Bonaparte le paiement des frais de la guerre que la plupart d'entre eux ont suscitée à la France, sans ajouter encore à cette amnistie des récompenses absurdes ? Le projet de loi n'est qu'une nouvelle concession des ministres à la Révolution ou à leur penchant pour elle ; l'état qu'ils y ont joint est une insulte pour la Chambre. Comment ces ministres, sûrs de trouver là des députés qui donneraient mille vies pour racheter le sang de Louis XVI et du duc d'Enghien, ont-ils espéré en rencontrer qui consentiraient à récompenser leurs assassins ?

Pièce justificative n° X.

Correspondance entre le duc de Richelieu et M. Decazes, à propos du Concordat (session 1818) ¹.

Il n'y a aucun doute que le budget une fois passé, rien n'arrêtera les députés, qui s'en iront bon gré mal gré, et que les gens qui ne veulent pas du concordat partiront par malveillance, quand ils n'en auraient pas envie. Renvoyer la discussion du concordat ou plutôt de la loi organique après celle du budget, c'est autant l'ajourner indéfiniment, et le faire après l'avoir présenté, c'est montrer une faiblesse, une hésitation qui font plus de mal, et déconsidèrent plus un gouvernement que cent actes d'imprudence. Je suis donc d'opinion qu'il faut la présenter le plus tôt possible, quand même on aurait toute vraisemblance que la loi ne serait pas adoptée; il vaut mieux aborder franchement la difficulté que de tourner ainsi tout autour.

RICHELIEU.

Sans doute, si ce n'était que tourner la difficulté, mais ne peut-on pas la résoudre? — Je ne doute pas que cette discussion, qui aigrira les esprits, divisera notre majorité, agitera l'opinion de la manière la plus fâcheuse, ne compromette notre budget, ne donne prétexte aux étrangers, ne fasse tort au crédit public, ne mette tout en question enfin, et nos élections prochaines surtout. — C'est le cri de ma conscience, l'expression de ma terreur qui est profonde et que j'ai peut-être d'autant plus

1. Ces quatre lettres ont été écrites par les deux ministres sur la même feuille de papier.

le droit d'exprimer, que vous savez bien que je ne recule pas ordinairement devant les difficultés. Il faut que celle-ci me semble invincible pour que je sois d'avis de ne pas combattre.

DECAZES.

Il me semble qu'il fallait prévoir toutes ces difficultés précédemment; celle de laisser la France sans loi ni hiérarchie religieuse, d'y laisser établir une anarchie semblable à celle qui existait après la constitution civile du clergé de 1790, est bien faite pour effrayer. Je vous avoue qu'une bonne partie des dangers que vous craignez sont plus grands de loin que de près. Quant aux étrangers, je vous certifie qu'ils auront beaucoup plus de méfiance de nous, en nous voyant n'avoir pas la force d'achever une œuvre commencée, que si nous attaquons hardiment. Au reste, ceci mérite d'être discuté à fond.

RICHELIEU.

Je pourrais dire que je les ai prévues, alors que je les ai prévues il y a deux mois. Mais remarquez que nous sommes à temps de prévoir aujourd'hui.

DECAZES.

Pièce justificative n° XI.

Trois billets du duc de Richelieu à M. Decazes au sujet des inconvénients de la liberté de la presse.

Je dois vous communiquer une réflexion que j'ai faite et qui me paraît de quelque importance. Il me semble qu'il serait à propos de faire taire les journaux sur l'ouvrage de M. de Chateaubriand, pendant qu'on discute

la loi qui doit les laisser sous l'influence du ministère. Il ne faut pas faire voir aux Chambres avant la discussion de cette loi, quelle facilité elle donnera au ministre pour se venger des attaques dirigées contre lui, en faisant résonner à la fois toutes les trompettes qu'il a à ses ordres, sans qu'on puisse leur répondre. Je sais que les amis de M. de Chateaubriand se prévalent de chaque article de journal dirigé contre lui, pour indisposer les députés contre le projet de loi présenté par vous. Quand la loi sera passée, on sera plus à l'aise.

Il est véritablement bien contrariant que ces *maudits journaux* ne veuillent suivre ni les ordres ni la direction qu'on leur donne. Je ne sais en vérité que vous dire : défendre le journal est injuste si vos bureaux n'ont pas exécuté vos ordres; l'empêcher d'aller dans les départements est tout à fait inutile. Je ne puis donc rien vous dire sur ce qu'il y a à faire, car je ne le sais pas moi-même. Il faut bien s'attendre que l'on se remuera et qu'il y aura une minorité; l'important est d'être les plus forts. L'exemple de M. de la Vieuville doit influencer sur les autres; il est sévère, et même arbitraire, mais le Roi lui-même l'a voulu.

La manière dont les petits journaux estropient mon discours peut avoir les plus graves inconvénients. Le *Constitutionnel* prétend que les difficultés eussent été insurmontables sans la modération de l'*agent* : c'est du duc de Wellington dont il est question. Le *Journal de Paris* me fait dire que l'occupation coûtera encore 700 millions. Comme il y a force gens qui ne lisent que les journaux, de pareilles variantes ne peuvent produire que le plus mauvais effet. Ne pourriez-vous pas leur prescrire d'insérer le discours *in extenso*, dans un sup-

plément, en annonçant qu'ils le font à cause des inexactitudes qui s'étaient glissées dans les extraits qu'ils ne avaient donné d'abord.

Pièce justificative n° XII.

Passage des « Mémoires du chancelier Pasquier » relatif aux agissements du général Donnadieu.

Le lendemain le général Donnadieu fit imprimer et répandre dans tout Paris le discours qu'on ne lui avait pas laissé prononcer. Il était principalement dirigé contre M. de Richelieu et avait été communiqué à l'ambassadeur d'Angleterre. Les intelligences que le ministère avait dans l'intérieur de cette ambassade ne lui ont permis aucun doute à cet égard. Il signalait comme l'auteur de tous les maux qui avaient affligé le pays, l'homme dont la main a signé le traité du 20 novembre! « Il ne m'appartient pas de vous nommer cet homme, qui n'est pas rentré en France à la suite de son Roi, qu'il avait abandonné dans ses infortunes, mais comme général, comme sujet d'un prince étranger. C'est à vous à juger si depuis sept ans qu'il est à la tête de nos affaires, il a bien rempli les intentions de l'étranger. C'est par lui que la Russie nous impose ses grains, l'Allemagne son bétail pour approvisionner nos marchés, les Pays-Bas leurs toiles, et incessamment sans doute l'Angleterre ses tissus! »

Ces odieuses accusations étaient la paraphrase d'une phrase de M. de Talleyrand : « Que peut-on espérer, avait-il dit, d'un ministre qui, pour se décider, est toujours obligé d'attendre un courrier de Saint-Pétersbourg? »... En déchaînant contre lui le général Donna-

dieu, on s'était donc flatté que, révolté par tant de mauvaise foi, il abandonnerait un poste où il était en butte à d'indignes procédés. On s'était trompé dans ce dernier calcul; ses dispositions étaient alors toutes différentes de celles de 1818. N'aspirant à cette époque qu'à sortir des affaires, croyant sa tâche accomplie par l'évacuation du territoire, il s'était jeté avec empressement vers la porte qui lui était ouverte, pour rentrer dans la vie privée, mais il avait vu depuis les conséquences de cette résolution. Replacé malgré lui à la tête du gouvernement, après la mort du duc de Berry, il s'était dit que puisque sa destinée l'avait condamné à rentrer dans une carrière de labeurs et de tourments, il n'en sortirait plus, de son consentement, qu'après avoir rétabli l'ordre en France et assuré la marche du gouvernement constitutionnel... Le pamphlet de M. le général Donnadieu ne lui inspira qu'un profond dégoût et resta sans influence sur ses déterminations. (T. V, pp. 400, 401 et 403.)

Pièce justificative n° XIII.

Passage des « Mémoires du général comte de Rocheschouart » sur les motifs qui ont déterminé le duc de Richelieu à prendre le pouvoir en 1815.

La confusion et le désordre régnaient dans nos affaires intérieures, l'agitation des esprits était excessive, l'appui de l'empereur de Russie devenait indispensable au gouvernement pour résister à toutes les exigences. Mais comment obtenir cet appui après la tentative de M. de Talleyrand pour repousser l'alliance russe? Le prince de Talleyrand sentit lui-même l'impossibilité de parer les coups qui allaient nous frapper

de tous côtés à la fois. Les préliminaires du traité de Paris annonçaient les plus sinistres intentions, de la part des puissances étrangères, à l'égard de la France; on parlait d'une nouvelle carte de ce royaume, sur laquelle ne figuraient plus certaines provinces. Nous n'avions pas un ami pour prendre notre défense, nos armées étaient détruites, le trésor vide, la nation divisée en trois factions, enfin, le ministère ne présentait aucune consistance.

Le Roi, effrayé, convaincu de la nécessité d'avoir un ministère dirigé par un homme jouissant d'une réputation sans tache, tourna ses regards vers le duc de Richelieu; lui seul pouvait décider l'empereur de Russie à prendre notre défense. Mais M. de Richelieu persistait à repousser les propositions qu'on lui faisait, se disant ouvertement incapable de diriger les affaires de la France; et, dans l'intimité, il nous parlait surtout du peu d'union qui existait entre le pavillon de Flore et le pavillon de Marsan. Pendant trois jours, on négocia avec M. de Richelieu; on s'adressa à moi, me priant de joindre mes instances à celles qui arrivaient de tous côtés. J'assistai donc à toutes les conférences qui se tinrent chez lui à cet effet. La veille du jour où il céda enfin à toutes les supplications, le vicomte Mathieu de Montmorency se jeta littéralement à ses genoux; les mains jointes, il le suppliait de faire le sacrifice de ses goûts, de ses convictions, de son repos même, pour sauver son pays et son Roi: « Supposez-vous, ajouta-t-il, sur un champ de bataille, hésiteriez-vous si une charge semblait indispensable, à l'ordonner et à vous mettre à la tête des escadrons, malgré les chances d'y trouver la mort?... » Enfin, on vint l'avertir que l'empereur Alexandre le demandait et l'attendait dans sa voiture.

M. de Richelieu s'empressa de descendre; le Tsar lui dit de se placer à côté de lui, et donna l'ordre de rentrer à l'Élysée.

L'empereur exigea, pour ainsi dire, que le duc devînt ministre du Roi, avec la présidence du conseil : à cette seule condition, ajouta-t-il, il redeviendrait l'ami du Roi et de son pays, il emploierait tous les moyens pour sauver l'un et l'autre, alléger le poids des exigences des alliés, et nous rendre la position que la France devait occuper en Europe. Il termina par ces paroles : « Des intrigants de la pire espèce ont failli nous brouiller le Roi et moi, par des démarches injustifiables, nuisibles aux véritables intérêts de la France; je ne puis avoir aucune confiance en eux; je vous délie de tous vos engagements envers moi, à la condition que vous servirez votre Roi comme vous m'avez servi. Soyez le lien de l'alliance sincère entre les deux pays, je l'exige au nom du salut de la France. » Après de telles paroles, le duc de Richelieu ne pouvait plus hésiter; il se rendit près du Roi, se mit à sa disposition et, le surlendemain, *le Moniteur* du 26 septembre 1815 annonçait la formation d'un nouveau ministère :

MM. le duc DE RICHELIEU, ministre des affaires étrangères,
Président du conseil;
le comte CORVETTO, ministre des finances;
le duc DE FELTRE, ministre de la guerre;
le vicomte DU BOUCHAGE, ministre de la marine;
DE BARBÉ-MARBOIS, ministre de la justice, garde des sceaux;
DECAZES, ministre de la police.

Pièce justificative n° XIV.

Réponse que fit le Roi à la commission chargée par la Chambre de lui remettre le texte de l'adresse.

Cependant une grande agitation régnait dans les deux partis coalisés qui, sans savoir exactement ce qui se passait dans le conseil, n'ignoraient pas et même s'exagéraient les sentiments d'irritation et les pensées de résistance auxquels se livraient le Roi et ses ministres. Le bruit courait que l'adresse ne serait pas reçue et l'on parlait même d'un autre 5 septembre. Quelques députés de l'extrême droite menaçaient de mettre les ministres en accusation, mais la plupart des royalistes, loin de se laisser aller à de telles inspirations, reprochaient aux meneurs de les avoir entraînés dans une mauvaise voie... On attendait impatiemment la résolution royale. Le 30 novembre, la Chambre, qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs jours, fut convoquée pour recevoir une communication ministérielle... Le président donna lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur, dans laquelle il était dit que le Roi voulait que l'adresse lui fût remise le soir même, à huit heures, par le président accompagné de deux secrétaires, et non pas, comme à l'ordinaire, par une grande députation.

A l'heure dite, le président et les deux secrétaires furent introduits dans le cabinet du Roi, Louis XVIII, sans permettre à M. Ravez de lui lire, selon l'usage, le texte de l'adresse, la prit, la posa sur sa table et prononça d'un ton digne, d'une voix ferme, la réponse qui avait été arrêtée en conseil :

« Je connais, dit-il, l'adresse que vous me présentez. Je sais les difficultés qu'éprouve la vente des grains.

Malgré le souvenir d'une disette encore récente, j'ai restreint pour la première fois en France l'introduction des blés étrangers. Les lois ont été exécutées, mais aucune loi ne peut prévenir les inconvénients qui naissent de la surabondance des récoltes. L'Europe entière les ressent en ce moment. Les améliorations dont la Chambre retrace le tableau déposent en faveur des actes de mon gouvernement. Elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse des Chambres. Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne veux pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier. »

Le ton, l'accent du Roi avaient été si sévères, que M. Ravez lui-même en fut ému. Chacun crut alors que Louis XVIII était fermement décidé à soutenir son ministère et, s'il le fallait, à dissoudre la Chambre ou, tout au moins, à abréger la session en se bornant à faire voter le budget et une loi de censure. Une véritable consternation se répandit parmi les ultra-royalistes. Plusieurs députés qui n'avaient voté l'adresse que parce qu'on leur avait persuadé qu'elle renverserait immédiatement le ministère, éprouvèrent de vifs regrets... La position du cabinet semblait raffermie... (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, pp. 358 à 361.)

Pièce justificative n° XV.

Principaux passages de la harangue que M. Delalot prononça, à la Chambre, contre le ministère Richelieu.

Songez, s'écrie M. Delalot, que la censure donne à vos ennemis déclarés le pouvoir d'étouffer l'opinion publique et d'empêcher la vérité de monter jusqu'au trône. Vous n'avez que cette tribune pour vous défendre; ne souffrez pas qu'on vous en écarte sous aucun prétexte, ni qu'on ajourne des débats qui doivent éclairer la nation. La Chambre se doit à elle-même de venger ici la cause la plus sacrée, celle de son amour inaltérable, de son inviolable respect pour le meilleur des rois. Elle ne saurait consentir à rester sous le poids de l'horrible calomnie qui vient de porter atteinte à ces liens de confiance et de piété filiale, si nécessaires à tous les cœurs français. Cette calomnie, elle la renvoie tout entière à sa source. Elle l'attribue tout entière à ces ministres frappés de vertige, qui ont osé noircir, envenimer, torturer le langage le plus innocent et les intentions les plus pures, pour en forger, dans le conseil du Roi, la supposition la plus révoltante. La Chambre se doit à elle-même de déclarer à la face de l'univers, que les conseillers de la couronne ont surpris la religion du monarque... Qui donc voudrait alors, sur la foi de tels ministres, condamner, je ne dirai pas l'élite de la France et les modèles de l'honneur, mais même le dernier de tous les mortels!... Ne voyons-nous pas s'accomplir... ce système persévérant de proscription et de haine contre la fidélité la plus irréprochable?... il nous faut étouffer toute opinion, toute vérité, toute conscience dans la nation. Vous avez besoin de ténèbres pour

accomplir vos desseins. Vous haïssez, vous craignez, vous fuyez la lumière. Où voulez-vous fuir? La lumière est inévitable; elle vous investit, elle vous poursuit de toutes parts, elle trahira vos desseins criminels. Vous n'échapperez pas à la justice. Le Roi et la nation sont avertis. Tout ce que vous allez entreprendre, vous en répondrez sur vos têtes!

Pièce justificative n° XVI.

L'affaiblissement des facultés du Roi explique l'indifférence avec laquelle ce prince admit que le duc de Richelieu abandonnât le pouvoir.

Cependant le Roi, un moment tiré de son engourdissement apathique par l'indignation que lui avait causée l'adresse de la Chambre, n'avait pas tardé à y retomber. Cet effort semblait avoir épuisé ce qui lui restait d'énergie. Il était d'ailleurs en butte aux obsessions de madame du Cayla qui, stimulée par ses amis, lui écrivait, lorsqu'elle ne le voyait pas, deux ou trois lettres par jour pour le presser de céder aux vœux de la droite. M. de Richelieu commençait à remarquer en lui de l'hésitation, de l'embarras. L'idée de subir la loi de la coalition lui répugnait encore, d'autant plus qu'il comprenait que ce serait, en quelque sorte, abdiquer en faveur de son frère et renier un passé dont jusqu'alors il s'était glorifié; mais, d'un autre côté, sa paresse naturelle, sa faiblesse croissant avec les infirmités, s'effrayaient à la pensée d'une lutte prolongée dans laquelle il aurait à combattre la personne même qui, en ce moment, possédait toute son affection et dont la société lui était devenue indispensable. Sous ce dernier rapport,

la situation était bien différente de ce qu'elle avait été à l'époque de la chute de M. Decazes. Alors, ce n'était pas seulement d'un système politique qu'on avait demandé l'abandon, on avait voulu qu'il se séparât de son ami, de son confident intime, et il lui avait fallu céder à ces exigences. Maintenant, le sacrifice qu'on exigeait de lui était, il est vrai, plus considérable, plus complet encore qu'après le 13 février, mais les hommes qu'il était question d'éloigner lui étaient personnellement assez indifférents. Le seul membre du conseil qui eût jamais paru lui plaire et à qui il eût témoigné une confiance un peu expansive, c'était M. Portal, ami de M. Decazes, qui avait voulu se retirer avec lui et qui avait dû sans doute à cette circonstance la bienveillance du Roi. Louis XVIII, au contraire, avait su mauvais gré à M. de Serre, à M. Pasquier surtout, d'avoir abandonné l'ancien favori, et l'impression fâcheuse de ce grief avait survécu en lui à la vivacité de ses sentiments pour M. Decazes. Quant à M. de Richelieu, j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'expliquer ce qui l'éloignait de la faveur royale. (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, pp. 378 et 379.)

Pièce justificative n° XVII.

Entrevue du duc de Richelieu avec Monsieur.

Le chancelier Pasquier raconte ainsi l'anecdote :

« Le duc de Richelieu dans un très court mémoire qu'il a laissé et n'a montré qu'à quelques amis auxquels il voulait expliquer sa conduite, a raconté cette scène. Sa délicatesse ne lui a pas permis de retracer les faits avec autant d'exactitude que je le fais, n'ayant pas les mêmes

scrupules; mon récit rigoureusement vrai ne doit être lu que par une postérité assez lointaine. »

Le mémoire auquel le chancelier Pasquier fait allusion dans cette note est celui que nous donnons au lecteur, ce manuscrit était resté enseveli dans l'oubli depuis soixante-quinze ans et, puisque le collègue de M. de Richelieu affirme que celui-ci a adouci la scène qu'il rapporte de son entretien avec M^{sr} le comte d'Artois, il nous paraît utile de donner ici le texte *in extenso* de la relation faite par le chancelier :

« Il (le duc de Richelieu) demanda le lendemain matin, une audience à Monsieur. La conférence fut assez longue. Toujours en affectant de ne pouvoir donner que des conseils, le prince insista beaucoup sur la nécessité d'une combinaison dans laquelle, en gardant seulement de l'ancien ministère M. de Serre et M. Roy, M. de Richelieu s'arrangerait avec MM. de Villèle et de Corbière. Il fut facile à M. de Richelieu de répondre en racontant au prince le conseil qu'il avait reçu la veille de la bouche du Roi et l'exemple qu'il avait tiré des coutumes anglaises.

» Il fallait cependant arriver à quelque chose de net et de positif. M. de Richelieu, après un court et énergique exposé de toutes les indignes manœuvres qui se pratiquaient dans la Chambre des députés et des déplorables conséquences qu'elles avaient eues, finit par dire à Monsieur que tout ce tumulte ne serait cependant qu'un vain bruit, s'il voulait bien employer son influence pour ramener à la raison les membres de cette Chambre qui faisaient plus particulièrement profession d'être ses serviteurs et de n'agir que suivant ses ordres, de n'obéir qu'à ses volontés. Sur quoi Monsieur lui répondit qu'il se trompait fort en lui supposant un tel pouvoir, que

d'ailleurs il s'était imposé la loi de ne plus se mêler désormais de rien :

» — Je parle trop sérieusement, répliqua le duc, pour que Monsieur puisse croire que j'accepte une telle réponse. Je viens d'ailleurs lui demander de tenir une *parole donnée*. Il ne peut avoir oublié que dans les premiers moments qui suivirent la mort de son fils, il employa les instances les plus vives pour me décider à reprendre, au milieu de cette horrible crise, la direction des affaires. Je ne cédaï que sur sa *parole formellement donnée* que tant que je conserverais cette direction, lui et tous les siens me seconderaient en tout ce qui dépendrait d'eux, et que je pouvais compter sur sa fidèle assistance et sur la leur. Monseigneur, c'est *cette parole de prince, donnée à un gentilhomme, que je réclame*.

» A cette attaque si directe, Monsieur répondit par ces mots qu'il affecta de dire de l'air le plus dégagé :

» — Ah ! mon cher duc, vous avez pris aussi les syllabes par trop à la lettre, et puis les circonstances étaient alors si difficiles !

» M. de Richelieu pour toute réponse le regarda en face, puis, lui tournant le dos, sortit de l'appartement en tirant la porte après lui, avec une violence qui surprit les gens de service.

» Et ce fut le dernier entretien politique qui ait eut lieu entre ces deux hommes. Un quart d'heure après cette scène, M. de Richelieu était dans mon cabinet ; je fus effrayé en le voyant arriver si pâle et si agité. Je lui demandai ce qui pouvait le troubler ainsi :

» — Je suis accablé, me dit-il, par ce que je viens d'entendre. Je suffoque d'indignation, j'en baisse les yeux de honte pour celui dont je vais vous redire les paroles.

» Alors il me raconta ce que je viens d'écrire. Puis, dominant sa douleur, il me dit :

» — Voyons ce qu'il nous reste à faire. Impossible de marcher avec cette Chambre. La majorité qui s'est prononcée contre nous a pour chef Monsieur. Peut-être serait-il encore possible de faire signer par le Roi l'ordonnance de dissolution. Peut-être pourrait-on s'adresser au pays et obtenir de lui la justice que nous refusent les coteries politiques. Dans ce cas, quel serait le vaincu ? Le frère du Roi, l'héritier présomptif de la couronne, que la santé précaire du vieux Roi peut appeler très prochainement à recueillir son héritage. Vous me le disiez vous-même il y a trois mois, monsieur Pasquier, nous ne pouvons pas le compromettre, nous ne pouvons pas affaiblir son autorité. Depuis deux ans nous avons tout fait pour développer, pour affermir les sentiments monarchiques, ce n'est pas à nous de compromettre cette œuvre patriotique. Nous ne pouvons encourir de pareilles responsabilités. Laissons donc le pouvoir à ceux qui le convoitent avec tant d'ardeur. Nous laissons le parti de la Révolution impuissant et désarmé, la France calme et prospère, une armée réorganisée, des finances rétablies, un crédit qui n'a jamais été meilleur. L'avenir nous rendra justice nos consciences nous laisseront jouir d'un repos bien mérité après nos laborieuses années. »
(*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. V, pp. 408, 409 et 410.)

Nous avons reproduit la version de M. Pasquier pour la curiosité; mais, il y a une telle différence, dans le ton et dans la forme, entre ce texte et celui de M. le duc de Richelieu, que nous laissons au lecteur le soin de juger et de déterminer lequel de ces deux hommes d'État a rapporté avec le plus de vérité, les termes de cette importante entrevue.

Nous devons ajouter que M. de Viel-Castel, dans son *Histoire de la Restauration*, est parfaitement d'accord avec M. Pasquier; mais, l'accord est si complet, que le récit de l'un pourrait bien avoir été inspiré par celui de l'autre. Dans tous les cas, si véritablement le duc de Richelieu était sorti de chez Monsieur avec un pareil éclat, ce prince ne l'eût certainement pas chargé de lui envoyer M. de Villèle; celui-ci, cependant, relate dans son carnet, à la date du 10 décembre, que le duc de Richelieu vint lui faire une communication de la part de M. le comte d'Artois.

Pièce justificative n° XVIII.

Comment M. de Villèle raconte à sa femme la visite qu'il fit, le 13 décembre 1821, à Monsieur, accompagné de M. de Corbière.

Nous avons été mandés, Corbière et moi, chez Monsieur; il nous a appris que le Roi avait annoncé que tout son ministère ayant donné sa démission, son intention était d'y appeler Corbière et moi; qu'il désirait à cet effet nous voir à trois heures, mais qu'il était bien aise que nous sussions auparavant la manière dont il comptait le composer, afin que nous eussions le temps d'y penser et de lui faire nos observations. Monsieur nous a dit alors que l'intention de S. M. était de mettre M. de Blacas aux relations extérieures avec la présidence du conseil, Corbière à la justice, moi à l'intérieur, M. de Chabrol aux finances, M. de Clermont-Tonnerre à la marine, Bellune à la guerre et de garder Lauriston à la maison du Roi.

Nous avons reconnu de suite, et Monsieur a partagé

notre opinion, que M. de Blacas ne pouvait être ici que dans six semaines, ayant passé six ans hors de France, ayant été favori, n'ayant plus d'espoir de reprendre ce rôle, enfin ayant plus de préventions contre lui que d'appui dans l'opinion, nous ne pouvions l'accepter dans un moment aussi critique; que M. de Chabrol ne pouvait non plus être appelé aux finances parce que, ne sachant pas se défendre à la tribune, il était impossible de lui confier un ministère qui, sur six mois de session, en prend quatre à discuter des lois de finance.

Cela convenu, il a fallu pourvoir à leur remplacement. On a pensé qu'il ne fallait pas de président du conseil, et que le garde des sceaux, comme premier en rang par la hiérarchie, présidait le conseil en l'absence du Roi; on a cru que cela étant admis, M. Mathieu de Montmorency pourrait être substitué avec avantage à M. de Blacas; qu'enfin il était impossible de ne pas mettre aux finances celui qui réunissait le plus l'estime et la confiance des Chambres et c'est moi qu'on y a désigné. On a pris Corbière pour l'intérieur et l'on a indiqué M. Peyronnet pour les sceaux. (*Mémoires et correspondance* du comte de Villèle, t. II, pp. 482 et 483.)

Pièce justificative n° XIX.

Détails donnés par M. de Villèle à sa femme sur son entretien avec le Roi et sur la formation du ministère dont il fait partie.

A trois heures, nous sommes allés chez le Roi et y sommes restés jusqu'à quatre. Il nous a écoutés avec beaucoup de bonté, a bien voulu qu'avant de rien décider, on fit auprès de M. le duc de Richelieu, de

M. Roy et de M. de Serre, de nouvelles tentatives pour les conserver et est entré dans tous nos motifs.

A six heures, il m'a écrit le billet que je t'envoie comme à une femme discrète. Nous y sommes retournés à huit heures, il nous a dit que ces messieurs ne voulant pas rester, il s'arrêtait à ce que nous avions pensé dans la première entrevue; que, s'il était possible, le *Moniteur* de demain porterait ces nominations; que, si cela ne se pouvait, ce serait après-demain. Tu en sais maintenant autant que moi.

Extérieur : Montmorency; intérieur : Corbière; finances : Villèle; guerre : Bellune; marine : Clermont-Tonnerre; justice : Peyronnet; maison du Roi : Lauriston. Si les royalistes ne soutiennent pas ce ministère-là, je ne sais lequel ils soutiendront. Le Roi n'a pas voulu, comme de raison, que ceux qui viennent d'attaquer avec tant de violence son dernier ministère, soient appelés à faire partie de celui-ci. (*Mémoires et correspondance* du comte de Villèle, t. II, pp. 483 et 484.)

Pour la première fois, depuis 1815, il n'y avait pas de président du Conseil.

Plus loin, à la page 497 du tome II des mêmes *Mémoires*, M. de Villèle s'exprime ainsi :

« J'ai négligé de dire en son lieu qu'après avoir décliné la proposition du Roi relative à M. de Blacas, nous lui avons offert de garder M. le duc de Richelieu et M. Roy, l'un à la présidence du Conseil et aux affaires étrangères, l'autre aux finances; nous avons dit que les inconvénients qu'avait le premier ne provenaient que de son entourage et que par son nom, sa situation personnelle et la loyauté de son caractère, il pourrait encore être fort utile; quant à M. Roy, c'était un homme étranger à la politique; Corbière le dépeignait ainsi : « Un dogue

couché sur sa caisse ». Cette proposition ne parut pas plaire au Roi; avec le tact qui le caractérisait, il nous le fit sentir en nous disant très spirituellement : « Ils me l'ont refusé; vous êtes libres de le tenter après moi, si cela vous convient. »

Pièce justificative n° XX.

Projet de loi sur la juridiction prévôtale.

ARTICLE PREMIER

Les places de substituts des procureurs généraux faisant fonction de procureurs criminels, dans les chefs-lieux des départements, sont supprimées.

ARTICLE 2

Les fonctions du ministère public près les cours d'assises desdits départements, sont exercées par les procureurs près les tribunaux de première instance desdits chefs-lieux, ou leurs substituts.

ARTICLE 3

Les fonctions de surveillance qui étaient attribuées aux procureurs criminels par le code d'instruction criminelle et les règlements postérieurs, seront exercées directement par nos procureurs généraux.

Messieurs,

Un grand exemple vient d'être donné : les tribunaux sont chargés de suivre le cours des poursuites contre les prévenus qui leur ont été renvoyés par l'article 1^{er} de l'ordonnance du 24 juillet, et, s'il en est parmi eux qui se soient dérobés aux poursuites, le jugement par contumace qui sera prononcé, servira d'exemple en attendant le châtiment.

Mais à la suite de la plus violente commotion qui ait ébranlé un État, le gouvernement a dû prendre d'autres mesures. Il est, après les révolutions, des hommes dangereux qui ne peuvent rester au milieu d'un pays qu'ils ont bouleversé et dont ils menacent encore la tranquillité. La sécurité de tous exige que l'autorité s'appesantisse sur eux. Ce n'est pas dans le cours de la Révolution française que nous irons chercher des exemples. L'histoire montre assez que dans les gouvernements les plus libres, comme dans ceux qui le sont moins, il y a eu des périodes où la sûreté publique, le premier besoin des peuples, a exigé de grands exils.

C'est dans ce but que l'ordonnance du 24 juillet a désigné trente-huit individus. Cette ordonnance annonçait, il est vrai, que les Chambres prononceraient sur ceux qui devraient être renvoyés devant les tribunaux, mais les observations qu'on a recueillies de vous, messieurs, ont fait reconnaître que la Chambre des députés ne pouvait être appelée à juger, et, au moment où l'autorité royale déploie toute son énergie en investigations nouvelles, la mesure du bannissement doit subsister dans son entier.

Pendant que les uns disent que cette ordonnance est incomplète, d'autres la trouvent trop sévère et la taxent d'arbitraire : nous répondons aux uns et aux autres que jamais, après tant d'attentats, on ne prit une mesure plus douce ; après une grande rébellion, il n'était ni juste ni politique de punir tous ceux qui y ont pris part, il fallait se borner à désigner plusieurs de ceux qui s'y sont trouvés mêlés, et une sorte de clameur publique a désigné les individus dont les noms sont inscrits dans l'ordonnance. Il peut en exister de plus coupables qu'eux, mais quand la justice publique est réduite à

s'exercer sur des masses, et pour ainsi dire à décimer les coupables, les prévenus doivent subir leur sort en silence; ils doivent même à leur Roi et à leur pays les sacrifices que la sûreté générale commande. Si le temps apporte la certitude qu'il a été commis quelques erreurs, la durée de l'exil étant indéterminée, S. M. se réserve de leur faire grâce ou justice.

Les membres d'une famille qui a causé tant de maux à la France en ont quitté le territoire. Ils ne s'attendent pas qu'il leur soit jamais permis d'y rentrer, et la loi doit établir des peines pour le cas où quelqu'un d'eux oserait s'y faire voir.

Si la religieuse fidélité du Roi, pour la loi solennelle par laquelle il a aboli les confiscations, ne lui permet pas de les dépouiller des biens qu'ils ont acquis à titre onéreux, tous les sentiments se réunissent pour les priver des droits, des biens et des titres qu'ils ont obtenus gratuitement; cette volonté est exprimée dans le projet de loi qui va bientôt vous être présenté.

Après ces exemples, toutes les autres classes de citoyens doivent être rassurées. S. M., par sa récente proclamation, a déjà promulgué une amnistie qu'elle veut étendre aujourd'hui. Le droit d'amnistie, après les révoltes, les séditions et les grandes commotions politiques, est inhérent à la souveraineté. S. M., dans une occasion aussi solennelle, se plaît à y faire participer les grands corps de l'État, qui concourent avec elle à l'exercice de la puissance législative; sa clémence lui paraît plus vaste, en appelant pour ainsi dire la nation à prendre part au pardon qu'elle accorde.

S'il était besoin de chercher d'autres motifs à sa miséricorde, nous vous dirions que les lois qui viennent d'être rendues donnent au gouvernement une force

capable de réprimer les désordres publics, et d'étouffer les conspirations dans leur naissance. Il se félicite qu'une partie du pouvoir que les nouvelles lois lui accordent ne soit que temporaire : il en usera avec justice, mais avec sévérité, contre ces hommes que la clémence ne touche pas et que rien ne réconcilie. La vigilance et la rigueur contre ceux qui oseraient ourdir de nouvelles trames seront d'autant plus justes, que la clémence du Roi aura été plus grande.

L'armée si égarée a été périlleusement décimée dans les champs de Waterloo ; quelques-uns de ses chefs ont reçu depuis une mort qu'ils eussent préféré trouver dans les combats. Docile à la volonté du Roi, au vœu de la France, elle a cédé aux malheurs des temps et s'est vue licenciée. Les soldats dispersés dans leurs familles redeviennent citoyens ; bientôt ils ne distingueront plus le Roi de leur patrie et leurs sentiments pour l'un et pour l'autre se doubleront en se confondant.

Il est temps, messieurs, que les Français se rallient de toutes parts et ne forment, comme le Roi le disait naguère, qu'un seul faisceau pour réparer nos malheurs. C'est bien assez du poids qui pèse sur la France, sans chercher à l'aggraver encore. Le traité qui vous a été communiqué exige pour son exécution le concours de toutes les volontés et de tous les efforts. La France, jusqu'ici redoutable par ses armes, se recommandera par sa fidélité, et se relèvera par sa constance et par sa foi dans son adversité même.

Les charges publiques sont pesantes, sans doute, et nous avons longtemps cherché les moyens de les faire supporter par les auteurs de nos maux. Mais, quel que soit leur nombre, une part extraordinaire dans leur contribution n'eût produit qu'une ressource médiocre, et il

eût été bien difficile de retenir l'arbitraire et les passions. En suivant le cours des lois, la confiance renaîtra, l'industrie s'exercera plus librement et, le commerce encouragé, se livrera à des spéculations utiles. Tous les Français seront rassurés quand ils verront, désormais, les emplois publics confiés à des hommes éprouvés par leur intégrité, leurs lumières et surtout leur dévouement au Roi et à la patrie.

Le Roi s'est fait rendre compte, messieurs, de vos propositions diverses et de vos utiles débats. Le testament de Louis XVI est toujours présent à sa pensée et, sa parole sacrée, en maintenant une des plus grandes dispositions de la Charte, rassure la nation sur toutes les autres. C'est en combinant ce qu'il doit au salut de tous, ce qu'il accorde au vœu public, à l'espoir d'une confiance générale et réciproque, qu'il nous a chargé de vous présenter le projet de loi dont vous allez entendre la lecture.

Pièce justificative n° XXI.

Circulaire du duc de Richelieu aux préfets, procureurs généraux et commandants des divisions militaires, sur les lois de sécurité publique.

Paris, le 4 avril 1820.

Monsieur,

Le gouvernement, dans sa sollicitude pour le maintien de l'ordre public, a proposé aux Chambres deux lois qui viennent de recevoir la sanction royale. Leur discussion a servi de prétexte pour agiter les esprits.

L'assentiment des deux Chambres, les déclarations précises des ministres du Roi, la sagesse et le caractère

du souverain, suffiraient sans doute pour faire évanouir les inquiétudes et les exagérations propagées par la malveillance, ou accueillies par la crédulité. Les ministres du Roi n'en ont pas moins pensé que, dans cette circonstance, ils devaient plus particulièrement faire connaître les principes qui les dirigent, et appeler votre attention sur les moyens de désabuser les esprits égarés. Vous y parviendrez en leur montrant avec sincérité la situation réelle de la France et le véritable caractère des lois rendues.

Toutes deux sont temporaires, et leur action doit se terminer avec la fin de la prochaine session des Chambres.

L'une d'elles est destinée à mettre un terme à la licence des écrits périodiques.

Armés de la liberté de la presse, que la loi ne cesse pas de reconnaître, les écrivains n'en ont fait usage dans les feuilles périodiques que pour la dénaturer, ils n'y ont vu trop souvent qu'un moyen d'outrager tout ce que la société révère. Vainement le citoyen se croyait inattaquable dans sa vie privée; il n'a pu échapper à leurs traits envenimés. Enfin l'injure, chaque jour déversée contre tous les dépositaires de l'autorité publique, n'accoutumait que trop la partie la moins éclairée, à se croire en état d'hostilité légitime contre cette autorité qui veille à ses besoins, et qu'elle doit au contraire envisager comme son appui et son protecteur.

De toutes parts, on suivait avec effroi les progrès de la licence : nul n'osait plus demander protection à des lois impuissantes, et le mal s'étendait par l'impunité.

La sagesse du législateur, depuis longtemps invoquée par la voix publique, cherchait un remède à tant de maux, quand un grand crime est venu effrayer la France. Un terme ne pouvait être trop promptement

posé aux ravages de ces feuilles incendiaires, aux provocations qu'elles portaient avec une si funeste rapidité.

L'intention de la loi rendue est évidente. Préparer, dans le silence des passions ennemies, tous les moyens de fonder la liberté de la presse sur des lois justement répressives, imprimer à ces lois nécessaires un caractère d'efficacité, seule garantie de cette liberté : tels sont les véritables motifs des restrictions imposées aux écrits périodiques. La censure n'a pas d'autre objet. Il ne s'agit pas de l'appliquer à toutes les productions de l'esprit, mais aux seuls écrits périodiques : il ne s'agit pas de retirer le droit reconnu par l'article 8 de la Charte; ce droit est conservé par la loi nouvelle. Les Français peuvent toujours employer la presse pour publier leurs opinions, exprimer leurs griefs, faire entendre leurs plaintes. Il ne s'agit pas, même pour les journaux et autres feuilles de ce genre, comme on a trop affecté de le dire, d'étouffer les vérités utiles, d'interdire toute discussion, tout examen des actes de l'autorité : mais il s'agit de prévenir les écarts dont ces feuilles n'ont que trop donné le scandale; de les fermer à ces injures, à ces outrages personnels qui, sans cesse, viennent troubler le repos des familles; il s'agit enfin d'arrêter le cours de ces influences pernicieuses, qui excitent tant d'injustes défiances dans des esprits que les révolutions n'ont que trop disposés à les recevoir.

Qui pourrait, en effet, n'être pas frappé de cette activité de malveillance, toujours infatigable pour égarer l'opinion?

Tantôt les biens nationaux doivent être attaqués, malgré la foi publique; tantôt l'on obsède les imaginations faibles par ces éternels fantômes de la dîme et des droits féodaux; le plus souvent, c'est le système consti-

tutionnel tout entier qui est menacé; là, ce sont nos guerriers que l'on oublie, que l'on repousse; et partout l'on voudrait montrer la France tout entière asservie sous la plus dure tyrannie.

Sans doute l'immense majorité du peuple reste inaccessible à ces grossières séductions. Ni les yeux ne sont fascinés par le mensonge, ni les cœurs n'ont été détachés de cet amour pour nos Rois, qui, pendant tant de siècles, a distingué notre nation. S'il était cependant des citoyens assez faibles, quoique dévoués à leur souverain et amis sincères de notre patrie, pour se livrer à des inquiétudes que rien ne justifie, tournez leurs regards sur l'état réel de la France. Qu'ils se rappellent tous les vœux légitimes que la nation adressait au malheureux frère de notre Roi, lorsque, ignorant les forfaits et les désastres inséparables des révolutions, elle demandait une juste liberté; et qu'ils voient aujourd'hui, si, malgré tant d'infortunes publiques, tous ces vœux légitimes n'ont pas été accomplis par la sagesse royale!

L'égalité devant la loi existe dans le sens le plus absolu; tous supportent les charges de la société; tous participent à ses avantages; toutes les carrières sont ouvertes, et nul n'y trouve de bornes que celles posées par ses facultés mêmes.

La liberté des cultes n'est plus un vain mot : tous jouissent d'une égale protection.

La justice est commune et assurée à tous les Français. Toutes les propriétés sont garanties, défendues et protégées par les mêmes lois. Quelle que soit l'origine de la fortune d'un citoyen, que la terre qu'il cultive lui vienne de ses pères ou qu'il l'ait acquise en vertu des lois, il en jouit, il doit en jouir avec la même sécurité. Cette sécurité lui est garantie par la Charte, et par la

constante volonté du Roi de défendre les droits acquis, de maintenir toutes les garanties qu'il leur a données.

C'est pour conserver tous ces biens, pour jouir en paix de ceux auxquels nous appellent et la douceur de nos lois et le caractère de la nation, que tous les Français doivent se serrer autour du trône, et repousser ces hommes qui, par de funestes conseils et de perfides espérances, voudraient encore les entraîner dans la carrière périlleuse et sanglante des révolutions.

Ces hommes que l'expérience n'a point changés, que les bienfaits n'ont point calmés, qui s'irritent de l'oubli autant que des souvenirs, qui sont toujours prêts à sacrifier leur patrie à leur ambition; ces hommes se sont créé une arme de toutes les opinions et de toutes les passions que blesse la double autorité de la religion et des lois. De là ce fanatisme sombre et farouche qui fermente dans quelques âmes ardentes, et qui pousse quelquefois un individu obscur à chercher dans le crime une horrible célébrité.

L'histoire de tous les peuples, des exemples récents chez les nations voisines, déposent de cette triste vérité et l'attentat du 13 février en offre une trop déplorable preuve.

C'est contre de pareils dangers, c'est contre les attaques et les machinations qui auraient pour objet la personne de nos princes, le trône et la sûreté de l'État, qu'une des lois rendues vient d'assurer au gouvernement les moyens de garantir la société en se protégeant lui-même.

Cette loi ne peut atteindre que des individus sur qui de sérieux indices appelleraient de graves appréhensions; elle n'a donc rien qui puisse alarmer les bons citoyens. Rien n'est changé aux règles du droit commun

sur la répression des crimes; elle y ajoute seulement, pour un temps déterminé, l'autorisation de ne pas livrer immédiatement aux révélations publiques d'une instruction judiciaire, des faits qu'il serait dangereux de trop tôt publier s'ils se rattachaient à des crimes ou complots politiques. Sur tout le reste, la législation commune est conservée dans son intégrité; et, si un droit de plus est concédé au gouvernement, de quelle garantie puissante n'est-il pas environné contre toutes les rigueurs inutiles, même contre toutes les erreurs; contre celles surtout qui pourraient naître de ces délations obscures qui ont bien pu, dans des temps malheureux, trouver quelque accès auprès des agents inférieurs de l'administration, mais qui n'oseraient se présenter devant le conseil du Roi et à l'aspect même du trône?

Ce que le gouvernement a demandé, ce qu'il a obtenu, se borne à la faculté de retenir pendant trois mois, sans les livrer aux tribunaux, les individus qu'il avait déjà légalement le droit de faire arrêter : cette faculté était nécessaire pour préserver les plus chers intérêts de la patrie, pour inspirer enfin une crainte salutaire à tous ceux que pourrait entraîner l'espoir d'échapper à la rigueur des lois, à la faveur des formes qui doivent en assurer l'exécution.

Vous repousserez donc, monsieur, par la seule expression de la vérité, toutes ces déclamations où l'on ne présente au peuple que l'image des cachots et de la tyrannie. A tant d'exagérations insensées, la mémoire reconnaissante de la nation opposera sans doute ces actes de la bonté royale qui, dès les premiers jours de la Restauration, et depuis, par une succession de soins non interrompus, n'ont cessé d'améliorer le régime des prisons, d'adoucir le sort de tous les détenus,

qui ont offert même aux plus coupables, et les ressources du travail, et les secours de la religion et la clémence pour prix du repentir!

C'est ainsi qu'il vous sera facile de déjouer la calomnie et de dissiper les inquiétudes qu'elle serait parvenue à créer. Vous vous attacherez à inspirer une sécurité entière aux hommes paisibles, dans quelque position, dans quelque circonstance qu'ils aient pu se trouver. Le pouvoir confié aux ministres du Roi est un pouvoir tutélaire. Il est destiné à protéger, à garantir les citoyens soumis aux lois; il se tournera contre ceux-là seulement qui tenteraient de les violer. Ce n'est pas eux que vous devez rassurer; qu'ils sachent, au contraire, que le pouvoir est armé. Il l'est, il a dû l'être pour la sûreté du trône et du peuple, pour les défendre également contre les hommes qui nous menaceraient encore de l'anarchie ou du despotisme.

C'est là, en effet, le double danger dont la Charte, noble inspiration du Roi, doit nous préserver tous. Il saura maintenir son ouvrage, et les princes de sa famille en perpétueront comme lui les bienfaits. Répétez-le dans toutes les occasions, et vous dissiperez les vaines inquiétudes qu'on s'est efforcé de répandre sur la stabilité d'institutions inébranlables.

Pour fomenter ces inquiétudes, on s'est emparé d'un projet de loi qui n'a été présenté que dans le but de fixer notre système électoral, et d'y faire entrer tous les intérêts! on y a cherché une pensée secrète, un désir de substituer à la Chambre des députés un vain simulacre de représentation.

La force des choses repousse l'absurdité de ces craintes. Il suffit, pour le reconnaître, de réfléchir un instant sur l'institution des deux Chambres et sur les

droits que la Charte leur a conférés. Si la loi proposée contient réellement les moyens d'affermir le gouvernement représentatif, la discussion approfondie qu'elle doit subir vaincra les préventions des hommes de bonne foi, et déjouera les mensonges de la malveillance. Si, au contraire, la loi n'est pas ce qu'elle doit être, si le but cherché n'est pas atteint, elle ne triomphera pas du patriotisme et des lumières des deux Chambres! La nation doit donc attendre avec confiance le résultat de cette discussion, bien assurée qu'une loi délibérée dans les formes constitutionnelles, et sanctionnée par le Roi, ne peut que raffermir les institutions dans lesquelles la société, si longtemps agitée, veut et espère trouver le repos.

Telle est la pensée tout entière du gouvernement. Attachez-vous à la faire connaître. C'est à vous qu'il appartient de ranimer tous les sentiments qui maintiennent l'ordre public, et auxquels se lient les idées de conservation et de stabilité. Les ministres du Roi ne s'écarteront pas de la ligne que le souverain leur a tracée. Au-dessus des partis, ils ne peuvent trouver la véritable force qui leur est nécessaire, que dans les lois et dans la franche réunion de tous les Français amis de leur pays. Ils protégeront tout ce qui doit être protégé; ils réprimeront tout ce qui doit être réprimé. Vous concurrez, monsieur, au succès de leurs efforts, en vous dirigeant sur les mêmes principes; et vous les trouverez toujours empressés de seconder votre zèle et de mettre sous les yeux de S. M. les nouvelles preuves de dévouement à sa personne et de fidélité aux lois, que nous promet le bon esprit des citoyens avec qui l'ordre de vos fonctions vous donne des relations plus directes.

Une occasion bien douloureuse de les manifester

s'est récemment présentée à toute la France. Vivement ému de l'expression des plus justes regrets, le cœur paternel du Roi s'est ouvert à la consolation que lui offrait le spectacle de la France, qui venait confondre son deuil avec le sien. Il a reconnu son peuple à ces nombreuses adresses où, depuis les plus grandes cités jusqu'aux moindres villages, le sentiment national s'exprimait avec tant d'énergie.

L'horreur publique ne s'est pas arrêtée au crime; elle a remonté jusqu'aux doctrines qui l'ont armé. Une voix universelle s'est élevée jusqu'au trône pour lui demander de préserver la patrie des dangers qui pouvaient encore la menacer. Vous devez aussi, monsieur, rassurer ces légitimes inquiétudes. Si la nation repousse ces doctrines de l'irréligion et de la révolte dont elle a été trop longtemps victime, S. M. n'est pas moins pénétrée du sentiment profond des devoirs que la Providence impose à tous les Rois. Elle saura les remplir. Elle a voulu gouverner un peuple libre; elle le veut, elle le voudra toujours. Ses aïeux ont, d'époque en époque, favorisé les progrès de notre liberté; le Roi a suivi leur exemple; il maintiendra, il affermira les institutions qu'il a fondées.

Tels sont les sentiments qui animent S. M. comme tous les Princes de sa maison : je ne pourrais qu'en affaiblir l'expression, mais le cœur de tous les bons Français saura le comprendre, et les ministres du Roi seront fidèles aux devoirs qu'ils leur imposent.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

RICHELIEU.

Pièce justificative n° XXII.

Discours prononcé à la Chambre des pairs par M. le duc de Richelieu pour expliquer les raisons qui l'engagent à voter contre l'article 4 de la loi sur le rétablissement facultatif de la censure.

J'ai l'honneur de demander à la Chambre la permission d'ajouter quelques mots à ce qui a déjà été dit sur l'article 4, dans la discussion générale. Il m'en coûte infiniment de ne pas me trouver d'accord avec MM. les ministres du Roi, mais la conviction intime où je suis que les deux dispositions que contient cet article attaquent, d'un côté les libertés publiques, de l'autre la prérogative royale que la Chambre des pairs est également appelée à défendre, cette conviction, dis-je, m'impose le devoir de soumettre à la Chambre les réflexions qui l'ont formée.

J'ai lu avec le plus grand soin tout ce qui a été dit à l'autre Chambre pour et contre l'article que nous discutons, j'ai écouté avec la plus grande attention ce que M. le ministre des finances ¹ nous a dit en sa faveur, et je suis obligé de déclarer qu'après avoir cherché la vérité dans toute la sincérité de mon cœur, je n'ai trouvé dans les arguments présentés en faveur de ces deux dispositions, rien qui pût effacer dans mon esprit l'impression fâcheuse qu'une première lecture du projet de loi avait fait naître.

Comment se peut-il, messieurs, qu'après avoir repoussé la censure comme une institution usée, réprouvée par tous les partis, on vienne vous proposer de sanc-

1. M. le comte de Villèle.

tionner à perpétuité son rétablissement facultatif? — L'ancien ministère vous avait proposé la continuation de la censure des journaux pour cinq ans, non pas, messieurs, comme on l'a dit, dans la vue de défendre et de prolonger son existence, non, des pensées plus grandes et plus élevées l'animaient; son but était d'apaiser l'irritation des partis, de calmer les haines et de réunir les esprits dans l'amour du Roi, de sa noble famille et de nos institutions. Pour arriver à ce résultat, il lui avait semblé qu'il convenait de mettre un frein aux déclamations des feuilles quotidiennes et périodiques, dont les rédacteurs écrivant sous l'influence des partis, s'efforcent d'accroître et d'éterniser la violence, bien sûrs que le premier résultat du retour du calme dans les esprits serait la diminution du nombre de leurs abonnés et, par conséquent, des avantages qu'ils retirent de leurs entreprises.

Tel était, messieurs, le but principal du dernier ministère, dans la proposition qu'il vous avait faite de prolonger la censure pour cinq ans, mais il n'aurait jamais eu la pensée de vous demander, même facultativement, la perpétuité de cette mesure, qui me semble encore plus exorbitante, quand je la rapproche de celles qui ont été adoptées contre les délits de la presse. Après avoir accordé au gouvernement le droit d'autoriser les journaux, après avoir donné aux cours royales celui de les suspendre et de les supprimer, à raison de leur esprit, n'y a-t-il pas, messieurs, un véritable excès de précautions à ajouter encore la censure facultative, et de le faire à perpétuité? Néanmoins, comme au temps où nous vivons, on aurait de trop graves reproches à se faire si l'on pouvait se dire que l'on a refusé au gouvernement les moyens de répression qui lui avaient paru

nécessaires, je consens volontiers à armer le ministère de cette censure facultative, mais seulement pour cinq ans.

Le scrupule dont je viens de parler n'existe pas à l'égard du troisième paragraphe de l'article 4. Après avoir accordé le droit d'imposer pendant un certain temps la censure à la presse périodique, si les circonstances l'exigent, ordonner que cette faculté soit ôtée au Roi, quand il juge à propos d'exercer le droit le plus éminent de la couronne, c'est ce que je ne puis concevoir. M. le ministre des finances vous a dit hier que les circonstances graves qui auraient obligé le gouvernement à rétablir la censure des journaux, étaient d'une autre nature que celles qui pouvaient nécessiter une dissolution. Il se peut sans doute qu'il y ait quelque différence dans les causes qui attirent les deux mesures, mais, ce qui est indubitable, c'est l'agitation que doit amener le grand acte de la dissolution. — Il ne peut avoir lieu que dans des circonstances très graves : il suffit pour aigrir les partis et seul il mettrait en péril la situation de la France.

Comment donc se fait-il que la censure établie à cause des circonstances, doive cesser de plein droit, quand les circonstances sont devenues bien plus graves? — Est-ce pour laisser aux élections toute leur liberté? mais d'après ce motif la censure devrait cesser de plein droit à chaque époque d'élections. Serait-il donc vrai qu'avec la ressource des pamphlets, des feuilles volantes qu'on imprime au moment des réunions des collèges électoraux, la censure des journaux apportât une si grande restriction à la liberté des élections? — Peut-être, au contraire, en apaisant les rumeurs et les agitations peut-elle même laisser plus de réflexion et de

liberté aux électeurs que tant d'autres garanties environnent.

L'article ne peut donc guère avoir d'autre effet que de faire hésiter la couronne sur la dissolution, de peur de déchaîner toutes les passions en faisant cesser la censure établie parce que les circonstances étaient périlleuses. Ainsi, la couronne n'aura pas la liberté d'exercer le plus grand de ses droits, d'user de cette prérogative qui est, pour la France, au rang des libertés publiques, et par qui le trône et l'État peuvent être préservés.

Pardonnez-moi, messieurs, si le libre exercice des droits de la couronne m'occupe autant que la liberté des élections qui, suivant moi, n'est pas même atteinte. Il ne m'a pas été donné de pénétrer les motifs d'une aussi étrange disposition, mais, s'il en existait, ils ne sauraient être que circonstanciels, et alors je déplore de trouver dans une loi qui n'est pas temporaire, ce que je crois être une atteinte perpétuelle à la plus grande prérogative de la couronne.

Messieurs, il ne saurait venir à la pensée de personne que la Chambre des pairs puisse tendre à s'isoler, à se mettre en opposition avec l'autre Chambre, à élever comme on l'a dit autel contre autel; l'esprit qui anime la Chambre garantit suffisamment contre un pareil danger; mais lorsqu'elle croit découvrir, dans des projets de loi, des dispositions qui lui paraissent contraires aux libertés publiques ou à la prérogative royale, la Chambre a le droit et le devoir d'y opposer une modérée mais courageuse résistance, et l'on a eu raison de dire que par cette conduite elle acquerra promptement cette consistance, que le temps seul donne aux institutions.

Faisons des vœux, messieurs, pour qu'elle l'obtienne bientôt; nous sommes assurés qu'elle n'en fera jamais usage que pour affermir de plus en plus le trône de nos Rois et pour consolider toutes les libertés.

Je vote pour le rejet du 3^e paragraphe et pour restreindre à cinq ans l'usage de la censure facultative.

Pièce justificative n^o XXIII.

A Madame la marquise de Montcalm.

Paris, le 26 mars 1827.

Madame,

J'ose espérer que vous daignerez vous souvenir d'avoir bien voulu, en 1823, m'accorder l'honneur de vous être présenté par Madame de Genlis, afin de vous demander des détails sur votre illustre frère, *dont elle m'avait promis d'écrire la vie.*

Depuis cette époque, j'ai visité les lieux où M. le duc de Richelieu a laissé de si touchants souvenirs et, en voyant, lors de mon retour à Paris, que *Madame de Genlis n'avait pas tenu sa promesse*, je me suis permis d'y suppléer.

L'histoire du bienfaiteur de la Crimée a perdu sans doute, sous le rapport du talent, à ce défaut d'exactitude, mais elle y aurait gagné si l'admiration et la reconnaissance pouvaient tenir lieu d'inspiration.

Permettez-moi donc, madame, de vous offrir un exemplaire de mon ouvrage, que, malgré sa médiocrité, vous daignerez protéger auprès de vos amis, puisque le produit est destiné à une bonne œuvre.

Je me souviens d'avoir eu l'honneur, madame, de vous entendre dire que M. l'abbé de Féletz avait celui d'être

connu de vous. Un article de lui dans *les Débats*, serait la fortune de mon livre, et je suis certain qu'un billet de votre main m'assurerait cet article. Une chute que j'ai faite il y a peu de jours, me forçant de garder la chambre, j'enverrai à M. de Féletz un exemplaire des *Souvenirs* avec votre lettre, si vous avez l'extrême bonté de me la faire tenir.

La partie de l'ouvrage encore inédite est certainement la plus intéressante, puisqu'elle montre M. de Richelieu depuis 1803 jusqu'à sa mort et à l'époque surtout où il renouvela, dans la Tauride, les miracles d'héroïsme des Borromée et des Belzunce. Mon admiration pour sa mémoire est si profondément sentie, madame, que souvent je me flatte que le cœur aura suppléé au talent, dans le récit que je fais de sa noble existence. Si je m'abuse, j'espère au moins que cette erreur méritera votre indulgence, madame, et celle de toutes les personnes qui jugent une reconnaissance *posthume* avec quelque bonté.

Je suis avec respect,

Madame,

Votre très obéissant serviteur,

L. T. D'ASFELD.

Rue Neuve-Saint-Marc, n° 3, près les Italiens.

FIN

TABLE

PRÉFACE.	
LES CONFÉRENCES D'AIX-LA-CHAPELLE D'APRÈS LES LETTRES INÉDITES DU DUC DE RICHELIEU.	5
PRÉFACE.	171
MA RETRAITE DU POUVOIR, PAR LE DUC DE RICHELIEU.	177
CONCLUSION.	308
NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.	333
N° I. — PROJET DE NOTE REMIS A M. LE DUC DE RICHELIEU PAR LES PLÉNIPOTENTIAIRES DES QUATRE PUISSANCES, AVEC LES CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR LE PLÉNIPOTENTIAIRE FRANÇAIS.	335
N° II. — LETTRE DE M. DECAZES A SES COLLÈGUES DU MINISTÈRE.	339
N° III. — PROJET DE PROTOCOLE A SIGNER PAR LES PLÉNIPOTENTIAIRES DES CINQ COURS, SUIVI DU PROJET DE DÉCLARATION RÉDIGÉ PAR LE COMTE D'HAUTERIVE ET ANNOTÉ PAR M. LE DUC DE RICHELIEU.	341
N° IV. — OBSERVATIONS DE M. LE DUC DE WELLING- TON SUR LE MÉMOIRE CONFIDENTIEL REMIS PAR LES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS ET RUSSES RELATIVEMENT AUX COLONIES ESPAGNOLES.	352

N° V. — PROTOCOLE DU 21 NOVEMBRE 1818 : AFFAIRES D'ÉTIQUETTE	360
N° VI. — EXTRAIT DES « SOUVENIRS DU FEU DUC DE BROGLIE », SUR L'ALLIANCE QUE FIT LE CENTRE GAUCHE AVEC LA DROITE POUR AMENER LA CHUTE DU CABINET RICHELIEU	363
N° VII. — NOTES SUR LA RÉVOLUTION DE NAPLES ET SUR LE CONGRÈS DE LAYBACH	365
N° VIII. — NOTE SUR LE MOUVEMENT INSURRECTIONNEL DU PIÉMONT	368
N° IX. — DISCOURS DE M. DU PLESSIS DE GRÉNÉDAN CONTRE LES DOTATIONS ATTRIBUÉES AUX SERVITEURS DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE	369
N° X. — CORRESPONDANCE ENTRE MM. DE RICHELIEU ET DECAZES A PROPOS DU CONCORDAT (SESSION DE 1818)	371
N° XI. — TROIS BILLETS DU DUC DE RICHELIEU A M. DECAZES AU SUJET DES INCONVÉNIENTS DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE	372
N° XII. — PASSAGE DES « MÉMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER » RELATIF AUX AGISSEMENTS DU GÉNÉRAL DONNADIEU	374
N° XIII. — PASSAGE DES « MÉMOIRES DU GÉNÉRAL COMTE DE ROCHECHOUART » SUR LES MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ LE DUC DE RICHELIEU A PRENDRE LE POUVOIR EN 1815.	375
N° XIV. — RÉPONSE QUE FIT LE ROI A LA COMMISSION CHARGÉE PAR LA CHAMBRE DE LUI REMETTRE LE TEXTE DE L'ADRESSE	378
N° XV. — PRINCIPAUX PASSAGES DE LA HARANGUE QUE M. DELALOT PRONONÇA, A LA CHAMBRE, CONTRE LE MINISTÈRE RICHELIEU	380
N° XVI. — L'AFFAIBLISSEMENT DES FACULTÉS DU ROI EXPLIQUE L'INDIFFÉRENCE AVEC LAQUELLE CE PRINCE ADMIT QUE LE DUC DE RICHELIEU ABANDONNAT LE POUVOIR.	381

N° XVII. — COMMENT LE CHANCELIER PASQUIER RACONTE, DANS SES « MÉMOIRES », L'ENTREVUE DU DUC DE RICHELIEU AVEC MONSIEUR.	382
N° XVIII. — COMMENT M. DE VILLÈLE RACONTE A SA FEMME LA VISITE QU'IL FIT, LE 13 DÉCEMBRE 1821, A MONSIEUR, ACCOMPAGNÉ DE M. DE CORBIÈRE.	386
N° XIX. — DÉTAILS DONNÉS PAR M. DE VILLÈLE A SA FEMME SUR SON ENTRETIEN AVEC LE ROI ET SUR LA FORMATION DU MINISTÈRE DONT IL FAIT PARTIE.	387
N° XX. — PROJET DE LOI SUR LA JURIDICTION PRÉVOTALE ET DISCOURS DE M. LE DUC DE RICHELIEU.	389
N° XXI. — CIRCULAIRE DU DUC DE RICHELIEU AUX PRÉFETS, PROCUREURS GÉNÉRAUX ET COMMANDANTS DES DIVISIONS MILITAIRES, SUR LES LOIS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.	393
N° XXII. — DISCOURS QUE PRONONÇA M. LE DUC DE RICHELIEU A LA CHAMBRE DES PAIRS, PEU DE TEMPS APRÈS AVOIR QUITTÉ LE MINISTÈRE, ET EXPLICATION DE SON VOTE CONTRE L'ARTICLE 4 DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT FACULTATIF DE LA CENSURE.	402
N° XXIII. — LETTRE DE M. D'ASFELD A MADAME LA MARQUISE DE MONTCALM, SŒUR DU DUC DE RICHELIEU.	406



BIBLIOTEKA KÓRNICKA

249474